

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 3 MARS 1869.)

I.

BUDGET

DES

VOIES ET MOYENS.

POUR L'EXERCICE 1870.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les évaluations du Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1870, dont le projet est ci-annexé, s'élèvent à . . . fr. 176,525,000 » et dépassent de 1,833,500 francs celles de l'exercice 1869.

Les Budgets des dépenses de 1870 montent ensemble à . . . 176,478,186 01
soit un excédant de recette de fr. 46,815 99

Les différences entre le Budget des Voies et Moyens de 1870 et celui de 1869, sont expliquées ci-après :

IMPOTS DIRECTS.

Depuis 1865, le chiffre du revenu imposable des propriétés foncières s'est modifié comme il suit :

	Propriétés non bâties.	En moins.	Propriétés bâties.	En plus.
1865 . . . fr.	188,526,040 40	»	95,702,074 »	»
1866-67 . . .	188,475,544 46	50,696 24	95,270,561 »	1,568,487 »
1868	188,454,774 04	20,575 12	96,586,487 »	1,515,926 »

Il ressort de ces données que, pendant une période de quatre ans, tandis que le revenu imposable des propriétés non bâties a diminué de fr. 71,269 36^{cs} par suite du changement de destination de certaines parcelles, celui des propriétés bâties a augmenté de 2,884,415 francs, du chef des évaluations attribuées aux constructions nouvelles qui ont cessé de jouir de l'exemption temporaire accordée par la loi du 28 mars 1828.

En résumé, l'accroissement du revenu cadastral en quatre années a été de fr. 2,813,145 64^{cs}, dont le quart ou fr. 703,285 91^{cs} représente l'augmentation moyenne par année. Accru de ce chiffre, le revenu imposable au 31 décembre 1868, qui est de fr. 285,041,258 04^{cs}, s'élèvera en 1869 à fr. 285,744,543 95^{cs}. En appliquant à cette somme la proportion de 6⁷⁰/₁₀₀ p. % fixée par la loi du 7 juin 1867, le montant de l'impôt au profit de l'État en 1870 sera environ de 19,145,000 francs.

En 1868, comme pendant l'année précédente, les autres impôts directs sont restés stationnaires, et, sauf pour les redevances sur les mines, les recettes effectuées sont au-dessous des prévisions du Budget des Voies et Moyens de ladite année. Les comparaisons suivantes font ressortir les différences :

	Prévisions.	Recettes.	En plus.	En moins
*Contribution personnelle . . fr.	11,650,000	11,614,000	»	56,000
Droit de patente	4,620,000	4,215,000	»	405,000
Débit de boissons alcooliques. .	1,525,000	1,451,000	»	74,000
Débit de tabacs	245,000	255,000	»	10,000
Redevances des mines.	450,000	747,000	297,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ainsi que l'indique le déficit exceptionnel sur le droit de patente, c'est à la persistance des causes signalées l'année dernière, c'est-à-dire à la réduction du nombre et de l'importance des transactions commerciales, au ralentissement de l'activité de l'industrie, que cette situation doit être attribuée. Quoiqu'il en soit, elle conseille beaucoup de modération dans l'évaluation des produits présumés de 1870; on propose de porter au Budget les prévisions suivantes :

Contribution foncière	fr. 49,145,000
— personnelle	11,800,000
Droit de patente	4,400,000
— de débit de boissons alcooliques	4,500,000
— de débit de tabacs	245,000
Redevances des mines	600,000

Droits d'entrée. — Voici quel a été, pour les cinq dernières années, le produit de ces droits :

EXERCICES.	RECETTES		
	au profit de l'État.	au profit du fonds communal. (Loi du 18 juillet 1860)	TOTALS.
1864	francs 12,986,558	francs. 2,006,705	francs. 14,993,043
1865	15,625,950	2,140,709	15,764,668
1866	12,898,049	2,566,475	15,264,524
1867	15,975,177	2,707,796	16,682,973
1868	14,655,559	2,959,785	17,595,542
MOYENNE	15,627,416	2,452,294	16,059,710

Le Budget de 1869 évalue à 15,400,000 francs le revenu probable que les droits d'entrée procureront à l'État, et à 2,250,000 francs la part à attribuer au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.

Pour 1870, on propose d'établir comme suit les évaluations à porter de ce chef au Budget :

Part de l'État	fr. 13,500,000 »
— du fonds communal	2,520,000 »
ENSEMBLE.	fr. 16,020,000 »

La part du fonds communal se décompose ainsi :

75 p. % de la recette sur le café, soit	fr. 2,100,000 »
35 p. % — sur les bières	70,000 »
35 p. % — sur les eaux-de-vie	210,000 »
35 p. % — sur les sucres raffinés	140,000 »
TOTAL.	fr. 2,520,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ces chiffres sont notablement inférieurs aux recouvrements opérés en 1868 et même en 1867 ; mais on ne doit pas perdre de vue que l'accroissement considérable que l'on constate pour ces deux années n'est pas normal : il est dû en partie à des circonstances fortuites et principalement à des importations tout à fait extraordinaires de grains, de café, de tabac, d'eau-de-vie, de bois de construction, etc.

Droit de tonnage. — La loi du 13 juin 1865, réglant le rachat du péage de l'Escaut, soumet à une taxe de 5 francs par tonneau les navires des États qui n'ont point pris part à ce rachat. La République Argentine ayant, à la fin de l'année dernière, payé la quote-part qui lui incombait, la taxe n'est plus applicable qu'aux navires du grand-duché de Mecklembourg-Schwérin et de la république de l'Équateur, et on en évalue le produit à 15,000 francs.

ACCISES.

	PRODUIT TOTAL.			QUOTE-PART	
	RECETTE de 1868.	ÉVALUATION pour 1869.	ÉVALUATION pour 1870.	de L'ÉTAT.	du fonds COMMUNAL.
Sel et eau de mer	5,781,555 81	5,750,000 "	5,850,000 "	5,850,000 "	"
Vins	5,267,998 46	5,540,000 "	5,540,000 "	2,500,000 "	1,240,000 "
Eaux-de-vie indigènes.	12,024,547 04	15,070,000 "	15,070,000 "	8,500,000 "	4,570,000 "
Bières et vinaigres	13,263,458 02	13,770,000 "	13,770,000 "	8,950,000 "	4,820,000 "
Sucres.	(1) 5,854,202 61	6,600,000 "	5,800,000 "	3,770,000 "	2,050,000 "
Glucoses	26,891 21	50,000 "	50,000 "	50,000 "	"
TOTAUX. . . . fr.	40,198,455 15	42,760,000 "	42,060,000 "	29,500,000 "	12,660,000 "

Bien qu'en général les recettes de l'exercice 1868 soient restées inférieures aux évaluations du Budget de 1869, on croit pouvoir (sauf pour l'accise sur le sel et sur les sucres) maintenir aux mêmes chiffres que ces dernières, les évaluations de 1870, attendu que le renchérissement exceptionnel des céréales, en 1867 et en 1868, qui a exercé une influence défavorable sur les produits notamment pour les eaux-de-vie, en 1868, et pour les bières, en 1867 et en 1868 (2), est une cause accidentelle qui tend déjà à disparaître.

En ce qui concerne le sel, la progression presque constante de ce produit permet d'augmenter de 100,000 francs les prévisions du Budget pour 1870.

Quant aux sucres, le revenu présumé total (la part du fonds communal comprise) a été réduit : 1° de 400,000 francs conformément à l'arrêté royal du 6 août 1868, qui réduit le *minimum* de l'accise de 6,600,000 à 6,200,000

(1) Y compris le montant de la répartition du 4^m trimestre 1868, perçu en 1869.

(2) Le renchérissement des grains a commencé vers la fin de 1866, mais il agit sur le produit des eaux-de-vie beaucoup plus tard que sur le produit des bières à cause de la durée des termes de crédit accordés pour le paiement de l'accise.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

francs et 2^o de 400,000 francs, formant le montant des droits sur les sucres raffinés importés, qui est compris dans ledit *minimum* conformément à l'article 4 de la loi du 27 mai 1861, et qui figure au Budget dans les droits de douane.

Frais d'essai des matières d'or et d'argent à percevoir au profit de l'État. — A partir du 1^o juillet 1869, le contrôle obligatoire des ouvrages d'or et d'argent sera aboli. Conformément à la loi du 5 juin 1868, un arrêté royal déterminera les frais d'essai à percevoir au profit de l'État sur les bijoux qui seront soumis à la vérification du titre. Comme cette vérification sera facultative, il est probable qu'elle ne sera pas demandée pour les objets de peu de valeur. Quoi qu'il en soit, les recettes éprouveront certainement une diminution sensible, et c'est dans cette prévision qu'on propose de réduire de 500,000 francs à 100,000 francs le chiffre des produits porté au Budget de 1869.

Enregistrement. — Depuis 1866, le produit des droits d'enregistrement augmente annuellement d'un million environ. La moyenne des cinq dernières années étant de 16,279,914 francs, et ayant été considérablement dépassée en 1868, on croit pouvoir porter les prévisions de 1870 à 17,500,000 francs.

Grefte. — Les recettes des années 1866, 1867 et 1868, dépassent la moyenne quinquennale. Elles sont montées respectivement à 528,552, à 544,472, et à 547,847 francs.

On propose 540,000 francs pour 1870.

Hypothèques. — Successions. — Les prévisions de 1869 sont reproduites pour 1870. Elles sont en rapport avec les recettes des années 1867 et 1868.

Timbre. — Le produit des trois dernières années excédant 4,200,000 francs, ce chiffre peut être adopté pour 1870.

Amendes de condamnation. — Depuis l'exécution du nouveau Code pénal, cette recette est notablement augmentée, toutes les amendes prononcées en vertu de ce Code appartenant à l'État.

La prévision est portée à 400,000 francs.

Routes appartenant à l'État. — Le produit des routes, qui se compose exclusivement de droits perçus aux barrières de routes non encore supprimées, a été réduit à 10,000 francs, soit 2,000 francs de moins que l'évaluation pour 1869.

Postes. — Depuis un certain nombre d'années, les produits des postes accusent une augmentation annuelle et régulière variant de 170,000 francs à 200,000 francs.

En augmentant de 170,000 francs, les évaluations de 1869, portées à 6,850,000 francs, on est autorisé à croire que les prévisions pour 1870, soit 7,000,000 francs, y compris la part du fonds communal, resteront au-dessous

NOTE PRÉLIMINAIRE.

de la réalité des faits. Car, indépendamment des diverses circonstances ordinaires qui donnent l'impulsion normale au chiffre croissant des produits, il est à remarquer que la nouvelle loi sur les valeurs déclarées et l'échange des mandats internationaux fourniront à ce service un élément d'activité nouveau, propre à relever le chiffre annuel de la progression des recettes.

Chemins de fer. — Les recettes de l'année 1868 s'élèvent à environ 38,000,000 de francs. Ce chiffre est inférieur de 1,000,000 de francs aux prévisions de cet exercice, arrêtées à la somme de 39,000,000 de francs. Ce mécompte s'explique par l'état d'incertitude qui a plané sur les opérations commerciales et industrielles pendant les premiers mois de 1868. Mais le mouvement des transports ayant repris vers la fin de l'année écoulée un développement assez important, tout porte à croire que, grâce surtout aux tendances pacifiques qui se manifestent dans les sphères politiques, le commerce et l'industrie reprendront une activité suffisante pour réaliser en 1869 l'augmentation annuelle de recette de plus de 1,000,000 de francs, effectuée pendant les années 1867 et 1868.

Dans cette hypothèse, le chiffre approximatif des produits de 1869 réaliserait les prévisions de cet exercice, qui ont été maintenues, comme pour 1868, à 39,000,000 de francs. Et prenant comme normale, eu égard à la situation, la cote d'augmentation de plus de 1,000,000 de francs, les produits de 1870 peuvent être évalués au chiffre de 40,000,000 de francs, sans avoir à craindre un déficit autre que celui qui résulterait d'événements imprévus de nature à entraver la progression du trafic.

Télégraphes. — L'augmentation annuelle des produits des télégraphes est de 100,000 francs environ.

Les recettes approximatives de 1868 s'élevant à 1,180,000 francs, on peut augurer que celles de 1869 atteindront le chiffre de 1,250,000 francs.

L'extension croissante du réseau et des correspondances télégraphiques permet de fixer à 1,530,000 francs le montant des produits présumés pour l'exercice 1870.

Domaines (valeurs capitales). — L'augmentation prévue de 100,000 francs met l'évaluation en rapport avec le produit moyen des années 1864 à 1868.

Abonnements au MONITEUR, etc., perçus par l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes. — Le produit des abonnements au *Moniteur* s'est élevé en 1867 à 46,597 francs, et en 1868 à 40,676 francs. L'évaluation qui n'était que de 25,000 francs au Budget de 1869, est portée à celui de 1870 au chiffre de 40,000 francs, ce qui forme à peu de chose près la moyenne de ces deux années.

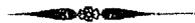
Fabrication des monnaies. — La fabrication des pièces de cuivre d'un et de deux centimes qui aura lieu pendant l'exercice 1869, étant suffisante pour les nécessités de la circulation du pays, il ne faudra pas la continuer pendant

NOTE PRÉLIMINAIRE.

l'exercice 1870, et par tant aucune recette n'est portée de ce chef au Budget de cet exercice.

Recettes accidentelles. — Bien que les recettes accidentelles aient atteint en moyenne pendant les années 1864 à 1868 près de 360,000 francs, elles ne sont prévues au Budget de 1870 que pour 200,000 francs, afin de tenir compte du caractère variable de ce produit.

Prélèvement sur le fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration. — Ce produit forme un nouvel article de recette. Il est la conséquence de la nouvelle disposition introduite à l'article 79 du règlement organique de cette institution, article qui est ainsi conçu : « Une somme de 9,000 francs sera prélevée chaque année sur les recettes de la masse, pour être versée au Trésor public, à titre de remboursement de frais d'administration. »



(8)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1869, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront recouvrés, pendant l'année 1870, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

ART. 2.

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1870, est évalué à la somme de *cent soixante-seize millions cinq cent vingt-cinq mille francs* (176,525,000).

ART. 3.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1870.

Donné à Laeken, le 28 février 1869.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre des Finances,***FRÈRE-ORBAN.**

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	
IMPOTS.		
	<i>Foncier</i>	
	<i>Personnel</i>	{ Principal 10 centimes additionnels extraordinaires Frais d'expertise
	<i>Patentes</i>	{ Principal 10 centimes additionnels extraordinaires
	Droit de débit de boissons alcooliques	
	— de tabacs	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	<i>Relevances sur les mines</i>	{ Principal 507,000 » 10 centimes additionnels ordinaires pour non- valeurs 51,000 » 3 centimes extraordinaires sur la redevance proportionnelle pour frais de confection d'une carte générale des mines 18,000 » 5 centimes sur les trois sommes précédentes pour frais de perception 27,000 »
	<i>Douanes</i>	{ Droits d'entrée Droits de tonnage
	<i>Accises</i>	{ Sel Vins étrangers Eaux-de-vie indigènes Bières et vinaigres Sucres de canne et de betterave Glucoses et autres sucres non cristallisables

POUR L'EXERCICE 1870.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1870.		TOTAL.	OBSERVATIONS.
"	19,145,000		
10,681,000	} 11,800,000		
1,068,000			
51,000			
4,000,000	} 4,400,000		
400,000			
"	1,500,000		
"	245,000		
"	600,000		
(1) 13,500,000	} 13,515,000		(1) Déduction faite de 75 p. % de la recette probable sur les cafés, soit 2,100,000 francs, de 33 p. % du produit des droits d'entrée sur les bières et vinaigres venant de l'étranger, soit 70,000 francs, de 33 p. % du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 210,000 francs, et de 35 p. % du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés, soit 140,000 francs : ensemble une somme de 2,520,000 francs attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.
15,000			
5,850,000	} 29,400,000		(2) Déduction faite de 53 p. % du produit probable, soit, fr. 1,240,000
(2) 2,300,000			(3) id. id. 4,570,000
(3) 8,500,000			(4) id. id. 4,820,000
(4) 8,950,000			(5) id. id. 2,050,000
(5) 3,770,000			
30,000			
A REPORTER.	80,605,000		

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.

IMPOTS. (Suite.)

CONTRIBUTIONS
DIRECTES, DOUANES
ET ACCISES (suite).

Garantie
Recettes diverses

Frais d'essai des matières d'or et d'argent
Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers des bâti-
ments, droits de magasin des entrepôts de l'État, et ré-
tributions du chef des extraits du cadastre, etc.

Enregistrement (principal et 30 centimes additionnels).
Greffes . . . (Id. 30 id.).
Hypothèques . (Id. 25 id.).
Successions . (Id. 30 id.).
Droit de mutation en ligne directe (princ. et 30 cent. addit.)
Droit dû par les époux survivants (id.).
Timbre
Naturalisations
Amendes en matière d'impôts.
Id. de condamnations en matières diverses

Droits, additionnels et amen-
des

ENREGISTREMENT
ET DOMAINES.

PÉAGES.

Domaines

Rivières et canaux
Routes appartenant à l'État

TRAVAUX PUBLICS.

Postes

Taxe des correspondances en général
Droits sur les articles d'argent
Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842

MARINE

Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et
Douvres.

POUR L'EXERCICE 1870

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1870.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . fr. 80,605,000		
" 100,000		
" 80,000	119,940,000	
17,500,000		
340,000		
3,000,000		
11,500,000		
1,800,000	39,175,000	
200,000		
4,200,000		
5,000		
230,000		
400,000		
1,800,000	1,810,000	
10,000		
3,982,500	4,130,000	
70,800	6,400,000	(*) Deduction faite de la part de 2,370,000 francs, attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.
76,700		
" 480,000		
A REPORTER. . . fr.	126,340,000	

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.

CAPITAUX ET REVENUS.

TRAVAUX PUBLICS.	Chemin de fer
	Télégraphes électriques
	Domaines (valeurs capitales)
	Forêts
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Dépendances des chemins de fer
	Établissements et services régis par l'État
	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires.
	Revenus des domaines
TRAVAUX PUBLICS.	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes
PRISONS	Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)
	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations
	— des actes des commissariats maritimes
	— des droits de chancellerie.
TRÉSORERIE GÉNÉRALE ETC.	— des droits de pilotage
	— des droits de fanal
	Part réservée à l'État par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale

POUR L'EXERCICE 1870.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1870.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . . fr.	126,340,000	
40,000,000		
1,350,000	41,350,000	
1,200,000		
900,000		
110,000		
250,000	3,560,000	
500,000		
600,000	47,699,000	
"	40,000	
"	75,000	
1,000,000		
70,000		
4,000		
950,000	2,674,000	
250,000		
400,000		
A REPORTER. . . . fr.	174,039,000	

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. . . .	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.
PRISONS.	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières. Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes Recettes accidentelles. Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances. Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances. Recette du chef d'ordonnances prescrites.

POUR L'EXERCICE 1870.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1870.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. fr.	174,089,000	
	/	
200,000 } 35,000 }	235,000	
15,000 } 600,000 }	615,000	
1,250,000 } 21,000 }	1,271,000	2,486,000
20,000 } 200,000 }		
76,000 } 9,000 }		
9,000 } 1,000 }	365,000	
50,000 } TOTAL. fr.	176,525,000	

(18)

ANNEXES

AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

POUR L'EXERCICE 1870.

ANNEXE N° 1.

TABLEAU

DES

PRODUITS ET REVENUS DE L'ÉTAT,

RÉALISÉS

PENDANT LES EXERCICES 1864, 1865, 1866, 1867 ET 1868.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
		1864.	1865.	1866.
IMPOTS.				
	<i>Foncier</i>	18,886,292	18,886,292	18,886,292
	<i>Personnel</i> { Principal	10,896,912	11,098,500	11,287,242
	{ 10 centimes additionnels extraordinaires			
	<i>Patentes</i> { Principal	4,179,676	4,255,590	4,420,775
	{ 10 centimes additionnels extraordinaires			
	Droit de débit de boissons alcooliques	1,506,566	1,575,245	1,424,455
	— de tabacs	214,672	225,856	251,604
	<i>Redevances sur les mines.</i> { Principal	581,916	459,771	567,625
	{ 10 centimes ordinaires pour non-valeurs			
	{ 5 — extraordinaires sur la redevance proportionnelle, pour frais de confection d'une carte générale des mines			
	{ 5 — sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	<i>Douanes</i> { Droits d'entrée	12,986,558	15,625,959	12,898,049
	{ — de sortie	75,415	6,520	56,918
	{ — de tonnage	20,770	27,265	16,805
	<i>Accises</i> { Sel et eau de mer	5,517,675	5,535,454	5,600,556
	{ Vins étrangers	1,987,586	2,079,148	2,609,428
	{ Eaux-de-vie indigènes	7,855,485	8,189,677	8,524,849
	{ — étrangères	16,227	9,820	*
	{ Bières et vinaigres	9,045,976	9,414,105	9,184,055
	{ Sucres	5,566,811	5,855,042	5,902,555
	{ Glucoses et autres sucres non cristallisables	20,658	27,227	36,597
	<i>Garantie</i> { Frais d'essai de matières d'or et d'argent	281,695	292,069	268,968
	<i>Recettes diverses</i> { Recettes extraordinaires et accidentelles, loyer de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, et rétributions du chef des extraits du cadastre, etc.	200,077	84,290	19,457

POUR L'EXERCICE 1870.

DANT LES ANNÉES		MOYENNI .	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1870		Observations.
1867.	1868.		adoptées POUR L'EXERCICE 1869.	proposées POUR L'EXERCICE 1870	En PLUS.	En MOINS.	
18,886,292	18,909,284	18,890,890	19,010,000	19,145,000	135,000	»	
11,452,014	11,614,033	11,269,762	11,700,000	11,800,000	100,000	»	
4,260,147	4,215,061	4,261,809	4,053,000	4,400,000	»	253,000	
1,459,056	1,451,159	1,598,848	1,525,000	1,500,000	»	25,000	
250,255	255,452	227,559	245,000	245,000	»	»	
846,557	746,854	600,500	600,000	600,000	»	»	
13,975,177	14,653,559	13,627,416	15,400,000	15,500,000	100,000	»	
10,465	»	51,829	»	»	»	»	
17,485	19,970	20,459	15,000	15,000	»	»	
5,751,804	5,781,556	5,636,961	5,750,000	5,850,000	100,000	»	
2,351,662	2,124,199	2,226,405	2,500,000	2,500,000	»	»	
8,886,170	7,956,517	8,278,539	8,500,000	8,500,000	»	»	
»	»	13,023	»	»	»	»	
8,595,875	8,622,761	8,952,150	8,950,000	8,950,000	»	»	
4,425,606	3,661,540	3,881,827	4,290,000	5,770,000	»	520,000	
54,418	26,891	29,154	50,000	50,000	»	»	
254,779	155,470	250,196	300,000	100,000	»	200,000	
16,809	62,029	76,489	60,000	60,000	»	»	
		A REPORTER. . . .	81,528,000	80,765,000	455,000	998,000	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
		1864.	1865.	1866.
	IMPOTS (suite).			
	Enregistrement (principal et 50 centimes additionnels) . . .	15,514,459	15,479,253	15,810,280
	Grefte . . . (id. 50 id. id.) . . .	291,121	294,771	328,552
	Hypothèques . . (id. 25 id. id.) . . .	2,798,872	2,900,450	2,775,886
	Successions . . (id. 30 id. id.) . . .	12,028,966	12,549,582	12,510,675
	Timbre	4,056,474	4,076,122	4,220,553
	Naturalisations	4,000	7,500	4,000
	Amendes en matière d'impôts	209,162	217,875	245,287
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	— de condamnation en matières diverses	140,575	156,676	126,843
	PÉAGES.			
	Domaines { Rivières et canaux	2,512,125	2,251,610	1,844,548
	{ Routes appartenant à l'État	1,454,286	1,464,293	1,441,979
TRAVAUX PUBLICS.	Postes { Taxes des correspondances en général	5,419,735	5,661,746	5,658,658
	{ Droits sur les articles d'argent			
	{ Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.			
MARINE.	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	457,906	457,992	579,587
	CAPITAUX ET REVENUS.			
TRAVAUX PUBLICS.	Chemin de fer	55,725,057	55,858,572	54,691,558
	Télégraphes électriques	789,599	879,581	975,298
	Domaines (valeurs capitales)	782,128	1,051,901	1,517,547
	Forêts	904,112	967,555	979,319
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Dépendances des chemins de fer de l'État	124,059	88,897	102,516
	Établissements et services régis par l'État	542,822	289,657	296,119
	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires.	1,149,720	1,341,059	1,285,541
	Revenus des domaines	588,468	627,579	655,867
TRAVAUX PUBLICS.	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc, perçus par l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	24,117	29,155	29,745

POUR L'EXERCICE 1870.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1870.		Observations.
1867.	1868.		adoptées	proposées	En	En	
			POUR L'EXERCICE 1869.	POUR L'EXERCICE 1870.	PLUS.	MOINS.	
REPORT. fr.			81,528,000	80,765,000	455,000	008,000	
16,735,075	18,040,541	16,279,914	16,500,000	17,500,000	1,000,000	»	
544,472	547,847	521,512	530,000	540,000	10,000	»	
5,091,863	5,252,292	2,965,475	5,000,000	5,000,000	»	»	
13,962,097	15,568,161	12,883,896	13,500,000	(1) 13,500,000	»	»	(1) Cette évaluation se décompose ainsi qu'il suit :
4,295,611	4,236,161	4,172,984	4,150,000	4,200,000	50,000	»	Successions 11,500,000
500	8,500	4,000	5,000	5,000	»	»	Droit de mutation en ligne
244,016	220,557	220,179	250,000	250,000	»	»	directe 1,800,000
159,295	418,522	200,542	500,000	400,000	100,000	»	Droit dû par les époux sur-
							vivants 200,000
							<u>13,500,000</u>
1,678,962	1,762,116	2,009,872	1,800,000	1,800,000	»	»	
15,445	9,450	876,691	12,000	10,000	»	2,000	
5,849,480	3,947,100	5,707,554	4,050,000	4,150,000	100,000	»	
415,577	415,582	420,849	460,000	460,000	»	»	
56,814,562	58,100,000	55,855,906	59,000,000	40,000,000	1,000,000	»	
1,076,412	1,190,000	981,698	1,150,000	1,550,000	200,000	»	
1,195,406	2,204,299	1,546,216	1,100,000	1,200,000	100,000	»	
854,785	870,158	911,141	900,000	900,000	»	»	
164,059	113,009	118,500	110,000	110,000	»	»	
271,457	208,079	281,619	250,000	250,000	»	»	
1,255,877	1,199,576	1,241,950	500,000	500,000	»	»	
595,849	653,508	615,454	580,000	600,000	20,000	»	
46,597	40,676	54,058	25,000	40,000	15,000	»	
A REPORTER. fr.			169,260,000	171,290,000	5,050,000	1,000,000	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
		1904.	1905.	1906.
CAPITAUX ET REVENUS (suite).				
PRISONS.	Produits divers des prisons (pistoies, cantines, ventes de vieux effets)	109,720	101,788	66,751
	Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	722,675	1,029,457	1,063,992
	— des actes des commissariats maritimes	53,040	55,096	57,899
	— des droits de chancellerie.	4,049	3,711	4,090
	— — de pilotage.	659,025	705,641	762,474
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	— — de fanal.	143,245	167,344	191,762
	— de la fabrication de monnaies de nickel.	"	"	"
	— — — de cuivre.	"	"	"
	Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	522,041	446,909	608,902
REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOLANES ET ACCISES	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	163,173	171,418	184,872
	Remboursements, par les communes, des centimes additionnels sur les non- valeurs des contributions directes	21,794	21,543	25,734
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquat de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptes.	39,846	14,868	9,451
	Recouvrement d'avances faites par les divers départements	652,174	629,095	640,678
PRISONS.	Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	1,811,481	1,306,811	689,568
	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	28,508	21,808	19,676
	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non- valeurs des contributions directes	19,168	18,046	17,951
	Recettes accidentelles.	503,278	555,874	280,158
	Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	81,356	83,611	80,286
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	9,000	9,000	9,000
	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Tra- vaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	"	"	"
	Prélèvement à faire sur les recettes de la caisse générale de retraite	284	"	"
	Recettes du chef d'ordonnances prescrites	71,411	68,514	59,178

POUR L'EXERCICE 1870.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1870.		Observations.
1867.	1868.		adoptées POUR L'EXERCICE 1869.	proposées POUR L'EXERCICE 1870.	En PLUS.	En MOINS.	
		REPORT.	169,260,000	171,200,000	3,050,000	1,000,000	
113,791	47,428	87,803	75,000	73,000	"	"	
565,478	987,514	873,783	1,000,000	1,000,000	"	"	
70,401	67,611	60,809	70,000	70,000	"	"	
4,505	3,500	3,971	4,000	4,000	"	"	
929,559	910,802	789,100	950,000	950,000	"	"	
248,773	244,802	199,585	250,000	250,000	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	515,700	"	"	515,700	
295,920	271,938	429,146	400,000	400,000	"	"	
198,058	225,230	188,534	200,000	200,000	"	"	
51,998	37,507	27,673	35,000	35,000	"	"	
3,007	13,751	16,603	15,000	15,000	"	"	
596,788	587,011	621,149	600,000	600,000	"	"	
840,874	520,897	1,015,886	1,250,000	1,250,000	"	"	
27,940	26,508	24,808	21,000	21,000	"	"	
17,525	18,256	13,185	20,000	20,000	"	"	
523,258	232,954	357,504	100,000	200,000	100,000	"	
80,286	76,286	80,561	76,000	76,000	"	"	
9,000	9,000	9,000	9,000	9,000	"	"	
"	9,000	9,000	"	9,000	9,000	"	
504	"	594	1,000	1,000	"	"	
34,602	56,140	37,971	40,000	50,000	10,000	"	
		TOTAUX. . . fr.	174,691,700	176,523,000	3,149,000	1,315,700	
					DIFFÉRENCE EN PLUS. . . fr.		1,833,300

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 2.

ÉTAT DE RÉPARTITION

DU

CONTINGENT DE LA CONTRIBUTION FONCIÈRE POUR 1868.

PROVINCES.	REVENU IMPOSABLE AU 31 DÉCEMBRE 1867.			CONTINGENT DE 1868.	Observations.
	PROPRIÉTÉS non-bâties.	PROPRIÉTÉS bâties.	TOTAL.		
Anvers	11,985,964 22	12,601,416 "	24,587,380 22	1,659,469 06	
Brabant	51,617,810 95	25,027,132 "	56,644,942 95	3,760,861 86	
Flandre occidentale . .	25,324,910 87	9,291,560 "	34,616,470 87	2,512,460 02	
Flandre orientale . .	27,890,319 59	12,710,264 "	40,600,583 59	2,711,033 55	
Hainaut	37,824,773 42	15,388,740 "	53,213,513 42	3,555,492 05	
Liège	19,907,838 25	12,017,484 "	31,925,322 25	2,117,003 26	
Limbourg	10,534,802 55	2,024,939 "	12,559,741 55	840,297 38	
Luxembourg	7,500,021 79	1,689,451 "	9,189,472 79	612,675 71	
Namur	15,888,902 72	4,519,506 "	20,408,408 72	1,561,088 97	
TOTAUX . . . fr.	188,475,544 15	95,270,561 "	283,745,905 16	18,909,283 66	

POUR L'EXERCICE 1870.

ANNEVE N° 5.



ÉTAT

DU

MONTANT DES ROLES DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE

DE L'EXERCICE 1868.



ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

PROVINCES.	PRINCIPAL DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE DE 1868, SUR							
	LA VALEUR locative.	LES PORTES et fenêtres.	les FOYERS.	le MOBILIER.	LE RACHAT DES QUATRE PREMIÈRES BASES		les DOMESTIQUES.	les CHEVAUX.
					à 8 p. %	à 12 p. %		
Anvers	452,564 92	507,661 82	155,039 40	255,624 04	6,102 »	6,568 20	95,756 16	45,746 46
Brabant	892,210 92	875,096 21	260,476 08	571,691 13	507 12	479 76	211,592 62	125,441 98
Flandre occidentale.	306,707 87	489,571 86	125,674 81	154,169 27	4,079 44	4,971 96	69,253 90	59,980 20
Flandre orientale. .	447,565 48	651,076 47	149,130 91	216,279 51	5,550 24	8,660 76	96,706 98	78,234 04
Hainaut.	559,755 25	557,084 17	176,505 13	180,502 98	»	»	77,405 44	77,918 22
Liège	265,705 »	354,745 22	125,755 35	154,995 82	5,701 12	4,506 80	88,192 »	49,226 34
Limbourg	41,555 68	74,845 81	25,179 82	50,000 58	»	»	22,245 04	15,259 88
Luxembourg	29,626 51	57,205 25	32,250 57	25,165 80	»	»	11,998 14	10,298 40
Namur	85,521 12	156,571 96	61,575 46	70,929 58	»	»	55,280 82	56,856 86
TOTAUX.	2,858,680 55	3,705,554 75	1,087,567 51	1,657,954 51	17,919 92	24,987 48	706,209 10	498,942 58

(4) Y compris une somme de fr. 363 62⁵ provenant de cotisations d'office.

POUR L'EXERCICE 1870.

TOTAL	REMISE			MONTANT DE LA CONTRIBUTION au profit de l'État.					NOMBRE d'articles des rôles.
	De la moitié de la contribution, d'après les 4 premières ba- ses.	Du quart de la contribution, d'après les 4 premières ba- ses.	TOTAL.	PRINCIPAL.	DIX CENTIMES additionnels.	AMENDES.	FRAIS d'expertise.	TOTAL.	
(1) 1,461,426 62	580 20	157 88	738 08	1,460,688 54	146,068 65	1,539 28	8,405 86	1,616,700 55	55,469
2,058,195 82	6,498 11	2,559 28	9,057 59	2,029,158 43	202,915 62	"	12,479 11	2,234,551 16	80,405
1,212,389 51	2,461 89	1,055 68	3,517 57	1,208,871 74	120,887 09	"	5,102 45	1,334,861 26	61,522
1,050,982 59	1,240 61	881 82	2,122 45	1,048,859 96	164,885 72	77 16	5,974 45	1,819,797 27	74,052
1,429,551 17	2,655 07	467 52	3,102 59	1,426,448 58	142,644 48	"	6,122 51	1,575,215 57	87,152
1,044,713 65	2,218 40	2,127 09	4,545 49	1,040,568 14	104,056 58	"	4,789 25	1,140,195 95	46,515
209,462 81	"	"	"	209,462 81	20,946 08	"	877 65	231,286 54	11,755
166,522 45	"	"	"	166,522 45	16,652 29	"	594 61	185,769 55	11,150
424,555 60	155 05	92 41	247 44	424,288 16	42,428 59	4 "	1,979 15	468,699 70	20,255
10,557,779 80	15,789 51	7,541 68	25,150 99	10,514,648 81	1,051,462 90	1,620 44	46,522 98	11,614,055 15	440,055

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 4.

MONTANT DES RÔLES

DU

DROIT DE PATENTE DE L'EXERCICE 1868.

PROVINCES.	PRINCIPAL des RÔLES PRIMITIFS et des rôles supplétifs.	DIX CENTIMES ADDITIONNELS POUR LE TRÉSOR.	TOTAL.	NOBRE D'ARTICLES des RÔLES.	PRINCIPAL des COTISATIONS des sociétés anonymes en 1868 (Pour mémoire)
Anvers	506,476 71	50,644 68	557,121 59	54,689	18,135 42
Brabant	1,029,509 18	102,949 29	1,132,458 47	50,924	372,258 98
Flandre occidentale	350,789 55	55,080 08	585,869 61	57,697	(1) 12,000 "
Flandre orientale	499,069 77	49,907 88	548,977 65	47,962	18,852 49
Hainaut	620,718 98	62,070 75	682,789 71	67,468	57,460 55
Liège	525,501 55	52,550 16	575,651 49	58,546	91,765 57
Limbourg	76,410 05	7,640 65	84,050 68	10,051	"
Luxembourg	67,742 42	6,775 87	74,516 29	10,485	"
Namur	157,860 52	15,785 11	173,645 65	19,555	9,895 55
TOTAUX	5,851,878 47	585,182 45	4,215,060 92	517,155	560,546 12

Le montant des rôles du 4^{me} trimestre de 1868 est établi par approximation, d'après les rôles correspondants de 1867. Ceux-ci se sont élevés à fr 144,159 90 c.

(1) Approximatif.

POUR L'EXERCICE 1870.

ANNEXE N° 5.

MONTANT DES RÔLES

DU DROIT DE DÉBIT EN DÉTAIL DE BOISSONS ALCOOLIQUES

de l'exercice 1868.

PROVINCES.	MONTANT des RÔLES PRIMITIFS et des rôles supplétifs.	NOMBRE D'ARTICLES des RÔLES.	<i>Observations.</i>
Anvers	115,516 50	6,785	Le montant des rôles du 1 ^{er} trimestre 1868 est établi par approximation, d'après les produits des rôles correspondants de 1867, qui se sont élevés à fr. 8,255 75 c.
Brabant	221,827 75	14,144	
Flandre occidentale	152,007 »	9,759	
Flandre orientale	194,986 50	12,562	
Hainaut	558,867 »	25,281	
Liège	218,881 »	14,799	
Limbourg	51,509 25	5,727	
Luxembourg	51,202 »	5,696	
Namur	106,541 75	7,923	
TOTALS	1,451,158 75	96,676	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N^o 6.

MONTANT DES RÔLES

DU

DROIT DE DÉBIT DE TABACS DE L'EXERCICE 1868.

PROVINCES.	MONTANT des RÔLES PRIMITIFS et des rôles supplétifs.	NOMBRE D'ARTICLES des RÔLES.	<i>Observations.</i>
Anvers	28,565 »	5,128	Le montant des rôles du 4 ^{me} trimestre de 1868 est établi par approximation, d'après les produits des rôles correspondants de 1867, qui se sont élevés à fr. 1,116 50 c ^s .
Brabant	57,940 50	5,645	
Flandre occidentale.	22,515 »	2,868	
Flandre orientale.	25,755 »	5,027	
Hainaut	40,650 »	5,231	
Liège	59,078 75	5,472	
Limbourg	10,584 »	1,546	
Luxembourg	11,469 »	1,605	
Namur	19,094 50	2,748	
TOTAL	235,451 75	29,556	

POUR L'EXERCICE 1870.

ANNEXE N° 7.

MONTANT DES RÔLES

DES

REDEVANCES SUR LES MINES DE L'EXERCICE 1868.

PROVINCES.	PRINCIPAL DES REDEVANCES			Additionnels (1).	TOTAL.	5 centimes pour frais de perception.	TOTAL GÉNÉRAL.	Nombre d'ARTICLES des RÔLES.
	Fixes.	Pro- portionnelles.	TOTAL.					
Hainaut	8,968 50	463,228 "	472,196 50	61,116 49	533,512 99	26,665 65	559,978 64	196
Liège.	5,029 15	141,492 50	146,521 65	18,896 93	165,418 56	8,270 93	175,689 49	214
Luxembourg . . .	1,478 40	"	1,478 40	147 84	1,626 24	81 31	1,707 55	9
Namur	4,071 50	5,695 79	9,765 09	1,147 31	10,912 40	545 59	11,457 99	102
TOTAUX.	19,547 55	610,414 29	629,961 62	81,508 57	711,270 19	35,563 48	746,833 67	521

(1) Les additionnels se composent :

1° De 10 centimes au profit du Trésor sur le principal des redevances fixes et proportionnelles;

2° De 3 centimes sur le principal de la redevance proportionnelle, destinés à subvenir aux frais de la confection d'une carte générale des mines.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 8.

ÉTAT de développement des articles du Budget de l'exercice 1870,

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1864.	1865.	1866.
CHAPITRE I^{er}. — IMPOTS.			
ART. 1 ^{er} . — <i>Enregistrement.</i> — (Principal et additionnels.)			
Actes			
{ civils	15,695,148 57	15,854,528 08	15,962,009 72
{ sous seing privé	494,599 47	471,715 96	472,842 15
{ judiciaires	486,581 64	475,982 77	564,162 47
{ d'huissiers	640,055 46	677,827 85	809,536 77
Lettres de noblesse	275 60	826 80	1,655 60
Permis de changer de nom de famille	"	551 20	275 60
TOTAUX.	15,514,458 74	15,479,252 64	15,810,280 29
ART. 2. — <i>Greffe.</i> — (Principal et additionnels.)			
Mise au rôle	46,784 79	48,970 20	55,429 75
Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	244,535 79	245,800 41	272,921 87
TOTAUX.	291,120 58	294,770 61	328,351 62
ART. 3. — <i>Hypothèques.</i> — (Principal et additionnels)			
Droits			
{ d'inscriptions	116,589 57	105,452 84	127,732 89
{ de transcription d'actes de mutation	2,682,282 80	2,794,997 58	2,646,155 49
TOTAUX.	2,798,872 17	2,900,450 42	2,773,886 38
ART. 4. — <i>Successions.</i> — (Principal et additionnels.)			
Droits			
{ de succession	9,681,619 85	10,015,800 08	9,970,419 50
{ de mutation par décès	281,079 05	182,522 02	572,775 71
— sur les successions en ligne directe	1,858,628 56	1,964,525 19	1,788,838 99
{ dus par les époux survivants	207,659 04	186,936 94	178,645 05
TOTAUX.	12,028,966 48	12,349,582 25	12,510,675 05

POUR L'EXERCICE 1870.

en ce qui concerne l'administration de l'enregistrement et des domaines.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	Observations.
1867.	1868. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
14,904,197 95	18,040,541 46	81,599,567 77	16,279,914 »	
479,181 15				
610,097 95				
759,668 41				
826 80				
1,102 40				
16,755,074 64	18,040,541 46	81,599,567 77		

57,665 75	547,847 55	1,606,562 01	521,512 »
286,806 12			
544,471 85	547,847 55	1,606,562 01	

127,511 22	3,232,292 51	14,817,564 57	2,965,475 »
2,964,551 87			
5,091,865 09	3,232,292 51	14,817,564 57	

12,051,675 74	11,200,707 97	54,026,595 70	10,805,519 »
1,724,574 07	2,050,757 85	9,586,002 66	1,877,580 »
206,049 55	226,715 58	1,005,985 94	201,197 »
15,982,097 14	13,568,161 40	64,419,482 50	12,885,806 »

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.		RECETTES FAITES				
		1864.	1865.	1866.		
ART. 5. — Timbre.						
Débits	Timbres fixes.	à l'intérieur	82 »	142 »	62 »	
		à l'étranger	6,408 »	7,144 »	6,356 »	
		Permis de port d'armes de chasse.	373,088 »	356,416 »	369,984 »	
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	389,949 29	398,454 15	436,815 80		
	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger.	payables en Belgique.	101,524 50	109,029 90	115,481 40	
		— à l'étranger.	21,218 50	22,618 59	22,611 15	
	Timbres de dimension	1,720,503 43	1,715,617 50	1,799,502 50		
	Visa	Timbres proportionnels.	51,550 55	55,011 27	46,158 52	
		— de dimension	autres que des journaux étrangers.	15,774 96	20,405 65	18,791 80
			des journaux étrangers	3,595 95	3,598 34	3,425 01
Extraordinaire	Timbres fixes.	Warrants	100 »	201 »	150 50	
		Feuilles de patente	157,125 55	159,869 90	140,812 20	
	Timbres propor- tionnels.	Effets de commerce	564,162 05	608,800 20	655,801 35	
		Bons de caisse, billets au port, etc.	191,609 58	185,597 75	174,796 52	
		Effets, récépissés, obligations, etc.	24,000 »	1,500 »	»	
	Timbre de dimension	Coupures.	»	»	»	
		Papiers blancs pour actes, etc.	262,576 65	275,840 »	270,844 40	
		Affiches	170,827 85	182,096 09	185,062 25	
TOTAUX.		4,056,474 42	4,076,122 50	4,220,552 96		
ART. 6. — Naturalisation.						
Droits	de naturalisation ordinaire.	4,000 »	7,500 »	4,000 »		
	de grande naturalisation	»	»	»		
TOTAUX.		4,000 »	7,500 »	4,000 »		
ART. 7. — Amendes en matière d'impôts.						
Doubles, triples droits, etc.	d'enregistrement	68,986 71	74,285 45	70,685 98		
	de greffe	5 05	7 60	16 47		
	d'hypothèque	7,547 27	8,701 22	7,086 41		
	de succession	120,110 98	125,452 44	154,690 17		
	de timbre	12,515 98	11,428 18	52,809 69		
TOTAUX.		209,161 99	217,874 89	245,286 72		

POUR L'EXERCICE 1870.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1867.	1868. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
4,295,610 62	4,236,161 13	20,864,921 45	4,172,984 »	
4,295,610 62	4,236,161 13	20,864,921 45		

500 »	8,500 »	24,500 »	4,900 »
500 »	8,500 »	24,500 »	

244,016 17	229,537 45	1,145,897 22	229,179 »
244,016 17	229,537 45	1,145,897 22	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1864.	1865.	1866.
<i>Art. 8. — Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.</i>			
Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor	151,685 04	147,808 15	120,511 68
en totalité			
en partie	8,888 13	8,867 49	6,555 68
TOTAUX.	140,575 17	156,675 64	126,845 56

CHAPITRE II. — PÉAGES

ART. 1^{er}. — *Canaux et rivières.*

Canal de Charleroy	884,007 52	705,157 25	484,599 51
— de Pommerœul à Antoing	157,466 55	159,356 65	145,465 75
— de Mons à Condé	249,950 21	249,116 90	247,695 80
— de la Campine	105,084 17	100,241 50	91,262 55
Droits de navigation, de ponts, d'écluses, etc. (Par rivière ou canal). Sambre canalisée.	555,226 22	414,290 52	570,588 29
Escaut	88,577 54	89,465 88	75,215 15
Meuse	65,010 04	62,929 76	55,019 50
Divers	546,759 08	558,225 74	501,555 61
Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	1,059 49	586 52	559 96
Produits			
des bacs, bateaux et passages d'eau	41,210 81	45,568 51	44,454 20
des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	40,040 »	40,990 67	52,956 07
TOTAUX.	2,512,122 65	2,251,609 08	1,844,548 15

ART. 5. — *Routes appartenant à l'État.*

1 ^{re} classe. — Produit des barrières affermées et en régie	602,246 54	587,894 54	509,568 21
2 ^e — — — — —	852,059 45	876,590 08	872,610 68
TOTAUX.	1,454,265 97	1,464,295 42	1,441,978 89

CHAPITRE III. — CAPITAUX ET REVENUS.

ART. 1^{er}. — *Domaines. (Valeurs capitales)*

Prix de vente de biens immeubles			
Lois des 27 mai 1857, 30 juin 1840, 5 juin 1841, 25 mars 1847, 8 juillet 1848, 11 juin 1855, 8 juillet 1858, 26 mai 1859, 8 mai 1861, 25 mai 1865, 18 juillet 1865, 14 septembre 1864, 14 août 1865 et 4 juin 1866.	518,496 62	235,510 97	640,778 06
Autres aliénations.	8,552 84	575 16	10,061 95
A REPORTER	526,849 46	236,086 15	650,840 01

POUR L'EXERCICE 1870.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1867.	1868. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
152,617 "	418,321 57	1,001,710 98	200,542 "	
6,078 24				
150,205 24	418,321 57	1,001,710 98		

1,678,961 85	1,762,115 81	10,040,358 10	2,000,872 "
1,678,961 85	1,762,115 81	10,040,358 10	

13,444 56	9,450 50	4,585,453 34	876,691 "
13,444 56	9,450 50	4,585,453 34	

--	--	--	--

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1864.	1865.	1866.
ART. 1 ^{er} — Domaines. (Valeurs capitales) (suite).			
REPORT.	326,849 46	256,086 13	650,840 01
Produits			
{ de successions en déshérence	20,575 70	86,214 53	56,400 71
{ nets des épaves	1,000 33	785 82	7,287 68
{ de ventes d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concedés, messageries, etc., et non réclamés	845 11	1,124 47	1,258 06
Prix de vente d'objets mobiliers (catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.)	2,496 "	1,165 "	409 "
{ provenant du Département des Finances	16,219 33	232,875 40	101,144 42
{ — — de la Guerre	59,942 26	67,315 92	137,845 57
Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	18,501 04	18,058 65	85,058 50
{ — — de la Justice	29,748 50	52,589 57	34,057 79
{ — — des Travaux publics	10,450 53	5,514 43	5,352 "
{ — — de l'Intérieur	9,860 70	3,556 "	3,151 50
{ — — des Affaires Étrangères			
Remboursements de capitaux			
{ du fonds de l'industrie	5,531 90	2,400 "	"
{ de créances ordinaires	223,862 69	244,506 11	258,069 97
Rachat et transfert de rentes	1,418 31	1,042 58	268 40
Transaction en matière domaniale	3,500 "	54,500 "	11,000 "
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions. (Intérêts moratoires compris.)	17,565 50	19,971 42	122,749 75
Refournissements pour moins value de mobilier (baes et bateaux)	"	245 50	2,688 20
Produits d'objets saisis et confisqués	3,120 91	2,540 21	2,542 14
Part du Trésor dans les biens possédés par indivis.	2,078 88	2,647 50	204 59
Prix de vente de terrains provenant d'emprises			
{ canaux et rivières	15,856 61	21,494 84	52,185 51
{ Routes	15,058 31	17,291 18	26,965 59
TOTAUX.	782,128 11	1,051,901 08	1,517,547 57

ART. 2. — Forêts

Prix de vente			
{ de coupe de bois (décime compris)	777,587 31	801,407 86	800,789 50
{ de chablis, de bois de délit et d'élagages	80,782 88	84,486 53	103,911 54
{ d'objets saisis et confisqués.	26 50	17 23	7 56
{ de glandée, panage, foins et herbages	11,406 70	15,550 60	7,750 10
A REPORTER.	869,605 59	901,442 24	912,458 50

POUR L'EXERCICE 1870.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1867.	1868. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
1,195,406 27	2,204,298 97	6,751,081 80	1,346,216 »	
1,195,406 27	2,204,298 97	6,751,081 80		

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1864.	1865.	1866.
ART. 2. — Forêts (suite).			
REPORT.	869,605 59	901,442 24	912,458 50
Ferimages			
{ des propriétés dépendantes des forêts	2,632 50	2,681 50	2,652 »
{ du droit { de chasse	5,010 78	5,548 28	5,779 78
{ de pêche (baux et licences)	1,961 »	1,061 »	1,055 50
Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	18,004 54	22,765 21	37,092 40
Redevances pour construction d'usines, et droits d'usage.	5,592 54	29,859 90	15,977 51
Indemnité pour carbonisation	1,507 25	974 50	1,505 25
TOTAUX.	904,112 »	967,552 65	979,518 74

ART. 3. — Dépendances des chemins de fer.

Locations.			
{ de terrains réservés par l'administration des chemins de fer	9,520 19	10,090 02	11,417 70
{ de bâtiments	1,247 78	934 55	1,512 50
{ de cafés-restaurants.	29,008 57	50,211 52	50,227 59
{ d'herbages, d'oseraies, etc.	10,661 28	12,555 58	7,750 »
{ de vidanges	1,101 50	1,596 »	1,261 »
Argent non réclamé	1,067 56	279 95	666 59
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	53,115 28	15,506 60	5,284 59
Prix de vente			
{ de mobilier et matériel hors d'usage	11,584 40	9,458 75	8,068 60
{ d'objets non réclamés	5,868 50	4,145 65	6,127 95
{ d'arbres, plantations, herbages, etc.	5,266 50	6,541 27	5,579 50
Concessions du droit d'apposition d'affiches et de vente de journaux	»	»	6,840 15
TOTAUX.	124,059 56	88,897 27	102,515 97

ART. 4. — Établissements et services régis par l'État.

École militaire. — Pensions des élèves.	62,600 »	66,475 90	74,216 50
École vétérinaire.			
{ Pensions { des élèves	29,785 55	50,785 55	50,800 »
{ d'animaux malades	9,121 40	8,275 70	6,908 78
{ Produit des ventes d'objets divers	480 »	400 50	147 50
Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem.	222,579 58	165,450 62	165,655 56
A REPORTER.	324,564 11	271,575 05	277,726 54

POUR L'EXERCICE 1870.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1867.	1868. (ou 31 décemb.)	TOTAL.		
854,782 73	870,158 21	4,553,704 53	911,141 »	
854,782 73	870,158 21	4,553,704 53		

164,059 21	115,008 85	592,500 64	118,500 »	
164,059 21	115,008 85	592,500 64		

--	--	--	--	--

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1864.	1865.	1866.
<i>Art. 4. — Établissements et services régis par l'État (suite).</i>			
REPORT.	524,564 11	271,575 05	277,726 54
Bénéfices de la fonderie de canons	"	"	104 56
Abonnements.	au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,258 "	15,264 "
	au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	"	"
	au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>	"	"
Produit du <i>Moniteur</i>	5,000 "	5,000 "	5,000 "
TOTAUX.	542,822 11	289,657 05	296,118 70

Art. 5. — Produits divers et accidentels.

Produits	des examens et visa des diplômes	19,405 28	19,257 02	14,527 22
	des diplômes des artistes vétérinaires	2,615 "	1,292 50	1,297 50
	des brevets d'invention	110,820 "	114,474 92	116,120 "
	des jeux de Spa	695,451 20	848,560 15	850,621 95
	du quart des salaires sur transcriptions	54,576 61	55,546 52	54,570 82
	de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec l'Angleterre.	"	"	"
	des examens universitaires.	99,172 50	105,432 50	100,597 90
Restitutions volontaires	510 81	4,096 19	1,060 48	
Indemnités	pour remplacement	65,962 "	60,944 "	62,141 25
	pour décharge de la responsabilité du remplaçant	952 58	1,587 50	1,808 50
	pour construction d'usines (forêts exceptées)	1,671 50	2,121 50	888 "
Parts non réclamées dans les amendes attribuées	69 57	26 "	21 57	
Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées.	101 45	59 68	44 02	
Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication	116,490 "	147,526 74	115,974 45	
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	277 48	314 52	949 10	
Cautionnements judiciaires attribués à l'État	5,844 22	"	5,118 55	
TOTAUX.	1,149,719 60	1,541,059 12	1,285,540 89	

POUR L'EXERCICE 1870.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1867.	1868. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
271,456 58	208,070 25	1,408,093 67	281,619 0	
271,456 58	208,070 25	1,408,093 67		

1,255,876 57	1,199,575 88	6,209,752 06	1,241,950 0	
1,255,876 57	1,199,575 88	6,209,752 06		

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES			
	1864.	1865.	1866.	
<i>Art. 6. — Revenus des domaines.</i>				
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	104,060 62	114,725 13	104,750 25	
Fermages de chasse	71 »	2,181 »	2,181 »	
Génie militaire	Location de biens-fonds et de bâtiments	70,599 06	40,155 02	50,575 12
	Ventes d'arbres, plantations, herbages, etc.	25,066 92	16,453 81	45,498 95
	Fermages de pêche et de chasse	5,775 08	2,675 »	2,262 »
Arrérages de rentes	1,588 71	1,427 60	1,450 80	
Redevances pour concessions de prises d'eau	1,604 69	2,155 09	2,475 90	
Intérêts de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	11,220 22	6,453 94	11,526 88
	de créances ordinaires	109,084 13	105,855 55	106,516 40
Produits	de la calamine.	»	»	»
	des sablières et mines (forêts exceptées)	5,792 21	5,047 74	4,449 85
Location des terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux	53,535 51	52,760 81	54,860 59
	Routes	748 47	408 87	577 17
Ventes d'arbres, plantations, herbages, etc.	Rivières et canaux	101,926 51	95,055 52	107,459 54
	Routes	71,282 40	155,654 17	119,815 85
Droits du pêche (rivières et canaux)	59,505 77	59,655 71	40,270 82	
TOTAUX.	588,408 41	627,578 74	635,866 68	

CHAPITRE IV. — REMBOURSEMENTS.

Art. 1^{er}. — *Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.*

Débet des comptables	Forcements en recette	527 58	4,512 01	662 95
	Recouvrements divers	67 82	55 43	45 45
Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes.		15 07	120 72	7 97
Actes de chargement de divers chefs.		31 17	151 45	55 60
TOTAUX.		441 44	4,817 59	769 97

Art. 2. — *Déficit des comptables.*

Recouvrements	par prélèvements sur cautionnements	24,808 86	7,756 68	179 59
	divers	14,595 47	2,295 66	8,501 24
TOTAUX.		59,404 53	10,050 34	8,680 83

POUR L'EXERCICE 1870.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1867.	1868. (ou 31 décemb.)	TOTAL.		
505,848 75	655,508 18	5,077,270 76	615,454 »	
505,848 75	655,508 18	5,077,270 76		

511 57	2,853 47	9,595 84	1,879 »
511 57	2,853 47	9,595 84	

753 06	12,897 85	75,618 57	14,724 °
1,852 16			
2,585 22	12,897 85	75,618 57	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES				
	1864.	1865.	1866.		
<i>ART. 5. — Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>					
Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances	1,912 54	887 29	918 66	
	Frais de surveillance de bois appartenant	aux communes et hospices	188,650 05	189,256 80	189,050 95
		aux acquéreurs de bois domaniaux	355 02	"	"
	Remboursement et dégrèvement de contributions	45 48	18 06	611 54	
	5 p. % sur recettes pour ordre (frais de régie)	12,527 58	15,922 22	12,979 54	
	2 p. % sur les biens saisis (Hainaut), frais de garde	"	"	"	
	Remboursement de frais d'impression des procès-verbaux des coupes usagères	27 15	"	77 20	
Retenues pour frais de perception de revenus provinciaux	"	"	" 06		
Ministère de la Justice.	Frais de Justice	en matière criminelle et correctionnelle	158,269 57	159,561 42	157,942 44
		en matière de simple police	155,592 25	155,514 46	126,032 46
		militaire	1,288 69	788 41	1,221 40
Frais d'entretien de mendiants	30 "	1,570 67	255 78		
Ministère de l'Intérieur.	Frais de justice en matière de garde civique	3,705 81	5,051 05	3,739 10	
	Remboursement de subsides	"	"	"	
	Remboursement du traitement du commissaire près des jeux de Spa	5,000 "	5,000 "	5,000 "	
Canal de la Campine. — Remboursement des frais de construc- tion du colateur	"	"	"		
Ministère des travaux publics.	Frais de surveillance de travaux publics concédés	152,001 26	126,328 60	102,719 11	
	Frais d'entretien de routes concédées	54,774 71	15,596 15	59,752 56	
	Construction de routes. — Expropriations de terrains. — Rem- boursement d'une consignation	"	"	597 82	
	Indemnités pour jouissance d'égouts	"	"	"	
Remboursement pour travaux exécutés d'office aux passages d'eau, etc.	"	"	"		
TOTAUX.	652,175 89	629,095 15	640,678 20		

POUR L'EXERCICE 1870.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1867.	1868. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
596,788 45	587,011 52	5,105,746 97	621,149 *	
596,788 45	587,011 52	5,105,746 97		

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1870.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits portés au projet de Budget de la Dette publique, pour l'exercice 1870, s'élèvent à fr.	48,807,489 55
Les mêmes crédits, votés pour 1869, montaient à	48,702,759 59
Différence en plus pour 1870 fr.	<u>104,750 16</u>

CHAPITRE 1^{er}.

SERVICE DE LA DETTE.

Crédits demandés pour 1870 fr.	40,101,575 15
Crédits alloués pour 1869	40,066,573 15

AUGMENTATION pour 1870. . . fr. 53,000 »

Cette augmentation porte exclusivement sur l'article 11, relatif au *minimum* d'intérêt garanti par l'État.

Voici les modifications introduites, au Budget de 1870, pour les lignes de chemin de fer appelées à jouir de cet avantage

En plus :

1 ^o Ligne de la Flandre occidentale fr.	70,000 »
2 ^o — de l'Entre-Sambre-et-Meuse	5,000 »
ENSEMBLE. . . fr.	<u>75,000 »</u>

En moins :

1 ^o Ligne de Manage à Wavre fr.	10,000 »
2 ^o — de Lichtervelde à Furnes	40,000 »
3 ^o — de Tongres à Glons	20,000 »
	<u>40,000 »</u>
DIFFÉRENCE ÉGALE. . . fr.	<u>53,000 »</u>

On croit devoir faire observer que, dans les prévisions établies à l'article 11, ne sont pas comprises les sommes qu'il pourrait y avoir lieu de payer, en

NOTE PRÉLIMINAIRE.

cas d'ouverture des lignes de Bastogne et de Virton, et qu'on évalue, au *maximum*, pour celle de Bastogne à 100,000 francs, et pour celle de Virton à 275,000 francs.

Le cas échéant, l'État sera toujours en mesure de remplir ses engagements de ce chef, le crédit destiné aux dépenses de l'espèce n'étant pas limitatif.

L'état formant l'annexe n° 8 du projet de Budget indique les sommes payées, pendant les années 1862 à 1867, à titre de *minimum* d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes.

Comme suite aux renseignements donnés les années précédentes, le tableau ci-après indique, par catégorie de dettes, les sommes employées à l'amortissement partiel de la dette nationale pendant l'année 1867-1868, ainsi que le capital nominal racheté au moyen de ce fonds.

CATÉGORIES DE DETTES.	FONDS D'AMORTISSEMENT.			CAPITAUX NOMINAUX AMORTIS au moyen du fonds d'amortissement.	Observations.
	DOTATION annuelle	INTÉRÊTS des capitaux amortis	TOTAL.		
5 p. 0/0	584,748 »	1,215,269 »	1,798,017 »	2,077,954 64	Semestres au 1 ^{er} août 1867 et au 1 ^{er} février 1868.
4 p. 0/0	500,000 »	350,700 »	1,150,700 »	1,175,055 52	Semestres au 1 ^{er} janvier et au 1 ^{er} juillet 1868.
4 1/2 p. 0/0, 1 ^{re} série. . .	477,214 16	860,524 62	1,346,558 78	1,541,704 41	Semestre au 1 ^{er} novembre 1867.
— 2 ^e —	211,640 »	572,746 25	584,586 25	581,755 96	Id.
— 5 ^e —	594,058 25	546,986 »	741,024 25	757,855 28	Id.
— 4 ^e —	175,455 »	72,922 50	246,577 50	245,554 24	Id.
— 5 ^e —	148,512 50	10,250 75	158,545 25	157,957 51	Id.
TOTAL. Fr.	2,289,407 91	5,756,179 12	6,025,587 05	6,516,171 56	

A cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, le fonds d'amortissement afférent aux cinq séries de dette à 4 1/2 p. 0/0, pour le semestre au 1^{er} mai 1868, n'a pu être employé jusqu'à ce jour.

Ce fonds, momentanément tenu en réserve, s'élève à fr. 5,145,794 28 c.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS.

Le crédit de l'article 15, relatif aux pensions, est supérieur à celui de l'exercice précédent d'une somme de	fr.	71,000 »
Mais l'article 17 se trouvant diminué de celle de		4,269 84
L'augmentation du chapitre, pour 1870, est de		fr.
		69,730 16

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Par suite de la réorganisation des bureaux de l'administration centrale du Département de la Guerre, le service des pensions civiles de ce Département nécessite une allocation plus élevée que celle qui a été accordée en 1869. Les autres augmentations portent sur les pensions des Départements de l'Intérieur et de la Justice, ainsi que sur les pensions ecclésiastiques.

On a déjà fait connaître, lors de la présentation des Budgets de 1868 et de 1869, les causes de la progression de ces dernières pensions. Les augmentations demandées pour l'exercice 1870 provenant des mêmes causes, on ne peut, pour les justifier, que se référer à ce qui a été dit dans les notes préliminaires des deux Budgets précédents.

CHAPITRE III.

FONDS DE DÉPÔT.

Aucune modification n'a été apportée aux crédits de ce chapitre.

Le tableau suivant indique, par chapitre, les différences que présente, en charges ordinaires et en charges extraordinaires, le Budget de 1870, comparé à celui de 1869.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1869.		CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1870.		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1870,							
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	SUR LES CRÉDITS.		SUR L'ENSEMBLE.				
							ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	EN PLUS.	EN MOINS.			
		EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.				
I.	Service de la dette	40,065,277 66	1,095 49	40,066,375 15	40,100,277 68	1,095 49	40,101,575 15	55,000 "	"	55,000 "	"	"	
II.	Rémunérations	7,094,000 "	589,386 24	7,683,386 24	7,174,000 "	579,116 40	7,753,116 40	80,000 "	"	10,269 84	69,750 16	"	
III.	Fonds de dépôt	953,000 "	"	953,000 "	953,000 "	"	953,000 "	"	"	"	"	"	
	TOTAUX. fr.	48,112,277 66	590,481 73	48,702,759 39	48,227,277 68	580,211 89	48,807,489 58	115,000 "	"	10,269 84	104,750 16	"	
								EN PLUS : 115,000 "		EN MOINS : 10,269 84			
												104,750 16	
													Augmentation sur l'ensemble du Budget. fr.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1870, à la somme de *quarante-huit millions huit cent sept mille quatre cent quatre-vingt-neuf francs cinquante-cinq centimes* (fr. 48,807,489 55 c^s), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 25 février 1869.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1870.

Articles	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CREDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1870.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires
	CHAPITRE PREMIER <i>Service de la dette</i>		
		SOMMES AFFECTEES au service	Total par dette
		des intérêts	de l'amortissement
1	Intérêts des capitaux inscrits au grand- livre de la dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842	5,502,640 78	"
2	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 fr., à 3 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 fr., à 3 p. %, émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (sem. au 1 ^{er} lévrier et au 1 ^{er} août 1870)	1,754,244 "	"
	Dotations de l'amortissement de ces deux dettes à 1 p. %, du capital (mêmes sem.)	"	584,748 "
	Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856.	1,200,000 "	"
	Dotations de l'amortissement de cet em- prunt, à 1 p. %, du capital	"	500,000 "
	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 95,442,852 francs (1 ^{re} série), mon- tant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} no- vembre 1870)	4,294,927 44	"
	Dotations de l'amortissement de cette dette à 1 p. %, du capital (mêmes sem.)	"	954,428 52
	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4½ p. %, (2 ^{me} série), autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1870)	5,800,520 "	"
	Dotations de l'amortissement de cet em- prunt, à 1 p. %, du capital (mêmes sem.)	"	425,280 "
	Intérêts à 4½ p. %, sur un capital de 157,610,500 francs (5 ^{me} série), mon- tant des obligations émis en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1870)	7,002,688 50	"
	Dotations de l'amortissement de cette dette, à 1 p. %, du capital (mêmes sem.)	"	788,076 50
4	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 24,582,000 francs, résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et sur un capital de 45,000,000 de francs, montant de l'emprunt autorisé par la loi du 8 sep- tembre 1859, ensemble 69,582,000 francs (1 ^{re} série) (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1870)	5,122,190 "	"
	Dotations d'amortissement, à 1 p. %, du capital (mêmes semestres)	"	546,910 "
	Intérêts de l'emprunt de 59,525,000 francs, à 4½ p. %, (3 ^{me} série), autorisé par la loi du 28 mai 1855 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1870)	2,660,625 "	"
	Dotations de l'amortissement de cet em- prunt, à 1 p. %, du capital (mêmes sem.)	"	296,625 "
	Intérêts de l'emprunt de 58,540,000 francs, à 4½ p. %, (6 ^{me} série), autorisé par la loi du 10 juin 1867 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1870).	2,654,500 "	"
	Dotations de l'amortissement de cet em- prunt à 1 p. %, du capital (mêmes sem.)	"	292,700 "
	TOTAUX	52,080,155 72	5,986,767 82
			56,066,905 54
		A REPORTER	fr. 56,066,905 54

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	50,066,903	54	
5	Frais relatifs à la dette, à 2½ p. % fr. 1,000 »			
	— — à 5 p. % 27,000 »	80,000	»	
	— — à 4 p. % 1,500 »		»	
	— aux dettes à 4½ p. % 50,500 »		»	
6	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	500,000	»	
7	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842	846,560	»	
8	Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	105,820	10	40,101,575 15
9	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842	21,164	02	
10	Rente annuelle constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manage (loi du 8 juillet 1858)	672,550	»	
11	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois)	2,000,000	»	
12	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions	7,500	»	
13	Rentes viagères	»	579 62	
14	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de fr. 10,317 54 c'	»	515 87	
CHAPITRE II.				
<i>Rémunérations.</i>				
		CHARGES		
		Ordinaires.	Extraordinaires.	
15	Pensions ecclésiastiques ci-devant tiercées		1,000 »	
	Pensions civiles et autres accordées avant 1850.		20,000 »	
	— civiles		50,000 »	
	— militaires	3,489,000 »	»	
	— de l'ordre de Léopold.	54,000 »	»	
	Marine. — Pensions militaires	25,000 »	»	
	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	»	5,000 »	
	Secours sur le fonds dit de Waterloo.	»	5,000 »	
	<i>Pensions civiles des divers Départements.</i>			
	Affaires Étrangères.	112,000 »	»	
	Justice	680,000 »	»	
	Intérieur.	350,000 »	»	
	Travaux publics	370,000 »	»	
	Guerre	60,000 »	»	
	Finances.	1,765,000 »	»	
	Cour des comptes	15,000 »	»	
	Pensions ecclésiastiques	290,000 »	»	
	Arriérés de pensions de toute nature.	6,000 »	»	
		7,174,000 »	77,000 »	
	A REPORTER. fr.	47,274,277	66	40,101,575 15

POUR L'EXERCICE 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.												
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.													
	REPORT fr.	47,274,277 66	78,095 49	40,101,373 15												
16	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au ser- vice de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Départe- ment des Finances)	"	500,000 "	7,753,116 40												
		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>Ordinaires.</th> <th>Extraordinaires.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>"</td> <td>1,269 84</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>520 10</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>517 46</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>2,116 40</td> </tr> </tbody> </table>		CHARGES		Ordinaires.	Extraordinaires.	"	1,269 84	"	520 10	"	517 46	"	2,116 40	
CHARGES																
Ordinaires.	Extraordinaires.															
"	1,269 84															
"	520 10															
"	517 46															
"	2,116 40															
17	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>). — ou pensions supplémen- taires (<i>toelagen</i>) Secours annuels (<i>jaarlyksche on- derstanden</i>)	"	2,116 40													
CHAPITRE III.																
<i>Fonds de dépôt.</i>																
18	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en nu- méraire dans les caisses du Trésor, par les comp- tables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	650,000 "	"													
	Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos	5,000 "	"													
19	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII) ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847 (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	500,000 "	"	953,000 "												
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.	48,227,277 66	580,211 89	48,807,489 55												

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1869.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(60)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1870.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.
			des intérêts.	de l'amortissement.	
CHAPITRE PREMIER.					
<i>Service de la dette.</i>					
1	°	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842	5,502,640 78	°	5,502,640 78
2	a.	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 francs, à 5 p. %, émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1870).	1,754,244 °	°	2,558,992 °
	b.	Dotation de l'amortissement de ces deux dettes, à 1 p. % du capital (mêmes semestres) a)	°	584,748 °	
3	a.	Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856.	1,200,000 °	°	1,500,000 °
	b.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à 1 p. % du capital. b)	°	500,000 °	
1°	a.	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 95,442,852 francs (1 ^{re} série), montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1870).	4,294,927 44	°	5,249,555 76
	b.	Dotation de l'amortissement de cette dette, à 1 p. % du capital (mêmes semestres) c)	°	954,428 52	
2°	a.	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4½ p. % (2 ^{me} série), autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1870)	5,809,520 °	°	4,252,800 °
	b.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital (mêmes semestres) d)	°	425,280 °	
3°	a.	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 157,615,500 francs (5 ^{me} série), montant des obligations émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855 (sem. au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novem. 1870).	7,092,688 50	°	7,880,765 °
	b.	Dotation de l'amortissement de cette dette, à ½ p. % du capital (mêmes semestres) e)	°	788,076 50	
4°	a.	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 24,582,000 francs, résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et sur un capital de 43,000,000 de francs, montant de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859, ensemble 69,582,000 francs (4 ^{me} série) (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1870).	5,122,190 °	°	5,469,100 °
	b.	Dotation d'amortissement, à ½ p. % du capital (mêmes semestres). f)	°	546,910 °	
5°	a.	Intérêts de l'emprunt de 59,525,000 francs, à 4½ p. % (5 ^{me} série), autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1870)	2,669,625 °	°	2,966,250 °
	b.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital (mêmes semestres) g)	°	296,625 °	
6°	a.	Intérêts de l'emprunt de 58,540,000 francs, à 4½ p. % (6 ^{me} série), autorisé par la loi du 10 juin 1867 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1870)	2,654,500 °	°	2,927,000 °
	b.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital (mêmes semestres)	°	292,700 °	
TOTAUX.			52,080,155 72	5,986,767 82	56,066,903 54
5	a.	Frais relatifs à la dette à 2½ p. %			1,000 °
	b.	Id. id. 5 —			27,000 °
	c.	Id. id. 4 —			1,500 °
	d.	Id. aux dettes à 4½ —			50,500 °
6	°	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842			
7	°	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842			
A REPORTER.					fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,502,640 78	"	5,502,640 78	5,502,640 78	"	"	
2,558,902 "	"	2,558,902 "	2,558,902 "	"	"	a) Annexe n° 1.
1,500,000 "	"	1,500,000 "	1,500,000 "	"	"	b) Annexe n° 2.
						c) Annexe n° 3.
						d) Annexe n° 4.
						e) Annexe n° 5.
26,725,270 76	"	26,725,270 76	26,725,270 76	"	"	f) Annexe n° 6.
						g) Annexe n° 7.
80,000 "	"	80,000 "	80,000 "	"	"	
500,000 "	"	500,000 "	500,000 "	"	"	
846,560 "	"	846,560 "	846,560 "	"	"	
37,293,465 54	"	37,293,465 54	37,293,465 54	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. fr.	
8	°	Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des articles 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	
9	°	Rachat des droits de faul mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842	
10	°	Rente annuelle constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manage, faite à l'État par la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858 (<i>Moniteur</i> n° 212)	
11	°	<i>Minimum</i> d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois)	
12	°	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions.	
13	°	Rentes viagères	
14	°	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de fr. 10,317 54 c ^t	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
		CHAPITRE II.	
		<i>Rémunérations.</i>	
		CHARGES	
		ordinares.	extraordinaires et temporaires.
a.			1,000 »
b.			20,000 »
c.			50,000 »
d.		5,480,000 »	»
e.		34,000 »	»
f.		25,000 »	»
g.			5,000 »
h.			5,000 »
		Pensions civiles des divers Départements.	
15	i.	112,000 »	»
	k.	680,000 »	»
	l.	550,000 »	»
	m.	570,000 »	»
	n.	60,000 »	»
	o.	1,765,000 »	»
	p.	15,000 »	»
	q.	200,000 »	»
	r.	6,000 »	»
		7,174,000 »	77,000 »
16	°	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service des pensions de la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances).	
17	a.		1,269 84
	b.		529 10
	c.		317 46
			2,116 40
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
57,295,465 54	"	57,295,465 54	57,295,465 54	"	"	
105,820 10	"	105,820 10	105,820 10	"	"	
21,164 02	"	21,164 02	21,164 02	"	"	
672,350 "	"	672,350 "	672,350 "	"	"	
2,000,000 "	"	2,000,000 "	1,965,000 "	35,000 "	"	a) Annexe n° 8.
7,500 "	"	7,500 "	7,500 "	"	"	
"	579 62	579 62	579 62	"	"	
"	515 87	515 87	515 87	"	"	
40,100,277 66	1,095 40	40,101,375 15	40,066,375 15	35,000 "	"	
AUGMENTATION. . . . fr.				35,000 "		
7,174,000 "	77,000 "	7,251,000 "				b) Annexe n° 9.
		b)	7,680,000 "	71,000 "	"	
"	500,000 "	500,000 "				
"	2,116 40	2,116 40	5,386 24	"	1,269 84	
7,174,000 "	579,116 40	7,753,116 40	7,683,586 24	71,000 "	1,269 84	
AUGMENTATION. . . . fr.				69,750 16		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
<i>Fonds de dépôt.</i>		
18	a.	Intérêts, à 4 p. ‰, des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 650,000 »
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 5,000 »
19	c.	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847.
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

Chapitres.	Pages.	<i>Récapitulation.</i>
I.	62	Service de la dette
II.	64	Rémunérations
III.	66	Fonds de dépôt
TOTAUX. fr.		

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
655,000	"	655,000	655,000	"	"	
500,000	"	500,000	500,000	"	"	
955,000	"	955,000	955,000	"	"	

40,100,277 66	1,095 49	40,101,373 15	40,066,575 15	55,000	"	"
7,174,000	579,116 40	7,753,116 40	7,685,586 24	69,750 16	"	"
955,000	"	955,000	955,000	"	"	"
48,227,277 66	580,211 89	48,807,489 55	48,702,759 39	104,730 16	"	"
AUGMENTATION. fr.				104,730 16		

(68)

ANNEXES
AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1870.

ANNEXE N° 1.

Emprunt de 50,850,800 francs, et Dette de 7,624,000 francs,
ensemble 58,474,800 francs,

A TROIS POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} février et le 1^{er} août 1868.

Semestre au 1^{er} février 1868.

Dotation : 1/2 p. 0/0 du capital de 58,474,800 francs, montant de l'emprunt et de la dette réunis fr.	292,574 »	} 906,786 »
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. 0/0 de 40,960,800 francs	614,412 »	

Semestre au 1^{er} août 1868.

Dotation : 1/2 p. 0/0 du capital de 58,474,800 francs, montant de l'emprunt et de la dette réunis fr.	292,574 »	} 922,401 »
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. 0/0 de 42,001,800 francs	630,027 »	
TOTAL fr.	1,829,187 »	

Situation de l'emprunt et de la dette réunis, à l'échéance du 1^{er} août 1868.

Capitaux primitifs de l'emprunt et de la dette réunis fr.	58,474,800 »	
Dont il a été amorti :		
Avec jouissance du 1 ^{er} février 1868 et jouissances antérieures	42,001,800 »	
RESTANT DU CAPITAL. fr.	16,473,000 »	

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 2.

EMPRUNT DE 30,000,000 DE FRANCS,

A QUATRE POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1868.

(Service du 1^{er} janvier au 31 décembre 1868.)*Semestre au 1^{er} juillet 1868.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de l'emprunt fr.	150,000	»	} 581,240	»
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 21,562,000 francs	431,240	»		

Semestre au 1^{er} janvier 1869.

Dotation : 1/2 p. % du capital de l'emprunt fr.	150,000	»	} 592,920	»
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 22,146,000 francs	442,920	»		

Total fr.	1,174,160	»
---------------------	-----------	---

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} janvier 1869.

Capital primitif de l'emprunt fr.	30,000,000	»
---	------------	---

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} juillet 1868 et jouissances antérieures	22,146,000	»
--	------------	---

RESTANT DU CAPITAL fr.	7,854,000	»
----------------------------------	-----------	---

POUR L'EXERCICE 1870.

ANNEXE N^o 3.

DETTE DE 95,442,832 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1844.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1868.*Semestre au 1^{er} mai 1868.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de la dette. fr.	477,214 16	} 1,576,755 78
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 59,978,649 78 c ^s .	899,519 62	

Semestre au 1^{er} novembre 1868.

Dotation : 1/2 p. % du capital de la dette. fr.	477,214 16	} 1,576,755 78
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 59,978,649 78 c ^s .	899,519 62	

TOTAL. fr. 2,753,467 56

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1868, de la dette 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1844.

Capital primitif de la dette fr. 95,442,852 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} novembre 1867 et jouissances antérieures. 39,978,649 78

RESTANT DU CAPITAL. fr. 55,464,182 22

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 4.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS,

A 4¹/₂ POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1868.*Semestre au 1^{er} mai 1868.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de l'emprunt fr.	211,640 »	}	597,458 75
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 17,147,500 francs	385,818 75		

Semestre au 1^{er} novembre 1868.

Dotation : 1/4 p. % du capital de l'emprunt fr.	211,640 »	}	597,458 75
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 17,147,500 francs	385,818 75		

TOTAL. fr.	1,194,917 50
--------------------	--------------

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1868.

Capital primitif de l'emprunt fr.	84,656,000 »
---	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} novembre 1867 et jouissances antérieures.	17,147,500 »
--	--------------

RESTANT DU CAPITAL. fr.	67,508,500 »
---------------------------------	--------------

POUR L'EXERCICE 1870.

ANNEXE N° 5.

DETTE DE 157,615,300 FRANCS,

à 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1855.

FONDS D'AMORTISSEMENTpour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1868.*Semestre au 1^{er} mai 1868.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de la dette: fr.	394,038 25	} 757,602 25
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 16,158,400 francs	363,564 »	

Semestre au 1^{er} novembre 1868.

Dotation : 1/4 p. % du capital de la dette fr.	394,038 25	} 757,602 25
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 16,158,400 francs	363,564 »	

TOTAL fr. 1,515,204 50*Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1868, de la dette à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1855.*

Capital primitif de la dette fr. 157,615,500 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} novembre 1867 et jouissances antérieures 16,158,400 »RESTANT DU CAPITAL. fr. 141,456,900 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 6.

Dette de 24,382,000 francs, résultant de la conversion de 1857, et emprunt
de 45,000,000 de francs, ensemble 69,382,000 francs,

A 4 1/2 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1868.

Semestre au 1^{er} mai 1868.

Dotation : 1/4 p. 0/0 du capital de la dette et de l'emprunt réunis. fr.	173,455 »	} 251,905 50
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de 3,486,600 francs . . .	78,448 50	

Semestre au 1^{er} novembre 1868.

Dotation : 1/4 p. 0/0 du capital de la dette et de l'emprunt réunis. fr.	173,455 »	} 251,905 50
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de 3,486,600 francs . . .	78,448 50	

TOTAL. fr. 503,807 »

Situation de la dette et de l'emprunt réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1868.

Capitaux primitifs de la dette et de l'emprunt réunis. fr. 69,382,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} novembre 1867 et jouissances antérieures 3,486,600 »

RESTANT DES CAPITAUX. fr. 65,895,400 »

POUR L'EXERCICE 1870.

ANNEXE N° 7.

EMPRUNT DE 59,325,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENTpour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1868.*Semestre au 1^{er} mai 1868.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de l'emprunt fr.	148,312 50	} 162,096 »
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 612,600 francs	13,783 50	

Semestre au 1^{er} novembre 1868.

Dotation : 1/4 p. % du capital de l'emprunt fr.	148,312 50	} 162,096 »
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 612,600 francs	13,783 50	

TOTAL fr.	324,192 »
---------------------	-----------

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1868.

Capital primitif de l'emprunt fr. 59,325,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} novembre 1867 et jouissances antérieures 612,600 »

RESTANT DU CAPITAL fr. 58,712,400 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 8.

État présentant les sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes, pendant les années 1862 à 1867.

		ANNÉES					
		1862.	1863.	1864.	1865.	1866.	1867.
Chemins de fer de	la Flandre occidentale . . .	203,531 70	177,403 45	156,000 70	184,557 05	(¹) »	(¹) »
	l'Entre-Sambre-et-Meuse. . .	161,435 57	163,494 65	166,646 16	164,962 56	161,546 77	163,078 77
	Manège à Wavre . . .	187,075 75	183,553 64	171,744 48	156,866 41	160,462 37	157,606 38
	Charleroi à Louvain . . .	(²) »	»	»	»	»	»
	Lierre à Turnhout. . .	157,582 95	169,151 80	144,923 54	117,518 34	168,707 57	172,000 »
	Lichtervelde à Furnes. . .	200,000 »	200,000 »	200,000 »	199,517 73	200,000 »	(¹) 50,000 »
	Tongres à Bilsen . . .	»	10,600 »	75,000 »	75,000 »	(¹) 56,500 »	(¹) »
	— à Ans . . .	»	»	20,821 92	40,000 »	(¹) 20,000 »	(¹) »
	Liège vers le chemin de fer du Grand-Luxembourg par la vallée de l'Ourthe (³) . . .	»	»	»	72,811 17	547,259 95	477,854 51
	Spa vers le Grand-Duché de Limbourg (³) . . .	»	»	»	»	»	502,054 80
Canal de Bossuyt à Courtrai . . .	144,656 02	135,661 43	164,811 56	156,465 25	200,000 »	200,000 »	
Totaux. fr.	1,054,059 85	1,057,664 95	1,077,947 96	1,165,279 11	1,294,276 46	1,522,684 66	

(¹) Le retard dans le paiement du *minimum d'intérêt* aux Compagnies de la *Flandre occidentale* et de *Lichtervelde à Furnes*, et à la Société Liégeois-Limbourgeois, pour les chemins de *Tongres à Bilsen* et de *Tongres à Ans*, provient de la difficulté et de l'étendue du travail à faire pour la formation et le contrôle des comptes, par suite de la fusion de ces lignes : les deux premières, avec le réseau des chemins de fer exploités par la Société dite *d'Exploitation*, et la dernière, avec le réseau des chemins de fer de l'*État néerlandais*.

(²) Le produit de l'exploitation ayant dépassé 7 p. % du capital qui a servi de base à la fixation du *minimum d'intérêt garanti* pour ce chemin de fer, la Société concessionnaire a été tenue de rembourser au trésor la somme de fr. 426,301 57 c, qu'elle a perçue à titre de *minimum d'intérêt* pour les années 1855 et 1856. Cette somme est recouvrée.

(³) Par convention du 27 juin 1862, approuvée par arrêté royal du 6 mars 1863, la Société du chemin de fer du Luxembourg a fait abandon, au profit du chemin de fer de Liège à la ligne du Luxembourg, vers Marche, en passant par la vallée de l'Ourthe, et de celui de Spa vers le Grand-Duché, de la garantie d'intérêt qui lui avait été accordée pour la ligne de Namur à Arlon par la convention du 15 janvier 1852, approuvée par arrêté royal du 29 du même mois.

DETTE PUBLIQUE. — PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	Crédits accordés pour 1869.		Crédits demandés pour 1870.		
	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	ORDINAIRES.	DIFFÉRENCES	
				EN PLUS	EN MOINS
<i>A.</i> Pensions ecclésiastiques, ci-devant tiercées	"	1,000	"	"	"
<i>B.</i> — civiles et autres accordées avant 1850	"	25,000	"	"	5,000
<i>C.</i> — civiles	"	55,000	"	"	5,000
<i>D.</i> — militaires	5,480,000	"	5,489,000	"	"
<i>E.</i> — de l'ordre de Léopold	54,000	"	54,000	"	"
<i>F.</i> — de la marine (Militaires).	25,000	"	25,000	"	"
<i>G.</i> — de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	"	5,000	"	"	"
<i>H.</i> Secours sur le fonds dit de Waterloo	"	4,000	"	"	1,000
<i>Pensions civiles des divers Départements.</i>					
<i>J.</i> Affaires Étrangères et Marine	112,000	"	112,000	"	"
<i>K.</i> Justice	650,000	"	680,000	30,000	"
<i>L.</i> Intérieur	510,000	"	530,000	20,000	"
<i>M.</i> Travaux publics	570,000	"	570,000	"	"
<i>N.</i> Guerre	50,000	"	60,000	10,000	"
<i>O.</i> Finances	1,765,000	"	1,765,000	"	"
<i>P.</i> Cour des comptes	15,000	"	15,000	"	"
<i>Q.</i> Pensions ecclésiastiques	270,000	"	290,000	20,000	"
<i>R.</i> Arriérés de pensions de toute nature	6,000	"	6,000	"	"
TOTAUX. fr.	7,094,000	86,000	7,174,000	80,000	9,000
	7,180,000		7,251,000	DIFFÉRENCE EN PLUS. 71,000	

(28)

III.**BUDGET DES DOTATIONS****POUR L'EXERCICE 1870.****NOTE PRÉLIMINAIRE.**

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1870 s'élève à fr. 4,390,897 25 c., et ne présente aucune différence avec celui de l'exercice 1869.

La Cour des Comptes, en transmettant ses propositions au Ministère des Finances, y a joint la note suivante :

« N'ayant point de changements à proposer à son Budget pour l'exercice »
» 1870, la Cour des Comptes a l'honneur de demander à la Législature de »
» le fixer, comme l'indique le tableau ci-annexé, au même chiffre que celui »
» adopté pour l'année courante. »

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1870, à la somme de *quatre millions trois cent quatre-vingt-dix mille huit cent quatre-vingt-dix-sept francs vingt-cinq centimes* (fr. 4,590,897 25 c^s), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 25 février 1869.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	5,500,000 »	»	5,500,000 »
2	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	200,000 »	»	
CHAPITRE II.				
3	Sénat	50,000 »	10,000 »	60,000 »
CHAPITRE III.				
4	Chambre des Représentants	642,047 25	»	642,047 25
CHAPITRE IV. COUR DES COMPTES.				
5	Traitement des membres de la Cour.	70,750 »	»	188,850 »
6	— du personnel des bureaux	100,000 »	»	
7	Matériel et dépenses diverses	16,900 »	»	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200 »	»	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. fr.		4,380,897 25	10,000 »	4,390,897 25

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1869.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles du Budget des dotations.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE IV.						
MEMBRES DE LA COUR.						
5	a. b. c.	Traitement du président	1	11,250	} 70,750	}
		— des conseillers	6	51,000		
		— du greffier	1	8,500		
			8			
<i>Traitement du personnel des bureaux, y compris la rémunération de travaux extraordinaires.</i>						
6	a. b. c. d. e. f. g. h. i.	1 ^{re} division. { Chef de division.	1	5,000	} 100,000	}
		Archiviste, chef de bureau, commis et expéditionnaires.	8	900 à 3800		
		2 ^e division. { Chef de division.	1	6,000		
		Chef de bureau, contrôleurs, vérificateurs et teneurs de livres	8	1575 à 3800		
		5 ^e division. { Chef de division.	1	6,000		
		Chefs de bureau, contrôleurs et vérificateurs	8	900 à 4000		
		4 ^e division. { Chef de division.	1	5,500		
		Vérificateurs, teneur de livres et commis	5	900 à 3300		
Huissiers, messagers, concierge et boute-feux			7	1050 à 1825		
			40			
MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.						
7	»	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparations de meubles, entretien de l'hôtel, etc.			16,900	}
PENSIONS.						
8	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement			1,200	}
TOTAL. fr.	

DE LA COUR DES COMPTES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
70,750	•	70,750	70,750	•	•	
100,000	•	100,000	100,000	•	•	
16,900	•	16,900	16,900	•	•	
1,200	•	1,200	1,200	•	•	
188,850	•	188,850	188,850	•	•	

ANNEXE AU BUDGET DE LA COUR DES COMPTES

POUR L'EXERCICE 1870.

Liste nominative des fonctionnaires et employés admis à la pension, du 1^{er} janvier 1868 au 31 décembre de la même année, et des extinctions constatées dans la même période, liste dressée en exécution de l'article 4 de la loi du 17 février 1849.

1^o PENSIONS CONFÉRÉES.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES.	DERNIÈRES FONCTIONS.	MONTANT	DATE DE L'ENTRÉE	Observations.
			de la pension.	en jouissance.	
1	Rapaert, Frédéric.	Conseiller	4,785	1 ^{er} avril 1868.	

2^o PENSIONS ÉTEINTES.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES.	DERNIÈRES FONCTIONS.	MONTANT de la pension.	DATE	DATE	Observations.
				de l'arrêté.	de l'extinction.	

NÉANT.

SITUATION GÉNÉRALE.

Il y avait à servir, au 1 ^{er} janvier 1868, cinq pensions s'élevant ensemble à fr.	7,887 »
Pension nouvelle	4,785 »
Il reste donc à servir, au 1 ^{er} janvier 1869, six pensions, s'élevant ensemble à fr.	<u>12,472 »</u>

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1870.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les allocations demandées pour l'exercice 1870 s'élèvent	
à	fr. 15,586,198 »
Les allocations demandées pour l'exercice 1869 s'élèvent	
à	15,525,198 »
DIFFÉRENCE EN PLUS POUR 1870.	fr. 61,000 »

Trois chapitres (I, V et X) présentent des modifications.

Au chapitre I, article 5, une augmentation de 5,000 francs est nécessaire pour les dépenses de chauffage, d'éclairage, d'entretien de l'hôtel et des bureaux, d'achat et entretien du mobilier, ci. 5,000 »

Au chapitre V, article 18, il y a lieu d'augmenter de 65,000 francs le crédit inscrit dans la colonne des charges temporaires, à raison de la construction des palais de justice d'Anvers, Tournay et Courtrai, ci 65,000 »

Au chapitre X, article 49, une augmentation de 6,000 francs est demandée pour le personnel des prisons, afin notamment de compléter celui de la nouvelle prison d'Arlon, qui sera occupée en 1870, ci 6,000 »

Et d'autre part, les articles 50 et 58 se trouvent diminués de la somme de 15,000 francs qui avait été demandée au Budget de 1869 pour une adjudication d'imprimés, ci. 15,000 »

TOTAUX EN MOINS.	fr. 15,000 » PLUS 76,000 »
--------------------------	----------------------------

Soit, en plus, au Budget de 1870.	fr. 61,000 »
---	--------------

PROJET DE LOI.**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES.***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1870, à la somme de *quinze millions cinq cent quatre-vingt-six mille cent nonante-huit francs* (15,586,198 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 28 février 1869.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre de la Justice,***J. BARA.***Le Ministre des Finances,***FRÈRE-ORBAN.**

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	} 340,600 »
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service . . .	271,100 »	»	
3	Matériel	35,000 »	»	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques . . .	6,000 »	»	
5	Frais de route et de séjour	7,500 »	»	
CHAPITRE II.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	<i>Cour de cassation.</i> Personnel	267,400 »	»	} 5,534,050 »
7	— Matériel	5,250 »	»	
8	<i>Cours d'appel.</i> Personnel	759,100 »	»	
9	— Matériel	24,000 »	»	
10	Tribunaux de première instance et de commerce	1,560,900 »	1,900 »	
11	Justices de paix et tribunaux de police	915,500 »	2,000 »	
CHAPITRE III.				
JUSTICE MILITAIRE.				
12	<i>Cour militaire.</i> Personnel	20,500 »	4,235 »	} 72,775 »
15	— Matériel	2,000 »	»	
14	Auditeurs militaires et prévôts	42,500 »	»	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	3,540 »	»	
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE JUSTICE.				
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police.	700,000 »	»	} 724,608 »
17	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires	15,500 »	11,108 »	
A REPORTER. . . . fr.		4,652,790 »	19,241 »	4,672,031 »

POUR L'EXERCICE 1870:

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	4,652,700 »	19,241 »	4,672,031 »
	CHAPITRE V.			
	PALAIS DE JUSTICE.			
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.	55,000 »	125,000 »	160,000 »
	CHAPITRE VI.			
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i>	220,000 »	»	
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	5,000 »	»	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	25,300 »	»	262,300 »
22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois	14,000 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
23	Pensions civiles	25,000 »	»	
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	12,000 »	»	41,500 »
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.	1,500 »	»	
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	5,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	4,991,500 »	144,241 »	5,135,851 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	4,991,590 »	144,241 »	5,135,831 »
	CHAPITRE VIII.			
	CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège . . .	518,200 »	»	
28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	62,011 »	»	
29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs, pour revenu de cures	4,250,000 »	»	
30	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo . . .	460,000 »	256,000 »	
31	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	69,556 »	»	
32	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	15,000 »	»	5,510,067 »
33	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	11,220 »	»	
34	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues. . . .	300 »	»	
35	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite. . . .	»	20,000 »	
36	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	11,000 »	»	
37	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses	50,000 »	»	
	CHAPITRE IX.			
	ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.			
38	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays	160,000 »	»	
39	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° pour secours aux victimes de l'ophtalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	166,000 »	»	
40	Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, — des médecins chargés de rechercher et de traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophtalmie militaire, — des membres et secrétaires de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection des établissements d'aliénés. — Traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire.	12,000 »	»	660,000 »
41	Impressions et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers.	2,000 »	»	
42	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	100,000 »	»	
43	Subsides pour le patronage des condamnés libérés	20,000 »	»	
44	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	200,000 »	»	
	À REPORTER. fr.	10,885,657 »	420,241 »	11,505,898 »

POUR L'EXERCICE 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	10,885,857 »	420,241 »	11,305,898 »
CHAPITRE X.				
PRISONS.				
SECTION 1 ^{re} . — <i>Service économique.</i>				
45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons.	1,500,000 »	»	
46	Gratifications aux détenus.	31,000 »	»	
47	Frais d'habillement des gardiens.	50,000 »	»	
48	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	11,000 »	»	
49	Traitements des fonctionnaires et employés	750,000 »	2,500 »	
50	Frais d'impression et de bureau	10,000 »	»	
51	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	155,000 »	»	
52	Maison d'arrêt cellulaire à Huy. — Achèvement des travaux de construction	»	55,000 »	
53	Maison de sûreté cellulaire d'Anvers. — Agrandissement des constructions ou construction d'une prison militaire et construction de maisons d'arrêt cellulaires à Malines et à Tournay	»	575,000 »	4,195,500 »
54	Maison de sûreté de Tongres. — Agrandissement.	»	22,000 »	
55	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	»	20,000 »	
SECTION 2. — <i>Service des travaux.</i>				
56	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication	1,000,000 »	»	
57	Gratifications aux détenus.	150,000 »	»	
58	Frais d'impressions et de bureau.	5,000 »	»	
59	Traitements et tantièmes des fonctionnaires et employés	88,000 »	»	
	A REPORTER. . . . fr.	14,598,657 »	1,100,741 »	15,499,598 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	14,598,657 »	1,100,741 »	15,499,398 •
	CHAPITRE XI.			
	FRAIS DE POLICE.			
00	Mesures de sûreté publique	80,000 »	•	80,000 •
	CHAPITRE XII.			
61	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	5,000 »	1,800 »	6,800 •
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . fr.	14,485,657 »	1,102,541 »	15,586,198 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1869.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

JULES BARA.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1870.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE	TOTAL par SERVICE	
CHAPITRE I^{er}.						
ADMINISTRATION CENTRALE.						
1	»	Traitement du Ministre.	1	»	21,000	21,000
2	»	— des fonctionnaires et employés.	85	»	271,100	271,100
3	} a.	MATÉRIEL. — Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, re- liures, etc.		11,000	»	} 53,000 »
		b. — Éclairage, chauffage de 90 foyers		13,000	»	
		c. — Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles		11,000	»	
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils et documents statistiques. — Achat d'ouvrages y relatifs.				
5	»	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'administration centrale				
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}				fr.
CHAPITRE II.						
ORDRE JUDICIAIRE.						
COUR DE CASSATION. — Personnel.						
6	»	Premier président	1	16,000	16,000	} 267,400
		Président de chambre	1	15,000	15,000	
		Conseillers.	15	11,250	168,750	
		Procureur général	1	16,000	16,000	
		Avocats généraux	2	12,000	24,000	
		Greffier en chef	1	7,000	7,000	
		Greffiers.	2	4,500	9,000	
		Huissiers audienciers	6	750	4,500	
		Messagers	2	1,000	2,000	
		Secrétaire du parquet	1	3,500	3,500	
		Employé	1	1,650	1,650	
		Messenger et huissier de salle	1	1,000	1,000	
		Concierge du palais de la Cour de cassation	1	1,200	1,200	
		A REPORTER				fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
274,100	»	274,100	274,100	»	»	
33,000	»	33,000	30,000	3,000	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
7,500	»	7,500	7,500	»	»	
340,600	»	340,600	335,600	5,000	»	
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . fr.				5,000		
267,400	»	267,400	267,400	»	»	
267,400	»	267,400	267,400	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	
					Report. fr.	
		<i>Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation.</i>				
7	»	La Cour	»	3,000	} 5,250	
		Le parquet	»	1,250		
		Mobilier pour la Cour de cassation	»	1,000		
		<i>COURS D'APPEL. — Personnel.</i>				
		Premiers présidents	5	11,250	55,750	
		Présidents de chambre	6	8,500	51,000	
		Conseillers	55	7,500	412,500	
		Procureurs généraux	3	11,250	55,750	
		Premiers avocats généraux	3	8,500	25,500	
		Deuxièmes avocats généraux	6	8,000	48,000	
		Substituts des procureurs généraux	6	7,000	42,000	
8	»	Greffiers en chef	3	5,000	15,000	
		Greffiers	13	4,000	52,000	} 759,100
		Secrétaires des parquets	3	3,300	9,900	
		Employés	10	1,650	16,500	
		Messagers des cours	2	1,200	2,400	
		Idem	3	1,000	3,000	
		Huissiers audienciers	14	700	7,700	
		Concierges	1	1,100	1,100	
			2	1,000	2,000	
		Messagers des parquets	3	1,000	3,000	
		<i>Matériel des Cours.</i>				
9	»	Cour d'appel de Bruxelles	»	8,000	} 24,000	
		— de Gand	»	5,000		
		— de Liège	»	6,500		
		Mobilier pour les trois Cours	»	4,500		
		Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des comptes.				
					A REPORTER. fr.	

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
267,400	»	267,400	267,400	»	»	
5,250	»	5,250	5,250	»	»	
759,100	»	759,100	759,100	»	»	
24,000	»	24,000	24,000	»	»	
1,055,750	»	1,055,750	1,055,750	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	
					REPORT. . . . fr.	
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.				
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruzelles, Gand, Liège et Anvers.</i>				
	a.	Présidents	4	7,500	50,000	} 454,500
		Vice-présidents	8	6,500	52,000	
		Juges d'instruction	9	5,500	49,500	
		Juges	25	5,000	125,000	
		Procureurs du Roi	4	7,500	50,000	
		Substituts	15	5,000	65,000	
		Greffiers	4	3,200	12,800	
		Commis greffiers	25	3,000	75,000	
		Secrétaires des parquets.	4	2,400	9,600	
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires	7	800	5,600	
10		2 ^e CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Charleroy, Dinant, Louvain, Mons, Namur, Tongres, Termonde, Tournay et Verviers.</i>				
	b.	Présidents	11	7,000	77,000	} 691,400
		Vice-présidents	9	5,500	49,500	
		Juges d'instruction	14	5,000	70,000	
		Juges	39	4,500	175,500	
		Procureurs du Roi	11	7,000	77,000	
		Substituts	18	4,500	81,000	
		Greffiers	11	3,200	35,200	
		Commis greffiers	36	2,800	100,800	
		Secrétaires des parquets.	11	1,800	19,800	
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires	7	800	5,600	
		Supplément au vice-président d'Arlon faisant fonctions de juge	1	1,000	1,000	1,000
		A REPORTER. fr.				1,146,900

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,055,750	»	1,055,750	1,055,750	»	»	
1,055,750	»	1,055,750	1,055,750	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		NOMBRE d'agens.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
					REPORT. fr.
					REPORT. fr. 1,146,900
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE (suite).			
		3 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Courtrai, Furnes, Hasselt, Huy, Malines, Marche, Neufchâteau, Nivelles, Turn- hout et Ypres.</i>			
		Présidents	11	6,000	66,000
		Juges d'instruction	11	4,500	49,500
		Juges	18	4,000	72,000
		Procureurs du Roi	11	6,000	66,000
		Substituts	11	4,000	44,000
10 (suite).	c.	Greffiers	11	3,200	35,200
		Commis greffiers	18	2,600	46,800
		Secrétaires des parquets	11	1,700	18,700
		Traitement d'attente d'un commis greffier du tribunal supprimé de St-Hubert	1	900	900
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournay et Verviers	14	1,200	16,800
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.			
		Juges de paix	203	3,000	609,000
		Greffiers	205	1,500	307,500
11	"	Supplément à un juge de Tongres devenu juge de paix à Liège	1	500	500
		Greffier de simple police à Liège	1	1,500	1,500
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.			

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,055,750	»	1,055,750	1,055,750	»	»	
1,560,900	1,900	1,562,800	1,562,800	»	»	
915,500	2,000	915,500	915,500	»	»	
3,530,150	3,900	3,534,050	3,534,050	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEM. par an.	MONTANT de la dépense.		TOTAL par service.
CHAPITRE III.						
JUSTICE MILITAIRE.						
COUR MILITAIRE. — Personnel.						
12	a.	Auditeur général	1	8,500	8,500	20,500
		Substitut de l'auditeur général	1	6,500	6,500	
		Secrétaire de l'auditeur général.	1	2,000	2,000	
		Huissier audiencier.	1	400	400	
		Messagers	2	1,000	2,000	
		Concierge	1	1,100	1,100	
<i>Traitements d'attente.</i>						
13	b.	D'un conseiller à la haute Cour, $\frac{2}{3}$ de l'ancien traitement	1	4,233	4,233	4,233
		<i>Matériel.</i>				
13	>	Matériel pour la Cour militaire	"	"	2,000	2,000
AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.						
14	>	Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	4	6,000	24,000	42,500
		Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe, à Bruges, Mons et Namur	3	5,000	15,000	
15	>	Prévôts militaires	7	500	3,500	5,540
		Frais de bureau et indemnité pour feu et lu- mière dont jouissent les auditeurs	5 2	420 720	2,100 1,440	
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.						
CHAPITRE IV.						
FRAIS DE JUSTICE.						
16	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police			680,000	20,000
		Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique				
17	>	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellu- laires				
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.						

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
20,500	4,233	24,733	24,733	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
3,540	»	3,540	3,540	»	»	
68,540	4,233	72,773	72,773	»	»	
DIFFÉRENCE . . . fr.				»		
700,000	»	700,000	700,000	»	»	
15,500	11,108	24,608	24,608	»	»	
715,500	11,108	724,608	724,608	»	»	
DIFFÉRENCE . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PALAIS DE JUSTICE.		
18	»	Constructions, réparations, entretien et loyers de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
19	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i>
20	»	Abonnement au <i>Bulletin de la Cour de cassation</i>
21	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de loi et d'autres documents législatifs; frais des commissions de révision de la législation
22	»	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de la publication des anciennes lois.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS ET SECOURS.		
23	»	Pensions civiles
24	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse
25	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.
26	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
55,000	125,000	160,000	95,000	65,000	»	
55,000	125,000	160,000	95,000	65,000	»	
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr.				65,000		
220,000	»	220,000	220,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
25,500	»	25,500	25,500	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
262,500	»	262,500	262,500	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
25,000	»	a) 25,000	25,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
41,500	»	41,500	41,500	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

a) L'état détaillé des pensions allouées depuis la publication de celui qui était annexé au Budget de 1869, est inséré sous le n° 1 des Annexes. Le Département de la Justice ne demande que la somme présumée nécessaire pour payer les premiers termes de pension échus.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
CULTES.		
<i>Culte catholique.</i>		
27	»	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.
28	»	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège
29	»	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,914 francs, pour revenu de cures . . .
30	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo.
<i>Culte protestant et anglican.</i>		
31	»	Traitements des pasteurs et employés
32	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses
<i>Culte israélite.</i>		
33	»	Traitements des ministres et employés
34	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.
35	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.
<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>		
36	»	Pensions ecclésiastiques. — Paiement des termes échus avant l'inscription au Département des Finances.
37	»	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.		

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
318,200	»	318,200	318,200	»	»	
62,011	»	62,011	62,011	»	»	
4,250,000	»	4,250,000	4,250,000	»	»	
469,000	256,000	725,000	725,000	»	»	
69,536	»	69,536	69,536	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
11,220	»	11,220	11,220	»	»	
300	»	300	300	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
11,000	»	a) 11,000	11,000	»	»	a) L'état détaillé des pensions accordées pendant 1868 forme l'annexe n° 2, faisant suite à celui qui a été publié à l'appui du Budget de 1869.
30,000	»	b) 50,000	50,000	»	»	Les pensions sont accordées aux ministres des cultes démissionnaires, conformément aux lois du 21 juillet 1844 et du 17 février 1849. Le Département de la Justice ne paye que les premiers termes échus.
5,234,067	276,000	5,510,067	5,510,067	»	»	b) Des secours sont accordés à des ecclésiastiques, ministres des cultes, anciens religieux ou religieuses âgés, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ministres des cultes encore en fonctions, ou dont les pensions sont très-modiques, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent dans la détresse.
DIFFÉRENCE. . . . fr.						

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.		
38	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays.
39	»	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° pour secours aux victimes de l'ophtalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.
40	»	Frais de route et de séjour des médecins en mission pour rechercher et traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophtalmie militaire; des membres des commissions spéciales pour les établissements de bienfaisance, des membres et secrétaire de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection d'arrondissement; traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire. (Art. 21 de la loi du 18 juin 1850, et 75 du règlement général du 1 ^{er} mai 1851.)
41	»	Impressions, achat d'ouvrages spéciaux relatifs aux établissements de bienfaisance, et frais divers.
42	»	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces
43	»	Subsides pour le patronage des condamnés libérés
44	»	Écoles de réforme pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		
CHAPITRE X.		
PRISONS.		
<i>SECTION PREMIÈRE. — Service économique.</i>		
45	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons
46	»	Gratifications aux détenus
47	»	Frais d'habillement des gardiens
48	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés.
49	»	Traitements des fonctionnaires et employés
50	»	Frais d'impression et de bureau
51	»	Prisons. — Entretien et améliorations des bâtiments
52	»	Maison d'arrêt cellulaire à Hay. — Achèvement des travaux de construction
53	»	Agrandissement de la maison de sûreté cellulaire à Anvers ou construction d'une prison militaire à Anvers, et construction de maisons d'arrêt cellulaires à Malines et à Tournai. — Continuation des travaux de construction
54	»	Maison de sûreté de Tongres. — Agrandissement
A REPORTER. fr.		

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1870.

CREDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
160,000	»	160,000	160,000	»	»	
166,000	»	166,000	166,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
100,000	»	100,000	100,000	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
200,000	»	200,000	200,000	»	»	
660,000	»	660,000	660,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
1,300,000	»	1,300,000	1,300,000	»	»	
34,000	»	34,000	34,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
11,000	»	11,000	11,000	»	»	
750,000	2,500	752,500	726,500	6,000	»	
40,000	»	10,000	20,000	»	10,000	
155,000	»	155,000	155,000	»	»	
»	55,000	652,000	652,000	»	»	
»	575,000					
»	22,000					
2,270,000	654,500	2,924,500	2,928,500	6,000	10,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
55	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions
		TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. fr.
		SECTION DEUXIÈME. — <i>Service des travaux.</i>
56	»	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication
57	»	Gratifications aux détenus
58	»	Frais d'impression et de bureau
59	»	Traitements et tantièmes des employés
		TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. fr.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
		CHAPITRE XI.
		FRAIS DE POLICE.
60	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
61	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,270,000	654,500	2,924,500	2,928,500	6,000	10,000	
»	26,000	26,000	26,000	»	»	
2,270,000	680,500	2,950,500	2,954,500	6,000	10,000	
1,000,000	»	1,000,000	1,000,000	»	»	
150,000	»	150,000	150,000	»	»	
5,000	»	5,000	10,000	»	5,000	
88,000	»	88,000	88,000	»	»	
1,243,000	»	1,243,000	1,248,000	»	5,000	
3,513,000	680,500	4,193,500	4,202,500	6,000	15,000	
DIMINUTION				9,000		
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
5,000	1,800	6,800	6,800	»	»	
5,000	1,800	6,800	6,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres	Pages	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	94	Administration centrale
II.	<i>ib.</i>	Ordre judiciaire
III.	102	Justice militaire
IV.	<i>ib.</i>	Frais de justice
V.	104	Palais de justice
VI.	<i>ib.</i>	Publications officielles
VII.	<i>ib.</i>	Pensions et secours
VIII.	106	Cultes
IX.	108	Établissements de bienfaisance
X.	<i>ib.</i>	Prisons
XI.	110	Frais de police
XII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
340,600 »	»	340,600 »	335,600 »	5,000 »	»	
3,530,150 »	3,900 »	3,534,050 »	3,534,050 »	»	»	
68,540 »	4,233 »	72,773 »	72,773 »	»	»	
713,500 »	11,108 »	724,608 »	724,608 »	»	»	
35,000 »	125,000 »	160,000 »	95,000 »	65,000 »	»	
262,500 »	»	262,500 »	262,500 »	»	»	
41,500 »	»	41,500 »	41,500 »	»	»	
5,234,067 »	276,000 »	5,510,067 »	5,510,067 »	»	»	
660,000 »	»	660,000 »	660,000 »	»	»	
3,513,000 »	680,500 »	4,193,500 »	4,202,500 »	»	9,000	
80,000 »	»	80,000 »	80,000 »	»	»	
5,000 »	1,800 »	6,800 »	6,800 »	»	»	
14,483,657 »	1,402,541 »	15,586,198 »	15,525,198 »	70,000 »	9,000	
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr.				61,000 »		

(114)

ANNEXES

AU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1870.

ANNEXE N° 1.

ÉTAT

*des pensions conférées à des magistrats, fonctionnaires et employés ressortissant
au Département de la Justice, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre
1868.*

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU-ET DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Thomasse, F.-J.	Huy, le 5 juillet 1797	Greffier de la justice de paix de Huy
2	Rehson-Xanteus, J.-G.	Dahlen (Prusse), le 30 mars 1797.	Id. id. de Bilsen
3	Raemaekers, Agnés.	Bruxelles, le 10 juillet 1801	Concierge du Ministère de la Justice
4	Moreau, E.-J.	Hyon, le 22 avril 1813	Greffier de la justice de paix de Mons
5	Dreze, Pascal, J.	Grand-Rechain, le 29 nov. 1797	Président du tribunal de Verviers
6	Godtsseels, Ferdinand-Louis	Louvain, le 27 janvier 1798	Juge de paix de Malines
7	Van Caloen, C.-F.-G.	Bruges, le 8 septembre 1802	Président du tribunal de Bruges
8	Hermans, G.-J.-J.-D.	Anvers, le 2 mai 1799	Greffier de la justice de paix de Contich
9	Ooms, Léonard.	Oostham, le 14 février 1798	Procureur du Roi à Turnhout
10	Michaux, François-M.-W.	Namur, le 1 ^{er} septembre 1809.	Vice-Président du tribunal de Charleroi
11	Vanden Bogaele, Théodore	Ypres, le 18 janvier 1805	Greffier du tribunal d'Ypres
12	Barnich, Nicolas-J.	Bure, le 2 octobre 1804.	Commiss-greffier du tribunal de Namur
13	Van Peteghem, Félix.	Loochristy, le 15 juin 1801.	Greffier de la justice de paix de Loochristy
14	Van den Heuvel, P.-Ph.	Pamel, le 17 décembre 1800	Commis-greffier à la Cour d'appel de Bruxelles.
15	Bech, Mathias	Luxembourg, le 13 mars 1805	Chef de bureau au Ministère de la Justice
16	Meynders, Winand	Maestricht, le 1 ^{er} octobre 1801	Commis de 5 ^{me} classe id.
17	Ponsaint, Michel	Genappe, le 31 mai 1808	Id. de 1 ^{re} classe id.
18	Stiénon, Simon-Joseph	Namur, le 25 avril 1801.	Gardien de la maison de sûreté à Namur
19	Loizelier, Anatole.	Dinant, le 24 mai 1805.	Juge d'instruction à Mons
20	De Backer, François	Lede (Fl. orien.), le 26 février 1798.	Greffier de la justice de paix d'Alost
21	Gustin, Adrien-Joseph	Thimister, le 31 décembre 1798	Contre-maitre à la maison centrale de Gand
22	De Cneudt, Joseph-Pierre	Bruges, le 29 juin 1807.	Gardien de 1 ^{re} classe id. id.
23	Heltzel, Hubert-Antoine.	Maestricht, le 10 août 1809	Id. id. id. id.
24	Seghers, Louis	Gand, le 14 octobre 1805	Id. de 2 ^{me} classe id. id.
25	Seeldrayers, Charles-Joseph	Schelle, le 7 avril 1809	Id. id. id. id.
26	Debie, Jean-Baptiste	Hemixem, le 28 juillet 1802	Id. id. id. de Vilvorde
27	Fievez, Gérard	Bruxelles, le 14 janvier 1797	Commis à la Cour d'appel de Liège
28	Thibault, Charles-Th.-J.	Jemeppe, le 18 janvier 1811	Greffier de la justice de paix de Gosselies
29	Van de Velde, Philippe	Gand, le 18 juillet 1796.	Président de chambre à la Cour d'appel de Gand
30	Verbaere, Joseph-L.	Gand, le 20 septembre 1800	Conseiller à la Cour d'appel de Gand
31	Van Genechten, Walter-F.-J.	Turnhout, le 10 juillet 1798	Président du tribunal de Turnhout
32	Berger, Nicolas.	Roodt, le 2 janvier 1800.	Id. id. d'Arlon

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1870.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
		ANS.	MOIS.			
31 octobre 1867 . . .	Age avancé	26	9	2,033 35	836 »	
31 août 1867	Id.	41	»	1,620 »	1,021 »	
31 décembre 1867	Id.	54	6	1,428 33	758 »	
Id.	Infirmités	26	11	3,140 »	1,500 »	
Id.	Age avancé	37	2	6,825 »	6,825 »	
29 février 1868	Id.	36	8	3,590 »	3,500 »	
31 décembre 1867	Id.	37	»	6,766 67	3,831 »	
31 janvier 1868	Id.	41	4	1,956 »	1,245 »	
31 mars 1868	Id.	47	1	5,898 75	5,898 »	
31 décembre 1867	Infirmités	26	1	5,587 50	4,145 »	
29 février 1868	Id.	38	7	3,716 67	2,206 »	
31 janvier 1868	Id.	35	5	2,708 33	1,468 »	
30 novembre 1867	Id.	25	9	2,150 »	778 »	
31 décembre 1867	Age avancé	54	7	3,900 »	2,082 »	
30 avril 1868	Id.	37	4	4,475 33	2,569 »	
31 mars 1868	Infirmités	27	5	1,663 50	696 »	
Id.	Id.	37	5	2,265 »	1,505 »	
Id.	Age avancé	59	9	1,197 »	752 »	
30 avril 1868	Infirmités	37	1	4,953 66	4,958 »	
31 mai 1868	Age avancé	28	2	2,665 »	1,154 »	
31 mars 1868	Infirmités	29	6	1,987 50	902 »	
Id.	Id.	29	10	1,230 »	575 »	
Id.	Id.	27	2	1,287 »	557 »	
Id.	Id.	30	9	1,272 »	821 »	
Id.	Id.	28	6	1,218 60	554 »	
Id.	Age avancé	54	10	1,125 »	602 »	
30 juin 1868	Id.	47	11	1,642 »	1,094 »	
Id.	Infirmités	20	7	1,926 »	876 »	
31 juillet 1868	Age avancé	45	3	8,187 50	8,187 »	
Id.	Infirmités	37	8	7,437 50	7,437 »	
Id.	Age avancé	30	11	5,945 75	5,945 »	
Id.	Infirmités	38	7	6,927 08	6,927 »	
A REPORTER.					81,734 »	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU ET DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
53	Fraipont, Jean-Baptiste-B.	Waremmé, le 23 juin 1802.	Greffier de la justice de paix de Waremmé
54	Planchenaull, Jean-Baptiste	Moll, le 25 octobre 1803	Gardien de 2 ^m e classe à la prison de Turnhout
55	Keppenne, J.-Ad.-F.	Liège, le 16 juillet 1798	Président du tribunal de Liège
56	Sentron, J.-F.	Hannut, le 30 juin 1794	Greffier de la justice de paix d'Avennes
57	Deshayes, L.-P.-A.	Tournai, le 26 avril 1806	Commis-greffier du tribunal de Tournai
58	Coomans, J.	Diest, le 27 mars 1802	Gardien de 2 ^e classe à la prison centrale de Gand
59	Liégeois, Alphonse-Joseph	Thuin, le 24 février 1803	Juge de paix de Thuin.
40	Vercruyse, Bernard-Joseph	Gand, le 15 décembre 1807	Gardien de 2 ^e classe à la prison centrale de Gand
41	Pety, Théodore-Auguste-Joseph.	Walcourt, le 30 août 1796	Président de chambre à la Cour d'appel de Liège
42	Cloës, Jean-Joseph-R.	Liège, le 16 octobre 1796	Conseiller à la Cour d'appel de Liège
45	Heughebaert, Constant-Fréd.-A	Tournai, le 22 septembre 1798	Juge au tribunal de Tournai
44	Bayet, Jacques-Joseph	Liège, le 19 septembre 1798	Id. id. de Liège
43	Philippart, Antoine-Louis-Joseph.	Florzé, le 4 novembre 1802	Commis-greffier au tribunal de Marche
46	Longprez, Lambert-Joseph.	Namur, le 25 avril 1817.	Gardien de 1 ^{re} classe à la prison de Bruxelles

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1870.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES	Observations.
		ANS	MOIS.			
				REPORT. . . . fr.	81,754 "	
31 août 1868 . . .	Age avancé	57	»	1,584 "	901 "	
31 juillet 1868. . .	Infirmités	27	1	1,260 06	525 "	
31 août 1868 . . .	Age avancé	40	11	7,450 "	7,450 "	
30 septembre 1867 .	Id.	36	4	1,578 "	892 "	
30 septembre 1868 .	Infirmités	35	10	2,775 "	1,529 "	
31 août 1868 . . .	Age avancé	37	5	1,205 33	695 "	
31 octobre 1868 . .	Infirmités	27	7	5,150 "	2,541 "	
30 juin 1868 . . .	Id.	50	5	1,200 "	769 "	
30 septembre 1868 .	Age avancé	48	2	8,462 50	8,462 "	
30 novembre 1868 .	Id.	53	1	7,487 50	7,487 "	
30 novembre 1868 .	Id.	50	1	4,491 66	4,491 "	
30 septembre 1868 .	Id.	15	»	4,975 "	2,487 "	
31 août 1868 . . .	Id.	37	10	2,566 67	1,495 "	
Id.	Infirmités	52	»	1,545 35	662 "	
Total des 46 pensions. . . . fr.					122,106 "	

Il y avait à servir au 1^{er} janvier 1868 253 pensions, montant à fr. 506,417 »
 Inscrites en 1868. . . 46 pensions, s'élevant à fr. 122,106 »
 Éteintes en 1868. . . 50 — — 51,656 »

Augmentation. . . 16 — — 70,470 » 16 — — fr. 70,470 »

Reste à servir au 1^{er} janvier 1869. . . 249 — — fr. 376,887 »

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

ÉTAT des pensions accordées à des ecclésiastiques,

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU ET DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Deleuze, L.-A.	Hannesse, le 10 février 1794.	Desservant, à Thisnes
2	Gerrits, Servais.	Wellen, le 11 décembre 1802.	Id. à Overrepen.
3	Goethals, J.-B.	Tronchiennes, le 19 août 1794.	Id. à Mendonck.
4	Mavaut, Fidèle.	Poperinghe, le 20 septembre 1802.	Id. à Leysel.
5	Van Ackere, Hugues-J.-B.	Sweveghem, le 15 mars 1798.	Id. à la Pinte Nazareth
6	Bontems, Henri-Joseph	Vielsalm, le 28 février 1796.	Id. à Xhoris.
7	Van Severen, Constantin.	Thielt, le 3 octobre 1817.	Vicaire, à Datizeele
8	Doom, Charles.	Hooghlede, le 22 avril 1797.	Curé de 1 ^{re} classe, à Ruysselede
9	Wouters, Pierre-Servais.	Herselt, le 16 mai 1794.	Desservant, à Lembeq
10	De Bock, J.-F.	Berlaere, le 18 février 1798.	Id. à Moerseke
11	Cuyt, Pierre-Louis	Somergem, le 11 décembre 1797.	Id. à Liefveringhe
12	Mertens, P.-G.	Turnhout, le 26 mars 1798.	Id. à Pulle
13	Vandevelde, Frédéric.	Schellebelle, le 12 mars 1814.	Id. à Grimbergen
14	Saey, Vincent	Lede, le 17 octobre 1796	Id. à Verrebroeck
15	Van Vossem, Pierre-Auguste	Dixmude, le 16 janvier 1801	Id. Stuyvekenskerke
16	Goethals, J.-F.	Thielt, le 15 mars 1808.	Id. à Wevelghem
17	Van Spilbeek, Michel-P.-C.	Anvers, le 10 novembre 1828.	Vicaire à Notre-Dame, à Verviers.
18	Ceusters, P.-G.	Esschen, le 12 avril 1791	Desservant, à Schooten
19	Gruslin, J.-P.	Gennevaux, le 2 décembre 1795.	Id. à l'Église.
20	Leroy, Jean-Nicolas	Warnach (Tintange), le 19 déc. 1799.	Id. à Houdimont
21	Wenkin, Nicolas-Joseph.	Fraimont, le 27 janvier 1802	Id. à Fays-les-Veneurs
22	Smet, Jean	Belcele, le 22 septembre 1794.	Id. à Saint-Paul (Waas)
23	Riglaire, Félicien	Braine-le-Comte, le 1 ^{er} sept. 1810.	Id. à Houdeng-Gœgnies
24	De Ceulenaere, J.-F.	Watervliet, le 4 octobre 1805.	Vicaire à Saint-Martin, à Gand
25	Stiels, Arnold-Henri	Bilsen, le 9 septembre 1802.	Curé de 2 ^{me} classe, à Visé
26	Thiry, François-Joseph	Widenmont, le 4 juin 1805.	Chanoine de la cathédrale de Namur.
27	Kiptgen, Michel	Tontelange, le 28 septembre 1790.	Desservant, à Willerzie
28	Belche, Henri-Joseph.	Doncols, le 6 juin 1792.	Id. à Ebly
29	Keup, Pierre	Weiswampach, le 5 décemb. 1796.	Id. à Gembes
30	Geuens, Pierre.	Quaedmechelen, le 30 juin 1805.	Id. à Engsbergs
31	Claesseus, Léonard-Julien	Yenray, le 30 novembre 1805.	Id. à Sichen-Bolcé.
32	Van Rossem, Georges-Dominique.	Cruybeke, le 25 novembre 1788.	Id. à Wachtebeke

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1870.

depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1868.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
		ANS.	MOIS.			
31 décembre 1867 . . .	Age avancé	30	5	1,145 41	1,145 »	
30 septembre 1866 . . .	Id.	40	7	990 02	990 »	
29 février 1868.	Id.	45	9	1,145 95	1,145 »	
Id.	Id.	41	8	1,075 95	1,075 »	
30 novembre 1867.	Infirmités	59	»	1,065 54	1,028 »	
30 septembre 1867	Id.	38	5	1,084 79	1,027 »	
31 janvier 1867	Id.	25	11	571 67	552 »	
31 janvier 1868	Age avancé	43	5	2,047 50	2,017 »	
31 mars 1868	Id.	49	»	1,155 25	1,155 »	
Id.	Id.	44	6	1,078 25	1,078 »	
29 février 1868.	Id.	42	4	1,077 29	1,077 »	
31 mars 1868	Id.	46	8	1,076 56	1,076 »	
31 juillet 1867	Infirmités	18	4	920 20	524 »	
31 mai 1868	Age avancé	46	5	1,115 45	1,115 »	
Id.	Id.	40	2	1,081 77	1,081 »	
31 janvier 1868	Infirmités	51	8	955 10	675 »	
31 octobre 1867	Id.	2	7	660 »	500 »	
30 juin 1868	Age avancé	55	7	1,179 57	1,179 »	
30 septembre 1867	Id.	49	6	1,128 12	1,128 »	
31 octobre 1867	Id.	45	10	1,058 55	1,058 »	
31 mars 1868	Id.	41	6	1,076 56	1,076 »	
30 juin 1868	Id.	41	5	1,159 57	1,159 »	
30 avril 1868	Infirmités	51	»	959 17	657 »	
31 décembre 1867.	Id.	29	10	655 55	421 »	
30 juin 1868	Age avancé	45	5	1,495 25	1,495 »	
Id.	Id.	41	5	1,485 56	1,485 »	
31 octobre 1867	Id.	48	2	1,145 »	1,115 »	
30 septembre 1867	Id.	49	6	1,158 12	1,158 »	
30 juin 1868	Id.	45	5	1,114 57	1,114 »	
31 mai 1868	Infirmités	40	2	1,028 02	1,028 »	
Id.	Id.	58	11	1,015 52	978 »	
30 septembre 1868	Age avancé	55	8	1,189 68	1,189 »	
A REPORTER. fr.					55,128 »	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU ET DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
53	Thoris, Jean-Baptiste	Watou, le 31 mars 1799.	Vicaire, à Leysele.
54	Piron, François-Louis	Termonde, le 16 mai 1799	Desservant, à Poesele
55	Schmit, Jean	Selange, le 12 mars 1807	Id. à Martasin-Neuville
56	Adriaenssens, Pierre	Contich, le 28 septembre 1800.	Vicaire, au Béguinage, à Lierre
57	Marette, Jean-Joseph	Petithier, le 12 mars 1827	Desservant, à Bonsin.
58	Dewaide, Pierre-Joseph	Soiron, le 28 août 1795	Curé de 1 ^{re} classe, à Saint-Martin, à Liège.
59	Lintermans, Antoine	Léau, le 51 janvier 1795	Desservant, à Wilzele
40	Opt' Eyndt, Pierre-Jean	Dilsen, le 25 mai 1797	Id. à Stockheim
41	Wilfnet, Charles-Alexandre-Aug.	Châtelet, le 10 janvier 1793	Professeur au séminaire de Namur
42	Borremans, Pierre-Jean	Lennick-S ^t -Martin, le 25 janv. 1802.	Desservant, à Bogaerden
45	Van Damme, Jean-Baptiste	Bassevelde, le 17 février 1795	Id. à Nokere
44	Van Schoebeke, Charles-Louis	Vive-S ^t -Bavon, le 9 octobre 1798	Id. à Saint-Genôis.
45	Van den Holle, Jean-Baptiste	Alost, le 4 mai 1798	Id. à Pouques.
46	Beullens, Jean-Louis	Thielt, le 12 septembre 1798	Id. à Goidsenhoven
47	Reyniers, Pierre	Sleidingue, le 27 février 1798.	Vicaire, à Middelbourg
48	Hubeau, Jean-Baptiste	Virginal-Samme, le 29 nov. 1805.	Desservant, à Maransart
40	Langhour, Pierre-J.-H.	Gemmenich, le 15 août 1821	Id. à La Clouse
50	Férier, Jean-Baptiste	Ittre, le 4 novembre 1820	Id. à Wisbecq

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1870.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES	Observations.
		ANS.	MOIS.			
				REPORT. . . . fr.	53,128 »	
30 septembre 1868 .	Age avancé	43	9	695 »	695 »	
Id.	Id.	40	7	1,092 18	1,092 »	
30 juin 1868	Infirmités	36	6	970 37	865 »	
31 juillet 1868 . . .	Id.	35	9	691 67	595 »	
31 octobre 1867 . . .	Id.	14	10	814 17	459 »	
31 octobre 1868 . . .	Age avancé	49	4	2,047 50	2,047 »	
30 septembre 1868 . .	Id.	47	9	1,165 52	1,165 »	
31 octobre 1868 . . .	Id.	44	5	1,125 12	1,125 »	
30 septembre 1868 . .	Id.	41	6	1,100 »	1,100 »	
Id.	Id.	40	2	1,092 13	1,092 »	
31 décembre 1868 . .	Id.	47	5	1,200 »	1,200 »	
Id.	Id.	44	6	1,103 55	1,103 »	
30 novembre 1868 . .	Id.	44	»	1,107 59	1,107 »	
Id.	Id.	45	10	1,100 72	1,100 »	
31 octobre 1868 . . .	Id.	40	1	709 99	709 »	
29 février 1868 . . .	Infirmités	54	1	1,103 95	805 »	
31 octobre 1868 . . .	Id.	25	10	947 29	582 »	
30 septembre 1868 . .	Id.	25	5	945 94	577 »	
TOTAL des 50 pensions. . . . fr.					50,522 »	

Il y avait à servir au 1 ^{er} janvier 1868.	297 pensions, montant à fr.	924,001 »
Inscrites en 1868.	50 pensions, montant à fr.	50,522 »
Éteintes en 1868.	33 — —	25,540 »
Augmentation.	17 — —	24,982 »
Reste à servir au 1 ^{er} janvier 1869.	314 — —	240,075 »

(124)

V.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1870.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits demandés pour 1869 sont de	fr. 5,431,612 »
Le projet de Budget pour 1870 s'élève à	5,415,112 »
	<hr/>
DIFFÉRENCE EN MOINS POUR 1870	fr. 16,500 »
	<hr/>

CHAPITRE II. — LÉGATIONS.

ART. 19. — *Turquie.* (ART. 18 ANCIEN.)

Il y a lieu de maintenir la faculté de transférer à l'article 25 (24 ancien), *Indemnités pour un drogman et autres employés dans des résidences en Orient*, les 3,000 francs formant le traitement du second drogman.

CHAPITRE III. — CONSULATS.

ART. 21. — *Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.* (ART. 20 ANCIEN.)

Dans le but de continuer à réaliser les vues exposées dans le rapport au Roi, inséré au *Moniteur* du 29 juillet 1868, une somme de 9,400 francs provenant d'économies opérées sur les articles 52 et 41, est transférée à cet article.

CHAPITRE VIII. — MARINE.

ART. 52. — *Personnel actif et sédentaire, en disponibilité aux deux tiers de solde, en non-activité et non remplacé.* (ART. 50 ANCIEN.)

Des réductions dans le personnel des malles-postes et la mise à la pension d'un officier en disponibilité, permettent de diminuer cet article d'une somme de 8,400 francs, répartie comme il suit :

3,000 francs sur le § 1^{er}.
 3,400 francs sur le § 4.

Ces 8,400 francs sont transférés à l'article 21.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 34. — *Pilotage. — Personnel. — Traitements.* (ART. 32 ANCIEN.)

La suppression des traitements fixes de divers agents du pilotage amène une réduction de 6,000 francs sur cet article.

ART. 34 ANCIEN. — *Remboursements de droits, etc.*

En exécution du nouveau règlement de comptabilité, le § 1^{er} est transféré au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre, le § 2 au Budget des Non-Valeurs et Remboursements, et le § 3 à l'article 41 du Budget des Affaires Étrangères, dont il forme le dernier alinéa.

ART. 41. — *Dépenses diverses.* (ART. 40 ANCIEN.)

L'allocation de 1,000 francs, constituant le 4^{me} alinéa, disparaît comme conséquence de la réduction considérable du nombre des courriers. Cette somme est transférée à l'article 21.

Les 50,000 francs, portés en 1869 au § 5 pour réparations extraordinaires aux malles-postes, sont loin de suffire aux nécessités du service. D'un autre côté, les chaudières du remorqueur étant renouvelées, l'allocation de 20,000 francs figurant au § 11 en 1869, ne doit point se reproduire en 1870. Dans le but de porter le crédit destiné aux réparations extraordinaires des malles, à un chiffre qui permette de faire face aux besoins prévus, la somme de 20,000 francs est transférée au § 5, dont le total monte ainsi à 70,000 francs.

Un alinéa nouveau et final résulte de la transposition du § 5 de l'article 34 ancien.

PROJET DE LOI.**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires Étrangères et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères est fixé, pour l'exercice 1870, à la somme de *trois millions quatre cent quinze mille cent douze francs* (3,415,112 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Les fonds qui, à la clôture de l'exercice 1869, resteront disponibles sur les articles 21, 25 et 26, pourront être transférés au Budget de 1870.

Donné à Bruxelles, le 25 février 1869.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre des Affaires Étrangères,***JULES VANDER STICHELEN.***Le Ministre des Finances,***FRÈRE-ORBAN.**

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	»	214,500
2	— du personnel des bureaux	145,700	»	
3	Matériel.	57,600	»	
4	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles.	10,000	»	
CHAPITRE II.				
LÉGATIONS.				
<i>Traitements des chefs de mission, des conseillers ou secrétaires, et frais de chancellerie.</i>				
5	Autriche	51,500	»	710,970
6	Bavière, Wurtemberg, Bade et Hesse Grand'Ducale	26,000	»	
7	France	71,000	»	
8	Grande-Bretagne.	71,000	»	
9	Italie et Rome.	72,500	»	
10	Chine et Japon	46,000	»	
11	Pays-Bas	46,500	»	
12	Prusse et Confédération du Nord.	51,500	»	
13	Russie	71,000	»	
14	Brésil	50,000	»	
15	Danemark, Suède et Norvège	20,000	»	
16	Espagne	20,000	»	
17	États-Unis	50,000	»	
18	Portugal	20,000	»	
19	Turquie, avec faculté de transférer 5,000 francs à l'article 25	50,970	»	
20	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation.	27,000	»	
A REPORTER. fr.		925,270	»	925,270

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	925,270 "	"	925,270 "
	CHAPITRE III.			
	CONSULATS.			
21	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués	169,550 "	"	169,550 "
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE VOYAGE.			
22	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses . .	70,500 "	"	70,500 "
	CHAPITRE V.			
	DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
23	Perception des droits de chancellerie, à Paris. { Personnel . . .	8,240 "	"	
24		{ Frais divers. . .	500 "	
25	Indemnités pour un drogman et autres employés dans des résidences en Orient	8,050 "	"	
26	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat de publications nationales et étrangères; achat, copie et traduction de documents; abonnement aux journaux et écrits périodiques étrangers; frais extraordinaires et accidentels	80,120 "	"	99,750 "
27	Créances arriérées des exercices antérieurs, et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent	3,000 "	"	
	CHAPITRE VI.			
	MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
28	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget	47,000 "	"	47,000 "
	A REPORTER. fr.	1,512,070 "		1,512,070 "

POUR L'EXERCICE 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
	REPORT. fr.	1,312,070 »	»	1,312,070 »	
	CHAPITRE VII.				
	COMMERCE, NAVIGATION.				
29	Chambres de commerce	16,000 »	»	69,500 »	
30	Frais divers et encouragements au commerce	45,500 »	»		
31	Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers . remboursement des droits de pilotage, de phares et fanaux. (Crédit non limitatif)	8,000 »	»		
	CHAPITRE VIII.				
	MARINE.				
	<i>Paquebots à vapeur. — Services spéciaux. — Constructions et réparations maritimes.</i>				
52	Personnel actif et sédentaire, en disponibilité aux $\frac{2}{3}$ de solde, en non-activité et non remplacé.	525,506 »	»	2,028,442 »	
	<i>Bateaux à vapeur entre Anvers et la Tête-de-Flandre.</i>				
33	Personnel	26,447 »	»		
	<i>Pilotage, phares et fanaux, feux flottants et service de remorque.</i>				
54	Personnel	Traitements	512,946 »		»
55		Remises aux pilotes et aux receveurs du pilotage et des droits de fanal (Crédit non limitatif).	258,000 »		»
	<i>Sauvetage.</i>				
56	Personnel	15,420 »	»		
	<i>Police maritime.</i>				
57	Personnel	Traitements	54,694 »		»
58		Primes et remises. (Crédit non limitatif)	4,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	2,556,585 »	»	3,409,812 »	

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	2,556,585	»	3,409,812
	<i>Écoles de navigation.</i>			
39	Personnel	19,580	»	
	<i>Pêche maritime.</i>			
40	Subsides aux caisses de prévoyance des pêcheurs et encouragements à l'éducation pratique des marins.	52,945	»	
	<i>Dépenses relatives aux divers services de la marine.</i>			
41	Dépenses diverses	911,104	70,000	
	CHAPITRE IX.			
	<i>Pensions et secours.</i>			
42	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	2,500	»	
43	Secours à des fonctionnaires, employés, marins et agents sans no- mination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pen- sion, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	3,000	»	5,500
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. fr.	3,545,112	70,000	3,415,112

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1869.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Affaires Étrangères,

JULES VANDER STICHELEN.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

pour l'exercice 1870.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	»	Traitement du Ministre
2	»	<i>Personnel des bureaux.</i> — Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres et de cartes édités dans le pays, reliures, ports et affranchissements concernant la correspondance à l'intérieur, abonnements aux journaux belges et autres menus frais 11,600
3	b.	Éclairage et chauffage 5,500
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, etc. 7,500
	d.	Fonds secrets. 15,000
4	»	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.		
LÉGATIONS.		
<i>Traitements des chefs de mission, des conseillers ou secrétaires, et frais de chancellerie.</i>		
5	»	AUTRICHE { Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire. 41,000 } — d'un secrétaire 8,500 } Frais de chancellerie 2,000 }
6	»	{ BAVIÈRE, WURTEMBERG, BADE ET HESSE GRAND-DUCALE. } Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
7	»	FRANCE { Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire. 58,000 } — d'un conseiller. 41,000 } Frais de chancellerie 2,000 }
		A REPORTER. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
145,700	»	145,700	145,700	»	»	
37,600	»	37,600	37,600	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
214,500	»	214,300	214,500	»	»	
51,500	»	51,500	51,500	»	»	
26,000	»	26,000	26,000	»	»	
71,000	»	71,000	71,000	»	»	
148,500	»	148,500	148,500	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			CHAPITRE II (SUITE).
8	»	GRANDE-BRETAGNE. { Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire — d'un conseiller Frais de chancellerie	58,000 11,000 2,000
9	»	ITALIE ET ROME. { FLORENCE. { Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire Traitement d'un secrétaire Frais de chancellerie ROME. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire	58,000 6,500 2,000 26,000
10	»	CHINE ET JAPON. { Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire — d'un lettré et d'un interprète Frais de chancellerie	58,000 6,000 2,000
11	»	PAYS-BAS. . . . { Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire — d'un secrétaire Frais de chancellerie	58,000 6,500 2,000
12	»	PRUSSE ET CONFÉDÉ- RATION DU NORD. { Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire — d'un secrétaire Frais de chancellerie	41,000 8,500 2,000
13	»	RUSSIE. { Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire — d'un conseiller Frais de chancellerie	58,000 11,000 2,000
14	»	BRESIL. — Traitement d'un Ministre résident	
15	»	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÈGE. — Traitement d'un Ministre résident	
16	»	ESPAGNE. — Traitement d'un Ministre résident	
17	»	ÉTATS-UNIS. — Traitement d'un Ministre résident	
18	»	PORTUGAL. — Traitement d'un Ministre résident	
19	»	TURQUIE. { Traitement d'un Ministre résident — d'un consul général chancelier — d'un premier drogman — d'un second drogman — de deux <i>khavass</i> et d'un <i>capou-oglan</i> Frais de chancellerie	26,000 10,000 8,000 3,000 1,970 2,000
20	»	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation	
		TOTAL DU CHAPITRE II.	fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
148,500	»	148,500	148,500	»	»	
71,000	»	71,000	71,000	»	»	
72,500	»	72,500	72,500	»	»	
46,000	»	46,000	46,000	»	»	
46,500	»	46,500	46,500	»	»	
51,500	»	51,500	51,500	»	»	
71,000	»	71,000	71,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
26,000	»	26,000	26,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
50,970	»	50,970	50,970	»	»	
27,000	»	27,000	27,000	»	»	
710,970	»	710,970	710,970	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
CONSULATS.		
21	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE VOYAGE.		
22	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
CHAPITRE V.		
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
23	»	Perception des droits de chancellerie, { Personnel
24	»	à Paris { Frais divers
25	»	Indemnités pour un drogman et autres employés dans des résidences en Orient
26	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat de publications nationales et étrangères; achat, copie et traduction de documents; abonnement aux journaux et écrits périodiques étrangers; frais extraordinaires et accidentels
27	»	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
169,550	»	169,550	160,150	9,400	»	
169,550	»	169,550	160,150	9,400	»	
70,500	»	70,500	70,500	»	»	
70,500	»	70,500	70,500	»	»	
8,240	»	8,240	8,240	»	»	
560	»	560	560	»	»	
a) 8,030	»	8,030	8,030	»	»	a) Alexandrie. — 1 drogman - fr. 1,000 — 1 khavass . . . 780 Andrinople. — 1 id. . . 500 Beyrouth. — 1 id. . . 500 Bucharest. — 1 id. . . 1,000 Satonique. — 1 id. . . 500 Smyrne. — 1 id. . . 800 Tanger. — 1 id. . . 1,000 Trébizonde. — 1 id. . . 500 Tripoli. — 1 id. . . 450 Varna. — 1 id. . . 500 Roustchouck. — 1 id. . . 500
80,120	»	80,120	80,120	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
99,750	»	99,750	99,750	»	»	Fr 8,030

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
28	»	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
COMMERCE. — NAVIGATION.		
29	»	Chambres de commerce.
30	»	Frais divers et encouragements au commerce, achat d'échantillons et de documents commerciaux.
31	»	Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers, remboursement des droits de pilotage, de phares et fanaux (<i>crédit non limitatif</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
MARINÉ.		
<i>Paquebots à vapeur. — Services spéciaux. — Constructions et réparations maritimes.</i>		
52	»	Personnel des paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres. fr. 255,510 »
	»	— des services spéciaux 27,480 »
	»	— des constructions et réparations maritimes 50,502 »
	»	— en disponibilité aux $\frac{2}{3}$ de solde, en inactivité et non remplacé 12,214 »
		Fr. 323,506 »
A REPORTER fr.		

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
47,000	»	47,000	47,000	»	»	
47,000	»	47,000	47,000	»	»	
16,000	»	16,000	16,000	»	»	
45,300	»	45,300	45,300	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
69,300	»	69,300	69,300	»	»	
523,506	»	523,506	531,906	»	8,400	
523,506	»	523,506	531,906	»	8,400	

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
323,506	»	323,506	331,906	»	8,400	
26,447	»	26,447	26,447	»	»	
312,946	»	312,946	318,946	»	6,000	
258,000	»	258,000	258,000	»	»	
»	»	»	13,500	»	13,500	
15,420	»	15,420	15,420	»	»	
34,694	»	34,694	34,694	»	»	
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
19,580	»	19,580	19,580	»	»	
52,945	»	52,945	52,945	»	»	
1,047,538	»	1,047,538	1,075,238	»	27,900	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<p style="text-align: center;">DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</p>																		
			REPORT. fr.																	
		<p>CHAPITRE VIII (SUITE).</p> <p><i>Dépenses relatives aux divers services de la marine.</i></p>																		
		<p><i>Paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres.</i></p>																		
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">278,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">545,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">6,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">70,000</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	278,000	»	545,000	»	6,000	»	»	»	»	70,000				
CHARGES																				
ordinaires.	extraordin.																			
278,000	»																			
545,000	»																			
6,000	»																			
»	»																			
»	70,000																			
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">9,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">15,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>	9,000	»	15,000	»														
9,000	»																			
15,000	»																			
		<p><i>Bateaux à vapeur entre Anvers et la Tête-de-Flandre.</i></p>																		
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">1,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">205,124</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">8,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">4,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">1,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">1,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">5,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">3,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>	1,500	»	205,124	»	8,000	»	»	»	4,000	»	1,500	»	1,500	»	5,000	»	3,000	»
1,500	»																			
205,124	»																			
8,000	»																			
»	»																			
4,000	»																			
1,500	»																			
1,500	»																			
5,000	»																			
3,000	»																			
		<p><i>Pilotage, phares et fanaux, feux flottants et service de remorque.</i></p>																		
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">880,624</td> <td style="text-align: right;">70,000</td> </tr> </tbody> </table>	880,624	70,000																
880,624	70,000																			
41		<p style="text-align: center;">A REPORTER. fr.</p>																		

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1869	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
1,047,338	»	1,047,338	1,073,238	»	27,900	
1,047,338	»	1,047,338	1,073,238	»	27,900	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. fr.	
		CHAPITRE VIII (SUITE).	
		REPORT. fr.	CHARGES
			ordinaires. extraordin.
			880,624 70,000
		<i>Sauvetage.</i>	
	»	Entretien des embarcations, langars, etc.	2,200 »
		<i>Police maritime.</i>	
	»	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage des bureaux	4,900 »
		<i>Écoles de navigation.</i>	
41 (suite).	»	Frais divers	8,080 »
	»	Fouritures de bureau, impressions, annonces, etc., pour les divers services	3,800 »
	»	Frais de voyage pour les divers services.	5,500 »
	»	Dépenses imprévues pour les divers services	3,000 »
	»	Perte par suite des fluctuations du change sur les sommes à payer à l'étranger	3,000 »
			911,104 70,000
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	
		CHAPITRE IX.	
		<i>Pensions et secours.</i>	
42	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	
43	»	Secours à des fonctionnaires, employés, marins et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.	

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,047,338	»	1,047,338	1,075,238	»	27,900	
911,104	70,000	981,104	979,104	2,000	»	
1,958,442	70,000	2,028,442	2,054,542	2,000	27,900	
DIMINUTION. . . fr.				25,900		
2,500	»	2,500	2,500	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
5,300	»	5,300	5,300	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	134	Administration centrale.
II.	<i>ib.</i>	Légations. — Traitements des chefs de mission, des conseillers ou secrétaires, et frais de chancellerie
III.	138	Consulats. — Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.
IV.	<i>ib.</i>	Frais de voyage
V.	<i>ib.</i>	Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats
VI.	140	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.
VII.	<i>ib.</i>	Commerce, navigation
VIII.	<i>ib.</i>	Marine
IX.	146	Pensions et secours
		TOTAUX. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
214,500 »	»	214,500 »	214,500 »	»	»	
710,970 »	»	710,970 »	710,970 »	»	»	
169,550 »	»	169,550 »	160,150 »	9,400 »	»	
70,500 »	»	70,500 »	70,500 »	»	»	
99,750 »	»	99,750 »	99,750 »	»	»	
47,000 »	»	47,000 »	47,000 »	»	»	
69,300 »	»	69,300 »	69,300 »	»	»	
1,958,442 »	70,000 »	2,028,442 »	2,054,342 »	»	25,900 »	
5,500 »	»	5,500 »	5,500 »	»	»	
3,345,112 »	70,000 »	3,415,112 »	3,451,612 »	9,400 »	25,900 »	
				16,500 »		
			DIMINUTION. . . . fr.			

ANNEXE
AU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
POUR L'EXERCICE 1870

Liste nominative et détaillée des fonctionnaires et employés admis à la pension du 1^{er} janvier au 31 décembre 1868, et des extinctions constatées pendant la même période, publiée en exécution de l'article 4 de la loi du 17 février 1849.

1^o PENSIONS CONFÉRÉES.

No d'inscription.	NOMS des PENSIONNAIRES.	QUALITÉ.	PENSION ANNUELLE	DATE de L'ARRÊTÉ.	DATE DE L'ENTRÉE en jouissance.	Observations.
135	Vanvrede, P.	Pilote	1,495	15 juillet 1868.	1 ^{er} janv. 1868.	
136	Vroome, J.	Id.	865	Id.	Id.	
137	Bosch, H.	Ministre résident	5,000	12 nov. 1868.	15 octobre 1867.	
		TOTAL . . . fr.	7,358			

2^o PENSIONS ÉTEINTES.

					DATE de l'extinction	DATE du décès.
82	Verdonk, A.	Matelot du pilotage . . .	577	4 août 1860.	31 oct. 1867.	9 octobre 1867.
56	Debruyne, F.	Matelot de 1 ^{re} classe . . .	250	19 avril 1849.	21 déc. 1867.	21 décembre 1867.
50	Vangarsse, J.	Timonier	175	21 février 1848.	31 déc. 1867.	Id.
63	Eldert, S.	Patron du feu flottant . .	456	14 déc 1857.	29 février 1868.	5 février 1868.
85	Dyserinck, A.	Garde-fanal	455	50 mai 1860.	31 août 1868.	11 août 1868.
100	Wagemans, P.	Pilote	1,120	14 février 1865.	31 octob. 1868.	17 octobre 1868.
120	Ocket, A.	Chauffeur.	519	15 mars 1866.	31 déc. 1868.	7 décembre 1868.
		TOTAL . . . fr.	5,110			

SITUATION.

Lors de la présentation du Budget de 1869, le Département des Affaires Étrangères comptait 74 pensions, s'élevant à fr.	90,919 »
Depuis cette époque, 5 pensions ont été conférées; elles s'élèvent à	7,358 »
	ENSEMBLE. fr. 98,277 »
Sept pensions se sont éteintes; elles montent à	5,110 »
	Reste donc à servir 70 pensions, s'élevant à fr. 95,167 »

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1870.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

—•••—

Le projet de Budget du Ministère des Finances , pour l'exercice 1870 , s'éleve à la somme de 13,174,380 francs. Comparé au Budget de l'exercice 1869, qui était de 13,201,880 francs, il présente une diminution de 27,500 francs, qui s'explique comme il suit :

Administration centrale.

ART. 7^{bis}.

Un crédit extraordinaire de 85,100 francs a été alloué au Budget des Dépenses du Ministère des Finances de l'exercice 1869, pour couvrir les frais de transformation des pièces de cuivre de cinq centimes et de dix centimes à démonétiser, en pièces de deux centimes, ainsi que les frais de fabrication de pièces d'un centime.

Ce crédit étant reconnu suffisant, il n'y a pas lieu d'en pétitionner un nouveau au Budget de 1870, qui subit de ce chef une diminution de 85,100 francs.

ART. 8.

Papiers à timbrer. — En présence de l'accroissement continu du débit du papier timbré, on prévoit la nécessité d'une augmentation de crédit de 5,000 francs pour l'exercice 1870.

Le produit de ce débit s'est élevé :

En 1863 à	fr.	2,548,504	»
En 1864 à		2,612,373	»
En 1865 à		2,607,402	»
En 1866 à		2,748,710	»
En 1867 à		2,781,998	»

La recette de 1867, comparée à celle de 1865, présente une augmentation de plus de 9 p. ^o.

ART. 14.

La diminution de 136,900 francs provient des causes ci-après :

L'administration a procédé à une nouvelle classification des bureaux de douane, en vue de mettre les traitements plus en rapport avec le travail et la responsabilité qui incombent aux receveurs. A cette occasion, il a paru convenable, afin de simplifier les écritures, de ranger parmi les recettes à remises proportionnelles 87 bureaux à traitement fixe qui, à raison du peu

NOTE PRÉLIMINAIRE.

d'importance de leurs produits, tombent dans la catégorie des recettes qui ont un *minimum* de remises de 1,500 francs. La dépense afférente à ces bureaux est transférée à l'article 15, qui subit de ce chef une augmentation de 137,000 francs.

ART. 15.

L'augmentation de 137,000 francs est expliquée à l'article précédent.

ART. 17.

La loi du 5 juin 1868 abolit le contrôle obligatoire des ouvrages d'or et d'argent, à partir du 1^{er} juillet 1869; mais elle accorde au public la faculté d'en faire vérifier les titres par des essayeurs du Gouvernement, dont le nombre sera déterminé d'après l'usage qui sera fait de cette faculté. On ne pourra être fixé à cet égard que quand la nouvelle loi aura fonctionné pendant un certain temps. Dans cet état de choses, la prudence conseille de reproduire au Budget de 1870 le crédit de 60,100 francs voté pour 1869.

ART. 18.

Le crédit porté à l'article 18 a principalement pour objet les suppléments de traitement alloués aux employés inférieurs des douanes chargés de la surveillance des fabriques de sucre de betterave. Le nombre de ces usines augmentant pour ainsi dire chaque année, les frais de surveillance s'accroissent également. Un supplément de crédit de 10,000 francs est présumé nécessaire pour faire face aux besoins du service en 1870.

ART. 19.

L'augmentation de 35,000 francs, demandée à l'article 19, servira à payer les traitements d'attente des fonctionnaires de la garantie des matières d'or et d'argent, qui seront mis en disponibilité pour cause de suppression d'emploi.

ART. 20.

La diminution de 9,000 francs, que présente l'article 20, se divise comme il suit :

Frais de bureau	fr. 2,500 »
Frais de tournée	6,500 »
	<hr/>
TOTAL.	fr. 9,000 »
	<hr/>

Ces économies résultent de la suppression : 1° de l'indemnité extraordinaire accordée à deux directeurs, à titre de frais de bureau; 2° du contrôle obligatoire des ouvrages d'or et d'argent.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 21.

L'administration a le projet de modifier le règlement sur les poursuites en matière de contributions directes, afin de le mettre en harmonie avec la législation en vigueur.

Depuis longtemps il est reconnu que les porteurs de contraintes ne sont pas convenablement rétribués, et leur position s'est encore empirée par suite de la décision ministérielle, qui ordonne aux receveurs d'envoyer par la poste les derniers avertissements que les porteurs de contraintes portaient précédemment chez les contribuables en retard de se libérer, à raison de 10 centimes par avertissement. C'est en vue d'améliorer le sort de ces agents que l'on propose d'élever de 20,000 francs à 50,000 francs le chiffre de l'allocation qui figure sous le litt. *f* de l'article 21. Cette augmentation représente à peu près le chiffre des frais qu'occasionnait la remise des derniers avertissements.

Par suite des simplifications apportées au modèle du sommier des contributions directes, le travail des receveurs est notablement diminué, au point que l'on peut se dispenser de leur allouer une indemnité spéciale de ce chef. Le Budget de 1869 comprend une somme de 21,500 francs pour cet objet.

D'après ce qui précède, l'article 21 subit une augmentation de 8,500 francs, savoir :

Litt. <i>f</i> . Porteurs de contraintes, augmentation	fr.	50,000	»
A déduire		21,500	»
qui figurent au Budget de 1869 pour les sommiers.			
		<hr/>	
	RESTE.	fr.	8,500
			<hr/>

ART. 28.

Les remises des greffiers se sont élevées à 53,400 francs, en 1866, et à 36,040 francs, en 1867. Eu égard à l'augmentation constante du produit des droits de greffe, et bien que le crédit ne soit pas limitatif, on propose de porter l'allocation à 60,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

COMPARAISON

des crédits proposés au Budget de 1870, avec ceux qui ont été alloués pour l'exercice 1869.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1869.		CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1870.		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1870,						
		TOTAL.		TOTAL.		SUR LES CRÉDITS			SUR L'ENSEMBLE.			
		Ordinaires.	Extraordin.	Ordinaires.	Extraordin.	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.		EN MOINS.	
		EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN MOINS.
I.	Administr. centrale	966,900 "	120,100 "	1,087,000 "	971,000 "	57,000 "	1,008,900 "	5,000 "	"	85,100 "	"	78,100 "
II.	— de la trésorerie, etc.	170,000 "	"	170,000 "	170,000 "	"	170,000 "	"	"	"	"	"
III.	— des contributions, etc.	9,507,900 "	94,500 "	9,602,200 "	9,520,000 "	120,800 "	9,646,800 "	12,100 "	"	52,500 "	44,600 "	"
IV.	— de l'enregistrement, etc.	2,279,680 "	17,000 "	2,296,680 "	2,285,680 "	17,000 "	2,502,680 "	6,000 "	"	"	6,000 "	"
V.	Pensions et secours	58,000 "	"	58,000 "	58,000 "	"	58,000 "	"	"	"	"	"
VI.	Dépenses imprévues	8,000 "	"	8,000 "	8,000 "	"	8,000 "	"	"	"	"	"
	TOTAUX . . . fr.	12,970,480 "	251,400 "	13,221,880 "	12,993,580 "	180,800 "	13,174,580 "	25,100 "	"	52,500 "	50,600 "	78,100 "
								EX PLUS : 25,100 "		EN MOINS : 50,600 "		EX MOINS : 27,500 "

Différences fr.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES.

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1870, est fixé à la somme de *treize millions cent soixante-quatorze mille trois cent quatre-vingts francs* (13,174,380 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 28 février 1869.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000	»	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	600,500	5,000	
5	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	76,000	2,000	
4	Frais de tournées	7,000	»	
5	Matériel	64,000	50,000	1,008,900
6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie	4,200	»	
7	Service de la monnaie	25,200	»	
8	Magasin général des papiers	158,000	»	
9	Documents statistiques	18,000	»	
CHAPITRE II.				
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
10	Traitements des directeurs et agents du Trésor	155,000	»	
11	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.	55,000	»	170,000
CHAPITRE III.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
12	Surveillance générale. — Traitements	504,200	»	
15	Service de la conservation du cadastre. — Traitements	591,500	24,500	
14	— des contributions di- rectes, des accises et de la comptabilité. {	1,807,500	6,000	
15		1,857,000	»	
16	— des douanes et de la recherche maritime	4,555,500	6,000	
17	— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent	60,100	»	
18	Suppléments de traitement	150,000	»	9,646,800
19	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés	»	75,000	
20	Frais de bureau et de tournées	75,700	15,500	
21	Indemnités, primes et dépenses diverses	411,500	»	
22	Police douanière	5,000	»	
25	Frais d'expertise en matière de douanes (crédit non limitatif)	2,000	»	
24	Matériel	162,400	»	
A REPORTER. fr.		10,661,900	165,800	10,825,700

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	10,661,900 »	165,800 »	10,827,700 »
	CHAPITRE IV.			
	ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	458,800 »	»	2,502,680 »
26	— — du domaine	116,800 »	7,000 »	
27	— — forestier	552,580 »	»	
28	Remises des receveurs — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>).	1,110,000 »	»	
29	— des greffiers (<i>crédit non limitatif</i>)	60,000 »	»	
30	Matériel	60,500 »	»	
31	Dépenses du domaine	95,500 »	10,000 »	
32	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faci- liser l'exploitation des propriétés de l'Etat	50,000 »	»	
33	Intérêts moratoires en matières diverses (<i>crédit non limitatif</i>).	1,500 »	»	
	CHAPITRE V.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
34	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	28,000 »	»	58,000 »
35	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	10,000 »	»	
	CHAPITRE VI.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
36	Dépenses imprévues non libellées au Budget	8,000 »	»	8,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. fr	12,995,580 »	180,800 »	13,176,380 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1869.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

pour l'exercice 1870.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.												
CHAPITRE I^{er}.														
ADMINISTRATION CENTRALE.														
1	»	Traitement du Ministre.												
2	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service												
3	a.	Honoraires et émoluments fixes des avocats et avoués du Département des Finances.												
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinares.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">56,000</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">20,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">76,000</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinares.	extraordin.	56,000	2,000	20,000	»	76,000	2,000		
CHARGES														
ordinares.	extraordin.													
56,000	2,000													
20,000	»													
76,000	2,000													
4	»	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs												
<i>Matériel.</i>														
3	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres et autres menus frais												
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux												
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinares.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">18,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">20,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">26,000</td> <td style="text-align: center;">30,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">64,000</td> <td style="text-align: center;">30,000</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinares.	extraordin.	18,000	»	20,000	»	26,000	30,000	64,000	30,000
CHARGES														
ordinares.	extraordin.													
18,000	»													
20,000	»													
26,000	30,000													
64,000	30,000													
<i>Service de la Monnaie.</i>														
6	»	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.												
7	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais.												
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.												
	c.	Multiplication des coins de monnayage, confection de viroles et frais de comptage												
	d.	Location d'une maison pour le service de l'administration; contributions, abonnement à l'eau et au gaz												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">4,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2,400</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4,800</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">12,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">25,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			4,200	»	2,400	»	4,800	»	12,000	»	4,000	»	25,200	»
4,200	»													
2,400	»													
4,800	»													
12,000	»													
4,000	»													
25,200	»													
A REPORTER. fr.														

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
600,500	5,000	605,500	605,500	»	»	
76,000	2,000	78,000	78,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
64,000	30,000	94,000	94,000	»	»	
4,200	»	4,200	4,200	»	»	
23,200	»	23,200	23,200	»	»	
795,900	37,000	832,900	832,900	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																					
			REPORT. fr.																																				
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).																																					
7 ⁶⁴	»	Achat de matières et frais de fabrication de monnaies de cuivre																																					
		<i>Magasin général des papiers pour le service de l'administration centrale et des provinces.</i>																																					
		<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th colspan="2"></th> <th style="text-align: center;">ordinares.</th> <th style="text-align: center;">extraordina.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">a.</td> <td>Papiers à timbrer</td> <td style="text-align: center;">70,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">8 } b.</td> <td>Papier électoral</td> <td style="text-align: center;">15,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">c.</td> <td>Autres papiers de toute espèce.</td> <td style="text-align: center;">75,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;"><i>Documents statistiques.</i></td> <td style="text-align: center;">158,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">9 } a.</td> <td>Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i></td> <td style="text-align: center;">12,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">b.</td> <td>— de publication</td> <td style="text-align: center;">6,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">18,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>				CHARGES				ordinares.	extraordina.	a.	Papiers à timbrer	70,000	»	8 } b.	Papier électoral	15,000	»	c.	Autres papiers de toute espèce.	75,000	»		<i>Documents statistiques.</i>	158,000	»	9 } a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>	12,000	»	b.	— de publication	6,000	»			18,000	»
		CHARGES																																					
		ordinares.	extraordina.																																				
a.	Papiers à timbrer	70,000	»																																				
8 } b.	Papier électoral	15,000	»																																				
c.	Autres papiers de toute espèce.	75,000	»																																				
	<i>Documents statistiques.</i>	158,000	»																																				
9 } a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>	12,000	»																																				
b.	— de publication	6,000	»																																				
		18,000	»																																				
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.																																					
		CHAPITRE II.																																					
		ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.																																					
		<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th rowspan="2">Nombre d'AGENTS.</th> <th rowspan="2">TRAITEMENT par an.</th> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinares.</th> <th style="text-align: center;">extraordin</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">10 } a.</td> <td>Traitements des directeurs et agents</td> <td style="text-align: center;">28</td> <td style="text-align: center;">5,000 à 8,000</td> <td style="text-align: center;">129,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">b.</td> <td>— des agents auxiliaires</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">500 à 600</td> <td style="text-align: center;">6,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">11</td> <td>»</td> <td>Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents. . .</td> <td></td> <td style="text-align: center;">35,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES		ordinares.	extraordin	10 } a.	Traitements des directeurs et agents	28	5,000 à 8,000	129,000	»	b.	— des agents auxiliaires	»	500 à 600	6,000	»	11	»	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents. . .		35,000	»											
	Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES																																				
			ordinares.	extraordin																																			
10 } a.	Traitements des directeurs et agents	28	5,000 à 8,000	129,000	»																																		
b.	— des agents auxiliaires	»	500 à 600	6,000	»																																		
11	»	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents. . .		35,000	»																																		
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.																																					

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
795,900	37,000	832,900	832,900	»	»	
»	»	»	83,100	»	83,100	
158,000	»	158,000	155,000	5,000	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
974,900	57,000	1,008,900	1,087,000	5,000	85,100	
DIMINUTION. . . . fr.				78,100		
155,000	»	155,000	155,000	»	»	
55,000	»	55,000	55,000	»	»	
170,000	»	170,000	170,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
CHAPITRE III.								
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES. DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.								
<i>Surveillance générale.</i>								
19	a.	Traitements des directeurs	9	»	8,000	72,000	»	
	b.	— des inspecteurs provinciaux	5	1 ^{re}	6,500	32,500	»	
	c.	— de l'inspecteur spécial	4	2 ^e	6,000	24,000	»	
	d.	— des premiers commis de direction	1	»	6,500	6,500	»	
	e.	— des seconds commis de direction	3	1 ^{re}	5,000	15,000	»	
	f.	— des premiers commis de direction	3	2 ^e	4,000	12,000	»	
	g.	— des seconds commis de direction	3	3 ^e	3,500	10,500	»	
	h.	— des seconds commis de direction	14	1 ^{re}	} <i>Max.</i> 5,000 <i>Min.</i> 2,400	58,100	»	
	i.	— des seconds commis de direction	15	2 ^e		2,000	50,000	»
	j.	— des seconds commis de direction	24	3 ^e	1,600	35,600	»	
k.	— des seconds commis de direction	25	4 ^e	1,200	50,000	»		
						504,200	»	
<i>Service de la conservation du cadastre.</i>								
13	a.	Traitements des inspecteurs	5	»	6,500	»	19,500	
	b.	— des contrôleurs	6	1 ^{re}	4,000	24,000	»	
	c.	— des géomètres	6	2 ^e	5,500	21,000	»	
	d.	— des géomètres	6	3 ^e	3,000	18,000	»	
	e.	— des géomètres	49	1 ^{re}	2,200	107,800	»	
	f.	— des géomètres	49	2 ^e	1,800	88,200	»	
	g.	— des géomètres	49	3 ^e	1,500	75,500	5,000	
	h.	— des géomètres	49	4 ^e	1,200	58,800	»	
							591,500	24,500
	A REPORTER. . . . fr.							

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

CREDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
304,200	»	304,200	304,200	»	»	
391,300	24,500	415,800	415,800	»	»	
695,500	24,500	720,000	720,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'AGENTS.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.		
					REPORT.	fr.	
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).					
		<i>Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.</i>					
14	a.	Traitements des contrôleurs	25	1 ^{re}	5,000	125,000	»
			25	2 ^e	4,200	105,000	»
			25	3 ^e	3,600	90,000	»
			25	4 ^e	3,000	75,000	»
	b.	— des sous-contrôleurs	25	»	2,000	50,000	»
			4	1 ^{re}	9,000	56,000	»
			4	2 ^e	7,500	50,000	»
	c.	— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remi- ses proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunération insuffisante ou trop élevée	2	3 ^e	6,000	12,000	»
			5	4 ^e	4,700	23,500	»
			8	5 ^e	3,600	28,800	»
			11	6 ^e	2,700	29,700	»
			14	7 ^e	2,000	28,000	»
			22	1 ^{re}	3,000	66,000	»
	d.	— des vérificateurs.	26	2 ^e	2,500	65,000	»
			51	3 ^e	2,000	62,000	»
			32	4 ^e	1,500	48,000	»
			19	1 ^{re}	2,200	41,800	»
	e.	— des commis aux écritures	26	2 ^e	1,800	46,800	»
			54	3 ^e	1,500	51,000	»
			40	4 ^e	1,200	48,000	»
		177	1 ^{re}	1,500	265,500	»	
f.	— des commis des accises	194	2 ^e	1,200	232,800	»	
		100	3 ^e	1,000	100,000	»	
		100	4 ^e	900	90,000	»	
g.	Indemnités de résidence.	»	»	»	57,600	6,000	
		974	1,807,500	6,000	
15	»	Remises proportionnelles et indemnités (538 agents) (Crédit non limitatif)					
					A REPORTER.	fr.	

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION	
695,500	24,500	720,000	720,000	»	»	
1,807,500	6,000	1,813,500	1,950,400	»	136,900	
1,857,000	»	1,857,000	1,700,000	157,000	»	
4,340,000	50,500	4,370,500	4,370,400	157,000	156,900	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		Report.	fr.			
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).						
<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>						
			Nombre d'AGENTS.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinares. extraordin.
16	a.	Traitement du directeur chargé du service actif des douanes sur les chemins de fer	1	»	8,000	8,000 »
	b.	Traitement de l'inspecteur des douanes au port d'Anvers.	1	»	5,500	5,500 »
	c.	— des contrôleurs	15	1 ^{re}	4,200	65,000 »
			16	2 ^e	5,600	57,600 »
			16	5 ^e	3,000	48,000 »
	d.	— des lieutenants	45	»	2,000	86,000 »
	e.	— des sous-lieutenants	57	»	1,800	102,600 »
	f.	— des brigadiers	457	»	1,400	659,800 »
	g.	— des sous-brigadiers.	502	»	1,100	552,200 »
	h.	— des préposés	867	1 ^{re}	1,000	867,000 »
			917	2 ^e	900	825,500 »
			821	5 ^e	800	656,800 »
	i.	— des préposés temporaires.	570	»	»	190,000 »
	j.	— des matelots	51	1 ^{re}	1,100	54,100 »
28			2 ^e	1,000	28,000 »	
k.	— des mouses	4	»	600	2,400 »	
l.	Service de la masse d'habillement	»	»	»	8,600 »	
m.	Indemnités de résidence.	»	»	»	158,400 6,000	
			4546	4,555,500 6,000
<i>Service de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent.</i>						
17	a.	Traitements des contrôleurs	4	1 ^{re}	5,500	14,000 »
			5	2 ^e	3,000	15,000 »
			5	5 ^e	2,500	12,500 »
			5	4 ^e	2,000	6,000 »
	b.	— des essayeurs et essayeurs-adjoints	14	»	600 à 1,200	12,600 »
			51	60,100 »
A REPORTER. fr.						

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,340,000	30,500	4,370,500	4,370,400	137,000	136,900	
4,553,500	6,000	4,559,500	4,559,500	»	»	
60,100	»	60,100	60,100	»	»	
8,733,400	36,500	8,769,900	8,769,800	137,000	136,900	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. fr.		
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).		
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>		
18	»	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique		
		<i>Traitements temporaires.</i>		
19	»	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés		
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>		
20	a.	Frais de bureau	30,800	6,300
	b.	Frais de tournées	44,900	9,000
			75,700	15,300
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>		
	a.	Indemnités pour confection des rôles des contributions directes	55,000	»
	b.	— aux géomètres du cadastre	50,200	»
	c.	— aux commis ambulants du service des accises	30,000	»
	d.	— aux experts de la contribution personnelle	60,000	»
	e.	— aux répartiteurs pour les patentes et les droits de débit de tabacs et de boissons alcooliques	55,000	»
	f.	— aux porteurs de contraintes	50,000	»
	g.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes	1,500	»
	h.	— de déplacement aux employés des provinces	5,300	»
21	i.	— aux receveurs, pour les copies des rôles des contributions directes à délivrer aux colléges des bourgmestre et échevins, en conformité de l'article 4 de la loi du 1 ^{er} avril 1845, ayant pour objet d'assurer l'exécution régulière de la loi électorale du 5 mars 1851	61,500	»
	j.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indica- tifs supplémentaires, matrices cadastrales et livres-journaux tenus dans les bureaux de la conservation du cadastre	40,000	»
	k.	Primes pour saisies de sel et de boissons distillées, découvertes de brasse- ries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs	1,000	»
	l.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	26,000	»
	m.	Frais d'escorte de la douane	16,000	»
			411,500	»
		A REPORTER. fr.		

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
8,733,400	56,500	8,769,900	8,769,800	137,000	136,900	
130,000	»	130,000	120,000	10,000	»	
»	75,000	75,000	40,000	35,000	»	
75,700	15,500	91,000	100,000	»	9,000	
411,500	»	411,500	403,000	8,500	»	
9,550,600	126,800	9,477,400	9,432,800	190,500	145,900	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
			REPORT. . . . fr.															
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).																
		<i>Police douanière.</i>																
22	»	Mesures de police douanière																
25	»	Frais d'expertise en matière de douane. (Crédit non limitatif)																
		<i>Matériel.</i>																
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordina.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">53,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">87,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">13,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">400</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">162,400</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinaires.	extraordina.	53,000	»	87,000	»	13,000	»	7,000	»	400	»	162,400	»
CHARGES																		
ordinaires.	extraordina.																	
53,000	»																	
87,000	»																	
13,000	»																	
7,000	»																	
400	»																	
162,400	»																	
24	a.	Frais des impressions pour registres, états, bordereaux; achat et réparation d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc.																
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations																
	c.	Construction et acquisitions de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations.																
	d.	Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc.																
	e.	Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement																
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.																

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
9,350,600	126,800	9,477,400	9,452,800	190,500	145,900	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
162,400	»	162,400	162,400	»	»	
9,520,000	126,800	9,646,800	9,602,200	190,500	145,900	
AUGMENTATION. . . fr.				44,600		

DEVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE IV.					
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.					
<i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i>					
		Nombre d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES	
				ordinares.	extraordn.
	a.				
		9	8,000	72,000	»
	b.				
		6 1 ^{re} cl.	7,000	42,000	»
		6 2 ^e cl.	6,500	39,000	»
	c.				
		12 1 ^{re} cl.	5,000	60,000	»
		12 2 ^e cl.	4,500	54,000	»
		12 3 ^e cl.	4,000	48,000	»
	d.	9	3,500 à 4,500	56,000	»
	e.	19	4,500 à 2,500	57,000	»
	f.	2	1,200 à 1,400	2,800	»
	g.	4	2,000 à 2,400	8,800	»
	h.	4	»	2,100	»
	i.	1	5,000	5,000	»
	j.	1	3,200	3,200	»
	k.	»	»	2,400	»
	l.	31	1,000 à 2,000	43,500	»
	m.	»	»	5,000	»
		128		458,800	»

A REPORTER. . . . fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinares et per- manents.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
					REPORT. . . . fr.	
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		<i>Domaines. --- Traitements.</i>				
		<i>Canal de Pommeroy.</i>				
a.		Receveur principal	1	5,000	5,000	»
b.		Éclusiers-receveurs	2	800 et 1,100	1,900	»
c.		Pontonier au service du contrôle	1	150	150	»
		<i>Canal de Charleroy.</i>				
d.		Receveurs	6	350 à 5,000	18,000	»
e.		Éclusiers au service du contrôle	10	200 à 250	2,400	»
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>				
f.		Éclusiers et pontonniers-receveurs	5	250 à 550	1,150	»
g.		Garde-canal messager	1	175	175	»
		<i>Sambre canalisée.</i>				
h.		Receveurs	2	5,000	10,000	»
i.		Éclusiers-receveurs	11	400 à 500	6,500	»
j.		Messagers gardes-canal	2	1,000 et 1,150	2,150	»
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>				
k.		Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	550 à 800	2,700	»
l.		Pontonier au service du contrôle	1	150	150	»
		<i>Meuse.</i>				
m.		Percepteurs	5	500 à 1,250	5,500	»
		<i>Escaut.</i>				
n.		Éclusiers-receveurs	7	550 à 550	5,050	»
		<i>Demer.</i>				
o.		Éclusier-receveur	1	550	550	»
p.		Pontonier au service du contrôle	1	150	150	»
		<i>Lys.</i>				
q.		Éclusiers-receveurs	6	500 à 550	2,500	»
r.		Pontonniers au service du contrôle	2	150 et 200	350	»
		A REPORTER.	66		61,775	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinares et per- manents.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUUMENTATION.	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>			
		REPORT.			
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>			
s.	Percepteurs	2	700 et 800	1,500	»
t.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	16	200 à 350	3,700	»
u.	Éclusier au service du contrôle	1	150	150	»
		<i>Canal de Terneuzen et Moervaert.</i>			
v.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	7	150 à 350	1,550	»
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.</i>			
w.	Percepteur	1	700	700	»
x.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	10	250 à 650	4,200	»
y.	Éclusier au service du contrôle	1	150	150	»
z.	Garde-canal messenger	1	175	175	»
		<i>Petite Nèthe canalisée.</i>			
aa.	Éclusiers-receveurs	3	350 à 450	1,150	»
bb.	Pontonier au service du contrôle	1	150	150	»
		<i>Canal de Liège à Maestricht.</i>			
cc.	Éclusiers-receveurs	4	350 à 700	1,850	»
dd.	Gardes-canal messagers	2	175	350	»
		<i>Yser et canal de Plasschendaele.</i>			
ee.	Percepteur	1	500	500	»
ff.	Éclusiers-receveurs	2	200 et 650	850	»
		<i>Canal de Deynze à Schipdonck.</i>			
gg.	Éclusiers-receveurs	2	150 et 400	550	»
hh.	Contrôleurs des différentes voies navigables	6	3,000 à 4,500	23,600	»
ii.	Sous-contrôleurs	1	2,400	2,400	»
		A REPORTER.			
		127		105,300	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
		REPORT. fr.						
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES. (suite).						
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>						
				REPORT.	127	105,500	»
		<i>Bateaux à vapeur.</i>						
	jj.	Délégués à la recette.	5	1,100 à 1,550	4,200	»		
		<i>Extraction du minerai de fer.</i>						
	kk.	Indemnités à quatre agents, pour direction et surveillance des travaux, et frais de voyage.	4	»	5,500	»		
		<i>Palais de Liège.</i>						
26 (suite).	ll.	Concierge	1	800	800	»		
		<i>Maison hanséatique à Anvers.</i>						
	mm.	Concierge surveillant	1	1,500	1,500	»		
		<i>Palais de Teroueren.</i>						
	nn.	Personnel	6	800 à 2,500	»	7,000		
	oo.	Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc.	»	»	1,500	»		
			142	116,800	7,000		
		<i>Forêts. — Traitements.</i>						
	a.	Inspecteurs.	6	1,800 à 6,000	52,400	»		
	b.	Sous-inspecteurs	4	5,400 à 3,800	14,400	»		
27	c.	Gardes généraux	22	1,800 à 2,500	51,600	»		
	d.	Brigadiers et gardes.	500	50 à 1,550	250,180	»		
	e.	Indemnités pour travaux extraordinaires, frais de maladies, intérim, etc.	»	»	4,000	»		
			532	352,580	»		
28	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (Ce crédit n'est point limitatif)						
29	»	Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII. (Ce crédit n'est point limitatif)						
		A REPORTER. fr.						

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
116,800	7,000	123,800	123,800	»	»	
332,580	»	332,580	332,580	»	»	
1,110,000	»	1,110,000	1,110,000	»	»	
60,000	»	60,000	54,000	6,000	»	
2,078,180	7,000	2,085,180	2,079,180	6,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.	
			ordinares.	extraordin.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).		
		<i>Matériel.</i>		
30	a.	Confection de poinçons à timbrer, registres, impressions, reliures, etc.	16,500	»
	b.	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc.	3,500	»
	c.	Frais de bureau des directeurs, loyer, ameublement, entretien, éclairage et chauffage des directions, des bureaux et de l'atelier général du timbre.	29,000	»
	d.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	11,500	»
			60,500	»
		<i>Dépenses du domaine.</i>		
31	a.	Entretien des bâtiments, digues, polders, chemins, etc.	16,000	»
	b.	— du palais et du parc de Tervueren	»	10,000
	c.	Charges et contributions sur les domaines.	28,000	»
	d.	Arpentage de coupes de bois	5,000	»
	e.	Frais de culture et travaux d'amélioration.	43,000	»
	f.	Remboursements de prix d'engagères et rémérés de biens	2,000	»
	g.	Remboursements, transport et prix de vente dont on n'a pu faire suivre l'objet	5,000	»
	h.	Frais de vente et autres actes.	500	»
			95,500	10,000
32	»	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'État		
35	»	Intérêts moratoires en matières diverses. (<i>Ce crédit n'est point limitatif</i>)		
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.		

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,078,180	7,000	2,085,180	2,079,180	6,000	»	
60,500	»	60,500	60,500	»	»	
95,500	10,000	105,500	105,500	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
2,285,680	17,000	2,302,680	2,296,680	6,000	»	
AUGMENTATION fr.				6,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS.		
34	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances.
35	»	Secours à des employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
36	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
28,000	»	28,000	28,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
38,000	»	38,000	38,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	160	Administration centrale
II.	162	— de la trésorerie et de la dette publique dans les provinces.
III.	164	— des contributions directes, douanes et accises dans les provinces
IV.	174	— de l'enregistrement et des domaines dans les provinces
V.	184	Pensions et secours
VI.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- mémentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
971,900 »	37,000 »	1,008,900 »	1,087,000 »	»	78,100 »	
170,000 »	»	170,000 »	170,000 »	»	»	
9,520,000 »	126,800 »	9,646,800 »	9,602,200 »	44,600 »	»	
2,285,680 »	17,000 »	2,302,680 »	2,296,680 »	6,000 »	»	
58,000 »	»	58,000 »	58,000 »	»	»	
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
12,995,380 »	180,800 »	13,174,380 »	13,201,880 »	50,600 »	78,100 »	
DIMINUTION. fr.				27,500 »		

(88)

ANNEXES

AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1870.

LISTE

DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ADMIS A LA PENSION,

DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1868,

ET DES EXTINCTIONS CONSTATÉES PENDANT LA MÊME PÉRIODE,

— publiée en exécution de l'art. 4 de la loi du 17 février 1849.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

1°. Pensions de retraite accordées

NUMÉROS du ORDRE des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONVIENNENT aux pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFES ?	S'ils sont mariés ou VEUFES, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.	
			lors de leur entrée dans les fonctions publiques.	lors de leur admission à la retraite.		NOMBRE.	ÂGE.		
1	5215	9 février 1868	Receveur des accises	22	75	Veuf	»	»	Age avancé
2	5216	Id.	Receveur des contributions	56	66	Célibataire	»	»	Id.
3	5217	Id.	Id.	22	65	Marié	»	»	Infirmités
4	5218	Id.	Commis aux écritures	24	58	Célibataire	»	»	Id.
5	5219	Id.	Id.	22	66	Marié	»	»	Age avancé
6	5220	Id.	Receveur du timbre	18	67	Veuf	»	»	Id.
7	5221	Id.	Brigadier des douanes	24	65	Id.	»	»	Id.
8	5222	Id.	Id.	24	65	Marié	5	17 16 14 10 5	Id.
9	5223	Id.	Id.	25	67	Id.	»	»	Id.
10	5224	Id.	Id.	19	66	Id.	»	»	Id.
11	5225	Id.	Id.	19	62	Id.	»	»	Infirmités
12	5226	17 mars 1868	Id.	19	58	Id.	1	16	Id.
13	5227	9 février 1868	Id.	21	56	Id.	4	17 15 12 8	Id.
14	5228	Id.	Sous-brigadier des douanes	36	68	Id.	»	»	Age avancé
15	5229	17 mars 1868	Id.	28	63	Id.	»	»	Infirmités
16	5230	Id.	Id.	20	55	Id.	2	15 12	Id.
17	5231	Id.	Id.	19	40	Id.	»	»	Id.
18	5232	9 février 1868	Id.	55	62	Veuf	3	17 15 11	Id.
19	5233	Id.	Id.	19	59	Id.	1	15	Id.
20	5234	Id.	Id.	22	54	Marié	»	»	Id.
21	5235	Id.	Id.	27	59	Célibataire	»	»	Id.
22	5236	17 mars 1868	Receveur des contributions en dis- ponibilité.	24	65	Veuf	»	»	Age avancé
23	5237	Id.	Receveur des contributions	20	70	Marié	»	»	Id.
24	5238	Id.	Contrôleur des douanes	28	65	Id.	4	15 13 9 7	Id.
25	5239	9 février 1868	Brigadier des douanes	21	57	Id.	»	»	Infirmités
26	5240	Id.	Id.	19	65	Id.	»	»	Id.
27	5241	Id.	Sous-brigadier des douanes	19	59	Id.	»	»	Id.
28	5242	Id.	Id.	20	64	Id.	2	15 10	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

du 1^{er} janvier au 31 décembre 1868.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	BASES DES PENSIONS.							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.					
6,750	»	55 6 »	»	53 6 »	5,500	1 ^{er} janvier 1868.	15	Maximum.
2,119	»	30 11 »	»	50 11 »	1,007	Id.	»	
3,216	17 5 »	24 2 »	»	41 5 »	2,141	Id.	15	Id.
2,150	»	31 4 »	»	31 4 »	1,155	Id.	»	
2,160	»	44 4 »	»	44 4 »	1,440	Id.	15	Id.
4,070	»	49 5 »	»	49 5 »	2,515	Id.	»	
1,580	41 6 »	1 »	»	42 6 »	920	Id.	15	Id.
1,580	41 7 »	»	»	41 7 »	920	Id.	15	Id.
1,580	41 6 »	2 »	»	45 6 »	920	Id.	15	Id.
1,580	41 6 »	»	4 10 »	46 4 »	920	Id.	15	Id.
1,580	36 3 »	1 »	4 10 »	42 1 »	920	Id.	15	Id.
1,580	51 10 »	»	6 9 »	58 7 »	920	Id.	15	Id.
1,580	35 4 »	»	»	35 4 »	886	Id.	»	
1,095	52 6 »	»	»	52 6 »	617	Id.	»	
1,095	54 2 »	»	»	54 2 »	680	Id.	»	
1,095	54 10 »	»	»	54 10 »	695	Id.	59	
998	17 11 »	»	5 2 »	21 1 »	575	Id.	»	
1,095	29 »	»	»	29 »	577	Id.	»	
1,095	51 1 28	»	8 7 2	59 9 »	750	Id.	15	Maximum
1,095	52 10 »	»	»	52 10 »	655	Id.	»	
1,095	52 8 »	»	»	52 8 »	650	Id.	»	
6,750	»	40 5 »	»	40 5 »	5,500	Id.	15	Id.
2,565	15 6 »	55 1 »	»	50 7 »	1,575	Id.	15	Id.
2,970	55 9 »	»	0 8 »	56 5 »	1,960	Id.	»	
1,580	55 3 »	»	»	55 3 »	884	Id.	»	
1,580	55 4 »	»	4 11 »	40 5 »	920	Id.	15	Id.
1,559	28 » 17	»	10 6 15	58 7 »	1,059	Id.	15	Id.
1,095	54 7 »	»	»	54 7 »	688	Id.	»	

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUFS, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions publiques.	lors de leur admission à la retraite.		NOMBRE.	ÂGE.	
29	3245	17 mars 1868	Sous-brigadier des douanes.	22	58	Veuf . . .	»	»	Infirmités . .
30	3244	9 février 1868	Id.	19	62	Célibataire .	»	»	Id. . .
31	3245	Id.	Préposé des douanes	22	58	Id.	»	»	Id.
32	3246	Id.	Id.	25	55	Marié. . . .	2	16 11	Id.
33	3247	Id.	Id.	19	60	Célibataire .	»	»	Id.
34	3248	Id.	Id.	24	49	Id.	»	»	Id.
35	3249	Id.	Matelot des douanes	21	49	Marié. . . .	»	»	Id.
36	3250	Id.	Préposé des douanes	22	54	Id.	1	5	Id.
37	3251	17 mars 1868	Id.	19	65	Id.	»	»	Id.
38	3252	9 février 1868	Id.	25	45	Id.	»	»	Id.
39	3253	17 mars 1868	Id.	24	60	Veuf	2	17 10	Id.
40	3254	9 février 1868	Id.	25	62	Célibataire .	»	»	Id.
41	3255	Id.	Id.	20	57	Id.	»	»	Id.
42	3256	Id.	Id.	19	57	Marié	»	»	Id.
43	3257	Id.	Brigadier des douanes	18	61	Id.	»	»	Id.
44	3258	Id.	Id.	19	55	Célibataire .	»	»	Id.
45	3259	Id.	Id.	19	65	Marié	»	»	Age avancé. .
46	3260	17 mars 1868	Receveur des contributions	21	58	Id.	»	»	Infirmités . .
47	3261	9 février 1868	Vérificateur des douanes	52	68	Id.	»	»	Age avancé. .
48	3262	17 mars 1868	Contrôleur du cadastre	54	66	Id.	»	»	Id.
49	3265	9 février 1868	Chef de bureau au Ministère . . .	21	65	Id.	»	»	Id.
50	3264	Id.	Sous-brigadier des douanes	27	61	Id.	»	»	Infirmités . .
51	3265	26 juillet 1868	Garde-forestier.	52	66	Id.	»	»	Age avancé. .
52	3266	9 février 1868	Préposé des douanes	19	56	Célibataire .	»	»	Infirmités . .
53	3267	Id.	Géomètre du cadastre	25	70	Veuf	»	»	Age avancé. .
54	3268	Id.	1 ^{er} commis de direction des contrib.	21	61	Célibataire .	»	»	Infirmités . .
55	3269	Id.	Receveur des contributions	25	65	Marié	»	»	Age avancé. .
56	3270	17 mars 1868	Id.	24	66	Id.	»	»	Id.
57	3271	Id.	Lieutenant des douanes	21	67	Id.	»	»	Id.
58	3272	9 février 1868	Vérificateur des douanes	25	65	Id.	»	»	Id.
59	3275	21 juin 1868	Inspecteur des contributions en disponibilité.	21	65	Id.	»	»	Id.
60	3274	29 avril 1868	Receveur des droits de navigation.	40	69	Veuf	»	»	Infirmités . .
61	3275	17 mars 1868	Sous-brigadier des douanes	19	62	Marié	»	»	Id.
62	3276	Id.	Préposé des douanes	21	60	Id.	»	»	Id.
63	3277	Id.	Id.	15	65	Id.	»	»	Age avancé. .
64	3278	Id.	Id.	24	48	Célibataire .	»	»	Infirmités . .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLE de la loi du 21 juillet 1814, exceptionnel- lement appliqué.	Observations.			
	BASES DES PENSIONS.										
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.							
Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.								
1,095	55	6	"	"	55	6	"	706	1 ^{er} janvier 1868.	"	
1,100	24	10	"	"	7	9	"	755	Id.	5 et 9	Accident.
995	20	10	"	"	6	1	"	652	Id.	"	
1,555	28	0	"	"	"	"	"	679	Id.	"	
995	51	5	"	"	9	5	"	665	Id.	15	Maximum.
895	18	1	"	"	6	4	"	381	Id.	"	
1,100	28	0	"	"	"	"	"	560	Id.	"	
995	52	6	"	"	52	6	"	587	Id.	"	
980	54	4	"	"	5	5	"	655	Id.	15	Id.
900	15	5	"	"	5	"	"	408	Id.	5 et 9	Accident.
975	27	"	24	"	7	10	6	597	Id.	"	
995	56	11	"	"	"	"	"	665	Id.	15	Maximum.
995	27	2	"	"	10	4	"	619	Id.	"	
995	29	0	16	"	7	8	14	656	Id.	"	
1,580	50	2	8	"	6	7	22	920	Id.	15	Id.
1,580	51	"	"	"	5	1	"	885	Id.	"	
1,580	41	7	"	"	4	10	"	920	Id.	15	Id.
2,198	15	4	"	22	1	"	"	1,557	Id.	"	
5,000	12	5	"	24	7	"	"	1,811	Id.	"	
5,410	"	"	"	52	7	"	"	1,709	Id.	"	
4,880	"	"	"	44	"	"	"	5,255	Id.	15	Id.
1,095	55	10	"	"	"	"	"	675	Id.	"	
410	52	11	"	"	"	"	"	245	Id.	"	
955	22	10	"	"	15	1	"	576	Id.	"	
2,740	"	"	"	47	11	"	"	1,826	Id.	15	Id.
4,750	"	"	"	40	4	"	"	2,947	Id.	"	
5,596	14	7	"	27	11	"	"	5,500	Id.	15	Id.
2,000	24	9	"	16	10	"	"	1,555	Id.	15	Id.
1,970	46	10	"	"	"	"	"	1,515	Id.	15	Id.
5,000	17	6	"	22	7	"	"	1,996	Id.	"	
4,508	1	5	"	56	11	"	"	2,676	25 janvier 1868.	"	
5,715	"	"	"	28	7	"	"	1,055	1 ^{er} février 1868.	"	
1,095	52	4	"	"	9	7	"	750	Id.	15	Id.
995	50	11	11	"	7	10	19	663	Id.	15	Id.
995	26	4	"	"	21	8	"	663	Id.	15	Id.
977	24	4	"	"	"	"	"	452	Id.	"	

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° D'ORDRE.	NUMÉROS du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFs ?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		NOMBRES.	ÂGE.	
				Ans.	Ans.			Ans.	
65	5270	29 avril 1868	Receveur des contributions . . .	24	66	Marié . . .	•	»	Age avancé .
66	5280	17 mars 1868	Receveur des douanes . . .	24	65	Id. . .	»	»	Id. .
67	5281	29 avril 1868	Sous-brigadier des douanes. . .	19	58	Id. . .	2	14 9	Infirmités . .
68	5282	Id. . .	Préposé des douanes . . .	19	60	Id. . .	2	17 5	Id. . .
69	5285	20 avril 1868	Id.	19	58	Marié. . .	5	17 15 15 8 4	Id. . .
70	5284	Id. . .	Id.	22	57	Veuf . . .	1	16	Id. . .
71	5285	Id. . .	Id.	24	48	Marié . . .	4	17 14 9 1	Id. . .
72	5286	Id. . .	Id.	19	49	Célibataire .	»	»	Id. . .
73	5287	Id. . .	Id.	55	59	Veuf . . .	1	4	Id. . .
74	5288	21 juin 1868.	Sous-brigadier des douanes. . .	19	62	Marié . . .	5	16 15 11	Id. . .
75	5289	29 avril 1868	Préposé des douanes . . .	50	65	Id. . .	»	»	Age avancé .
76	5290	21 juin 1868.	Commis des accises . . .	26	67	Id. . .	»	»	Id. .
77	5291	29 avril 1868	Receveur du timbre . . .	28	70	Id. . .	»	»	Id. .
78	5292	Id. . .	Id. des contributions . . .	19	60	Id. . .	»	»	Infirmités . .
79	5293	26 juillet 1868	Id. Id.	25	65	Célibataire .	»	»	Age avancé .
80	5294	29 avril 1868	Id. Id.	20	66	Veuf . . .	»	»	Id. .
81	5295	Id. . .	Brigadier des douanes . . .	19	59	Marié . . .	»	»	Infirmités . .
82	5296	Id. . .	Préposé des douanes . . .	51	56	Id. . .	»	»	Id. . .
83	5297	Id. . .	Id.	20	57	Veuf . . .	•	»	Id. . .
84	5298	Id. . .	Id.	20	57	Marié . . .	2	15 5	Id. . .
85	5299	Id. . .	Id.	18	55	Id. . .	2	7 5	Id. . .
86	5300	Id. . .	Sous-contrôleur des accises . . .	24	66	Veuf . . .	»	»	Age avancé .
87	5301	Id. . .	Garde forestier.	24	67	Marié . . .	»	»	Id. .
88	5302	Id. . .	Commis des accises . . .	25	65	Célibataire .	»	»	Id. .
89	5303	21 juin 1868.	Préposé des douanes . . .	52	65	Id. . .	•	»	Id. .
90	5304	26 juillet 1868	Garde forestier.	58	74	Marié . . .	»	»	Id. .
91	5305	21 juin 1868.	Préposé des douanes . . .	51	65	Id. . .	»	»	Id. .
92	5306	Id. . .	Garde forestier.	29	66	Id. . .	»	»	Id. .
93	5307	Id. . .	2 ^m e Commis contrôleur du timbre.	29	71	Id. . .	1	15	Id. .
94	5308	9 septem. 1868.	Receveur des contributions . . .	25	67	Id. . .	»	»	Id. .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

TRAITEMENT moyen des 8 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	BASES DES PENSIONS.							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.					
4,070	7 6 15	34 1 15	»	41 8 »	2,694	1 ^{er} février 1868.	»	
4,756	12 11 »	28 9 »	»	41 8 »	3,170	Id.	13	Maximum.
1,095	52 » »	»	7 7 »	39 7 »	730	1 ^{er} mars 1868.	13	Id.
995	32 3 »	»	9 6 »	41 9 »	663	Id.	13	Id.
995	50 3 24	»	9 5 6	59 9 »	665	Id.	15	Id.
995	35 2 »	»	»	55 2 »	636	Id.	»	
979	24 2 »	»	»	24 2 »	430	Id.	»	
909	19 10 »	»	7 4 »	27 2 »	450	Id.	»	
959	24 1 »	»	»	24 1 »	419	Id.	»	
1,095	33 9 »	»	4 10 »	58 7 »	730	Id.	13	Id.
995	35 4 »	»	»	55 4 »	659	Id.	»	
1,483	40 6 »	»	»	40 6 »	988	Id.	15	Id.
4,917	»	41 11 »	»	41 11 »	5,170	Id.	»	
2,116	21 0 23	16 1 7	»	37 2 »	1,555	Id.	»	
5,582	»	39 8 »	»	39 8 »	2,185	Id.	»	
5,604	41 5 »	4 10 »	»	46 5 »	3,500	Id.	15	Id.
1,383	38 5 28	»	1 8 2	40 » »	922	Id.	13	Id.
995	26 1 »	»	»	26 1 »	471	Id.	»	
995	28 5 »	»	8 7 »	36 10 »	642	Id.	»	
995	29 9 »	»	6 8 »	36 5 »	640	Id.	»	
979	24 5 »	»	7 11 »	52 2 »	550	Id.	»	
1,966	41 8 »	»	»	41 8 »	1,510	Id.	13	Id.
541	42 5 »	»	1 » »	43 5 »	360	Id.	13	Id.
1,483	41 10 »	»	»	41 10 »	988	Id.	15	Id.
995	35 8 »	»	»	55 8 »	645	Id.	»	
595	55 7 »	»	1 » »	56 7 »	594	1 ^{er} avril 1868.	59	
996	34 5 »	»	»	34 5 »	620	Id.	»	
493	36 9 »	»	»	36 9 »	328	1 ^{er} mai 1868.	15	Id.
2,460	»	42 4 »	»	42 4 »	1,602	Id.	»	
2,805	15 » »	30 1 »	»	45 1 »	1,870	1 ^{er} juin 1868.	15	Id.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° D'ORDRE	NUMÉROS		DATES des ARRÊTÉS QUI CONFERENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFs ?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
	du registre des pensions.				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		NONNE.	AGE.	
					Ans.	Ans.			Ans.	
95	5309	21 juin 1868.	Brigadier des douanes	20	57	Marié	1	17	Infirmités	
96	5310	Id.	Id.	19	65	Id.	»	»	Age avancé	
97	5311	26 juillet 1868 .	Sous-brigadier des douanes	30	66	Id.	1	17	Id.	
98	5312	21 juin 1868. . .	Id.	26	59	Id.	»	»	Infirmités	
99	5313	Id.	Id.	25	63	Id.	»	»	Id.	
100	5314	26 juillet 1868 .	Préposé des douanes	21	62	Veuf	»	»	Id.	
101	5315	Id.	Id.	19	65	Marié	»	»	Id.	
102	5316	Id.	Id.	29	65	Id.	»	»	Id.	
105	5317	21 juin 1868. . .	Id.	19	60	Célibataire	»	»	Id.	
104	5318	26 juillet 1868 .	Id.	19	64	Id.	»	»	Id.	
105	5319	21 juin 1868. . .	Id.	24	59	Id.	»	»	Id.	
106	5320	26 juillet 1868 .	Id.	19	59	Id.	»	»	Id.	
107	5321	Id.	Id.	25	60	Id.	»	»	Id.	
108	5322	21 juin 1868. . .	Id.	19	65	Id.	»	»	Age avancé	
109	5323	26 juillet 1868 .	Receveur des contributions	21	65	Marié	»	»	Id.	
110	5324	21 juin 1868. . .	Id.	15	66	Id.	»	»	Id.	
111	5325	9 sept. 1868 . . .	Géomètre du cadastre	26	68	Id.	»	»	Id.	
112	5326	21 juin 1868. . .	Préposé des douanes	18	57	Célibataire	»	»	Infirmités	
115	5327	Id.	Id.	15	50	Veuf	2	14 12	Id.	
114	5328	26 juillet 1868 .	Id.	19	60	Marié	»	»	Id.	
115	5329	Id.	Id.	19	60	Id.	»	»	Id.	
116	5330	21 juin 1868. . .	Id.	15	56	Id.	2	16 15	Id.	
117	5331	Id.	Id.	19	45	Célibataire	»	»	Id.	
118	5332	26 juillet 1868 .	Matelot des douanes	52	60	Marié	»	»	Id.	
119	5333	21 juin 1868. . .	Préposé des douanes	29	56	Id.	5	17 15 13 12 1	Id.	
120	5334	Id.	Commis aux écritures	20	57	Id.	1	15	Id.	
121	5335	Id.	Sous-lieutenant des douanes	52	58	Id.	»	»	Id.	
122	5336	26 juillet 1868 .	Brigadier des douanes	50	62	Id.	3	17 14 10	Id.	
125	5337	21 juin 1868. . .	Sous-brigadier des douanes	19	65	Célibataire	»	»	Id.	
124	5338	26 juillet 1868 .	Id.	25	60	Marié	4	15 13 11 9	Id.	
125	5339	Id.	Préposé des douanes	20	55	Id.	»	»	Id.	

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1814, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.						
	BASES DES PENSIONS.													
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.										
Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.											
1,388	28	1	21	»	4	10	9	55	»	»	813	1 ^{er} juin 1808.	»	
1,388	55	2	»	»	4	10	»	40	»	»	925	Id.	13	Maximum.
1,007	55	9	»	»	»	»	»	55	9	»	715	Id.	»	
1,088	55	4	»	»	»	»	»	55	4	»	659	Id.	»	
1,007	57	5	»	»	»	»	»	57	5	»	751	Id.	15	Id.
997	57	»	17	»	8	11	15	41	»	»	664	Id.	13	Id.
997	51	6	»	»	4	10	»	56	4	»	645	Id.	»	
997	55	11	»	»	»	»	»	55	11	»	614	Id.	»	
997	51	6	28	»	9	2	»	40	7	»	664	Id.	13	Id.
997	51	4	26	»	4	9	4	56	2	»	642	Id.	»	
997	50	5	17	»	4	5	15	54	11	»	620	Id.	»	
997	28	»	7	»	10	»	»	58	1	»	662	Id.	»	
997	27	»	8	»	»	»	»	27	8	»	501	Id.	»	
997	51	8	21	»	4	9	9	56	6	»	648	Id.	»	
5,440	»	»	»	44	5	»	»	44	5	»	5,500	Id.	13	Id.
2,000	11	1	»	52	4	»	11	»	»	»	1,355	Id.	13	Maximum. — Blessé dans les combats de la révolution, en 1850.
2,578	»	»	»	42	1	»	»	42	1	»	1,669	Id.	»	
997	27	8	»	»	10	1	»	57	9	»	656	Id.	»	
997	28	1	16	»	1	9	14	29	11	»	557	Id.	»	
997	51	6	24	»	8	5	6	40	»	»	664	Id.	13	Maximum.
997	52	10	»	»	7	9	»	40	7	»	664	Id.	15	Id.
997	51	7	»	»	8	»	»	59	7	»	664	Id.	15	Id.
905	18	7	»	»	6	8	»	25	5	»	598	Id.	»	
1,100	28	2	»	»	»	»	»	28	2	»	565	Id.	»	
997	27	8	»	»	»	»	»	27	8	»	501	Id.	»	
1,945	27	11	28	4	1	»	4	5	2	»	1,258	Id.	»	
1,782	55	9	»	»	»	»	»	55	9	»	1,158	Id.	»	
1,588	52	11	»	»	»	»	»	52	11	»	830	Id.	»	
1,097	28	9	17	»	5	10	15	54	8	»	675	Id.	»	
1,097	55	2	»	»	»	»	»	55	2	»	701	Id.	»	
997	50	4	26	»	5	4	4	55	9	»	655	Id.	»	

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS ou VEUFs ?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		Nombre.	ÂGE.	
126	5540	21 juin 1868.	Sous-brigadier des douanes.	55	65	Marié	»	»	Age avancé
127	5541	Id.	Préposé des douanes.	19	65	Id.	»	»	Id.
128	5542	26 juillet 1868.	Garde forestier.	26	70	Id.	»	»	Infirmités
129	5543	Id.	Commis aux écritures.	23	59	Veuf.	»	»	Id.
130	5544	Id.	Préposé des douanes.	19	59	Célibataire.	»	»	Id.
131	5545	21 juin 1868.	Brigadier des douanes.	21	57	Marié	»	»	Id.
132	5546	9 sept. 1868.	Id.	20	57	Id.	»	»	Id.
133	5547	26 juillet 1868.	Garde forestier.	50	69	Id.	»	»	Age avancé
134	5548	Id.	Sous-brigadier des douanes.	20	57	Id.	5	15 12 5	Infirmités
135	5549	9 sept 1868.	Préposé des douanes.	26	59	Veuf.	»	»	Id.
136	5550	18 nov. 1868.	Id.	51	60	Id.	»	»	Id.
137	5551	9 sept. 1868.	Commis des accises.	26	62	Id.	»	»	Id.
138	5552	Id.	Contrôleur des douanes.	26	68	Célibataire.	»	»	Age avancé
139	5553	Id.	Id.	21	60	Marié	»	»	Infirmités
140	5554	Id.	Brigadier des douanes.	19	61	Id.	»	»	Id.
141	5555	Id.	Directeur à l'administrat. centrale.	29	71	Id.	»	»	Age avancé
142	5556	Id.	Id.	20	72	Id.	»	»	Id.
143	5557	Id.	Directeur des contributions.	18	65	Id.	»	»	Id.
144	5558	18 nov. 1868.	Receveur des contributions.	55	65	Id.	»	»	Id.
145	5559	9 sept. 1868.	Brigadier des douanes.	21	47	Veuf.	»	»	Infirmités
146	5560	Id.	Commis des accises.	58	68	Id.	»	»	Age avancé
147	5561	Id.	Garde forestier.	25	77	Marié	»	»	Id.
148	5562	22 nov. 1868.	Id.	19	57	Id.	2	17 10	Infirmités
149	5563	9 sept. 1868.	Sous-brigadier des douanes.	16	55	Id.	8	16 15 14 11 9 6 5 1	Id.
150	5564	18 nov. 1868.	Inspecteur provincial.	20	68	Id.	»	»	Age avancé
151	5565	9 sept. 1868.	Receveur du timbre.	25	66	Célibataire.	»	»	Id.
152	5566	5 janvier 1869.	Conservateur des hypothèques.	23	65	Marié	»	»	Id.
153	5567	9 sept. 1868.	Préposé des douanes.	28	58	Célibataire.	»	»	Infirmités
154	5568	18 nov. 1868.	Id.	19	48	Id.	»	»	Id.
155	5569	Id.	Id.	34	65	Marié	»	»	Age avancé.
156	5570	Id.	Receveur de l'enregistrement.	51	65	Id.	2	15 14	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	BASES DES PENSIONS.							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.					
1,007	32	4	0	0	644	1 ^{er} juin 1868.	0	
997	57	7	0	0	604	Id.	15	Maximum.
596	28	7	0	0	205	Id.	0	
1,788	57	2	0	0	1,022	Id.	0	
997	52	10	0	0	664	Id.	15	Id.
1,588	54	5	0	0	868	Id.	0	
1,588	29	6	0	0	847	Id.	0	
645	30	2	0	0	450	1 ^{er} juillet 1868.	15	Id.
1,097	27	9	16	0	695	Id.	0	
997	35	4	0	0	604	1 ^{er} août 1868.	0	
997	28	5	0	0	515	Id.	0	
1,491	32	6	24	0	961	Id.	0	
4,170	42	1	0	0	2,780	Id.	15	Id.
3,959	58	10	0	0	2,659	Id.	15	Id.
1,591	55	8	0	0	927	Id.	15	Id.
7,958		42	4	0	5,000	Id.	15	Id.
7,958		52	4	0	5,000	Id.	15	Id.
8,000		47	7	0	5,000	Id.	15	Id.
5,007		50	5	0	1,599	Id.	0	
1,282	26	10	0	0	625	Id.	0	
1,491	50	1	0	0	815	Id.	0	
447	51	7	0	0	298	Id.	15	Id.
700	27	9	0	0	466	Id.	59 et 15	Accident et maxim.
1,097	50	5	19	0	731	Id.	15	Maximum.
6,274	50	5	28	18 5 2	4,182	Id.	15	Id.
7,409		41	7	0	3,500	Id.	15	Id.
10,710		41	11	0	3,500	1 ^{er} sept. 1868.	0	
855	10	1	0	0	175	Id.	14	Minimum.
951	25	8	0	6 5 0	500	Id.	59	
998	31	5	0	0	567	Id.	0	
5,680		54	5	0	1,939	Id.	0	

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONVÈNENT des pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS ou VEUVES?	S'ils sont mariés ou VEUVES, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		NOMBRE.	ÂGE.	
157	3371	18 nov. 1868 .	Géomètre du cadastre	21	58	Marié.	5	17 15 14 12 8	Infirmités
158	3372	mars 1869 .	Receveur de l'enregist. révoqué	29	66	Id.	3	6 5 5	Révocation.
150	3373	18 nov. 1868. .	Huissier de cabinet	28	68	Id.	"	"	Âge avancé.
160	3374	mars 1869 .	Garde forestier	29	72	Id.	"	"	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.				
2,580	"	51 7 "	"	31 7 "	1,255	1 ^{er} oct. 1868.	"	
4,972	"	36 8 "	"	36 8 "	1,860	21 oct. 1868 .	50	Pension réduite aux deux tiers.
1,996	"	40 4 "	"	40 4 "	1,258	1 ^{er} nov. 1868.	"	
765	42 7 "	"	"	42 7 "	510	1 ^{er} déc. 1868 .	15	Maximum.
TOTAL. fr.					187,801			

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

2^e Extinctions de pensions de retraite qui ont été constatées pendant l'année 1868.

D'ORDRE.	NUMÉROS		ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	du registre des pensions	du registre des caducités.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
			Ans	Ans.			Ans Mois.		Francs.	
1	4780	2760	67	70	1 juin 1865.	30 novemb. 1867.	2 6	Décès.	1,468	Veuve.
2	5219	2761	65	66	1 janvier 1867.	Id.	0 11	Id.	2,467	Id.
3	4420	2762	65	69	1 janvier 1864.	31 août 1867.	5 8	Id.	610	Id.
4	5462	2765	74	74	1 octobre 1867.	30 novemb. 1867.	0 2	Id.	3,500	»
5	1542	2764	56	74	1 février 1850.	Id.	17 10	Id.	586	Veuve.
6	801	2765	71	90	1 mars 1849.	31 octobre 1867	18 8	Id.	758	»
7	757	2766	66	85	Id.	Id.	18 8	Id.	1,768	»
8	4955	2769	57	59	1 février 1866.	30 novemb. 1867.	1 10	Id.	595	Veuve.
9	4751	2770	65	66	1 avril 1865.	Id.	2 8	Id.	656	Id.
10	5905	2771	57	65	1 mars 1862.	31 décemb. 1867.	5 10	Id.	462	Id.
11	3595	2775	65	72	1 septemb. 1860.	30 avril 1867.	6 8	Id.	1,008	Id.
12	3016	2774	67	77	1 décemb. 1857.	30 novemb 1867.	10 »	Id.	200	Id.
13	2966	2775	67	77	1 septemb. 1857.	31 décemb 1867.	10 4	Id.	3,582	Id.
14	4695	2776	66	69	1 mars 1865.	Id.	2 10	Id.	910	»
15	4	2777	72	95	1 novemb. 1844.	Id.	23 2	Id.	848	»
16	5559	2778	65	64	1 mars 1867.	Id.	0 10	Id.	5,500	Veuve
17	3018	2779	61	71	1 décemb. 1857.	Id.	10 1	Id.	856	Orphelins.
18	4184	2782	55	58	1 mars 1865.	Id.	4 10	Id.	608	»
19	1775	2784	67	85	1 septemb. 1851.	31 janvier 1868.	16 5	Id.	352	»
20	5255	2786	52	55	1 janvier 1867.	Id.	1 1	Id.	650	Veuve.
21	2200	2789	67	81	1 janvier 1854.	Id.	14 1	Id.	3,549	Id.
22	2884	2790	56	59	1 juin 1845.	Id.	22 8	Id.	455	Id.
23	5555	2791	66	67	1 avril 1867.	Id.	0 10	Id.	760	»
24	4241	2795	67	71	1 juin 1865.	30 avril 1867.	5 11	Id.	657	»
25	4957	2796	64	66	1 février 1866.	31 janvier 1868.	2 »	Id.	1,105	Veuve.
26	1671	2797	52	69	1 novemb. 1850.	Id.	17 5	Id.	558	Id.
27	2655	2798	54	65	1 mai 1856.	30 avril 1867.	11 »	Id.	470	Id.
28	1958	2799	65	80	1 octobre 1852.	Id.	14 7	Id.	785	»
29	5176	2800	60	60	1 octobre 1866	31 janvier 1867	0 4	Id.	646	Veuve.
30	2505	2801	59	75	1 juillet 1854.	31 décemb 1867.	15 6	Id.	1,061	Id.
31	5696	2805	61	67	1 mars 1861.	30 juin 1867.	6 4	Id.	788	»
32	1596	2804	60	78	1 mai 1850.	31 janvier 1868.	17 9	Id.	525	»
33	2507	2805	74	86	1 septemb. 1855.	31 août 1867.	12 »	Id.	522	Veuve.
34	4522	2806	47	48	1 octobre 1865.	30 juin 1864.	0 9	Id.	625	Id.
35	5959	2809	71	87	1 février 1852	31 janvier 1868.	16 »	Id.	1,087	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

D'ORDRE.	NUMÉROS		ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	du registre des pensions.	du registre des extincts.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur accès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
			Ans	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
36	4167	2810	59	64	1 janvier 1865.	31 octobre 1867.	4 10	Décès.	577	Veuve.
37	4072	2811	71	70	1 octobre 1862.	30 novemb. 1867.	5 2	Id.	249	"
38	1890	2812	50	75	1 juin 1852.	Id.	15 6	Id.	955	"
39	5605	2813	64	71	1 octobre 1860.	31 août 1867.	6 11	Id.	1,674	Orphelins.
40	4820	2814	65	67	1 août 1865.	31 décemb. 1867.	2 5	Id.	609	Veuve.
41	5581	2816	59	60	1 juin 1867.	29 février 1868.	0 9	Id.	909	"
42	1622	2818	47	65	1 mai 1850.	31 janvier 1868.	17 9	Id.	454	Veuve.
43	4421	2821	65	69	1 janvier 1864.	29 février 1868.	4 2	Id.	1,607	"
44	755	2824	56	75	1 février 1849.	31 mars 1868.	19 2	Id.	752	Veuve.
45	2059	2826	62	77	1 mars 1855.	Id.	15 1	Id.	5,965	"
46	2542	2828	61	75	1 octobre 1855.	29 février 1868.	12 5	Id.	1,719	"
47	1898	2829	55	71	1 juin 1852.	31 mars 1868.	15 10	Id.	721	Veuve.
48	2959	2850	70	81	1 juin 1857.	29 février 1868.	10 9	Id.	457	"
49	5222	2851	68	69	1 janvier 1867.	Id.	1 2	Id.	895	Veuve.
50	5757	2852	65	72	1 avril 1861.	30 avril 1868.	7 1	Id.	2,955	"
51	5848	2853	55	61	1 décemb. 1861.	29 février 1868.	6 5	Id.	556	Veuve.
52	5175	2855	65	66	1 octobre 1866.	31 janvier 1868.	1 4	Id.	1,264	Id.
53	4106	2856	65	70	1 décemb. 1862.	30 novemb. 1867.	5 0	Id.	5,044	Id.
54	5655	2858	40	40	1 janvier 1868.	30 avril 1868.	0 4	Id.	575	Id.
55	1919	2841	65	81	1 juillet 1852.	29 février 1868.	15 8	Id.	689	Id.
56	2490	2842	55	66	1 août 1855.	Id.	12 7	Id.	665	Id.
57	5829	2845	55	62	1 septemb. 1861.	31 mars 1868.	6 7	Id.	765	"
58	4099	2845	49	54	1 décemb. 1862.	30 avril 1868.	5 5	Id.	667	Veuve.
59	2266	2846	50	64	1 avril 1854.	31 janvier 1868.	13 10	Id.	548	"
60	5122	2848	52	62	1 juillet 1858.	29 février 1868.	9 8	Id.	552	Orphelins.
61	5299	2849	75	82	1 mai 1859.	Id.	8 10	Id.	1,094	Veuve.
62	2477	2850	55	66	1 juillet 1855.	31 mars 1868.	12 9	Id.	675	Id.
63	4929	2855	60	62	1 janvier 1866.	29 février 1868.	2 2	Id.	545	Id.
64	4461	2854	58	62	1 février 1864.	30 avril 1868.	4 5	Id.	661	Id.
65	5749	2856	75	80	1 juin 1861.	Id.	6 11	Id.	5,435	Id.
66	4508	2858	62	66	1 juin 1864.	Id.	5 11	Id.	1,152	"
67	554	2860	60	81	1 juin 1847.	31 janvier 1868.	20 8	Id.	850	Veuve.
68	5875	2861	65	71	1 décemb. 1861.	Id.	6 2	Id.	1,851	Id.
69	1790	2865	71	88	1 octobre 1851.	30 avril 1868.	16 7	Id.	1,560	"
70	2908	2864	59	71	1 mai 1857.	31 mars 1868.	10 11	Id.	254	"
71	2060	2865	55	68	1 avril 1855.	30 avril 1868.	15 1	Id.	616	Veuve.
72	5697	2867	56	65	1 mars 1861.	31 janvier 1868.	6 11	Id.	425	"

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

D'ORDRE.	NUMÉROS		ÂGE des pensionnaires.		DATES			DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	du registre des pensions.	du registre des extincts.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.	des pensions.				
			Ans.	Ans.			Ans. Mois.			Francs.	
73	4495	2868	72	76	1 mai 1864.	31 mars 1868.	5 11	Décès.	761	»	
74	4171	2871	66	71	1 février 1865.	30 avril 1868.	5 5	Id.	591	Veuve.	
75	4599	2872	70	74	1 janvier 1864.	31 janvier 1868.	4 1	Id.	1,742	Id.	
76	5636	2874	65	65	1 janvier 1868.	31 mai 1868.	0 5	Id.	1,960	Id.	
77	4225	2875	55	60	1 mai 1865.	31 mars 1868.	4 11	Id.	744	Id.	
78	2972	2876	61	72	1 septemb. 1857.	30 avril 1868.	10 8	Id.	599	Id.	
79	835	2877	65	84	1 février 1849.	31 mai 1868.	19 4	Id.	908	Id.	
80	1531	2878	51	69	1 janvier 1850.	30 avril 1868.	18 4	Id.	467	»	
81	2612	2880	76	88	1 mars 1856.	30 juin 1868.	12 4	Id.	2,666	»	
82	4101	2882	60	65	1 décemb. 1862.	30 avril 1868.	5 5	Id.	951	Veuve.	
85	1739	2884	58	75	1 octobre 1851.	31 mai 1868.	16 8	Id.	585	Id.	
84	5646	2887	48	48	1 février 1868.	30 juin 1868.	0 5	Id.	452	»	
85	5668	2888	49	49	1 mars 1868.	31 mai 1868.	0 5	Id.	450	»	
86	2896	2890	70	81	1 mai 1857.	31 mars 1868.	10 11	Id.	1,186	Veuve.	
87	4622	2891	57	61	1 décemb. 1864.	30 juin 1868.	5 7	Id.	606	»	
88	1554	2894	55	71	1 janvier 1850.	31 décemb. 1867.	18 »	Id.	251	»	
89	5015	2895	74	76	1 février 1866.	30 septemb. 1867.	1 8	Id.	905	»	
90	5244	2897	64	65	1 janvier 1867.	30 juin 1868.	1 5	Id.	615	Veuve.	
91	5295	2898	66	75	1 mai 1859.	30 novemb. 1867.	8 7	Id.	629	»	
92	4655	2899	60	65	1 janvier 1865.	31 janvier 1868.	5 1	Id.	824	Veuve.	
95	4295	2900	56	60	1 juillet 1865.	31 octobre 1867.	4 4	Id.	586	»	
91	5171	2901	65	66	1 septemb. 1866.	30 novemb. 1867.	1 5	Id.	552	Veuve.	
95	4719	2902	66	70	1 mars 1865.	31 août 1868.	5 6	Id.	1,154	Id.	
96	90	2905	52	75	1 avril 1845.	30 juin 1868.	25 5	Id.	742	»	
97	2159	2904	59	74	1 octobre 1855.	31 juillet 1868.	14 10	Id.	1,520	»	
98	5286	2906	69	78	1 mai 1859.	Id.	9 5	Id.	2,100	»	
99	5528	2907	72	75	1 septemb. 1867.	Id.	0 11	Id.	3,500	Veuve.	
100	695	2911	60	79	1 mars 1849.	29 février 1868.	19 »	Id.	2,414	Id.	
101	5655	2912	65	65	1 janvier 1868.	30 avril 1868.	0 4	Id.	680	Id.	
102	4760	2913	55	58	1 juin 1865.	31 juillet 1868.	5 2	Id.	694	Id.	
105	5252	2914	57	59	1 janvier 1867.	Id.	1 7	Id.	615	Id.	
104	5828	2916	66	75	1 juin 1861.	Id.	7 2	Id.	1,248	»	
105	1840	2918	58	74	1 février 1852.	30 juin 1868.	16 5	Id.	706	Veuve.	
106	5558	2919	54	65	1 septemb. 1859.	Id.	8 10	Id.	620	Id.	
107	599	2921	55	74	1 janvier 1849.	31 décemb. 1867.	19 »	Id.	497	Id.	
108	5245	2924	44	45	1 janvier 1867.	31 mars 1868.	1 5	Id.	275	Id.	
109	520	2925	54	75	1 mars 1847.	30 juin 1868.	21 4	Id.	604	»	

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1870.

D'ORDRE.	NUMÉROS		ÂGE des pensionnaires		DATES			DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	du registre des pensions.	du registre des extincts.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée ou jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.	des pensions.				
			Ans.	Ans.							
110	541	2026	50	70	1 novemb. 1848.	30 juin 1868.	19 8	Décès.	1,718	»	
111	2244	2027	70	85	1 avril 1854.	31 juillet 1867.	13 4	Id.	855	»	
112	4782	2030	65	68	1 juillet 1865.	31 Id. 1868.	5 1	Id.	5,255	Veuve.	
115	4088	2032	51	57	1 novemb. 1862.	Id.	5 9	Id.	407	»	
114	4858	2035	45	46	1 septemb. 1865.	Id.	2 11	Id.	400	»	
115	2657	2035	66	78	1 mai 1856.	31 août 1868.	12 4	Id.	1,555	Veuve.	
116	741	2038	66	86	1 mars 1849.	Id.	19 6	Id.	4,257	»	
117	143	2039	58	81	1 août 1845.	30 sept. 1868.	23 2	Id.	571	»	
118	4871	2041	65	68	1 septemb. 1865.	31 mai 1868.	2 9	Id.	884	Veuve.	
119	2876	2045	55	67	1 février 1857.	30 sept. 1868.	11 8	Id.	512	Orphelins.	
120	2508	2046	62	75	1 septemb. 1855.	31 août 1868.	15 »	Id.	504	»	
121	4404	2047	66	71	1 janvier 1864.	Id.	4 8	Id.	1,579	Veuve.	
122	4456	2055	65	69	1 février 1864.	30 sept. 1867.	5 8	Id.	602	Id.	
125	240	2056	51	75	1 juillet 1846.	31 janvier 1868.	21 7	Id.	858	»	
124	5109	2057	45	51	1 décemb. 1859.	30 avril 1868.	8 5	Id.	267	»	
125	2778	2058	56	68	1 Id. 1856.	31 mai 1868.	11 6	Id.	461	Veuve.	
126	2203	2059	68	85	1 janvier 1854.	31 juillet 1868.	14 7	Id.	285	Id.	
127	2476	2062	59	72	1 juillet 1855.	31 octobre 1868.	15 4	Id.	659	»	
128	4020	2065	62	68	1 août 1862.	Id.	6 5	Id.	259	Veuve.	
129	5720	2065	66	66	1 juin 1868.	31 août 1868.	0 5	Id.	1,555	Id.	
150	4685	2066	56	60	1 février 1865.	31 juillet 1868.	3 6	Id.	505	Id.	
131	2125	2075	56	71	1 septemb. 1855.	31 mars 1868.	14 7	Id.	1,848	Id.	
152	5285	2074	65	74	1 mai 1859.	31 janvier 1868.	8 9	Id.	4,555	Id.	
133	377	2075	55	74	1 octobre 1847.	31 juillet 1868.	20 10	Id.	615	»	
134	2592	2076	57	70	1 février 1855.	31 déc. 1867.	12 11	Id.	454	Veuve.	
135	2429	2077	56	69	1 mai 1855.	29 février 1868.	12 10	Id.	760	Id.	
156	5297	2078	74	85	1 Id. 1859.	31 mai 1868.	9 1	Id.	1,555	»	
157	4154	2082	71	77	1 janvier 1865.	31 juillet 1868.	5 7	Id.	5,000	Veuve.	
153	2591	2085	54	67	1 février 1855.	31 mars 1868.	15 2	Id.	349	»	
159	2080	2087	65	80	1 juin 1855.	31 juillet 1868.	15 2	Id.	1,126	»	
140	5734	2088	79	87	1 avril 1861.	30 sept. 1868.	7 6	Id.	951	»	
141	4727	2090	69	72	1 Id. 1865.	31 août 1868.	3 5	Id.	619	Veuve.	
142	5277	2091	60	70	1 mars 1859.	31 octobre 1868.	9 8	Id.	762	Id.	
143	5447	2094	75	82	1 janvier 1860.	31 déc. 1868.	9 »	Id.	5,500	»	
144	5591	2095	65	66	1 Id. 1868.	30 nov. 1868.	0 11	Id.	5,255	Veuve.	
TOTAL. fr.										160,516	

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR 1870.

Montant des extinctions constatées en 1868, sur les pensions accordées en vertu de la loi du 21 juillet 1844, ci. fr.	160,516	
Les extinctions constatées également en 1868, sur les pensions des fonctionnaires de l'ancienne caisse de retraite, s'élèvent à.	16,777	
		<hr/>
TOTAL des extinctions en 1868. fr.	177,295	
		<hr/>
Au 1 ^{er} janvier 1869, les pensions à servir des fonctionnaires et employés du Département des finances, étaient de fr.	1,762,692	
Les pensions à accorder en 1869 (non compris le premier terme), sont évaluées à	148,000	
Et les extinctions, en prenant pour base la moyenne des années 1866, 1867 et 1868 à . .	146,624	
		<hr/>
		1,576
Il en résulte que les pensions à servir au 1 ^{er} janvier 1869 seront de fr.	1,764,068	
On présume que les pensions nouvelles pour 1869 (non compris le crédit de 28,000 francs alloué pour le premier terme) atteindront	146,000	
Et les extinctions.	145,000	
		<hr/>
		1,000
De sorte que les pensions à servir en 1870, comporteront une somme de. fr.	1,765,068	
Soit en chiffres ronds.	1,765,000	
		<hr/>

VII.**BUDGET**

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

POUR L'EXERCICE 1870.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1870, s'élève à 797,700 francs. Il présente, comparativement à celui de l'exercice 1869, une différence en plus de 10,500 francs, qui consiste, d'une part, dans une augmentation de crédit de 10,000 francs réclamée pour les Non-Valeurs sur les droits de débit de boissons alcooliques, et, d'autre part, dans un transfert de 500 francs du Budget des Affaires Étrangères pour restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1870, est fixé à la somme de *sept cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cents francs* (797,700 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 25 février 1869.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS POUR 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
NON-VALEURS.				
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	120,000	"	453,000 . "
2	— — — personnelle	210,000	"	
3	— sur le droit de patente.	64,000	"	
4	— sur les redevances des mines.	5,000	"	
5	— sur le droit de débit des boissons alcooliques	55,000	"	
6	— — — des tabacs.	5,000	"	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)				
CHAPITRE II.				
REMBOURSEMENTS.				
7	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i>	Restitutions de droits perçus abusivement, et remboursement du prix d'instruments ainsi que des fonds reconnus appartenir à des tiers		562,700 . "
8		Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les essayeurs des matières d'or et d'argent		
9	<i>Enregistrement et domaines.</i>	Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.		
10		Trésor public. — Remboursements divers.		
11	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine. . .		500	"
12	Déficit des divers comptes de l'État		10,000	"
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)				
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. fr.		797,700	"	797,700 . "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1869.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DES NON-VALEURS

NUMÉRO des ARTICLES.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE PREMIER.		
NON-VALEURS.		
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière fr.	
2	— — — personnelle	
3	— sur le droit de patente	
4	— sur les redevances des mines	
5	— sur le droit de débit des boissons alcooliques.	
6	— — — des tabacs	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
REMBOURSEMENTS.		
7	Contributions directes, douanes et accises. {	Restitutions de droits perçus abusivement et remboursement du prix d'instruments, ainsi que de fonds reconnus appartenir à des tiers .
8		Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les essayeurs des matières d'or et d'argent
9	Enregistrement et domaines. {	Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers
10		Trésor public. — Remboursements divers
11	Marine. — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine	
12	Déficit des divers comptables de l'État	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
<h2>Récapitulation.</h2>		
CHAPITRE I. Non-Valeurs fr.		
— II. Remboursements.		
TOTAUX. fr.		

ET DES REMBOURSEMENTS POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
120,000	»	120,000	120,000	»	»	
210,000	»	210,000	210,000	»	»	
64,000	»	64,000	64,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
35,000	»	35,000	25,000	10,000	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
435,000	»	435,000	425,000	10,000	»	
AUGMENTATION fr.				10,000		
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
1,200	»	1,200	1,200	»	»	
300,000	»	300,000	300,000	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
500	»	500	»	500	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
362,700	»	362,700	362,200	500	»	
AUGMENTATION fr.				500		
435,000	»	435,000	425,000	10,000	»	
362,700	»	362,700	362,200	500	»	
797,700	»	797,700	787,200	10,500	»	
AUGMENTATION fr.				10,500		

(22)

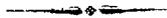
VIII.

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

POUR L'EXERCICE 1870.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre est établi en exécution de l'article 24 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique : il se compose de tous les fonds étrangers à l'État (fonds de tiers ou particuliers), mais dont le Trésor public est chargé d'effectuer la recette et le remboursement, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comptables. Ces opérations sont renseignées pour ordre dans le compte annuel de l'Administration des Finances.

Le projet présenté pour l'exercice 1870 est établi d'après les renseignements fournis par les Ministères que la chose concerne. Les opérations, tant en recette qu'en dépense, y sont évaluées à une somme de fr.	73,587,000 »
Au Budget voté pour l'exercice 1869, elles sont fixées à .	66,389,100 »
	<hr/>
Différence-en plus au projet de Budget de l'exercice 1870 fr.	9,197,900 »
	<hr/>

Indépendamment des changements qui ont été apportés aux évaluations, pour l'exercice 1870, afin de les mettre mieux en rapport avec les faits, et auxquels on doit principalement attribuer la différence que l'on vient d'indiquer, le présent Budget a encore subi d'autres modifications comparative-ment à celui de l'exercice précédent.

Ces modifications consistent dans l'introduction de deux articles nouveaux et dans la suppression d'un article qui figurait au Budget de 1869.

Les articles nouveaux sont :

1^o Au chapitre 1^{er}, art. 24. *Fonds pour l'encouragement du service militaire.* Ce fonds a été créé par une société établie sous la dénomination de : *Association générale pour l'encouragement du service militaire.* Il était destiné, d'après les statuts de l'association, approuvés par arrêté royal du 9 septembre 1836, à la fondation d'un hôtel des invalides, ou à la distribution de secours en faveur d'anciens militaires. Lors de la dissolution de cette association, le Gouvernement en a revendiqué la possession; un jugement du tribunal de 1^{re} instance de Bruxelles, rendu le 8 juin 1861 et confirmé par arrêt de la Cour d'appel du 8 août 1863, lui a donné gain de cause. Les liquidateurs de l'association ont versé de ce chef dans la caisse de l'État, une somme de fr. 522,888 85 c, que l'on a immédiatement placée en rentes sur l'État. Ces dernières opérations ont eu lieu en 1864. Les arrérages de ces rentes ont été employés depuis, partie à de nouveaux placements en accroissement du fonds, et partie à accorder des secours à d'anciens militaires infirmes, conformément au but de l'institution.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

2° Au chapitre 2, art. 43, *Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise*. D'après le règlement de navigation arrêté entre la Belgique et la Hollande, le 20 mai 1843, les capitaines de la marine marchande peuvent faire choix, réciproquement, avant de se mettre en mer, d'un pilote de l'autre pays, et, dans ce cas, le droit payé pour le pilotage passe en faveur de l'administration qui a fourni le pilote. Jusqu'ici les droits à restituer à la Hollande étaient confondus avec la recette de l'État, et la restitution était imputée sur un crédit ouvert au Budget du Ministère des Affaires Étrangères. Comme il s'agit d'un fonds dont la constatation au profit des tiers dans la comptabilité ne présente aucune difficulté, il a paru plus simple et plus régulier d'en faire l'objet d'un article au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre.

L'article supprimé est celui qui figure sous le n° 33, au Budget de l'exercice 1869, sous la dénomination de : *Droits de magasin des entrepôts perçus au profit de la Compagnie des docks, à Anvers*. Les motifs de cette suppression découlent d'une disposition de l'arrêté royal du 25 mars 1866, portant en substance que les droits dont il s'agit sont perçus directement par la Compagnie des docks.

FONDS COMMUNAL.

D'après les évaluations du Budget des Voies et Moyens de 1870, les revenus du fonds communal s'élèveront, savoir :

Évaluations
du fonds communal
en 1870.

75 p. % du produit des droits d'entrée sur le café	fr.	2,100,000	»
35 p. % du produit des droits	d'entrée sur	les eaux-de-vie	210,000 »
		les bières et vinaigres	70,000 »
		les sucres raffinés	140,000 »
		les vins	1,240,000 »
41 p. % du produit brut des recettes de toute nature des postes	d'accise sur	les eaux-de-vie indigènes	4,570,000 »
		les bières et vinaigres	4,820,000 »
		les sucres	2,050,000 »
Total		fr.	<u>18,050,000</u> »

La moyenne des sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1867, 1868 et 1869, s'élève à 17,630,000 francs (1).

(1) Les sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1867, 1868 et 1869 s'élèvent, savoir :

En 1867	fr.	17,925,655	47
En 1868		17,136,169	42
En 1869 (prévision du Budget)		17,525,900	»
ENSEMBLE		fr.	52,885,724
MOYENNE			17,628,574
96, soit 17,630,000 francs.			

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La différence (420,000 francs) entre cette dernière somme et le revenu présumé du fonds communal étant inférieure à l'augmentation du fonds communal, décrétée par le § 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862 (1 p. % = 445,800 francs), c'est le montant de cette différence (420,000 francs), qui sera attribuée à la réserve.

On peut évaluer à environ 100,000 francs les intérêts à échoir, en 1870, sur les titres déjà acquis et sur les placements à effectuer en 1869. Ces deux sommes réunies, soit 520,000 francs, forment le montant du revenu présumé de la réserve en 1870.

Le revenu probable à répartir entre les communes, en 1870, sera de 17,650,000 francs.

En exécution de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860, on donne ci-après :

1° Le décompte des revenus du fonds communal en 1868 (annexe A).

2° La situation de la réserve à la fin de ladite année (annexe B).

3° L'état de répartition des sommes attribuées aux communes qui percevaient un octroi (annexe C).

Le relevé ci-dessous présente le montant des revenus du fonds communal depuis sa création.

ANNÉES.	REVENU BRUT.	INDEMNITÉS pour les traitements d'attente	PRÉLEVEMENT au profit du fonds de réserve.	RESTE à répartir entre les communes. (TOTAL des col. 2 et 4)	MONTANT DES CONTRIBUTIONS (de l'année précédente) servant de base à la répartition du fonds communal			MONTANT DE LA QUOTE-PART des		NOMBRE des COMMUNES à octroi qui ont touché une part supérieure au revenu de ces taxes en 1859
					Communes à octrois.	Communes sans octrois.	TOTAL	78 communes à octrois.	Communes sans octrois.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.
1860 (161 jours)	6,721,511 48	229,170 66	"	6,491,840 82	9,572,595 51	7,606,887 02	16,979,482 53	5,179,059 87 (a) 17,505 75	1,295,275 22 (b) 0.38000761	9
1861	15,255,570 57	580,637 55	"	14,872,952 82	9,475,462 69	7,694,848 52	17,170,511 01	11,558,145 80 (a) 49,301 97	5,265,485 05 (b) 0.12157289	11
1862	15,795,568 82	550,940 44	"	15,444,428 58	9,548,095 25	7,778,737 95	17,526,851 16	11,558,145 80 (a) 66,214 27	5,820,068 51 (b) 0.19109101	15
1865	16,557,282 51	176,727 94 (pour 201 jours).	184,796 98	15,995,757 59	9,624,551 05	7,884,452 44	17,508,786 47	11,558,145 80 (a) 87,451 69	4,550,159 90 (b) 0.55175300	19
1864	16,445,952 67	"	407,246 25	16,056,706 42	9,747,546 79	8,009,877 70	17,757,424 49	11,558,145 80 (a) 87,462 96	4,591,007 66 (b) 0.34821052	20
1865	17,522,980 27	"	429,791 61	16,895,188 66	9,887,509 55	8,140,614 55	18,027,925 80	11,558,145 80 (a) 150,560 "	5,108,482 86 (b) 0.65338605	25
1866	17,956,590 95	"	446,926 79	17,489,664 14	10,044,507 87	8,289,539 29	18,555,847 16	11,558,145 80 (a) 176,821 04	5,754,697 50 (b) 0.69125556	29
1867	18,378,568 54	"	452,712 87	17,925,655 47	10,157,882 75	8,456,156 19	18,594,018 92	11,558,145 80 (a) 206,566 89	6,160,942 78 (b) 0.75028086	52
1868	17,752,716 08	"	516,546 66	17,456,169 42	10,237,819 26	8,559,524 95	18,797,544 21	11,558,145 80 (a) 168,656 04	5,709,567 58 (b) 0.66701921	28

(a) Sommes touchées au delà du minimum par les communes dont le nombre est renseigné dans la 11^{me} colonne.

(b) Marc le franc de la répartition annuelle. — Pour la période qui s'est écoulée, du 21 juillet au 31 décembre 1860, le marc le franc réel de la répartition a été de 0.170276648, qui correspond, pour une année entière, au chiffre de 0.58000764.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

D'après le relevé qui précède, la somme répartie en 1868 entre les communes sans octroi est de plus de 450,000 francs inférieure à la somme répartie en 1867. Il en est résulté que le nombre de communes à octroi qui ont pu toucher une part supérieure au revenu de ces taxes en 1859 a diminué de quatre, et que la quote-part de ces communes ainsi que des communes sans octroi aura été en 1868 de 8 $\frac{1}{2}$ p. % environ inférieure à la somme répartie en 1867.

La réduction des revenus du fonds communal, en 1868, est due en grande partie à une circonstance essentiellement accidentelle. C'est, en effet, à la cherté exceptionnelle des céréales qu'il faut attribuer la diminution du produit des droits sur les eaux-de-vie, en 1868, et sur les bières, en 1867 et en 1868, droits qui entrent pour une large part dans le revenu du fonds communal.

Malgré cette situation relativement défavorable, on a pu verser, en 1868, une somme de fr. 316,346 66 c^s au fonds de réserve, dont le montant atteint aujourd'hui presque deux millions et demi de francs (voir annexe B).

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Les Recettes et les Dépenses pour ordre de l'exercice 1870 sont évaluées respectivement à la somme de *soixante-quinze millions cinq cent quatre-vingt-sept mille francs* (75,587,000 francs).

Donné à Laeken, le 28 février 1869.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

**BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE
DE L'EXERCICE 1870.**

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
CHAPITRE PREMIER.			
<i>Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>			
1	Cantonnements versés en numéraire dans les caisses du trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie de paiement de droits de douane, d'accise, etc.	1,200,000 "	
2	Cantonnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	1,000,000 "	
3	Fonds provinciaux. {	Versements faits directement dans la caisse de l'État.	1,500,000 "
		Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception	4,000,000 "
		Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception	500,000 "
			6,000,000 "
4	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	17,650,000 "	
5	Réserve du fonds communal	520,000 "	
6	Fonds locaux. — Versements des communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	200,000 "	
7	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	200,000 "	
8	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	100,000 "	
9	Caisse des veuves et orphelins du Département de la Justice	100,000 "	
10	— — — de l'Ordre judiciaire	250,000 "	
11	— — — du Département des Affaires Étrangères	60,000 "	
12	— — — des officiers de la marine de l'État	10,000 "	
15	— — — des pilotes.	55,000 "	
14	— — — du Département de l'Intérieur	110,000 "	59,521,000 "
15	— — — des professeurs de l'enseignement supérieur	180,000 "	
16	— — — des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne régis par l'État	100,000 "	
17	Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains	150,000 "	
18	Caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires	500,000 "	
19	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	150,000 "	
20	Caisse des veuves et orphelins du Département des Travaux publics	520,000 "	
21	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	50,000 "	
22	Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	500,000 "	
25	Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre	700,000 "	
24	Fonds pour l'encouragement du service militaire	16,000 "	
25	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,000,000 "	
26	Masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics	200,000 "	
27	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, pour le compte des sociétés concessionnaires, des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation	8,000,000 "	
28	Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres), pour le compte des autres services de transport belges et étrangers avec lesquels elle est en relation	50,000 "	
29	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor public, pour le compte de tiers.	10,000 "	
	A REPORTER. fr.		59,521,000 "

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT. fr.		59,521,000 .
	CHAPITRE II.		
	<i>Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
	Administration des contributions directes, douanes et accises.		
50	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	80,000 .	
51	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies et confiscations	10,000 .	
52	Fonds spécial des préemptions	5,000 .	
53	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	5,600,000 .	
54	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	200,000 .	
55	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	500,000 .	
56	Travaux d'irrigation dans la Campine	1,000 .	
	Administration de l'enregistrement et des domaines.		
57	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	400,000 .	
58	Amendes et frais de justice en matière forestière	25,000 .	
59	Consignations de toute nature	6,000,000 .	
	Administration des chemins de fer, postes et télégraphes.		
40	Primes ou remises, en cas d'exportation, sur les prix des tarifs, pour le transport des marchandises	10,000 .	
41	Encaissements et paiements, pour le compte de tiers	12,000,000 .	
42	Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà)	150,000 .	
43	Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue	11,000,000 .	
	Ministère de la Justice.		
44	Masse des détenus	215,000 .	
	Ministère des Affaires Étrangères.		
45	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	10,000 .	
	Ministère de l'Intérieur.		
46	Pensions payées par les élèves de l'institut agricole de l'État	20,000 .	
	CHAPITRE III.		
	<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.</i>		
47	Subsides offerts pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1838.)	100,000 .	
48	Subsides divers pour travaux d'utilité publique	100,000 .	
49	Cautionnements des entrepreneurs défallants	10,000 .	240,000 .
50	Prix de médicaments provenant de la pharmacie centrale de l'armée et fournis à d'autres départements.	50,000 .	
	TOTAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. fr.		75,587,000 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1869.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances, .

FRÈRE-ORBAN.

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1870.

ANNEXE A.

DÉCOMPTÉ DES REVENUS DU FONDS COMMUNAL EN 1868.

NATURE DES PRODUITS. 1.	Évaluations du BUDGET. 2.	MONTANT DES RECETTES effectuées en 1868.			PART ATTRIBUÉE au fonds communal.	
		Exercice 1867. 3.	Exercice 1868. 4.	TOTAL. 5.	Taux. 6.	Montant. 7.
	Fr. c ^s .	Fr. c ^s .	Fr. c ^s .	Fr. c ^s .		Fr. c ^s .
Café. (Droit de douane).	1,875,000 »	»	3,123,401 66	3,123,401 66	75 %	2,342,331 24
Eaux-de-vie étrangères. (Droit de douane). (Régime du traité du 1 ^{er} mai 1861).	175,000 »	»	837,810 31	837,810 31	35 %	300,235 60
Bières et vinaigres . . . (Droit de douane).	60,000 »	»	242,915 33	242,915 33		85,020 37
Vins. (Droit d'accise).	1,150,000 »	»	5,267,998 46	5,267,998 46		1,145,799 46
Eaux-de-vie indigènes. . . (Id.).	4,250,000 »	232,900 33	12,024,547 04	12,277,447 39		4,297,106 39
Bières et vinaigres . . . (Id.).	4,840,000 »	1,600 36	13,263,438 02	13,265,038 38		4,642,770 43
Sucres . . . (Droits de douane et d'accise).	2,100,000 »	908 92	6,459,853 96	6,440,762 88	2,254,266 98	
TOTAL des droits de douane et d'accise, le droit sur le café excepté.	12,535,000 »	235,400 63	56,096,583 14	(A) 56,351,992 77	35 %	12,723,197 45
Postes.	2,706,000 »	229,600 68	6,323,078 36	(B) 6,335,379 04	41 %	2,636,967 41
TOTAL GÉNÉRAL.	17,136,000 »	485,010 31	43,545,903 16	46,028,975 47		17,752,716 08
La retenue de 1 p. / ₀ au profit de la réserve sur les sommes (A et B) ci-dessus, s'élève à fr. 429,055 72 c ^s . Mais la somme à répartir entre les communes ne pouvant descendre au-dessous de la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années écoulées, et cette moyenne fr. 17,436,169 42 c ^s (1), n'étant inférieure au revenu total du fonds communal en 1868, que de fr. 316,546 66 c ^s , c'est cette dernière somme qui doit être attribuée au fonds de réserve.						316,546 66
						RESTE à répartir. 17,436,169 42

(1) Sommes réparties en 1863.	16,893,188 66
1866.	17,439,664 14
1867.	17,923,655 47
TOTAL.	52,308,508 27
MOYENNE.	17,436,169 42

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

ANNEXE B.

RÉSERVE DU FONDS COMMUNAL.

D'après le décompte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1869, la réserve du fonds communal présentait, au 31 décembre 1867, un solde disponible de . . fr. 497,825 37

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} février et le 1^{er} août 1868, d'un capital de 222,000 francs de la dette publique, à 5 p. %, ci. 6,660 »

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1868, d'un capital de 854,500 francs de la dette publique, à 4 1/2 p. %, ci. 38,452 50

TOTAL fr. 542,937 87

Versement à la caisse d'épargne (février 1868) d'une somme de fr. 497,825 37

RESTE fr. 45,112 50

D'après le décompte du fonds communal, en 1868, il a été prélevé sur ce fonds, au profit de la réserve, une somme de . 516,546 66

SOMME DISPONIBLE fr. 361,659 16

La réserve du fonds communal a reçu jusqu'aujourd'hui, savoir :

Capital	} 1863 à 1867 fr. 1,921,474 50	2,238,021 16

Intérêts	} 1864 à 1867 fr. 150,966 17	204,304 70

ENSEMBLE fr. 2,442,325 86

(1) Y compris la somme de fr. 28,226 03 c., montant des intérêts échus le 31 décembre 1868, sur les sommes versées à la caisse d'épargne.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1870.

ANNEXE C.

FONDS COMMUNAL.

État de la répartition définitive, entre les communes, de la somme
de fr. 17,436,169 42 c, pour l'année 1868.

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1867. (Principal.)	Revenu net des OCTROIS EN 1869. — Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi.	SOMMES redevant AUX COMMUNES dans la répartition, après prélèvement du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
1	Nieuport	15,491 52	23,576 27	»	23,576 27
2	Termonde	48,206 58	82,117 02	»	82,117 02
3	Malines	188,735 07	297,258 68	»	297,258 68
4	Arlon	55,570 85	50,914 47	»	50,914 47
5	Liège	830,875 85	1,267,562 98	»	1,267,562 98
6	Ostende	121,295 96	180,507 21	»	180,507 21
7	La Bouverie	9,682 01	14,192 55	»	14,192 55
8	Turnhout	45,177 85	64,900 »	»	64,900 »
9	Gand	1,080,646 81	1,549,051 »	»	1,549,051 »
10	Bruges	517,514 15	445,684 61	»	445,684 61
11	Hasselt	66,540 75	91,105 80	»	91,105 80
12	Verviers et Hodimont	255,865 78	514,641 67	»	514,641 67
13	Lokeren	66,957 »	86,732 55	»	86,732 55
14	Toucnay	228,173 08	294,761 71	»	294,761 71
15	Lierre	64,956 98	82,582 54	»	82,582 54
16	Frameries	20,145 87	24,996 86	»	24,996 86
17	Mons	257,563 75	517,815 50	»	517,815 50
18	Louvain	281,484 56	540,740 50	»	540,740 50
19	St-Nicolas	110,914 77	144,157 27	»	144,157 27
20	Huy	61,460 08	72,242 06	»	72,242 06
21	Bruxelles	2,500,266 59	2,865,166 07	»	2,865,166 07
22	Namur	196,284 39	214,715 74	»	214,715 74
23	Menin	58,855 97	41,662 70	»	41,662 70
24	Furnes	27,958 95	29,761 95	»	29,761 95
25	Maeseyek	* 15,797 79	14,180 65	»	14,180 65
26	Ypres	111,728 04	114,011 25	»	114,011 25
27	Courtrai	161,811 18	165,798 76	»	165,798 76
	A REPORTER	7,151,725 10	9,186,417 75	»	9,186,417 75

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1867. (Principal.)	Revenu net des OCTROIS EN 1859. — Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi.	SOMMES revenu AUX COMMUNES dans la répartition, après prélevement du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
	REPORT.	7,151,725 10	9,186,417 75	»	9,186,417 75
28	Blankenberghe.	11,888 15	12,000 »	»	12,000 »
29	Charleroy	71,445 08	70,585 17	»	70,585 17
50	Poperinghe	41,580 52	40,556 65	»	40,556 65
51	Lessines	22,585 58	21,566 92	»	21,566 92
52	Tirlemont	74,616 87	70,054 07	»	70,054 07
55	Audenarde	56,908 55	54,591 52	»	54,591 52
54	Alost	98,517 50	92,492 99	»	92,492 99
55	Quaregnon	29,750 20	27,659 42	»	27,659 42
56	Spa	56,965 87	54,094 »	»	54,094 »
57	Dinant	41,400 88	58,000 »	»	58,000 »
58	Tongres	40,468 25	55,696 56	»	55,696 56
59	Diest	46,798 84	40,998 58	»	40,998 58
40	Herenthals	12,862 08	11,118 41	»	11,118 41
41	Anvers	1,571,045 09	1,550,578 98	»	1,550,578 98
42	S-Troind	52,626 45	44,489 »	»	44,489 »
45	Philippeville.	7,409 25	6,242 72	»	6,242 72
44	Ath	55,217 96	44,795 98	»	44,795 98
45	Aerschot	15,807 78	11,515 51	»	11,515 51
46	Dixmude.	25,468 50	18,500 »	»	18,500 »
47	Renaix	44,228 21	52,102 62	»	52,102 62
48	Nivelles	50,755 28	56,410 »	»	56,410 »
49	Four	25,416 55	17,664 55	»	17,664 55
50	Gheel.	21,966 45	14,822 54	»	14,822 54
51	Stavelot	17,070 05	11,250 60	155 45	11,586 05
52	Péruwelz	52,969 95	21,151 96	859 65	21,991 59
55	Grammont	41,685 89	26,725 »	1,080 29	27,805 29
54	Ninove	24,585 75	15,000 »	1,599 17	16,599 17
55	Herve.	16,155 17	9,651 88	1,125 95	10,775 81
56	Mariembourg	5,206 28	1,790 01	548 64	2,158 65
57	Gembloux	11,880 19	6,500 »	1,624 51	7,924 51
58	Wavre	50,405 »	15,690 20	4,589 19	20,279 59
59	Binche	28,719 29	14,610 »	4,546 52	19,156 52
60	Rœulx	10,007 05	4,990 »	1,684 88	6,674 88
61	Pâturages	24,514 70	12,179 55	4,172 45	16,551 78
	A REPORTER.	9,828,228 21	11,452,052 50	21,564 24	11,453,596 74

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1870.

N° d'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1867. (Principal.)	Revenu net des OCTROIS EN 1859. — Minimum de QUOTE PART des communes à octroi.	SOMMES revenu AUX COMMUNES dans la répartition, après prélèvement du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART de chaque commune
1.	2.	3.	4.	5.	6.
	Rapport.	9,828,228 21	11,452,052 50	21,504 24	11,455,596 74
62	Jodoigne	19,042 01	9,494 35	5,607 25	15,101 60
63	Roulers	51,257 62	24,749 »	9,427 48	54,176 48
64	Hornu	18,402 96	8,746 09	5,529 04	12,275 15
65	Soignies	28,650 62	12,500 »	6,610 51	19,110 51
66	Wasmes	24,956 75	10,751 57	5,895 06	16,646 65
67	Leuze	29,121 58	12,137 12	7,287 55	19,424 65
68	Basel.	15,057 46	5,044 15	5,665 45	8,709 58
69	Beaumont	12,275 81	4,625 »	5,565 20	8,188 20
70	Vilvorde	27,787 18	9,948 46	8,586 12	18,554 58
71	Enghien	25,041 22	7,500 »	8,669 25	15,969 25
72	Tamise	31,672 55	8,666 91	12,459 28	21,126 19
73	Fontaine-l'Évêque	15,542 51	5,455 »	6,912 15	10,567 15
74	Chimay	17,140 17	2,459 90	8,972 92	11,452 82
75	Bastogne	8,849 89	1,246 86	4,656 19	5,905 05
76	Bouillon	9,606 98	1,546 99	5,061 05	6,408 04
77	Jemmapes	41,049 41	2,505 92	25,076 85	27,580 75
78	Eecloo	56,656 55	1,540 »	25,110 49	24,450 49
	Communes à octroi.	10,257,819 26	11,558,145 80	168,656 04	11,726,801 84
	Communes sans octroi.	8,559,524 95	»	5,709,567 58	5,709,567 58
	TOTAL GÉNÉRAL.	18,797,544 21	11,558,145 80	5,878,025 62	17,456,169 42

Marc le franc de la répartition en 1868 = 0.66 $\frac{701921}{1,000,000}$
 Id. Id. en 1867 = 0.75 $\frac{028086}{1,000,000}$
 En moins en 1868. 0.06 $\frac{328168}{1,000,000}$, ou 8 1/2 p. % environ.

Le Ministre des Finances arrête, aux sommes portées dans la 6^e colonne, la répartition définitive à effectuer entre les communes pour l'année 1868.

FRÈRE-ORBAN.

Bruxelles, le 30 janvier 1869.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES, ETC., POUR 1870.

ANNEXE D.

État des sommes payées en 1867, aux diverses sociétés des chemins de fer mixtes et étrangers, ainsi qu'aux offices télégraphiques, du chef des recettes effectuées pour leur compte par l'administration des chemins de fer de l'État.

DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS.	SOMMES mandatées.	Observations.
Société des chemins de fer Rhénans	1,246,076 46	
Direction royale du chemin de fer du Berg et de la Marche	445,579 55	
Société du chemin de fer d'Aix-la-Chapelle à Maestricht	25,750 95	
Id. id. Liégeois-Limbourgeois	21,844 11	
Id. id. de Hal à la frontière française.	418,105 15	
Id. id. de Dendre et Waes	1,619,742 75	
Id. id. de Tournay à Jurbise	917,458 35	
Id. id. du Centre	3,751 18	
Id. id. du Haut et Bas-Flénu.	151,959 82	
Id. id. de Braine-le-Comte à Gand	417,040 95	
Id. id. du Great Eastern railway	3,164 20	
Id. id. de l'Est français	56,891 08	
Direction royale des télégraphes prussiens	797,169 06	
Société du chemin de fer de Bruges à Blankenberghe	969 56	
Id. id. du Luxembourg	477,888 26	
Id. id. du Nord.	951,720 58	
Direction des télégraphes français.	124,894 22	
Société du chemin de fer de Liège à Maestricht	1,206 86	
Id. id. de Chimay	210 54	
Agence continentale et anglaise	546 29	
Société du chemin de fer de Pepinster à Spa	47 78	
Id. id. Rhénan	86,997 58	
Compagnie du chemin de fer du Nord	44,759 48	
Id. id. Liégeois-Limbourgeois.	29,225 05	
Société du chemin de fer d'Aix-la-Chapelle à Maestricht.	2,204 59	
Id. id. de Tamines à Landou	2,852 35	
Id. id. du Grand-Central belge.	12,548 20	
Id. id. du Hainaut et Flandres	2,881 81	
Société générale du chemin de fer.	12,225 25	
Id. id. de Gand à Bruges, par Eccloo.	2,565 19	
Id. id. du Centre	21,142 90	
Société anonyme du chemin de fer du Centre	85,571 09	
Id. du chemin de fer de Manage à Wavre	14,492 07	
Id. id. de Lokeren à Selzaete	1,119 58	
TOTAL.	7,955,921 96	

RÉCAPITULATION.

Chemin de fer	fr. 6,695,646 »
Télégraphes	922,065 28
Emploi du matériel	316,212 08
TOTAL.	fr. 7,955,921 96

IX.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1870.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits votés au Budget de 1869 s'élèvent à la somme	
de	fr. 13,463,985 01
Les crédits proposés pour 1870 montent à	13,443,599 21
Le Budget de 1870 présente donc une différence en moins	
de	fr. 20,385 80

Les crédits des dix premiers chapitres du Budget ne présentent aucun changement.

CHAPITRE XI.

AGRICULTURE.

Le crédit des traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État est diminué de 1,690 francs, par suite de la mise à la pension de deux agents.

CHAPITRE XII.

VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.

Pas de changement.

CHAPITRE XIII.

INDUSTRIE.

Le crédit de l'article 65 est augmenté de 10,000 francs, dans la prévision que, dans le courant de 1870, plusieurs écoles industrielles en voie de création dans diverses parties du pays réclameront l'intervention de l'État.

CHAPITRE XIV.

POIDS ET MESURES.

Pas de changement.

CHAPITRE XV.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Une somme de 5,400 francs, votée pour le matériel des universités, et portée à la colonne des charges extraordinaires et temporaires, disparaît du Budget de 1870.

NOTE PRÉLIMINAIRE.**CHAPITRE XVI.****ENSEIGNEMENT MOYEN.**

Le crédit de l'article 83 est diminué d'une somme de fr. 19,387 80 c^s, qui, dans le Budget de 1869, formait le montant de la dernière des six annuités stipulées pour le paiement du prix d'acquisition du local de l'école normale des humanités à Liège.

Le crédit de l'article 87 relatif à une partie du traitement du personnel des écoles moyennes est augmenté de 1,000 francs, pour faire face aux nouveaux besoins qui sont prévus pour 1870.

Un crédit extraordinaire de 10,000 francs est demandé pour les frais de rédaction et de publication du sixième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen.

CHAPITRE XVII.**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.**

Le neuvième rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire, embrassant les années 1867-1869, devra être présenté à la Législature en 1870, conformément à l'article 38 de la loi du 23 septembre 1842.

Un crédit extraordinaire de 10,000 francs est demandé pour subvenir aux frais de rédaction et de publication de ce rapport.

CHAPITRE XVIII.**LETTRES ET SCIENCES.**

Le total des crédits de ce chapitre pour 1870 est le même que celui voté pour 1869. Quelques modifications ont été introduites dans la rédaction des libellés et dans leur classement.

CHAPITRE XIX.**BEAUX-ARTS.**

Ce chapitre est diminué de la somme de 25,000 francs, qui était portée au Budget de 1869 pour l'exposition générale des beaux-arts.

Les chapitres XX à XXIII ne subissent aucun changement.

TABLEAU COMPARATIF des différences entre les crédits
et ceux qui sont proposés

Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS		
		VOTÉS POUR L'EXERCICE 1860.		
		Ordinaires.	Extraordin.	Total.
I.	Administration centrale	574,444	6,000	580,444
II.	Pensions et secours.	49,000	»	49,000
III.	Statistique générale	19,000	»	19,000
IV.	Frais de l'administration dans les provinces	1,106,500	50 71	1,106,550 71
V.	— — dans les arrondissements.	558,000	»	558,000
VI.	Milice	70,000	»	70,000
VII.	Garde civique.	25,405	»	25,405
VIII.	Fêtes nationales	104,000	»	104,000
IX.	Décoration civique et récompenses pécuniaires	20,000	»	20,000
X.	Légion d'honneur et Croix de fer	»	222,000	222,000
XI.	Agriculture	850,000	67,250	897,250
XII.	Voirie vicinale et hygiène publique.	1,165,550	»	1,165,550
XIII.	Industrie	512,850	»	512,850
XIV.	Poids et mesures.	74,800	»	74,800
XV.	Instruction publique. — Enseignement supérieur	1,102,820	5,400	1,106,220
XVI.	— — moyen	1,264,206	27,587 80	1,291,595 80
XVII.	— — primaire	4,704,657	5,170	4,709,807
XVIII.	Lettres et sciences	596,690	70,500	667,190
XIX.	Beaux-arts	815,572 50	85,000	898,572 50
XX.	Service de santé.	157,540	»	157,540
XXI.	Eaux de Spa	7,000	»	7,000
XXII.	Traitements de disponibilité.	»	55,952	55,952
XXIII.	Dépenses imprévues	5,900	»	5,900
	TOTAUX. fr.	12,945,314 50	520,670 51	13,463,985 01

ordinaires et extraordinaires votés au Budget de 1869,
au Budget de 1870.

CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1870			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1870 :						
Ordinaires	Extraordin.	Total.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.		
			ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		En plus.	En moins.	
En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.			En moins.
574,444	0,000	580,444	»	»	»	»	»	»	
49,000	»	49,000	»	»	»	»	»	»	
19,000	»	19,000	»	»	»	»	»	»	
1,106,350	50 71	1,106,350 71	»	»	»	»	»	»	
358,000	»	358,000	»	»	»	»	»	»	
70,000	»	70,000	»	»	»	»	»	»	
25,405	»	25,405	»	»	»	»	»	»	
104,000	»	104,000	»	»	»	»	»	»	
20,000	»	20,000	»	»	»	»	»	»	
»	222,000	222,000	»	»	»	»	»	»	
850,000	65,540	895,540	»	»	»	1,600	»	1,600	
1,165,550	»	1,165,550	»	»	»	»	»	»	
522,850	»	522,850	10,000	»	»	»	10,000	»	
74,800	»	74,800	»	»	»	»	»	»	
1,102,820	»	1,102,820	»	»	»	3,400	»	3,400	
1,205,206	16,092	1,281,298	1,000	»	»	11,295 80	»	10,295 80	
4,704,637	15,170	4,719,807	»	»	10,000	»	10,000	»	
599,690	67,500	467,190	»	»	»	»	»	»	
815,372 50	58,000	875,372 50	»	»	»	25,000	»	25,000	
157,540	»	157,540	»	»	»	»	»	»	
7,000	»	7,000	»	»	»	»	»	»	
»	55,952	55,952	»	»	»	»	»	»	
5,900	»	5,900	»	»	»	»	»	»	
12,957,314 50	486,284 71	13,445,599 21	11,000	»	10,000	41,585 80	20,000	40,585 80	
							DIMINUTION. fr		20,585 80

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1870, à la somme de *treize millions quatre cent quarante-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf francs vingt et un centimes* (fr. 13,445,599 21 c^s), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 28 février 1869.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

EUDORE PIRMEZ.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
• <i>Personnel.</i>				
1	Traitement du Ministre.	21,000	»	
2	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, et frais du comité de législation et d'admini- stration générale	300,684	»	
(Une somme de 10,000 francs pourra être transférée de l'article 2 à l'ar- ticle 133 : <i>Traitements de disponibilité</i>).				
<i>Matériel.</i>				
5	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses, frais de ré- daction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Minis- tère de l'Intérieur</i> , matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou dé- clarés en exécution des conventions internationales	48,460	6,000 »	580,444 »
<i>Frais de déplacement.</i>				
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	4,500	»	
CHAPITRE II.				
PENSIONS ET SECOURS.				
5	Pensions. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	10,000	»	
6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires com- munaux; subvention complémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commissariats d'arrondissement sont affiliés . .	27,000	»	49,000 »
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néan- moins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur posi- tion malheureuse	12,000	»	
CHAPITRE III.				
STATISTIQUE GÉNÉRALE.				
8	Frais de bureau et jetons de présence de la commission centrale de statistique. — Frais de bureau des commissions provinciales. — Vérification des registres de population	9,000	»	
9	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de sta- tistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales.	10,000	»	19,000 »
A REPORTER. fr.		442,444	6,000 »	448,444 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	442,444 "	6,000 "	448,444 "
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
	Province d'Anvers.			
10	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 "	"	
11	Traitement des employés et gens de service	58,500 "	"	
12	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 "	"	
	Province de Brabant.			
13	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 "	"	
14	Traitement des employés et gens de service	73,500 "	"	
15	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 "	"	
	Province de la Flandre occidentale.			
16	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 "	"	
17	Traitement des employés et gens de service	64,000 "	"	
18	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 "	"	
	Province de la Flandre orientale.			
19	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 "	"	
20	Traitement des employés et gens de service	74,800 "	"	
21	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 "	"	
	Province de Hainaut.			
22	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 "	"	
25	Traitement des employés et gens de service	73,500 "	"	1,106,550 71
24	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 "	"	
	Province de Liège.			
25	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 "	"	
26	Traitement des employés et gens de service	66,000 "	"	
27	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 "	"	
	Province de Limbourg.			
28	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 "	"	
29	Traitement des employés et gens de service	48,000 "	"	
30	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 "	50 71	
	Province de Luxembourg.			
31	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 "	"	
32	Traitement des employés et gens de service	48,000 "	"	
33	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 "	"	
	Province de Namur.			
34	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 "	"	
35	Traitement des employés et gens de service	54,000 "	"	
36	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 "	"	
	A REPORTER. fr.	1,548,744 "	6,050 71	1,554,794 71

POUR L'EXERCICE 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	1,548,744 °	6,050 71	1,554,794 71
	CHAPITRE V.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.			
37	Traitement des commissaires d'arrondissement	190,850 °	°	558,000 °
38	Émoluments pour frais de bureau	140,650 °	°	
50	Frais de route et de tournées	26,000 °	°	
40	Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office, en vertu de l'article 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1845	500 °	°	
	CHAPITRE VI.			
	MILICE.			
41	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impression et de voyage pour la milice. — Vacations des officiers de santé; frais d'impression des décisions et arrêtés en matière de milice.	67,900 °	°	70,000 °
42	Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription; frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849)	2,100 °	°	
	CHAPITRE VII.			
	GARDE CIVIQUE.			
45	Inspections générales, frais de tournées, d'impression et de fournitures de bureau, et commandants supérieurs	6,885 °	°	25,405 °
44	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central. — Frais d'impression des états de signalement et des brevets d'officiers, et acquisitions de théories, épinglettes, etc. (Une somme de 4,183 francs pourra être transférée de l'article 43 à l'article 44.)	15,000 °	°	
45	Personnel du magasin central	5,520 °	°	
	CHAPITRE VIII.			
	FÊTES NATIONALES.			
46	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination.	40,000 °	°	104,000 °
47	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement des tirs à la cible dans les villes ou communes. — Personnel du tir et dépenses diverses.	64,000 °	°	
	CHAPITRE IX.			
	DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
48	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	20,000 °	°	20,000 °
	A REPORTER. fr.	2,126,149 °	6,050 71	2,132,199 71

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	2,126,149 »	6,030 71	2,132,199 71
	CHAPITRE X. LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
49	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres auront été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pension de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés. La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions; 2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre <i>maximum</i> de 1,200 francs; 3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre <i>maximum</i> de 100 francs.	»	200,000 »	222,000 »
50	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.	»	22,000 »	
	CHAPITRE XI. AGRICULTURE.			
51	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 51 aux articles 53 et 54.)	240,000 »	»	
52	Service vétérinaire; police sanitaire; bourses.	60,000 »	»	
53	Amélioration des races d'animaux domestiques.	85,000 »	»	
54	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; dépenses diverses	140,700 »	»	
55	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	70,500 »	»	
56	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais de conférences agricoles et horticoles	71,000 »	»	895,540 »
57	Personnel du service des défrichements en Campine	»	23,670 »	
58	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers	»	27,000 »	
59	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance.	69,000 »	»	
60	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire	69,800 »	»	
61	Subside à la Société royale d'horticulture de Bruxelles	24,000 »	»	
62	Traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État.	»	14,870 »	
	A REPORTER. fr.	2,956,149 »	295,590 71	3,249,759 71

POUR L'EXERCICE 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	2,956,149 »	295,590 71	3,249,739 71
	CHAPITRE XII. VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.			
63	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers	1,165,550 »	»	1,165,550 »
	CHAPITRE XIII. INDUSTRIE.			
64	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traitement de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et du secrétaire du conseil	12,500 »	»	
65	Enseignement professionnel: Ecoles industrielles, ateliers d'apprentissage	255,500 »	»	
66	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels	16,450 »	»	322,850 »
67	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes.	16,500 »	»	
68	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du <i>Recueil</i>	7,000 »	»	
	<i>Musée de l'industrie.</i>			
69	Traitement du personnel	20,650 »	»	
70	Matériel et frais divers	16,450 »	»	
	CHAPITRE XIV. POIDS ET MESURES.			
71	Traitement des vérificateurs	55,800 »	»	
72	Frais de bureau et de tournées, et frais de la commission des poids et mesures	18,000 »	»	74,800 »
73	Matériel.	5,000 »	»	
	A REPORTER. fr	4,519,549 »	295,590 71	4,812,959 71

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	4,519,549	295,590 71	4,812,959 71
	CHAPITRE XV. INSTRUCTION PUBLIQUE. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
74	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supé- rieur	4,000	"	
75	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État.	746,610	"	
76	Bourses. — Matériel des universités.	145,210	"	
77	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres des jurys d'examen pour les grades académiques, pour le titre de gradué en lettres et pour le grade de professeur agrégé de l'en- seignement moyen de l'un et de l'autre degré, pour le di- plôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et pour le di- plôme de capacité à délivrer aux élèves de la première commer- ciale et industrielle des athénées; salaire des huissiers des jurys, et matériel	185,000	"	1,102,820
78	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'im- pression des <i>Annales des universités de Belgique</i>	10,000	"	
79	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet ensei- gnement.	12,000	"	
	CHAPITRE XVI. ENSEIGNEMENT MOYEN.			
80	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen.	5,000	"	
81	Inspection des établissements d'instruction moyenne (personnel).	20,500	"	
82	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établisse- ments d'instruction moyenne	9,000	"	
83	Frais et bourses de l'enseignement normal pédagogique, destiné à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne du degré supérieur et du degré inférieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers	86,928	"	
84	Crédits ordinaires et supplémentaires des athénées royaux; augmen- tation de traitement aux professeurs de flamand, d'allemand et d'anglais dans les athénées royaux, par application des arrêtés royaux des 27 et 28 janvier 1865	477,478	"	
85	Part afférente au personnel des athénées royaux dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs	2,800	"	
86	Crédits ordinaires et supplémentaires des écoles moyennes et crédit pour supplément de traitement à titre d'encouragement	562,500	"	1,281,298
87	Part afférente au personnel des écoles moyennes dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs	51,000	"	
88	Bourses à des élèves des écoles moyennes	15,000	"	
89	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruc- tion moyenne	190,000	"	
90	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	25,000	"	
91	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^{me} degré qui sont sans emploi	"	6,092	"
92	Traitements de disponibilité	12,000	"	
93	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, etc.	8,000	"	
94	Frais de rédaction du 6 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen, fournitures d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. (Art. 40 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, sur l'enseignement moyen.)	"	10,000	"
	A REPORTER. fr.	6,887,575	509,682 71	7,197,057 71

POUR L'EXERCICE 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	6,887,575 "	309,682 71	7,197,057 71
	CHAPITRE XVII.			
	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
95	Traitements de l'inspecteur général des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire.	58,200 "	"	
96	Frais de bureau de l'inspecteur général des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire.	19,000 "	"	
97	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires	54,000 "	"	
98	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités.	114,000 "	"	
99	Traitements de disponibilité pour des professeurs des établissements normaux de l'État	"	5,170 "	
100	Subventions des écoles normales agréées pour la formation d'institutrices	45,000 "	"	
101	Dépenses variables : Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire; commission centrale de l'instruction primaire; frais de voyage de l'inspecteur général des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, des inspecteurs provinciaux, des inspectrices déléguées, des inspecteurs ecclésiastiques des écoles protestantes et israélites; indemnités aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires; supplément d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils; frais des jurys d'examen dans les écoles normales; matériel des établissements normaux de l'État; frais des conférences horticoles des instituteurs; subsides aux bibliothèques cantonales des instituteurs; bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales; bourses de noviciat (art. 28, § 2 de la loi); construction de maisons d'école; service annuel ordinaire des écoles primaires communales adoptées; subsides aux communes; subsides à des établissements spéciaux (écoles gardiennes et écoles d'adultes); récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires; publications périodiques et autres, intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides; subsides aux caisses de prévoyance des instituteurs; secours à d'anciens instituteurs et dépenses diverses; frais de rédaction du 9 ^{me} rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire, et fournitures de ce rapport pour le service de l'administration centrale.	4,414,457 "	10,000 "	4,719,807 "
	À REPORTER. fr.	11,592,012 "	324,852 71	11,916,864 71

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	11,592,012 "	524,852 71	11,916,864 71
	CHAPITRE XVIII. LETTRES ET SCIENCES.			
102	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Vankereckhove, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens états généraux	111,000 "	8,500 "	
105	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication d'un texte explicatif de la carte géologique de la Belgique.	50,500 "	40,200 "	
104	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service	18,540 "	"	
105	— frais de matériel; acquisition d'instruments, impressions	8,060 "	"	
106	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général	44,500 "	"	
107	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	58,520 "	"	
108	Musée royal d'histoire naturelle; personnel	19,295 "	"	467,190 "
109	— — matériel et acquisitions	15,650 "	"	
110	Archives du royaume; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes.	46,525 "	1,800 "	
111	— matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	4,700 "	5,500 "	
112	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	56,000 "	"	
113	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes, aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir du gouvernement autrichien; frais de classement, de copie et de transport, etc.	6,800 "	10,000 "	
114	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.	"	5,500 "	
	A REPORTER. . . . fr.	11,991,702 "	592,552 71	12,584,054 71

POUR L'EXERCICE 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	11,991,702 »	592,552 71	12,584,054 71
	CHAPITRE XIX.			
	BEAUX-ARTS.			
	<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc.</i>			
115	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants, ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'art d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'églises, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc.; encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leur talent; missions; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses	260,000 »	»	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>			
116	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel	40,857 50	25,000 »	
117	Académie et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides à titre de dotations; subsides pour l'achat de modèles, etc.; inspection des Académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats	159,000 »	»	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
118	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	79,540 »	»	
119	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	40,240 »	»	
120	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'audition d'œuvres musicales; secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés. Grands concours de composition musicale, pensions des lauréats; subside pour			
	A REPORTER. fr.	12,571,559 50	417,352 71	12,584,054 71

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	12,571,559 50	417,352 71	12,384,054 71
	l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées	48,000 "	"	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>			
121	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance	25,900 "	"	
122	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien et de surveillance des locaux du palais du cal et du musée Wiertz; chauffage des locaux habités par le surveillant	52,985 "	"	
125	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel	9,200 "	"	
124	— — — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique	15,500 "	3,000 "	
	<i>Monuments publics.</i>			
				875,572 50
125	Monument de la place des Martyrs; salaire des gardiens. Colonne du Congrès. Surveillance	1,550 "	"	
126	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	10,000 "	50,000 "	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
127	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie, appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	56,000 "	"	
128	Commission royale des monuments. — Personnel. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier; chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	24,600 "	"	
129	Frais de route et de séjour des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments, et des membres correspondants de cette commission.	6,000 "	"	
150	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie	6,000 "	"	
	A REPORTER. fr.	12,807,074 50	450,352 71	13,237,427 21

POUR L'EXERCICE 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	12,807,074 50	450,352 71	13,257,427 21
	CHAPITRE XX. SERVICE DE SANTÉ.			
152	Inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Institut vaccinal de l'Etat; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil.	110,200 »	»	157,540 »
155	Académie royale de médecine.	27,140 »	»	
	CHAPITRE XXI. EAUX DE SPA.			
154	Traitement du commissaire du Gouvernement près la société concessionnaire des jeux de Spa	7,000 »	»	7,000 »
	CHAPITRE XXII. TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
155	Traitements temporaires de disponibilité	»	55,952 »	55,952 »
	CHAPITRE XXIII. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
156	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	5,900 »	»	5,900 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. fr.	12,957,514 50	486,284 71	13,443,800 21

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1869.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de l'Intérieur,

EUDORE PIRMEZ.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(244)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

pour l'exercice 1870.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre
2	a.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine 296,684 »
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale 4,000 »
<i>Matériel.</i>		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses 47,500 »
	b.	Frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> 5,960 »
	c.	Matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales 5,000 »
<i>Frais de déplacement.</i>		
4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
5	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
6	a.	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux 20,000 »
	b.	— supplémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commis- sariats d'arrondissement sont affiliés. 7,000 »
7	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
8	a.	Jetons de présence des membres de la commission centrale fr. 5,000 »
	b.	Indemnité du secrétaire 4,500 »
	c.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. 4,500 »
9	»	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
300,684 » a)	»	300,684 »	300,684 »	»	»	a) Une somme de 10,000 francs pourra être transférée de l'article 2 à l'article 155 (Traitements de disponibilité).
48,460 »	6,000 »	54,460 »	54,460 »	»	»	
4,300 »	»	4,300 »	4,300 »	»	»	
374,444 »	6,000 »	380,444 »	380,444 »	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
10,000 »	»	b) 10,000 »	10,000 »	»	»	
27,000 »	»	27,000 »	27,000 »	»	»	b) Le tableau détaillé des fonctionnaires et employés pensionnés depuis le 1 ^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1868, a été imprimé à la suite du projet de Budget, où il forme l'annexe n° 1.
12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	»	»	
49,000 »	»	49,000 »	49,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
9,000 »	»	9,000 »	9,000 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
19,000 »	»	19,000 »	19,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
<i>Province d'Anvers.</i>		
10	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
11	»	Traitement des employés et gens de service
12	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,500 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 17,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de Brabant.</i>		
13	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
14	»	Traitement des employés et gens de service
15	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,700 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,800 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>		
16	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
17	»	Traitement des employés et gens de service
18	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,750 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,750 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de la Flandre orientale.</i>		
19	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
20	»	Traitement des employés et gens de service
21	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,500 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 17,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
A REPORTER. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
58,500	»	58,500	58,500	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
33,500	»	75,500	75,500	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
64,000	»	64,000	64,000	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
74,800	»	74,800	74,800	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
518,800	»	518,800	518,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Province de Hainaut.</i>
22	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
25	»	Traitement des employés et gens de service
24	a.	Frais de route et de séjour fr. 2,000 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		<i>Province de Liège.</i>
25	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
26	»	Traitement des employés et gens de service
27	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,690 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,810 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		<i>Province de Limbourg.</i>
28	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
29	»	Traitement des employés et gens de service
30	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,500 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 43,250 71
	c.	Dépenses imprévues 4,000 »
		<i>Province de Luxembourg.</i>
31	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
32	»	Traitement des employés et gens de service
33	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,200 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 15,500 »
	c.	Dépenses imprévues 4,000 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
518,800 »	»	518,800 »	518,800 »	»	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
73,500 »	»	73,500 »	73,500 »	»	»	
19,500 »	»	19,500 »	19,500 »	»	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
66,000 »	»	66,000 »	66,000 »	»	»	
19,500 »	»	19,500 »	19,500 »	»	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
48,000 »	»	48,000 »	48,000 »	»	»	
15,500 »	50 71	15,550 71	15,550 71	»	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
48,000 »	»	48,000 »	48,000 »	»	»	
15,500 »	»	15,500 »	15,500 »	»	»	
994,500 »	50 71	994,550 71	994,550 71	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Province de Namur.</i>
34	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
35	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour. fr. 2,000 »
36	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 12,500 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.
37	»	Traitement des commissaires d'arrondissement
38	»	Émoluments pour frais de bureau.
39	»	Frais de route et de tournées
40	»	Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office par les commissaires d'arrondissement, en vertu de l'article 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1843
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
		CHAPITRE VI.
		MILICE.
41	»	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyage pour la levée de la milice; vacations des officiers de santé; frais d'impression des décisions et arrêts en matière de milice.
42	»	Frais d'impression des listes alphabétiques et d'inscription; frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849)
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
994,300 »	50 71	994,350 71	994,350 71	»	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
54,000 »	»	54,000 »	54,000 »	»	»	
15,500 »	»	15,500 »	15,500 »	»	»	
1,106,300 »	50 71	1,106,350 71	1,106,350 71	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
490,850 »	»	490,850 »	490,850 »	»	»	
140,650 »	»	140,650 »	140,650 »	»	»	
26,000 »	»	26,000 »	26,000 »	»	»	
500 »	»	500 »	500 »	»	»	
558,000 »	»	558,000 »	558,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
67,900 »	»	67,900 »	67,900 »	»	»	
2,100 »	»	2,100 »	2,100 »	»	»	
70,000 »	»	70,000 »	70,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
GARDE CIVIQUE.		
43	»	Inspection générale, frais de tournées, d'impressions et de fournitures de bureau; commandants supérieurs. a)
44	»	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central, frais d'impression des états de signalement et des brevets d'officiers; acquisition de théories, épinglettes, etc.
45	»	Personnel du magasin central
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.		
CHAPITRE VIII.		
FÊTES NATIONALES.		
46	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination.
47	a.	Tir national : prix en argent, objets d'orfèvrerie, armes, etc. fr. 25,000 »
	b.	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement des tirs à la cible dans les villes ou communes 20,000 »
	c.	Personnel du tir et dépenses diverses 19,000 »
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.		
CHAPITRE IX.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
48	»	Décoration civique et récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes; frais de distribution, etc.
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		
CHAPITRE X.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
49	»	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres auront été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves des légionnaires qui n'ont pas été pensionnés
<p style="font-size: small;">La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi, sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1° à desservir de nouvelles pensions; 2° à augmenter la pension des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'ils atteignent le chiffre <i>maximum</i> de 1,200 francs; 3° à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, au chiffre <i>maximum</i> de 400 francs.</p>		
50	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.
TOTAL DU CHAPITRE X. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,885	»	6,885	6,885	»	»	a) Une somme de 1,185 francs pourra être transférée de l'article 13 à l'article 14.
13,000	»	13,000	13,000	»	»	
5,520	»	5,520	5,520	»	»	
25,405	»	25,405	25,405	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
64,000	»	64,000	64,000	»	»	
104,000	»	104,000	104,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
»	200,000	200,000	200,000	»	»	
»	22,000	22,000	22,000	»	»	
»	222,000	222,000	222,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
AGRICULTURE.		
51	»	Indemnités pour bestiaux abattus a)
52	»	Service vétérinaire; police sanitaire; bourses
53	»	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces.
	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture fr. 18,500 »
	b.	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture 10,200 »
54	c.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles. 105,000 »
	d.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; dépenses diverses 7,200 »
55	»	Personnel de l'institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.
56	»	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles
57	»	Personnel du service des défrichements en Campine
58	»	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers
59	»	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité
	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses fr. 65,800 »
60	b.	Jury vétérinaire 6,000 »
61	»	Subside à la Société royale d'horticulture de Bruxelles
62	»	Traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État
		TOTAL DU CHAPITRE XI fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
240,000	»	240,000	240,000	»	»	a) Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 51 aux articles 33 et 34. Voir aux annexes la note n° 2.
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
85,000	»	85,000	85,500	»	»	
140,700	»	140,700	140,700	»	»	
70,500	»	70,500	70,500	»	»	
71,000	»	71,000	71,000	»	»	
»	23,670	23,670	23,670	»	»	
»	27,000	27,000	27,000	»	»	
69,000	»	69,000	69,000	»	»	
69,800	»	69,800	69,800	»	»	
24,000	»	24,000	24,000	»	»	
»	14,870	14,870	16,560	»	1,690 »	
850,000	65,540	895,540	897,250	»	1,690 »	
DIMINUTION. . . . fr.				1,690 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XII.		
VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
65	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale. fr. 980,000 »
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique 150,000 »
	c.	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers 58,550 »
TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.		
CHAPITRE XIII.		
INDUSTRIE.		
64	a.	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce. 4,500 »
	b.	Traitement de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et du secrétaire du conseil. 8,000 »
65	a.	Enseignement professionnel. — Écoles industrielles 172,000 »
	b.	— — Ateliers d'apprentissage. 61,500 »
66	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'éco- nomie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de bureau de la commission permanente insti- tuée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses 15,250 »
	b.	Indemnité du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels. 1,200 »
67	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes »
68	a.	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> 5,000 »
	b.	Traitement du rédacteur du <i>Recueil</i> 2,000 »
<i>Musée de l'industrie.</i>		
69	»	Traitement du personnel »
70	a.	Laboratoire du musée fr. 9,000 »
	b.	Publication du <i>Bulletin</i> 4,000 »
70	c.	Bibliothèque technique et artistique 1,800 »
	d.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses 1,650 »
	e.	Frais d'appropriation des locaux, matériel et frais de premier établissement. (<i>Pour mémoire</i>). »
TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,165,550	»	1,165,550	1,165,550	»	»	
1,165,550	»	1,165,550	1,165,550	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
12,500	»	12,500	12,500	»	»	
233,300	»	233,300	223,300	a) 10,000	»	a) Cette augmentation est jugée nécessaire pour couvrir les frais de premier établissement et autres d'écoles industrielles en voie de création dans diverses parties du pays.
16,450	»	16,450	16,450	»	»	
16,500	»	16,500	16,500	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
20,650	»	20,650	20,650	»	»	
16,450	»	16,450	16,450	»	»	
322,850	»	322,850	312,850	10,000	»	
AUGMENTATION fr.				10,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIV.		
POIDS ET MESURES		
71	»	Traitements des vérificateurs
72	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs et frais de la commission des poids et mesures.
73	»	Matériel
		TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.
CHAPITRE XV.		
INSTRUCTION PUBLIQUE.		
—		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
74	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur
75	a.	Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État . . . fr. 726,610 »
	b.	Traitement complémentaire des professeurs ordinaires (art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849) 20,000 »
76	a.	Bourses 36,000 »
	b.	Matériel des universités 109,210 »
77	»	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen pour les grades académiques, pour le titre de gradué en lettres, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première commerciale et industrielle des athénées ; salaire des huissiers des jurys et matériel
78	»	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>
79	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement
		TOTAL DU CHAPITRE XV. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
53,800	»	53,800	53,800	»	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
74,800	»	74,800	74,800	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
746,610	»	746,610	746,610	»	»	
145,210	»	145,210	148,610	»	a) 3,400	a) Les crédits extraordinaires, s'élevant à 3,400 francs, votes pour le matériel et le mobilier des universités en 1869, disparaissent du Budget de 1870
183,000	»	183,000	183,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
1,102,820	»	1,102,820	1,106,220	»	3,400	
DIMINUTION fr.				3,400 »		

DEVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVI.		
ENSEIGNEMENT MOYEN.		
80	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen
81	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel
82	»	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne
	a.	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités, à Liège) fr. 34,598 »
	b.	Indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences, à Gand 5,700 »
83	c.	Bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur, qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers 10,000 »
	d.	Frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur. (Personnel, matériel et bourses) 36,650 »
	a.	Athénées royales. — Crédit ordinaire 300,000 »
	b.	— Crédit pour supplément de minerval 62,394 »
84	c.	— Crédit pour l'augmentation des traitements accordés par l'arrêté royal du 31 mars 1865 75,000 »
	d.	Augmentation de traitement aux professeurs de flamand, d'allemand et d'anglais, dans les athénées royales, par application des arrêtés royaux des 27 et 28 janvier 1865. 8,084 »
	e.	Crédits pour suppléments de traitement à titre d'encouragement 32,000 »
85	»	Part afférente au personnel des athénées royales dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'Etat dont le traitement est inférieur à 1,600 francs
	a.	Écoles moyennes. — Crédit ordinaire 200,000 »
	b.	— Crédit pour minerval permanent 71,000 »
86	c.	— Crédit pour l'augmentation des traitements accordés par l'arrêté royal du 31 mars 1865 64,500 »
	d.	— Crédit pour suppléments de traitement à titre d'encouragement. 27,000 »
87	»	Part afférente au personnel des écoles moyennes dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'Etat dont le traitement est inférieur à 1,600 francs
88	»	Bourses à des élèves des écoles moyennes
89	»	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, soit du premier degré, soit du second degré.
90	»	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne
91	»	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré, qui sont sans emploi
92	»	Traitements de disponibilité
93	»	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats
94	»	Frais de rédaction du 6 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. (Art. 40 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, sur l'enseignement moyen.)
		TOTAL DU CHAPITRE XVI. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
20,500	»	20,500	20,500	»	»	
9,000	»	9,000	9,000	»	»	
86,928	»	86,928	106,515 80	»	a) 19,587 80	a) Le prix d'acquisition du local de l'école normale des humanités à Liège étant soldé, il n'y a plus lieu de demander un crédit.
477,478	»	477,478	477,478	»	»	
2,800	»	2,800	2,800	»	»	
562,500	»	562,500	562,500	»	»	
51,000	»	51,000	50,000	b) 1,000	»	b) Le crédit a été augmenté de 1,000 francs pour faire face aux nouveaux besoins qui sont prévus pour 1870.
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
190,000	»	190,000	190,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
»	6,092	6,092	9,100	»	c) 1,908	c) Le crédit a été diminué de 1,908 francs par suite de la mise à la pension d'un ancien professeur et du décès de deux autres.
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
»	10,000	10,000	»	10,000	»	
1,265,206	16,092	1,281,298	1,291,595 80	11,000	21,295 80	
DIMINUTION fr.				10,295 80		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVII.		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
95	a.	Traitements de l'inspecteur général des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire fr. 48,000 »
96	b.	Suppléments de traitement 10,000 »
97	»	Frais de bureau de l'inspecteur général des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire »
98	»	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires »
99	»	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités »
100	»	Traitements de disponibilité pour les professeurs des établissements normaux de l'État »
	»	Subventions aux écoles normales agréées pour la formation d'institutrices »
		Dépenses variables :
	a.	Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire . . . fr. 2,000 »
	b.	Commission centrale de l'instruction primaire 6,000 »
	c.	Frais de voyage de l'inspecteur général des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices 4,000 »
	d.	Frais de voyage des inspecteurs provinciaux 21,000 »
	e.	Id. des inspectrices déléguées 4,000 »
	f.	Id. des inspecteurs ecclésiastiques des écoles protestantes et israélites 500 »
	g.	Indemnités aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires 10,000 »
	h.	Supplément d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils 50,000 »
	i.	Frais des jurys d'examen dans les écoles normales 25,000 »
	j.	Matériel des établissements normaux de l'État 20,000 »
	k.	Frais des conférences horticoles des instituteurs 10,000 »
	l.	Subsides aux bibliothèques cantonales des instituteurs 8,000 »
101	m.	Bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales 284,000 »
	n.	Bourses de noviciat. (Art. 28, § 2 de la loi). 4,000 »
	o.	Construction de maisons d'école 150,000 »
	p.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes 5,532,675 »
	q.	Subsides en faveur d'écoles gardiennes 50,000 »
	r.	— des écoles d'adultes 353,262 »
	s.	Récompenses en argent ou en livres aux instituteurs qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions 20,000 »
	t.	Achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires 2,000 »
	u.	Publications périodiques et autres intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides 20,000 »
	v.	Subsides aux caisses de prévoyance des instituteurs 18,000 »
	w.	Secours à d'anciens instituteurs et dépenses diverses 18,000 »
	x.	Frais de rédaction du 9 ^m e rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale 10,000 »
TOTAL DU CHAPITRE XVII. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
58,200	»	58,200	58,200	»	»	
19,000	»	19,000	19,000	»	»	
54,000	»	54,000	54,000	»	»	
114,000	»	114,000	114,000	»	»	
»	5,170	5,170	5,170	»	»	
45,000	»	45,000	45,000	»	»	
4,414,437	10,000	4,424,437	4,414,437	10,000	»	
4,704,637	15,170	4,719,807	4,709,807	10,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				10,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVIII.		
LETTRES ET SCIENCES.		
	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale fr. 35,000 »
	b.	Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Vankerckhoven, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. 4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. 10,000 »
102	d.	Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851. 5,000 »
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires et scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses 35,500 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) 25,000 »
	g.	Publication des documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers 4,000 »
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens états généraux 4,500 »
	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique 47,500 »
	b.	Subsides extraordinaires à l'Académie de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours 5,000 »
103	c.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays 15,000 »
	d.	Publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la Table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique 14,000 »
	e.	Publication d'une biographie nationale. 8,000 »
	f.	— d'un texte explicatif de la carte géologique de Belgique 3,200 »
104	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.
105	»	— frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions.
106	»	Bibliothèque royale; personnel; frais de fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général.
107	»	— matériel et acquisitions
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
111,000	8,500	119,500	135,500	»	a) 14,000	<p>Note. L'article 102 du présent projet de Budget reproduit exactement dans son ensemble le libellé et les crédits de l'article 101 du Budget de 1869, sauf une somme de 14,000 francs, qui y figurait sous le litt. e, et qu'on a transférée à l'article 103, parce que ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de la commission royale d'histoire qui est rattachée à l'Académie royale de Belgique.</p> <p>En ce qui concerne les autres modifications apportées au libellé de l'article 102, elles consistent uniquement dans un classement plus méthodique des diverses catégories des dépenses et services.</p> <p>a) Les 14,000 francs qui étaient compris dans cet article ont été reportés à l'article 103, litt. d, de manière qu'il ne s'agit ici que d'un simple transfert.</p>
50,500	40,200	90,700	76,700	b) 14,000	»	<p>b) Cette augmentation provient du transfert de l'article 102 à l'article 103 du crédit destiné à payer les dépenses de la publication des Chroniques belges inédites, etc (litt. d du présent article).</p>
18,540	»	18,540	18,540	»	»	
8,060	»	8,060	8,060	»	»	
44,500	»	44,500	44,500	»	»	
58,320	»	58,320	58,320	»	»	
270,920	48,700	319,620	319,620	14,000	14,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
108	»	Musée royal d'histoire naturelle; personnel	
109	»	— — matériel et acquisitions	
110	»	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes a)	
111	»	— — matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	
112	»	Archives de l'État dans les provinces; personnel	
113	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombées dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. fr.	6,800 »
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir du Gouvernement autrichien; frais de classement, de copie, de transport, etc.	10,000 »
114	»	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État	
TOTAL DU CHAPITRE XVIII.			fr. 6
CHAPITRE XIX.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture, à la gravure, etc.</i>			
115	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art	fr. 100,000 »
	b.	Encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés.	100,000 »
	c.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles; aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique.	20,000 »
	d.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragements pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu	10,000 »
	e.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts; aux expositions locales, etc.	15,000 »
	f.	Encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leur talent; missions; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin, ou aux familles d'artistes décédés	9,000 »
	g.	Frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses	6,000 »
A REPORTER.			

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
270,920 »	48,700 »	319,620 »	319,620 »	14,000 »	14,000 »	a) On a ajouté au libellé les mots : <i>et des archives allemandes.</i> Les archives espagnoles sont presque entièrement classées et il y aura lieu de continuer pendant plusieurs années encore le classement des archives allemandes.
19,295 »	»	19,295 »	19,295 »	»	»	
15,650 »	»	15,650 »	15,650 »	»	»	
46,525 »	1,800 »	48,125 »	48,125 »	»	»	
4,700 »	3,500 »	8,200 »	8,200 »	»	»	
36,000 »	»	36,000 »	36,000 »	»	»	
6,800 »	10,000 »	16,800 »	16,800 »	»	»	
»	3,500 »	3,500 »	3,500 »	»	»	
399,690 »	67,500 »	467,190 »	467,190 »	14,000 »	14,000 »	
DIFFÉRENCE . . . fr.						
260,000 »	»	260,000 »	260,000 »	»	»	
260,000 »	»	260,000 »	260,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Report fr.
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>	
116	»	Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État, destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	
117	a.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides à titre de dotations, subsides pour achats de modèles, etc.; inspections des Académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin. fr. 155,000 »	
	b.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	10,000 »
	c.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats.	14,000 »
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>	
118	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	
119	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	
120	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales.	20,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et des autres écoles de musique	7,000 »
	c.	Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés	8,000 »
	d.	Grands concours de composition musicale; pension des lauréats	7,000 »
	e.	Subsides pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées	6,000 »
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.</i>	
121	a.	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel	14,800 »
	b.	Musée moderne. — Surveillance	3,900 »
	c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur des musées de peinture et de sculpture.	7,200 »
122	a.	Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression du catalogue.	25,400 »
	b.	Musée moderne. — Conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus.	4,155 »
	c.	Musée Wiertz. — Matériel et frais d'entretien.	2,450 »
	d.	Frais d'entretien et de surveillance des locaux du Palais de la rue Ducale; chauffage des locaux habités par le surveillant	3,000 »
		A REPORTER.	fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
260,000 »	»	260,000 »	260,000 »	»	»	
40,857 50	25,000 »	65,857 50	65,857 50	»	»	
159,000 »	»	159,000 »	159,000 »	»	»	
79,540 »	»	79,540 »	79,540 »	»	»	
40,240 »	»	40,240 »	40,240 »	»	»	
48,000 »	»	48,000 »	48,000 »	»	»	
25,900 »	»	25,900 »	25,900 »	»	»	
52,985 »	»	52,985 »	52,985 »	»	»	
686,522 50	25,000 »	711,522 50	711,522 50	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
»	»	Concierge du palais de la rue Ducale. (<i>Pour mémoire.</i>)	
123	»	Musée royal d'armures et d'antiquités; personnel	
124	»	— — — matériel et acquisitions; frais d'impression du catalogue; collection sigillographique	
		<i>Monuments publics.</i>	
125	a.	Monument de la place des Martyrs; salaires des gardiens	1,200 »
	b.	Colonne du Congrès. — Surveillance.	530 »
126	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>	
127	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffi- santes pour la restauration des monuments.	44,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie ap- partenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique.	12,000 »
	a	Commission royale des monuments. — Personnel	12,100 »
	b.	Id. Jetons de présence des membres de cette commission	3,800 »
128	c.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs	6,000 »
	d.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'in- struments	2,000 »
	e.	Id. Compte rendu des séances générales. — Indemnités des sténographes et frais de publication	700 »
129	»	Frais de route et de séjour des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique, adjoints à la commission royale des arts et des monuments, et des membres correspondants de cette com- mission	
130	»	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie	
»	»	Exposition générale des beaux arts. (<i>Pour mémoire.</i>)	
		TOTAL DU CHAPITRE XIX.	fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
686,522 50	25,000 »	711,522 50	711,522 50	»	»	
»	»	»	»	»	»	
9,200 »	»	9,200 »	9,200 »	»	»	
15,500 »	3,000 »	18,500 »	18,500 »	»	»	
1,550 »	»	1,550 »	1,550 »	»	»	
40,000 »	30,000 »	40,000 »	40,000 »	»	»	
56,000 »	»	56,000 »	56,000 »	»	»	
24,600 »	»	24,600 »	24,600 »	»	»	
6,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
6,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
»	»	»	25,000 »	»	25,000 »	
815,372 50	58,000 »	873,372 50	898,372 50	»	25,000 »	
DIMINUTION. fr.				25,000 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XX.		
SERVICE DE SANTÉ.		
	a.	Inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel 5,000 »
	b.	Frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection 7,000 »
	c.	Frais des commissions médicales provinciales 60,000 »
451	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres; impressions et dépenses diverses 34,000 »
	e.	Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil 4,200 »
452	»	Académie royale de médecine
TOTAL DU CHAPITRE XX. fr.		
CHAPITRE XXI.		
Eaux de Spa.		
453	»	Traitement du commissaire du Gouvernement près la société concessionnaire des jeux de Spa.
TOTAL DU CHAPITRE XXI. fr.		
CHAPITRE XXII.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
454	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.
TOTAL DU CHAPITRE XXII. fr.		
CHAPITRE XXIII.		
455	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
TOTAL DU CHAPITRE XXIII. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
110,200 »	»	110,200 »	110,200 »	»	»	
27,140 »	»	27,140 »	27,140 »	»	»	
137,340 »	»	137,340 »	137,340 »	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
»	35,932	35,932	35,932	»	»	
»	35,932	35,932	35,932	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
5,900	»	5,900	5,900	»	»	
5,900	»	5,900	5,900	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	246	Administration centrale
II.	<i>ib.</i>	Pensions et secours.
III.	<i>ib.</i>	Statistique générale.
IV.	248	Frais de l'administration dans les provinces
V.	252	— dans les arrondissements
VI.	<i>ib.</i>	Milice
VII.	254	Garde civique.
VIII.	<i>ib.</i>	Fêtes nationales.
IX.	<i>ib.</i>	Décoration civique et récompenses pécuniaires
X.	<i>ib.</i>	Légion d'honneur et Croix de fer
XI.	256	Agriculture
XII.	258	Voirie vicinale et hygiène publique.
XIII.	<i>ib.</i>	Industrie
XIV.	260	Poids et mesures
XV.	<i>ib.</i>	Instruction publique. — Enseignement supérieur
XVI.	262	— — — — — moyen
XVII.	264	— — — — — primaire
XVIII.	266	Lettres et sciences
XIX.	268	Beaux-arts
XX.	274	Service de santé.
XXI.	<i>ib.</i>	Eaux de Spa
XXII.	<i>ib.</i>	Traitements de disponibilité
XXIII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAUX. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
374,444 »	6,000 »	380,444 »	380,444 »	»	»	
49,000 »	»	49,000 »	49,000 »	»	»	
19,000 »	»	19,000 »	19,000 »	»	»	
1,106,300 »	50 71	1,106,350 71	1,106,350 71	»	»	
358,000 »	»	358,000 »	358,000 »	»	»	
70,000 »	»	70,000 »	70,000 »	»	»	
25,405 »	»	25,405 »	25,405 »	»	»	
104,000 »	»	104,000 »	104,000 »	»	»	
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
»	222,000 »	222,000 »	222,000 »	»	»	
830,000 »	65,540 »	895,540 »	897,250 »	»	1,690 »	
1,165,550 »	»	1,165,550 »	1,165,550 »	»	»	
522,850 »	»	522,850 »	512,850 »	10,000 »	»	
74,800 »	»	74,800 »	74,800 »	»	»	
1,102,820 »	»	1,102,820 »	1,106,220 »	»	3,400 »	
1,265,206 »	16,092 »	1,281,298 »	1,291,595 80	»	10,295 80	
4,704,637 »	15,170 »	4,719,807 »	4,709,807 »	10,000 »	»	
599,690 »	67,500 »	467,190 »	467,190 »	»	25,000 »	
815,572 50	58,000 »	875,572 50	898,572 50	»	»	
157,540 »	»	157,540 »	157,540 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
»	55,952 »	55,952 »	55,952 »	»	»	
5,900 »	»	5,900 »	5,900 »	»	»	
12,957,314 50	486,284 71	13,443,599 21	13,463,983 01	20,000 »	40,585 80	
DIMINUTION. fr.				20,585 80		

(278)

ANNEXES

AU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1870.

ANNEXE N° 1.

RELEVÉ

DES

PENSIONS ACCORDÉES DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1868.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

ÉTAT NOMINATIF des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Thibeau	Louis	24 janvier 1800.	Huissier-messager à l'Académie royale des sciences, etc., de Belgique.
2	Wyvekens	Jean-Louis	12 Id. 1819.	Professeur à l'Athénée royal de Mons
3	Haus	Jacques-Joseph	9 Id. 1796.	Professeur ordinaire à l'Université de Gand .
4	Delwart	Louis-Valentin	23 mai 1801.	Directeur et professeur à l'École de médecine vétérinaire de l'État.
5	Sonnaert	Gabriel	18 mars 1802.	Commis de 5 ^e classe au Gouvernement provincial de Namur.
6	Bellis	Pierre-Louis	6 juin 1807.	Préfet des études honoraire à l'Athénée royal de Hasselt.
7	Thibeau	Louis	24 janvier 1800.	Huissier-messager à l'Académie royale des sciences, etc., de Belgique.
8	Vanden Bulcke	Louis-Pierre	17 Id. 1805.	Commissaire de l'arrondissement de Bruges-Ostende.
9	Couvez	Alexandre-Joseph	12 juin 1815.	Professeur à l'Athénée royal de Bruges
10	Scheuer	Jean-Baptiste	12 Id. 1809.	Professeur à l'Athénée royal d'Arion
11	Willems	Babylas-Nicaise	12 janvier 1805.	Chef de bureau au Gouvernement provincial de la Flandre Orientale.
12	Burggraefe	Adolphe-Pierre	8 octobre 1806.	Professeur ordinaire à l'Université de Gand .
15	Vincart	Philippe-Antoine	6 février 1807.	Chef de division au Gouvernement provincial d'Anvers.
14	Sonnaert	Gabriel	18 mars 1802.	Commis de 5 ^e classe au Gouvernement provincial de Namur.
15	Rabosée	Henri-François	11 nov. 1812.	Professeur à l'École primaire supérieure du Gouvernement à Dinant.
16	Carlier	Jacques-Joseph	20 sept. 1807.	Instituteur à l'École moyenne de Philippeville.
17	Donckier	Arnold-Isidore-Joseph	27 nov. 1799.	Commissaire de l'arrondissement de Philippeville.
18	Zunc	Joseph	28 mai 1828.	Palefrenier au haras de l'État
19	de Coppin (Baron)	Guillaume-Charles-Marie	50 sept. 1797.	Greffier de la province de Namur
20	Hancart	Victor-Désiré-Joseph	6 mai 1812.	Professeur à l'Athénée royal de Bruxelles
21	Simon	Nicolas-Hyacinthe	6 juillet 1808.	Professeur au collège communal de Thuin
22	Stappaerts	Michel-Marie-Julien-Félix	25 avril 1812.	Bibliothécaire adjoint de l'Académie royale des sciences, etc., de Belgique.
25	Vanderlussen	Joseph-François-Emmanuel	10 sept. 1805.	Commis de 5 ^e classe au Ministère de l'Intérieur.
24	Linsback	Antoine-Joseph	17 mars 1790.	Huissier de salle au Ministère de l'Intérieur .

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

de l'Intérieur, admis à la pension, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1868.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
Ans. Mols.						
50	7	1,525 "	625 "	Age avancé.	2 janvier 1868. (Pension révisée.)	
29	8	5,465 "	(¹) 1,412 "	Infirmités	25 janvier 1868.	(1) Il jouit d'une pension totale de 1,712 francs, dont 1,412 francs payés par le Trésor public et 300 francs par la Caisse locale de Mons.
50	4	10,000 "	10,000 "	Éméritat	Id.	
52	9	6,000 "	5,814 "	Infirmités	3 février 1868.	
45	10	1,095 "	757 "	Age avancé.	10 Id. (Pension révisée.)	
50	"	4,594 "	(²) 2,615 "	Id.	17 février 1868.	(2) Il jouit d'une pension totale de 2,986 francs, dont 2,615 francs payés par le Trésor public et 371 francs par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains.
52	1	1,525 "	654 "	Id.	Id. (Pension révisée.)	
57	1	5,755 "	5,271 "	Infirmités	21 Id.	
29	11	5,545 "	(³) 1,357 "	Id.	Id.	(3) Il jouit d'une pension totale de 1,767 francs, dont 1,257 francs payés par le Trésor public et 510 francs par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains.
56	2	5,024 "	(⁴) 1,597 "	Age avancé	Id.	
41	11	2,788 "	1,797 "	Infirmités	6 mars 1868.	(4) Il jouit d'une pension totale de 1,822 francs, dont 1,597 francs payés par le Trésor public et 425 francs par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains.
40	"	8,000 "	8,000 "	Éméritat	18 Id.	
57	2	4,169 "	2,585 "	Infirmités	24 Id.	
45	10	1,095 "	728 "	Age avancé.	Id.	
54	5	1,000 "	(⁵) 85 "	Id.	26 mai 1868.	(5) Il jouit d'une pension totale de 570 francs, dont 185 francs payés par le Trésor public et 487 francs par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains.
54	9	1,405 "	(⁶) 517 "	Id.	6 juin 1868.	
41	5	5,100 "	5,256 "	Id.	3 février 1868.	(6) Il jouit d'une pension totale de 813 francs, dont 517 francs payés par le Trésor public et 296 francs par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains.
18	7	995 "	284 "	Infirmités	21 juillet 1868.	
45	5	5,479 "	5,852 "	Age avancé.	6 août 1868.	
54	11	4,850 "	(⁷) 1,547 "	Id.	10 Id.	(7) Il jouit d'une pension totale de 2,822 francs, dont 1,547 francs payés par le Trésor public et 1,275 francs par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains.
12	5	2,305 "	(⁸) 488 "	Infirmités	Id.	
25	1	5,260 "	1,157 "	Id.	7 septembre 1868.	(8) Il jouit d'une pension totale de 1,156 francs, dont 488 francs payés par le Trésor public et 668 francs par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains.
54	11	1,500 "	805 "	Age avancé.	19 octobre 1868.	
47	7	2,645 "	1,702 "	Id.	Id.	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
25	Lebrun	Firmin-Charles-Joseph	27 février 1802.	Chef de division au Ministère de l'Intérieur.
26	Willem	Jean-Baptiste	15 mai 1807.	Professeur à l'Athénée royal de Tournay
27	Navez	Victor-Jean-Baptiste	8 mai 1807.	Professeur au Collège communal d'Ypres.
28	Peeters	Jean Baptiste	25 mai 1798.	Chef de division au Ministère de l'Intérieur.
29	Deroy	Etienne.	5 août 1815.	Portier concierge à l'École moyenne d'Anvers.
50	Leclerc	Dieudonné Léonard-Joseph	9 nov. 1809.	Professeur à l'Athénée royal de Liège
51	Brown	Paul-Jean-Charles	9 déc. 1808.	Professeur à l'Athénée royal de Bruxelles
52	Ruth	Jacques-Joseph	21 oct. 1812.	Commis de 5 ^e classe au Gouvernement provincial du Luxembourg.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1870.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
Ans. Mois.						
46	11	3,964 »	3,976 »	Age avancé	24 octobre 1868.	
55	4	3,060 »	(⁹) 1,536 »	Id.	Id.	(⁹) Il jouit d'une pension totale de 1,802 francs, dont 1,256 francs payés par le Trésor public et 266 francs par la Caisse locale de retraite de la ville de Tournay.
43	11	2,416 »	(¹⁰) 495 »	Id.	3 novembre 1868.	(¹⁰) Il jouit d'une pension totale de 1,768 francs dont 495 francs payés par le Trésor public et 1,275 francs par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains.
44	1	5,971 »	3,980 »	Id.	9 Id.	
18	5	1,420 »	598 »	Infirmités	19 décembre 1868.	
31	1	4,089 »	(¹¹) 1,686 »	Age avancé	Id.	(¹¹) Il jouit d'une pension totale de 2,118 francs, dont 1,686 francs payés par le Trésor public et 432 francs par la Caisse locale de retraite de la ville de Liège.
17	5	4,420 »	1,270 »	Infirmités	24 Id.	
30	10	1,400 »	664 »	Id.	31 Id.	
TOTAL des 52 pensions.			68,222 »			

Il y avait à servir, au 1^{er} janvier 1868, 209 pensions, montant à fr. 301,112 »
52 pensions ont été accordées pendant l'année 1868; elles s'élèvent à fr. 68,222 »
20 — se sont éteintes pendant la même année; elles s'élèvent à 27,545 »
La somme des pensions accordées dépasse celle des pensions éteintes de fr. 40,679 »
De manière qu'au 1^{er} janvier 1869, il y avait à servir 221 pensions, s'élevant à fr. 541,791 »

ANNEXES AU BUDGET DE L'INTÉRIEUR POUR 1870.

ANNEXE N° 2.

CHAPITRE XI.

AGRICULTURE.

Le projet du Budget de l'agriculture pour l'exercice 1870 est proposé aux mêmes chiffres que ceux de l'année 1869, sauf une réduction de 1.600 francs à l'art 62 (*Traitement de disponibilité du personnel du haras de l'État*). Cette diminution de dépense provient de la mise à la pension de deux agents qui ont atteint l'âge de 65 ans.

Dans la colonne d'observations, on propose de mettre à l'art. 51 une disposition qui permette au Gouvernement de transférer de cet article aux articles 53 et 54 une somme de 40.000 francs.

D'après les dispositions nouvelles prises par un arrêté royal du 1^{er} décembre 1868, il est probable qu'il sera opéré des économies sur le crédit destiné à payer les indemnités pour bestiaux abattus pour cause de maladie contagieuse; de sorte que l'article 51 présentera probablement un excédant disponible.

D'un autre côté, les sommes votées aux articles 53 et 54 sont à peine suffisantes pour pourvoir aux besoins les plus urgents, de sorte que des dépenses fort utiles doivent être ajournées faute de ressources. Les sociétés agricoles, par exemple, qui pour les frais des concours et des expositions ne figurent au Budget que pour la somme de 105,000 francs, ne reçoivent pas la plupart du temps les subsides dont elles ont réellement besoin. Les grandes expositions provinciales ne peuvent avoir le développement désirable, parce que l'on ne dispose pas de crédits suffisants. Bien des mesures utiles dans cet ordre de choses pourraient être prises, si l'administration n'était pas toujours obligée de disputer, pied à pied avec les sociétés agricoles, les bribes de son maigre Budget.

Le moyen proposé remédie à cet état de choses et permettra, sans augmenter les chiffres du Budget, de donner un peu plus de développement à des institutions dont l'utilité ne saurait être contestée.

On croit devoir faire remarquer que, par suite de l'invasion du typhus contagieux en Belgique, les sociétés agricoles ont dû suspendre leurs concours en 1866 et 1867, et que les importations de reproducteurs de races améliorées n'ont plus eu lieu de 1866 à 1868.

Il est resté, de ce double chef, disponible au Budget de ces trois exercices une somme de plus de 75,000 francs. Aujourd'hui, que ces opérations sont reprises, il semble juste de permettre que l'on récupère ce que l'on a perdu pendant ces dernières années.

X.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1870.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Travaux publics pour l'exercice 1870, que le Gouvernement soumet aux délibérations de la Législature, en exécution de l'une des prescriptions de la loi de comptabilité, s'élève à la somme totale de fr. 39,979,510 »

Celui de l'exercice 1869, après les modifications proposées le 23 novembre dernier (voir *Documents de la Chambre des Représentants*, session de 1868-1869, n° 9), présente un total de 39,774,510 »

De sorte que les allocations demandées pour l'exercice 1870 sont supérieures à ces dernières de fr. 204,800 »

Cette différence se répartit comme il suit :

SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS		DIFFÉRENCE EN 1870.	
	pour 1869.	pour 1870.	Augmentation.	Diminution.
Administration centrale	974,705 »	985,105 »	10,400 »	»
Ponts et chaussées.	7,558,145 »	7,454,695 »	76,550 »	»
Mines.	528,910 »	528,910 »	»	»
Chemins de fer, postes, télégraphes . . .	50,907,520 »	51,115,170 »	117,850 »	»
Commissions.	7,000 »	7,000 »	»	»
Traitements de disponibilité	59,500 »	59,500 »	»	»
Pensions.	15,000 »	15,000 »	»	»
Secours	15,952 »	15,952 »	»	»
Dépenses imprévues	18,000 »	18,000 »	»	»
TOTAUX.	59,774,510 »	59,979,510 »	204,800 »	»
AUGMENTATION EN 1870. fr.			204,800 »	

Les Chambres trouveront, dans les explications qui vont suivre, la justification des différences que fait ressortir le tableau ci-dessus.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE 1^{er}. — ADMINISTRATION CENTRALE.ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

L'augmentation de 10,400 francs demandée pour le service de l'administration centrale est exclusivement attribuée au personnel des chemins de fer, postes et télégraphes.

La part affectée à ce personnel dans le crédit sollicité au Budget de 1869 est de fr. 451,825 »

L'augmentation de 10,400 »
demandée au Budget de 1870 représente la seconde moitié de la somme de 20,800 francs, justifiée dans la note préliminaire explicative des amendements au projet de Budget de 1869 (voir *Documents de la Chambre des Représentants*, session de 1868-1869, n° 9, p. 4).

Soit pour l'exercice 1870 un crédit de fr. 462,225 »

CHAPITRE II. — PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.

1^{re} SECTION. — PONTS ET CHAUSSÉES.ART. 7. — *Routes.*

La somme demandée pour le service des routes est de . . fr. 3,209,080 »

Ce chiffre se subdivise ainsi qu'il suit :

A. Entretien ordinaire des routes, d'après les baux existants, et entretien de nouvelles sections. 2,009,080 »

B. Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. Paiement de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de plans d'alignement. Travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art 400,000 »

C. Travaux de construction et de rectification de routes et allocation de subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande communication et de chaussées communales, réunissant des routes de grande voirie, ou servant de raccordement aux stations des chemins de fer 800,000 »

TOTAL ÉGAL. . . . fr. 3,209,080 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

A. — *Entretien ordinaire.*

Entretien ordinaire des routes en 1870 d'après les baux existants, et entretien de nouvelles sections	2,009,080 »
La somme allouée au Budget de 1869 pour le même objet est de	1,998,780 »
	10,500 »
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr.	

Cette augmentation résulte de la mise à l'entretien, en 1870, des 15 sections de routes ci-après désignées :

Dranoutre à Locre ;
 Brée à Hamont (3^e section) ;
 Chimay vers Couvin ;
 Berneau à Vaels (3^e section) ;
 Calmpthout à Ertbrand (2^e section) ;
 Sottegem à la route d'Audenarde à Grammont (3^e section) ;
 Tohogne à Manhay (3^e section) ;
 Turnhout à Hoogstraeten (2^e section) ;
 Houffalize à la frontière prussienne (1^e et 2^e sections) ;
 Baillamont par Alle vers Sedan (3^e section) ;
 Durbuy à Jenneret (1^e et 2^e sections) ;
 Petithan à Baillonville (section dans la province de Namur) ;
 Aywaille à Comblain-au-Pont (1^e section).

ART. 8. — *Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.*

Somme demandée. fr.	41,000 »
— votée en 1869	41,000 »

Ce crédit est destiné à l'exécution de plantations nouvelles et au renouvellement des anciennes.

2^{me} SECTION. — BÂTIMENTS CIVILS

ART. 9. — *Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments de l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État. — Travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.*

Somme demandée. fr.	200,000 »
Allocation de 1869	200,000 »

Ainsi qu'on l'a déjà dit, cette somme est à peine suffisante pour faire face à tous les besoins.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 10. — *Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments des Musées; au palais de Tervueren; à l'hôtel du Gouvernement provincial, à Bruxelles; à l'intérieur de divers hôtels ministériels situés rue de la Loi; établissement de paratonnerres sur des bâtiments civils; reconstruction de la partie ancienne du mur de clôture du palais de la rue Ducale, y compris le renouvellement des vases et lions, et restauration de l'ancien hôtel d'Assche.*

Crédit demandé : 210,000 francs.

Ce chiffre se subdivise ainsi qu'il suit :

A. — *Musées.*

Somme demandée : 30,000 francs.

Ce crédit est destiné à la continuation des travaux extraordinaires d'amélioration que réclament lesdits bâtiments.

B. — *Palais de Tervueren.*

Crédit demandé : 20,000 francs.

Cette somme est nécessaire pour continuer la reconstruction des murs de clôture du susdit domaine.

C. — *Hôtel du Gouvernement provincial, à Bruxelles.*

Somme demandée : 20,000 francs.

Un crédit de 15,000 francs a été allouée pour le même objet au Budget de 1869. La nouvelle somme sollicitée est destinée à continuer les travaux de restauration tant dudit hôtel que des bureaux, qui se trouvent en très-mauvais état.

D. — *Travaux de restauration à l'intérieur de divers hôtels ministériels, situés rue de la Loi.*

Crédit demandé : 40,000 francs.

Ce crédit est destiné à la continuation des travaux extraordinaires d'amélioration que réclament lesdits bâtiments, ainsi que les bureaux.

E. — *Établissement de paratonnerres.*

Crédit demandé : 15,000 francs.

Cette somme est nécessaire pour munir de paratonnerres différents bâtiments de l'État.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

F. — *Palais de la rue Ducale et ancien hôtel d'Assche.*

Crédit demandé : 85,000 francs.

Au moyen de cette somme, il sera procédé à la reconstruction de la partie ancienne du mur de clôture dudit palais, y compris le renouvellement des vases et lions, et l'on pourra commencer les travaux de restauration de l'ancien hôtel d'Assche, qui se trouve en très-mauvais état.

Art. 44. — *Travaux de reconstruction et d'appropriation à exécuter au bâtiment de l'hôtel du Gouvernement provincial à Bruges.*

Somme demandée : 40,000 francs.

Elle est nécessaire à la continuation des travaux dont il s'agit, pour lesquels des crédits extraordinaires ont été alloués aux Budgets de 1868 et de 1869.

5^{me} SECTION. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE
ET DES POLDERS.

Avant de fournir la justification des allocations, il paraît utile d'indiquer, comme on l'a fait précédemment, pour chacun des services compris dans cette section, ainsi que dans la suivante, les différences que présentent les crédits demandés avec ceux qui sont alloués pour l'exercice 1869.

Le tableau suivant contient, à cet égard, toutes les indications désirables.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TABLEAU

*indiquant les différences que présentent les crédits demandés pour l'exercice
1870 avec ceux qui ont été alloués pour l'exercice 1869.*



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Tableau indiquant les différences que présentent les crédits demandés pour

DÉSIGNATION DES SERVICES.	
CANAUX ET RIVIÈRES.	
Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	fr.
Ourthe	
Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé	
— de Maestricht à Bois-le-Duc	
— de jonction de la Meuse à l'Escaut	
— d'embranchement vers le camp de Beverloo	
— — vers Hasselt	
— — vers Turnhout	
— de Turnhout à Anvers, par S ^t -Job in 't Geor	
Sambre canalisée	
Canal de Charleroi à Bruxelles	
Escaut	
Canal de Mons à Condé	
— de Pommerœul à Antoing	
Lys	
Canal de dérivation de la Lys	
— de Roulers à la Lys	
— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand	
— d'écoulement des eaux du sud de Bruges	
— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, à la frontière de France et canal d'écoulement dit : <i>de Langsteert</i>	
— de Gand à Terneuzen	
— de Selzaete à la mer du Nord	
Moervaert	
Canal de Zuidleele	
Dendre	
Rupel	
Senne	
Dyle et Demer	
Petite Nèthe canalisée	
Grande Nèthe	
Yser	
Plantations	
Bacs et bateaux de passage	
	TOTAUX fr.
PORTS ET CÔTES.	
Port d'Ostende	
— de Nieuport	
— de refuge de Blankenberghe	
Côtes	
Phares et fanaux	
	TOTAUX fr.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

l'exercice 1870 avec ceux qui ont été alloués pour l'exercice 1869.

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1870.							
ENTRETIEN ORDINAIRE.		ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE.		TRAVAUX D'AMÉLIORATION.		RÉSULTAT FINAL.	
Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
14,000 »	»	2,000 »	»	»	21,000 »	»	5,000 »
»	»	5,500 »	»	»	5,500 »	»	»
»	18,600 »	18,000 »	»	5,800 »	»	5,200 »	»
»	»	6,000 »	»	»	»	6,000 »	»
»	»	28,500 »	»	»	700 »	27,800 »	»
»	1,000 »	»	»	»	»	»	1,000 »
»	2,000 »	»	2,000 »	»	25,000 »	»	29,000 »
»	1,000 »	»	»	5,400 »	»	4,400 »	»
»	1,000 »	»	»	»	»	»	1,000 »
»	400 »	40,000 »	»	»	5,000 »	36,600 »	»
2,000 »	»	4,000 »	»	»	600 »	5,400 »	»
500 »	»	7,900 »	»	400 »	»	8,600 »	»
»	»	12,000 »	»	49,500 »	»	61,500 »	»
»	»	10,700 »	»	26,000 »	»	56,700 »	»
»	200 »	5,000 »	»	1,400 »	»	4,200 »	»
4,200 »	»	»	11,200 »	4,700 »	»	»	2,500 »
6,900 »	»	»	»	»	»	6,000 »	»
»	»	15,550 »	»	200 »	»	15,550 »	»
»	»	»	»	»	»	»	»
600 »	»	200 »	»	7,500 »	»	8,500 »	»
»	»	»	245,700 »	»	5,250 »	»	248,950 »
»	»	»	»	6,100 »	»	6,100 »	»
»	»	15,950 »	»	»	17,200 »	»	5,250 »
»	»	»	»	»	»	»	»
»	2,200 »	4,500 »	»	»	»	2,500 »	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	20,000 »	»	»	40,000 »	»	20,000 »
»	»	140,000 »	»	»	»	140,000 »	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	2,000 »	»	»	»	2,000 »
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
27,100 »	26,400 »	529,600 »	260,900 »	105,000 »	114,250 »	572,650 »	512,500 »
Augmentation. . . . fr.						60,150 »	
»	»	5,000 »	»	»	20,000 »	»	15,000 »
»	»	600 »	»	»	6,000 »	»	5,400 »
2,000 »	»	10,000 »	»	»	»	12,000 »	»
»	»	»	»	10,000 »	»	10,000 »	»
»	»	4,500 »	»	»	»	4,500 »	»
2,000 »	»	20,100 »	»	10,000 »	26,000 »	26,500 »	20,400 »
Augmentation. . . . fr.						6,100 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il résulte de ce tableau que, comparés aux allocations accordées pour l'exercice 1869, les crédits proposés au Budget de 1870 présentent :

A. (<i>Canaux et rivières.</i>) Pour les travaux d'entretien ordinaire, une augmentation de fr.	700	»
Pour les travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration, une augmentation de	59,450	»
		<hr/>
Soit, sur l'ensemble, une augmentation de fr.	60,150	»

B. (<i>Ports et côtes.</i>) Pour les travaux d'entretien ordinaire, une augmentation de fr.	2,000	»
Pour les travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration une augmentation de	4,100	»
		<hr/>
Soit, sur l'ensemble, une augmentation de	6,100	»

Les crédits des 3 ^{me} et 4 ^{me} sections se balancent donc par une augmentation de fr.	66,250	»
		<hr/>

ART. 12. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

Somme demandée : 1,461,500 francs.

Cette allocation est supérieure de 69,400 francs au crédit alloué, pour le même objet, au Budget de l'exercice 1869.

La répartition en figure ci-après.

Conformément aux précédents, on se dispense d'entrer dans des développements à l'égard des allocations destinées aux travaux d'entretien proprement dits, travaux indispensables et qui se justifient par leur nature. Les sommes demandées par l'exécution des travaux de l'espèce sont, ou les mêmes que celles qui ont été allouées aux Budgets précédents, ou le prix de marchés conclus, ou enfin le montant de l'estimation d'entreprises à adjudger.

On se borne à justifier la demande des sommes qui doivent être affectées à des travaux revêtant réellement le caractère de travaux d'entretien extraordinaire et offrant quelque importance.

BASSIN DE LA MEUSE.

A. — *Meuse.*

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ouvrages d'art, digues, chemins de halage, etc.. dans la province de Namur; dragages et enlèvement d'atterrissements dans la même province fr.	23,000	» 24,000

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordin. et temporaires.	
REPORT. fr.	25,000	»	24,000	»
2° Travaux analogues dans la province de Liège.	165,000	»	10,000	»
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire du chemin de halage et des ouvrages de défense de la rive gauche, dans la province de Limbourg	30,000	»	»	»
B. — Ourthe.				
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de la partie située en amont de Comblain-au-Pont, qui a fait retour à l'État, aux termes du § 7 de l'article 15 de la convention conclue, le 27 juin 1862, entre le Département des Travaux publics et la grande compagnie du Luxembourg pour la concession du chemin de fer de l'Ourthe.	5,000	»	5,500	»
C. — Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.				
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, tant en Belgique que dans les Pays-Bas.	22,800	»	38,000	»
D. — Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.				
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et entretien des plantations	50,000	»	»	»
2° Reconstruction, pour cause de vétusté, de la maison pontonnière de Boorsheim.	»	»	6,000	»
E. — Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.				
1 ^{re} SECTION.				
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, dévasement et entretien des plantations.	17,000	»	»	»
2° Remplacement du pont suspendu n° 11 par un pont-treillis en fer	»	»	8,000	»
Le pont suspendu n° 11 commence à fléchir et les traverses à s'user. Il en résulte que, dans un temps peu éloigné, le pont devra être relevé et que les traverses auront besoin d'être rem-				
A REPORTER. fr.	288,800	»	89,500	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordin. et temporaires.
	—		—
REPORT . . . fr.	288,800	»	89,500 »
<p>placées. Comme ces sortes de constructions sont fort légères et peu durables, que le pont en question devra, pour ainsi dire, être renouvelé, il vaut mieux le remplacer par un pont-treillis en fer, qui offre une plus grande solidité et une durée pour ainsi dire indéfinie.</p>			
2 ^{me} SECTION.			
3 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	30,000	»	»
4 ^o Travaux extraordinaires de dévasement.	»		20,000 »
<p>Ces travaux de dévasement sont nécessaires, à l'effet de reporter partout le plafond de la 2^{me} section du canal à la profondeur requise.</p>			
5 ^{me} SECTION.			
5 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations aux ouvrages d'art.	20,000	»	5,000 »
6 ^o Entretien de l'écluse maritime du Kattendyk et de ses dépendances, à frais communs entre l'État et la ville d'Anvers, selon la convention du 16 août 1868. — Part de l'État . .	3,100	»	»
7 ^o Entretien des maçonneries, pavages, etc., des musoirs de l'écluse du Kattendyk, et dévasement du chenal d'accession à l'Escaut. . . .	24,000	»	»
<p>F. — Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</p>			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; entretien des plantations.	9,000	»	»
<p>G. — Canal d'embranchement vers Hasselt.</p>			
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, dévasements et entretien des plantations.	28,000	»	»
2 ^o Remplacement de quatre ponts-treillis en charpente par des ponts-treillis en fer. . . .	»		56,000 »
<p>Plusieurs ponts en charpente sont en très-mauvais état. Il sera nécessaire de les remplacer tous par des ponts-treillis en fer, dans un temps</p>			
A REPORTER. . . . fr.	402,900	»	170,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordin. et temporaires.
	—		—
REPORT. fr.	402,900	»	170,500 »
très-rapproché. Déjà plusieurs ponts en charpente ont subi une semblable transformation au moyen de crédits budgétaires alloués précédemment.			
II. — <i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	8,000	»	»
1. — <i>Canal de Turnhout à Anvers, par Saint-Job in 't Goor.</i>			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	5,000	»	»
J. — <i>Sambre canalisée.</i>			
PROVINCE DE HAINAUT.			
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	70,000	»	»
2° Remplacement du tablier en bois du pont de Solre-sur-Sambre par un tablier métallique. Le tablier actuel de ce pont est en très-mauvais état.	»	»	40,000 »
PROVINCE DE NAMUR.			
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; travaux de curement, etc.	4,000	»	30,000 »
K. — <i>Canal de Charleroi à Bruxelles.</i>			
1° Travaux d'entretien ordinaire; dragages; curages; alimentation par les machines à vapeur de Luttre et de Bois d'Haine, etc.	65,000	»	»
2° Travaux divers d'entretien extraordinaire et de grosses réparations	»	»	36,000 »
BASSIN DE L'ESCAUT.			
L. — <i>Escaut.</i>			
PROVINCE DE HAINAUT.			
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire fr.	10,000	»	»
A REPORTER. fr.	564,900	»	276,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . fr.	564,900 »	276,500 »
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE		
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	7,600 »	»
3° Renouvellement total ou partiel, pour cause de vétusté, d'ouvrages d'art; dévasements éven- tuels	»	20,900 »
PROVINCE D'ANVERS.		
4° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	2,500 »	»
M. — Canal de Mons à Condé.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire; alimentation par machine à vapeur et frais résultant de la navigation de nuit	16,000	28,500 »
N. — Canal de Pommerœul à Antoing.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire; alimentation par machine à vapeur et frais résultant de la navigation de nuit	20,700 »	55,000 »
O. — Lys.		
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire de la partie entièrement à charge de la Belgique.	9,600 »	9,000 »
2° Entretien ordinaire et extraordinaire des ponts établis sur la partie mitoyenne entre la Belgique et la France (part incombant à la Bel- gique).	500 »	150 »
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire; dévasements éventuels, etc.	7,500 »	7,000 »
A REPORTER. . . fr.	629,100 »	395,050 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordin. et temporaires
REPORT. . . fr.	629,100	»	393,030 »
<i>P. — Canal de dérivation de la Lys.</i>			
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.			
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; consolidation des berges.	9,500	»	8,500 »
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.			
2 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	20,000	»	3,000 »
3 ^o Continuation des travaux de reconstruction, en mortier de ciment, du revêtement en pierre des jetées qui bordent le chenal de l'écluse maritime à Heyst.	»		16,000 »
L'efficacité des revêtements maçonnés a été démontrée par l'expérience. Les grosses mers dégradent toutes les parties des jetées qui ne sont pas maçonnées.			
Les dernières grandes tempêtes ont de nouveau démontré la nécessité de maçonner tous les perrés et revêtements situés le long de la côte.			
<i>Q. — Canal de Roulers à la Lys.</i>			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de la 1 ^{re} section comprise entre Roulers et Iseghem.	6,000		»
<i>R. — Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand.</i>			
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.			
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dévasements	9,500		8,000 »
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.			
2 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	16,000	»	8,000 »
3 ^o Réparation des quais dans la traverse de la ville de Bruges (part de l'État)	2,000	»	»
4 ^o Reconstruction, pour cause de vétusté, du quai Sainte-Anne, à Bruges (part de l'État) . . .	»		12,500 »
A REPORTER. . . fr.	692,100	»	453,030 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . fr.	692,100 »	433,050 »
S. — <i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire.	3,000 »	2,000 »
T. — <i>Canal de Plasschendaele, par Nieupoort et Furnes, vers la frontière de France, et canal d'écoulement dit de Langeleed.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire.	6,400 »	200 »
U. — <i>Canal de Gand à Terneuzen.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire et dévasements éventuels	5,800 »	12,500 »
V. — <i>Canal de Selzaete à la mer du Nord.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	25,000 »	20,000 »
Ce crédit est pétitionné sous la réserve à la quelle les allocations précédemment accordées pour le même objet ont été expressément subor- données, c'est-à-dire sous celle du droit de ré- pétition de l'État, à charge des provinces des deux Flandres. (Voir notamment pages 420 et 421 de la note préliminaire au projet de Budget de l'exercice 1865.)		
W. — <i>Moervaert.</i>		
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire.	2,000 »	3,200 »
2 ^o Reconstruction, pour cause de vétusté, du pont de Moerbeke	»	14,000 »
X. — <i>Canal de Zuidleede.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire.	1,200 »	»
Y. — <i>Dendre.</i>		
Entretien des plantations	2,000 »	4,500 »
A REPORTER. . . fr.	755,500 »	509,250 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . fr.	733,500 »	509,250 »
<i>Z. — Rupel.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	5,000 »	»
<i>A'. — Senne.</i>		
1° Entretien des ouvrages d'art établis aux frais de l'État	2,000 »	»
2° Loyer de la maison habitée par l'éclusier de Vilvorde	250 »	»
<i>B'. — Dyle et Demer.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire.	23,500 »	20,000 »
<i>C'. — Petite Nèthe canalisée.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	12,000 »	»
2° Reconstruction de l'écluse n° 4 à Grobben- donck	»	140,000 »
Le radier et les bajoyers en charpente de cette écluse sont dans un état de vétusté tel, qu'il n'est plus possible de maintenir l'ouvrage sans des restaurations très-importantes et coûteuses, auxquelles il est de l'intérêt bien entendu de l'État de préférer une reconstruction totale.		
<i>D'. — Grande Nèthe.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire.	6,000 »	»
BASSIN DE L'YSER.		
<i>E'. — Yser.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire.	6,500 »	1,500 »
TOTAUX. . . fr.	790,750 »	670,750 »
Total des sommes demandées pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et les dé- penses d'exploitation des canaux et rivières. fr.		
	1,461,500 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.

Les crédits alloués au Budget de 1869, pour l'exécution de travaux neufs et d'amélioration aux canaux et rivières, atteignent ensemble le chiffre de fr.	578,150 »
Ceux qui sont pétitionnés au projet de Budget de 1870, pour travaux de même nature, ne s'élèvent qu'à	568,900 »
<hr/>	
Les allocations sollicitées au projet de Budget de l'exercice 1870, et celles accordées pour l'exercice 1869, du chef des travaux dont il s'agit, se balancent donc par une diminution de fr.	9,250 »
pour l'exercice 1870.	<hr/>

Les sommes portées au projet de Budget de 1870, pour travaux neufs et d'amélioration aux canaux et rivières, se répartissent comme il suit :

BASSIN DE LA MEUSE.

ART. 13. — *Meuse.*

Somme demandée : 55,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE NAMUR.

1° Perrés, enrochements, pavages et travaux divers d'amélioration fr.	9,000 »
2° Continuation des travaux d'établissement de cascades dans les ravins de divers ruisseaux affluant à la rivière	5,000 »

PROVINCE DE LIÈGE.

3° Travaux divers d'amélioration, consistant notamment en empierrement de parties de chemin de halage, construction de rampes d'abordage, établissement de pilots d'amarre, garde-corps, etc.	16,000 »
---	----------

PROVINCE DE LIMBOURG.

4° Travaux d'amélioration à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas, et amélioration du chemin de halage, bermes, etc.	25,000 »
TOTAL. fr.	<hr/> 55,000 » <hr/>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 14. — *Ourthe.*

Somme demandée : 3,500 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux d'amélioration au chemin de halage, aux jetées, etc., en amont de Comblain-au-Pont.

ART. 15. — *Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.*

Somme demandée : 13,800 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux de revêtement des berges du canal au moyen de bordages et de moellons, dans les parties non encore pourvues d'ouvrages défensifs, et à celle d'autres travaux divers d'amélioration.

ART. 16. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

Somme demandée : 6,000 francs.

Cette somme est destinée à l'établissement de garde-corps et à l'exécution de travaux de renforcement de contre-digues et d'autres travaux secondaires d'amélioration.

ART. 17. — *Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.*

Somme demandée : 18,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1^{re} SECTION.

1 ^o Travaux divers d'amélioration fr.	10,000 »
--	----------

2^{me} ET 3^{me} SECTIONS.

2 ^o Construction d'une gare à Oeleghem	6,000 »
---	---------

Cette gare est indispensable depuis qu'une route communale a été construite par Oeleghem.

3 ^o Travaux divers d'amélioration et pavage aux abords de quelques bassins.	2,500 »
--	---------

TOTAL. fr.	<u>18,500 »</u>
--------------------	-----------------

ART. 18. — *Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.*

Somme demandée : 2,000 francs.

Cette somme est destinée au renforcement éventuel des digues et contre-digues et à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 19. — *Canal d'embranchement vers Hasselt.*

Somme demandée : 4,000 francs.

Cette somme est destinée au renforcement éventuel des digues et contredigues du canal, et à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 20. — *Canal d'embranchement vers Turnhout.*

Somme demandée : 7,400 francs.

Cette somme est destinée au pavage des abords du bassin de Turnhout et à l'exécution d'autres travaux secondaires d'amélioration.

ART. 21. — *Sambre canalisée.*

Somme demandée : 55,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE HAINAUT.

1° Construction de perrés et empierrement du chemin de halage, en vue de faciliter la traction des bateaux; travaux divers d'amélioration fr.	50,000 »
---	----------

PROVINCE DE NAMUR.

2° Construction de perrés, empierrement du chemin de halage pour faciliter la traction des bateaux, et travaux secondaires d'amélioration	5,000 »
TOTAL. fr.	<u>55,000 »</u>

ART. 22. — *Canal de Charleroi à Bruxelles.*

Somme demandée : 19,400 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Élargissement des pavages existants et établissement de pavages sur les plates-formes des écluses et aux abords des ponts fr.	4,000 »
2° Construction de dépendances aux maisons éclusières et pontonnières	7,000 »
3° Construction de perrés le long de la rivière la Somme et à l'aval des radiers de fuite des écluses	2,600 »
A REPORTER. fr.	<u>13,600 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT fr.	13,600 »
4 ^o exhaussement de digues et acquisition de terrains pour l'élargissement de digues.	3,000 »
5 ^o Construction d'un déversoir dans le 48 ^{me} bief et approfondissement du déversoir existant dans le 37 ^{me} bief.	1,500 »
6 ^o Travaux divers d'amélioration, consistant en établissement de garde-corps, clôtures, etc.	1,500 »
Les travaux dont le détail précède formeront la continuation de ceux de même espèce pour l'exécution desquels des fonds ont été alloués aux Budgets précédents.	
TOTAL. fr.	<u>19,400 »</u>

BASSIN DE L'ESCAUT.

ART. 23. — *Escaut.*

Somme demandé : 8,200 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux divers d'amélioration dans la province de Hainaut. fr.	7,000 »
2 ^o Travaux divers d'amélioration dans la province de la Flandre orientale	1,200 »
TOTAL. fr.	<u>8,200 »</u>

ART. 24. — *Canal de Mons à Condé.*

Somme demandée : 52,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 ^o Prolongement du mur de quai existant immédiatement à l'aval de l'écluse de Jemmapes (rive gauche). fr.	36,500 »
L'exécution de ce travail facilitera beaucoup la marche des bateaux aux abords de l'écluse de Jemmapes.	
2 ^o Prolongement des perrés existants dans la partie supérieure des talus du canal.	8,000 »
Ce travail est projeté en vue de la consolidation des talus.	
3 ^o Travaux divers d'amélioration	8,000 »
TOTAL. fr.	<u>52,500 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 25. — *Canal de Pommerœul à Antoing.*

Somme demandée : 65,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Exhaussement de la maison servant de logement à l'agent préposé à la manœuvre de l'écluse n° 5 et au receveur des droits de navigation du bureau de Blaton fr.	7,000 »
Ce travail est la continuation de celui qui a eu lieu chaque année depuis 1863, au moyen des crédits alloués à cet effet.	
2° Construction d'un mur de soutènement en face de l'entrée du canal de Blaton à Ath	15,000 »
Cet ouvrage est indispensable pour faciliter l'entrée des bateaux venant du canal de Blaton à Ath et se dirigeant vers Antoing et <i>vice-versa</i> .	
3° Construction de perrés.	20,000 »
Ces perrés seront construits aux abords du mur de soutènement mentionné ci-dessus.	
4° Construction d'un pont-levis sur la 5 ^{me} écluse.	20,000 »
La construction de ce pont est vivement sollicitée par les administrations communales de plusieurs localités riveraines du canal, en vue d'établir entre celles-ci une communication directe.	
5° Travaux divers d'amélioration	5,000 »
TOTAL. fr.	65,000 »

ART. 26. — *Lys.*

Somme demandée : 2,300 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Construction d'un quai de déchargement près de Pont-Rouge, à Warneton fr.	1,600 »
Ce quai sera utile au commerce et au batelage. La construction en est sollicitée par la chambre de commerce des arrondissements d'Ypres et de Dixmude.	
2° Travaux divers d'amélioration dans la Flandre orientale.	700 »
TOTAL. fr.	2,300 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 27. — *Canal de dérivation de la Lys.*

Somme demandée : 7,500 francs

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux divers d'amélioration dans la province de la Flandre occidentale. fr.	3,000 »
2° Construction d'un hangar destiné au dépôt des poutrelles du nouveau barrage d'amont de Schipdonek et travaux divers d'amélioration dans la province de la Flandre orientale.	2,500 »
TOTAL. fr.	7,500 »

ART. 28. — *Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.*

Somme demandée : 9,200 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.	
1° Travaux divers d'amélioration fr.	2,200 »
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.	
2° Consolidation des berges du canal, au moyen de revêtements en briques, renforcement des digues dans les endroits les plus menacés, entre Bruges et Ostende, et travaux divers d'amélioration.	7,000 »
Les travaux qui viennent d'être spécifiés formeront la continuation de ceux exécutés au moyen des crédits budgétaires alloués précédemment.	
TOTAL. fr.	9,200 »

ART. 29. — *Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.*

Somme demandée : 2,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 30. — *Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal d'écoulement dit : de Langelced.*

Somme demandée : 10,500 francs.

Cette somme est destinée à la continuation des travaux d'empierrement du

NOTE PRÉLIMINAIRE.

chemin de halage, effectués au moyen des crédits budgétaires alloués précédemment, et à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 31. — *Canal de Gand à Terneuzen.*

Somme demandée : 2,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 32. — *Canal de Selzaete à la mer du Nord.*

Somme demandée : 6,400 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration, tant dans la province de la Flandre orientale, que dans celle de la Flandre occidentale. De même que celle pétitionnée pour l'entretien du canal, elle est sollicitée sous réserve des droits de répétition de l'État à charge des provinces des deux Flandres.

ART. 33. — *Canaux le Moervaert et la Zuidleede.*

Somme demandée : 400 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 34. — *Rupel.*

Somme demandée : 2,300 francs.

Cette somme est destinée à la construction de jetées longitudinales, pour relier les épis et provoquer la formation de nouvelles rives.

ART. 35. — *Dyle et Demer.*

Somme demandée : 5,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

BASSIN DE L'YSER.

ART. 36. — *Yser.*

Somme demandée : 51,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Rétablissement, au moyen de revêtements en briques, des talus dégradés fr.	6,000 »
--	---------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. fr.	6,000 »
2 ^o Travaux d'amélioration entre Rousbrugghe et le hameau dit : <i>Te Knoeke</i>		25,000 »
Les travaux dont l'énumération précède formeront la continuation de ceux pour l'exécution desquels des crédits ont été alloués aux Budgets précédents.		
	TOTAL. fr.	<u>31,000 »</u>

ART. 57. — *Plantations.*

Somme demandée : 25,000 francs.

Cette somme, égale à celles allouées pour le même objet aux Budgets précédents, est destinée à l'établissement de plantations nouvelles le long des rivières et canaux.

ART. 58. — *Bacs et bateaux de passage.*

Somme demandée : 55,000 francs.

Cette somme, qui est égale à celles allouées pour le même objet aux Budgets précédents, est destinée à l'entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances, comme aussi à l'exécution des travaux et aux acquisitions de matériel rendues éventuellement nécessaires par l'établissement de nouveaux passages d'eau.

4^{me} SECTION. — PORTS ET CÔTES.ART. 59. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.*

Somme demandée : 277,950 francs.

Cette somme est supérieure de 22,100 francs au crédit alloué, pour le même objet, au Budget de l'exercice 1869.

La répartition en figure ci-après.

De même que pour les canaux et rivières, et conformément aux précédents, on croit pouvoir se dispenser de présenter la justification des crédits demandés pour les travaux d'entretien proprement dits, et se borner à motiver les allocations pétitionnées pour les travaux d'entretien extraordinaire de quelque importance.

Ici encore les sommes demandées pour l'exécution de travaux d'entretien ordinaire sont ou les mêmes que celles qui ont été allouées au Budget précédent, ou le prix de marchés existants, ou le montant présumé des besoins auxquels il faudra pourvoir.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

A. — *Port d'Ostende.*

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
1° Travaux d'entretien ordinaire de l'avant-port et de l'arrière-port fr.	50,000 »	»
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'écluse des bassins de commerce, moitié à charge de l'État, moitié à charge de la ville d'Ostende, aux termes de l'arrêté royal du 6 juin 1821 (part de l'État)	550 »	
3° Réparation des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port, par suite d'ouragans.	8,000 »	
4° Reconstruction du pont-levis double établi sur les écluses de Slykens, dans l'arrière-port.	»	35,000 »
Le pont actuel est en mauvais état; la manœuvre de cet ouvrage est lente, dispendieuse, et constitue d'ailleurs un danger permanent pour la circulation. On projette de le reconstruire en fer, soit en pont tournant, soit avec une bascule logée dans les enclaves à ménager sous la route.		
5° Consolidation, par des enrochements et des revêtements maçonnés, d'une partie de la rive gauche de l'arrière-port, immédiatement à l'aval de l'écluse de Slykens	»	20,000 »
Cette rive est en mauvais état; des affouillements et des affaissements se produisent au pied par le courant des chasses provenant des évacuations par les écluses de Slykens. L'entretien ordinaire est tout à fait insuffisant pour maintenir cet ouvrage en bon état.		

B. — *Port de Nieuport.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	30,000 »	600 »
---	----------	-------

C. — *Port de refuge de Blankenberghe.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	5,000 »	10,000 »
---	---------	----------

Cette somme est présumée nécessaire pour l'entretien, en 1870, des ouvrages dont la réception définitive aura été faite.

D. — *Côtes.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	100,000 »	12,700 »
A REPORTER. . . fr.	195,550 »	78,300 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. fr.	193,550 »	78,300 »
E. — Phares et fanaux.		
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des phares et fanaux de la côte de Flandre	1,600 »	»
2 ^o Renouvellement de la toiture de la maison des gardiens du phare du port d'Ostende.	»	4,500 »
<p>La toiture actuelle en zinc est extrêmement difficile à maintenir en bon état, à cause de son peu d'inclinaison et des forts coups de vent auxquels elle est exposée; des dégradations fréquentes y surviennent et il en résulte des infiltrations qui détériorent les plafonds. La reconstruction de cette toiture est très-nécessaire.</p>		
TOTAUX. fr.	195,140 »	82,800 »
TOTAL des sommes demandées pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux. fr.	277,950 »	

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUUX.

Les crédits pétitionnés au Budget de 1870, pour l'exécution de travaux neufs et d'amélioration aux ports, côtes, phares et fanaux, atteignent ensemble le chiffre de fr.	144,000 »
Ceux alloués au Budget de 1869, pour l'exécution de travaux de même nature, s'élèvent à un total de	160,000 »
Les allocations sollicitées pour l'exercice 1870 et celles accordées pour l'exercice 1869, du chef des travaux dont il s'agit, se balancent donc par une diminution de fr.	16,000 »

Les sommes demandées pour travaux neufs et d'amélioration aux ports, côtes, phares et fanaux, se répartissent comme il suit :

ART. 40. — *Port d'Ostende.*

Somme demandée : 15,000 francs.

Cette somme est destinée à l'établissement de deux bouts d'estacades avec escaliers d'accès devant la plate-forme d'échouage en construction sur la

NOTE PRÉLIMINAIRE.

rive droite du chenal. Ces deux bouts d'estacades remplaceront les triangles de garde, qui sont en mauvais état et dangereusement placés pour le stationnement des navires.

ART. 41. — *Côtes.*

Somme demandée : 113,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Consolidation de la dune à Mariakerke, au delà de la digue d'Albertus, par des revêtements et bouts d'épis maçonnés. fr.	23,000 »
La dune, près de la digue d'Albertus, est fortement exposée à l'action des vagues dans les gros temps; il importe, pour la sécurité du pays, de s'opposer efficacement à l'invasion de la mer de ce côté, et il sera prudent de commencer les travaux en 1870.	
2° Continuation des travaux de construction de perrés maçonnés à Blankenberghe et à Heyst, en vue de garantir la côte contre l'action envahissante de la mer.	88,000 »
Il est indispensable, dans l'intérêt de la sécurité du littoral, de continuer l'exécution des ouvrages de l'espèce, destinés à défendre les dunes d'une manière efficace contre l'action de la mer.	
TOTAL. fr.	<u>113,000 »</u>

ART. 42. — *Phares et Fanaux.*

Somme demandée : 16,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Exécution de travaux et acquisition d'objets nécessaires pour améliorer les phares et fanaux d'Ostende et de Nieuport. fr.	1,000 »
Ce crédit est égal à celui alloué, chaque année, pour le même objet, aux Budgets des exercices précédents.	
2° Établissement, sur le musoir prolongé de l'estacade d'ouest du port d'Ostende, d'une tourelle en fer pour le service des feux de marées, signaux, cabestans de sauvetage, etc.	15,000 »
La construction de cette tourelle, sollicitée par l'administration de la marine, est nécessaire pour assurer la marche régulière de services importants.	
TOTAL. fr.	<u>16,000 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

3^{me} SECTION. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.

Somme demandée : 28,000 francs. Même crédit que pour 1869.

6^{me} SECTION. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSEES.

L'allocation demandée pour 1870 est la même que celle que comporte le Budget de 1869. Elle s'élève :

En charges ordinaires, à	4,371,263 »
— extraordinaires, à	23,000 »
	<hr/>
TOTAL fr.	<u>4,394,263 »</u>

CHAPITRE III. — MINES.

Les diverses allocations demandées pour le service des mines s'élèvent :

En charges ordinaires, à	315,910 »
— extraordinaires, à.	45,000 »
	<hr/>
TOTAL. fr.	<u>328,910 »</u>

La même somme figure au projet de Budget de l'exercice 1869.

CHAPITRE IV. — CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Les prévisions de dépenses pour l'exercice 1870, en ce qui concerne les chemins de fer, postes et télégraphes, s'élèvent à la somme de 31,415,170 francs.

Le tableau suivant résume les crédits sollicités et fait ressortir, pour chacune des branches de service, les augmentations par rapport aux allocations de 1869 :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	CRÉDITS demandés pour 1870.			CRÉDITS offerts à l'exercice 1869.	DIFFÉRENCES.	
	Charges ordinaires et permanentes	Charges extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmen- tations.	Diminu- tions.
<i>1. Chemins de fer :</i>						
1 ^{re} section. — Voies et travaux	6,410,120	214,000	6,624,120	6,624,120	»	»
2 ^e — — Traction et matériel	11,149,280	»	11,149,280	11,149,280	9,000	»
3 ^e — — Transports	6,950,490	»	6,950,490	6,950,490	»	»
ENSEMBLE fr.	24,489,890	214,000	24,705,890	24,694,890	9,000	»
II. 4 ^e — — Postes	4,529,700	»	4,529,700	4,299,300	50,400	»
III. 5 ^e — — Télégraphes	1,582,865	»	1,582,865	1,504,415	78,450	»
IV. 6 ^e — — Services en général (Che- mins de fer, postes et télé- graphes)	698,715	»	698,715	698,715	»	»
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	30,901,170	214,000	31,115,170	30,997,320	117,850	»
AUGMENTATION fr.					117,850	

Si l'on déduit de cette augmentation une somme de 72,850 francs, représentant les compléments ou parties de compléments de crédits justifiés aux Budgets antérieurs, la différence, soit 45,000 francs, constitue le chiffre réel des augmentations de crédits sollicitées pour besoins nouveaux en 1870 et résultant de l'extension du service des télégraphes.

L'administration maintient donc pour 1870 sensiblement les mêmes prévisions de dépenses que pour l'exercice 1869, lesquelles sont elles-mêmes basées sur les crédits alloués pour l'exercice 1868, qui laissent disponible une somme d'environ 1,500,000 francs.

Dans ces conditions, le Gouvernement croit être en mesure de faire face à tous les besoins, sans supplément d'allocations, à moins d'une recrudescence marquée dans le trafic, dont il y aurait lieu de se féliciter, ou d'une augmentation sur le prix des objets de consommation en général.

L'augmentation de 117,850 francs, portant sur cinq articles du Budget, se décompose et se justifie comme il suit :

2^{me} SECTION. — TRACTION ET MATÉRIEL.

ART. 59.

Complément du crédit de 18,000 francs, justifié à la note préliminaire du Budget de 1869 révisé, page 58, n° 9 des Documents parlementaires, session de 1868-1869 (art. 60). fr. 9.000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT.	fr. 9,000 »
-----------------	-------------

4^{me} SECTION. — POSTES.

ART. 70.

Complément du crédit de 60,900 francs, justifié à la note préliminaire des amendements au Budget de 1869, page 40, n° 9 des <i>Documents parlementaires</i> ; session de 1868-1869 (art. 71).	30,400 »
---	----------

5^{me} SECTION. — TÉLÉGRAPHES.

ART. 75.

Dernier tiers du crédit de 66,750 francs, justifié à la note préliminaire du Budget de 1868, page 426, n° 106 des *Documents parlementaires*, session de 1866-1867 (art. 75). fr. 22,250 »

Deuxième tiers d'un crédit de 33,600 francs justifié à la note préliminaire du Budget de 1869 amendé, page 41, n° 9 des *Documents parlementaires*, session de 1868-1869 (art. 76). fr. 41,200 »

ENSEMBLE.	fr. 33,450 »
-------------------	--------------

ART. 76.

Eu égard au développement des correspondances télégraphiques, l'allocation affectée au paiement des *salaires des agents payés à la journée et par mois* n'est plus en rapport avec les besoins du service. Le chiffre croissant des télégrammes exige un plus grand nombre de porteurs à domicile, etc., et l'extension du réseau réclame un personnel plus nombreux pour la surveillance et l'entretien des lignes et appareils.

L'augmentation sollicitée, s'élevant à	30,000 »
est destinée aux besoins suivants :	

Entretien et surveillance	fr. 14,000 »
Élèves télégraphistes et classeurs	6,500 »
Port des télégrammes à domicile	6,500 »
Transmission effectuée par des agents des chemins de fer concédés.	3,000 »

ENSEMBLE.	fr. 30,000 »
-------------------	--------------

A REPORTER.	fr. 63,450 »	39,400 »
---------------------	--------------	----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 63,450 » 59,400 »

ART. 77.

L'augmentation de 15,000 »
 pétitionnée pour cet article, se justifie par les
 mêmes considérations que celles qui sont exposées
 ci-dessus. Les dépenses d'*entretien des lignes et ap-
 pareils, du mobilier et des consommations diverses*
 suivent relativement la même progression que
 celles du chef des traitements et des salaires. La
 somme sollicitée en plus est destinée à couvrir les
 frais résultant de l'accroissement du nombre d'ap-
 pareils et accessoires, en même temps que d'une
 consommation plus forte du papier en bandes, des
 feuilles à calquer, etc.

ENSEMBLE. . . . fr. 78,450 »

AUGMENTATION TOTALE. . . . fr. 117,850 »

CHAPITRE V. — COMMISSIONS.

Somme demandée : 7,000 francs.

CHAPITRE VI. — TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.

Somme demandée : 59,500 francs.

CHAPITRE VII. — PENSIONS (*1^{er} terme*).

Somme demandée : 15,000 francs.

CHAPITRE VIII. — SECOURS.

Somme demandée : 15,952 francs.

CHAPITRE IX. — DÉPENSES IMPRÉVUES.

Somme demandée : 18,000 francs.

Ces différentes allocations sont les mêmes que celles qui figurent au projet de Budget de 1869.

PROJET DE LOI.**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux publics
et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

/ NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre
nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre
des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics, pour l'exer-
cice 1870, est fixé à la somme de *trente-neuf millions neuf
cent septante-neuf mille trois cent dix francs* (fr. 59,979,510),
conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peu-
vent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires
ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Les dépenses pour le matériel, les fournitures de bureau,
les papiers, les impressions, les achats et les réparations de
meubles, le chauffage, l'éclairage, le loyer des locaux et les
menues dépenses, ne peuvent être prélevées qu'à charge des
allocations affectées aux dépenses de l'espèce à faire pour
chacun de ces services.

Donné à Laeken, le 28 février 1869.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre des Travaux publics,***A. JAMAR.***Le Ministre des Finances,***FRÈRE-ORBAN.**

(318)

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE I^{er}.					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	Traitement du Ministre	21,000	°	985,105 °	
2	— des fonctionnaires et employés	757,105	°		
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale	35,200	°		
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service	65,800	°		
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	80,000	°		
6	Honoraires des avocats du Département	50,000	°		
CHAPITRE II.					
PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.					
SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.					
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	5,209,080	°	985,105 °	
8	Travaux de plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	41,000	°		
SECTION 2. — Bâtimens civils.					
9	Entretien et réparation des palais, édifices et monuments appartenant à l'État, ainsi que des bâtimens dont les lois mettent l'entretien à la charge de l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.	200,000	°		
10	Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtimens des Musées, au palais de Tervuren, à l'hôtel du gouvernement provincial à Bruxelles, à l'intérieur de divers bâtimens ministériels situés rue de la Loi; établissement de paratonnerres sur des bâtimens civils; reconstruction de la partie ancienne du mur de clôture du palais de la rue Ducale et restauration de l'ancien hôtel d'Assche.	°	210,000		
11	Travaux de reconstruction et d'appropriation à exécuter aux bâtimens du gouvernement provincial à Bruges	°	40,000		
SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.					
12	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	790,750	670,750		
A REPORTER. fr.		5,225,935	920,750		985,105 °

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	5,225,935 »	920,750 »	985,105 »
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.			
	<i>Bassin de la Meuse.</i>			
13	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.	»	35,000 »	
14	Ourthe	»	5,500 »	
15	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.	»	15,800 »	
16	— de Maestricht à Bois-le-Duc	»	6,000 »	
17	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	»	18,500 »	
18	— d'embranchement vers le camp de Beverloo	»	2,000 »	
19	— — vers Hasselt	»	4,000 »	
20	— — vers Turnhout	»	7,400 »	
21	Sambre canalisée.	»	55,000 »	
22	Canal de Charleroi à Bruxelles	»	19,400 »	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
23	Escaut	»	8,200 »	7,454,695 »
24	Canal de Mons à Condé.	»	52,500 »	
25	— de Pommerœul à Antoing	»	65,000 »	
26	Lys	»	2,500 »	
27	Canal de dérivation de la Lys.	»	7,500 »	
28	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de com- merce à Gand	»	9,200 »	
29	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges	»	2,000 »	
30	— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal de Lanzeleed.	»	10,500 »	
31	— de Gand à Terneuzen	»	2,000 »	
32	— de Selzaete à la mer du Nord	»	6,400 »	
33	Canaux de Moervaert et la Zuidleele	»	400 »	
34	Rupel	»	2,500 »	
35	Dyle et Demer	»	5,000 »	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>			
36	Yser.	»	51,000 »	
	<i>Plantations.</i>			
37	Plantations nouvelles	25,000 »	»	
	A REPORTER. . . . fr.	5,250,955 »	1,280,650 »	8,419,798 »

POUR L'EXERCICE 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	5,250,955 "	1,289,650 "	8,419,708 "
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
58	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	55,000 "	"	
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.			
59	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	195,150 "	82,800 "	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAU.			
40	Port d'Ostende	"	15,000 "	
41	Côtes	"	115,000 "	
42	Phares et fanaux.	"	16,000 "	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.			
45	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications	28,000 "	"	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.			
44	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	677,270 "	10,000 "	
45	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées	681,995 "	15,000 "	
46	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	12,000 "	"	
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
	SECTION 1^{re}. — Personnel du conseil.			
47	Personnel du conseil des mines. — Traitements.	40,810 "	"	
48	— — — — — Frais de route	500 "	"	
49	— — — — — Matériel	1,800 "	"	
	SECTION 2. — Personnel du corps.			
50	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires employés par les ingénieurs.	209,000 "	"	528,910 "
51	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000 "	"	
52	Confection de la carte générale des mines.	"	15,000 "	
	A REPORTER. fr.	7,142,258 "	1,554,450 "	8,748,708 "

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	7,142,258 *	1,554,450 "	8,748,708 °
	SECTION 5. — Caisses de prévoyance.			
55	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement	45,000 °	"	
	SECTION 4. — Impressions, etc.			
54	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000 °	"	
	CHAPITRE IV.			
	CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.			
	SECTION 1^{re}. — Voies et travaux.			
55	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	455,740 °	"	
56	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	5,057,000 °	"	
57	Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	1,856,900 °	214,000 °	
58	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux.	1,082,480 °	"	
	SECTION 2. — Traction et matériel.			
59	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	581,480 °	"	
60	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	5,952,000 °	"	
61	Primes d'économie et de régularité.	107,000 °	"	
62	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	2,000,000 °	"	
65	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	4,728,800 °	"	
	SECTION 3. — Transports.			
64	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,992,750 °	"	
65	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	2,204,260 °	"	
66	Frais d'exploitation	898,500 °	"	51,115,170 °
67	Camionnage	750,000 °	"	
68	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	100,000 °	"	
69	Redevances aux compagnies	5,000 °	"	
	A REPORTER. fr.	51,684,148 °	1,768,450 °	59,865,878 °

POUR L'EXERCICE 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	51,684,148 °	1,768,430 °	59,865,878 °
	SECTION 4. — Postes.			
70	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	1,509,200 °	°	
71	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	1,877,000 °	°	
72	Transport des dépêches.	622,000 °	°	
73	Indemnités à payer en cas de perte ou de spoliation de valeurs dé- clarées. (Crédit non limitatif.)	10,000 °	°	
74	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie. . . .	511,500 °	°	
	SECTION 5. — Télégraphes.			
75	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	800,565 °	°	
76	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	417,500 °	°	
77	Entretien	165,000 °	°	
	SECTION 6. — Services en général.			
78	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	158,115 °	°	
79	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	79,600 °	°	
80	Matériel et fournitures de bureau.	460,000 °	°	
81	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'admi- nistration	20,000 °	°	
82	Conférences des chemins de fer belges (Les crédits portés aux articles 2, 53, 59, 64, 70, 73 et 78, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	1,000 °	°	
	CHAPITRE V.			
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.			
83	Frais de route et de séjour.	1,000 °	°	
84	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. . . .	1,000 °	°	
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.			7,000 °
85	Frais de route et de séjour.	800 °	°	
86	Publication du Recueil, frais de bureau, etc.	4,200 °	°	
	A REPORTER. . . . fr.	58,102,428 °	1,768,430 °	59,870,878 °

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS POUR 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	58,102,428 »	1,768,450 »	59,870,878 »
	CHAPITRE VI.			
87	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	»	59,500 »	59,500 »
	CHAPITRE VII.			
88	Pensions : premier terme	15,000 »	»	15,000 »
	CHAPITRE VIII.			
89	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	15,952 »	»	15,952 »
	CHAPITRE IX.			
90	Dépenses imprévues non libellées au Budget	13,000 »	»	13,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. . fr.	58,151,500 »	1,827,950 »	59,979,510 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1869.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux publics,

A. JAMAR.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

pour l'exercice 1870.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	»	Traitement du Ministre. fr.	
2	a.	} Traitements des fonctionnaires et employés. {	
	b.		Secrétariat général et cabinet du Ministre. . fr. 140,680 »
	c.		Ponts et chaussées et mines 119,200 »
	d.		Chemins de fer, postes et télégraphes 462,325 »
		Surveillance des chemins de fer concédés 55,000 »	
5	»	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés.	
4	»	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc.	
3	»	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	
6	»	Honoraires des avocats du Département	
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.			
CHAPITRE II.			
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.			
PREMIÈRE SECTION.			
PONTS ET CHAUSSÉES.			
7	a.	Entretien ordinaire des routes et entretien de nouvelles sections en 1869 fr.	
	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc.	
	c.	Travaux de construction et de rectification de routes; allocation de subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande communication et de chaussées communales réunissant des routes de grande voirie, ou servant de raccordement aux stations de chemin de fer	
8	»	Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.			
DEUXIÈME SECTION.			
BATIMENTS CIVILS.			
9	»	Entretien et réparation des palais, édifices et monuments appartenant à l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. . . fr.	
10	»	Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments des Musées, au palais de Tervueren, à l'hôtel du gouvernement provincial à Bruxelles, à l'intérieur de divers hôtels ministériels situés rue de la Loi; établissement de paratonnerres sur des bâtiments civils; reconstruction de la partie ancienne du mur de clôture du palais de la rue Ducale et restauration de l'ancien hôtel d'Assche	
11	»	Travaux de reconstruction et d'appropriation à exécuter aux bâtiments de l'hôtel du Gouvernement provincial à Bruges (5 ^e crédit)	
»	»	Travaux extraordinaires à divers bâtiments civils (pour mémoire).	
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.			

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	"	21,000	21,000	"	"	
757,105	"	757,105	746,705	10,400	"	Seconde moitié du crédit de 20,400 francs justifié au projet du Budget de 1869 (voir Do- cuments de la Chambre, n° 9 de la session de 1868-1869, p. 1).
55,200	"	55,200	55,200	"	"	
65,800	"	65,800	65,800	"	"	
80,000	"	80,000	80,000	"	"	
50,000	"	50,000	50,000	"	"	
985,105	"	985,105	974,705	10,400	"	
AUGMENTATION . . . fr.				10,400		
2,009,080	"	2,009,080	1,998,780	10,500	"	
400,000	"	400,000	400,000	"	"	
800,000	"	800,000	800,000	"	"	
41,000	"	41,000	41,000	"	"	
3,250,080	"	3,250,080	3,259,780	10,500	"	
200,000	"	200,000	200,000	"	"	
"	210,000	210,000	"	210,000	"	
"	40,000	40,000	40,000	"	"	
"	"	"	210,000	"	210,000	
200,000	250,000	450,000	450,000	210,000	210,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation.</i>		
BASSIN DE LA MEUSE.		
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. fr.
b.		Ourthe
c.		Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé
d.		— de Maestricht à Bois-le-Duc
e.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut
f.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo
g.		— — vers Hasselt
h.		— — vers Turnhout.
i.		— de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor.
j.		Sambre canalisée.
k.		Canal de Charleroi à Bruxelles
BASSIN DE L'ESCAUT.		
l.		Escaut
m.		Canal de Mons à Condé
n.		— de Pommereul à Antoing.
o.		Lys
12	p.	Canal de dérivation de la Lys.
	q.	— de Roulers à la Lys
	r.	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand
	s.	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges
	t.	— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal dit : <i>de Langeleed</i>
	u.	— de Gand à Terneuzen
	v.	— de Selzaete à la mer du Nord.
	w.	Moervaert
	x.	Dendre
	y.	Canal la Zuidleede
	z.	Rupel
	aa.	Senne
	bb.	Dyle et Demer
	cc.	Petite Nèthe canalisée
	dd.	Grande Nèthe.
BASSIN DE L'YSER.		
	ee.	Yser.
A REPORTER. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
216,000	54,000					
3,000	5,500					
92,800	58,000					
50,000	6,000					
94,100	35,000					
9,000	"					
28,000	56,000					
8,000	"					
5,000	"					
74,000	70,000					
65,000	56,000					
21,100	20,900					
16,000	28,500					
20,700	55,000					
17,400	16,150					
29,500	29,500	1,461,500	1,592,100	69,400	"	
6,000	"					
27,500	28,500					
3,000	2,000					
6,400	200					
5,800	12,500					
25,000	20,000					
2,000	17,200					
2,000	4,500					
1,200	"					
5,000	"					
2,250	"					
23,500	20,000					
12,000	140,000					
6,000	"					
6,500	1,500					
700,750	670,750	1,461,500	1,592,100	69,400	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>
		BASSIN DE LA MEUSE.
		<i>Meuse.</i>
		PROVINCE DE NAMUR.
	a.	Construction de perrés, enrochements, pavages et travaux divers d'amélioration
	b.	Établissement de cascades dans les ravins de divers ruisseaux affluent à la rivière.
		PROVINCE DE LIÈGE.
15	c.	Travaux divers d'amélioration consistant notamment en empierrements de chemin de halage, construction de rampes d'abordage, établissement de pilots d'amarre, garde-corps, etc.
		PROVINCE DE LIMBOURG.
	d.	Travaux divers amélioration au chemin de halage, bermes, ouvrages d'art, etc.
		<i>Ourthe.</i>
14	"	Travaux divers d'amélioration
		<i>Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.</i>
15	o	Travaux divers d'amélioration consistant notamment en bordages avec moellons, garde-corps, pavages, etc.
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>
16	"	Travaux de renforcement de contre-digues, établissement de garde-corps et travaux divers d'amélioration
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>
		I ^{re} SECTION.
	a.	Travaux divers d'amélioration
		2 ^{me} ET 3 ^{me} SECTIONS.
17	b.	Construction d'une gare à Oelegem
	c.	Travaux divers d'amélioration et pavage aux abords de quelques bassins
		<i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>
18	o	Renforcement éventuel des digues et contre-digues et travaux divers d'amélioration
		<i>Canal d'embranchement vers Husselt.</i>
19	"	Renforcement éventuel des digues et contre-digues et travaux divers d'amélioration
		<i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>
20	"	Travaux divers d'amélioration et pavage des abords du bassin de Turnhout.
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
790,750 »	670,750 »	1,461,500 »	1,592,100 »	69,400 »	»	
»	9,000 »					
»	5,000 »					
		55,000 »	76,000 »	»	21,000 »	
»	16,000 »					
»	25,000 »					
»	5,500 »	5,500 »	7,000 »	»	5,500 »	
»	15,800 »	15,800 »	10,000 »	5,800 »	»	
»	6,000 »	6,000 »	6,000 »	»	»	
»	10,000 »					
		18,500 »	19,300 »	»	700 »	
»	6,000 »					
»	2,500 »					
»	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»	»	
»	4,000 »	4,000 »	29,000 »	»	25,000 »	
»	7,400 »	7,400 »	2,000 »	5,400 »	»	
790,750 »	780,950 »	1,571,700 »	1,545,500 »	78,600 »	50,200 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Sambre canalisée.</i>
		PROVINCE DE HAINAUT.
21	a.	Construction de perrés, empierrement du chemin de halage et travaux divers d'amélioration
		PROVINCE DE NAMUR.
	b.	Construction de perrés, empierrement du chemin de halage et travaux divers d'amélioration
		<i>Canal de Charleroi à Bruxelles.</i>
22	a.	Élargissement des pavages existants et établissement de pavages sur les plates-formes des écluses et aux abords des ponts
	b.	Construction de dépendances aux maisons éclusières et pontonnières.
	c.	Construction de perrés le long de la rivière la Somme et à l'aval des radiers de fuite des écluses
	d.	Exhaussement de digues et acquisition de terrains nécessaires à cet effet
	e.	Construction d'un déversoir dans le 48 ^e bief et approfondissement du déversoir existant dans le 57 ^e bief.
	f.	Travaux divers d'amélioration consistant en établissement de garde-corps, clôtures, etc.
		BASSIN DE L'ESCAUT.
		<i>Escaut.</i>
25	a.	Travaux divers d'amélioration dans la province de Hainaut
	b.	Travaux divers d'amélioration dans la Flandre orientale
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>
24	a.	Prolongement du mur de quai existant immédiatement en aval de l'écluse de Jemmapes
	b.	Prolongement des perrés existant dans la partie supérieure des talus du canal
	c.	Travaux divers d'amélioration
		<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>
25	a.	Exhaussement de la maison servant de logement à l'agent préposé à la manœuvre de l'écluse n° 5 et au receveur des droits de navigation du bureau de Blaton
	b.	Construction de perrés et travaux divers d'amélioration
	c.	Construction d'un mur de soutènement en face du canal de Blaton à Ath.
	d.	Construction d'un pont-levis sur la 5 ^e écluse
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
700,750 "	780,950 "	1,571,700 "	1,543,300 "	78,600 "	50,200 "	
"	50,000 "	51,000 "	58,000 "	"	3,000 "	
"	5,000 "					
"	4,000 "	19,400 "	20,000 "	"	600 "	
"	7,000 "					
"	2,600 "					
"	3,000 "					
"	1,500 "					
"	1,500 "					
"	7,000 "	8,200 "	7,800 "	400 "	"	
"	1,200 "					
"	30,500 "	52,500 "	5,000 "	49,500 "	"	
"	8,000 "					
"	8,000 "					
"	7,000 "	65,000 "	59,000 "	26,000 "	"	
"	25,000 "					
"	15,000 "					
"	20,000 "					
700,750 "	961,050 "	1,751,800 "	1,651,100 "	154,500 "	55,800 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Lys.</i>
26	a.	Construction d'un quai de déchargement près de Pont-Rouge, à Warneton.
	b.	Travaux divers d'amélioration dans la Flandre orientale
		<i>Canal de dérivation de la Lys.</i>
27	a.	Travaux divers d'amélioration dans la Flandre occidentale
	b.	Construction d'un hangar destiné à y déposer les poutrelles du nouveau barrage d'amont de Schipdonck et travaux divers d'amélioration dans la Flandre orientale
		<i>Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.</i>
28	a.	Travaux divers d'amélioration dans la Flandre orientale
	b.	Construction de revêtements en briques; renforcement des digues dans les endroits les plus menacés et travaux divers d'amélioration dans la Flandre occidentale
		<i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>
29	"	Travaux divers d'amélioration
		<i>Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal du Langeleed.</i>
30	a.	Travaux divers d'amélioration
	b.	Continuation des travaux d'empierrement du chemin de halage.
		<i>Canal de Gand à Terneuzen.</i>
31	"	Travaux divers d'amélioration
		<i>Canal de Setzacte à la mer du Nord.</i>
32	a.	Travaux divers d'amélioration dans la Flandre occidentale
	b.	Travaux divers d'amélioration dans la Flandre orientale
		<i>Canaux le Moervaert et la Zuidleede.</i>
33	"	Travaux secondaires d'amélioration.
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
700,750 "	901,050 "	1,751,800 "	1,651,100 "	154,500 "	53,800 "	
"	1,600 "	2,300 "	900 "	1,400 "	"	
"	700 "					
"	5,000 "	7,300 "	2,800 "	4,700 "	"	
"	2,300 "					
"	2,200 "	9,200 "	9,000 "	200 "	"	
"	7,000 "					
"	2,000 "	2,000 "	2,000 "	"	"	
"	300 "	10,300 "	2,800 "	7,500 "	"	
"	10,000 "					
"	2,000 "	2,000 "	3,250 "	"	3,250 "	
"	6,000 "	6,400 "	500 "	6,100 "	"	
"	400 "					
"	400 "	400 "	17,600 "	"	17,200 "	
790,750 "	1,001,150 "	1,791,900 "	1,691,750 "	174,400 "	74,350 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Rupel.</i>
34	"	Construction de jetées longitudinales pour relier les épis et provoquer la formation de nouvelles rives
		<i>Dyle et Demer.</i>
55	"	Travaux divers d'amélioration
		BASSIN DE L'YSER.
		<i>Yser.</i>
56	a.	Renforcement des talus au moyen de revêtements en briques et travaux divers d'amélioration.
	b.	Continuation des travaux d'amélioration entre Rousbrugge et le hameau dit : <i>Te Knocke</i>
		<i>Plantations.</i>
37	"	Plantations nouvelles
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>
58	"	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.
		QUATRIÈME SECTION.
		PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUUX.
		<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
	a.	Port d'Ostende
	b.	Port de Nieupoort.
59	c.	Port de refuge de Blankenberghe
	d.	Côtes
	e.	Phares et fanaux.
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
790,750 »	1,001,150 »	1,791,900 »	1,691,750 »	174,400 »	74,250 »	
•	2,500 »	2,500 »	2,500 »	»	»	
•	5,000 »	5,000 »	45,000 »	»	40,000 »	
»	6,000 »	31,000 »	51,000 »	»	»	
»	25,000 »					
25,000 »	»	25,000 »	25,000 »	»	»	
55,000 »	»	55,000 »	55,000 »	»	»	
850,750 »	1,030,650 »	1,890,400 »	1,850,250 »	174,400 »	114,250 »	
AUGMENTATION. . . . fr.				60,150 »		
58,550 »	55,000 »					
30,000 »	600 »					
5,000 »	10,000 »	277,950 »	255,850 »	22,100 »	»	
100,000 »	12,700 »					
1,600 »	4,500 »					
195,160 »	82,800 »	277,950 »	255,850 »	22,100 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
		PORT D'OSTENDE.
40	-	Construction de deux bouts d'estacades aux escaliers d'accès devant la plate-forme d'éclouage en construction sur la rive droite du chenal.
		PORT DE NIEUPORT.
	o	(Pour mémoire).
		CÔTES.
41	a.	Consolidation des dunes à Mariakerke, au delà de la digue d'Albertus, au moyen de revêtements et bouts d'épis maçonnés
	b.	Continuation des travaux de construction de perrés maçonnés à Blankenberghe et à Heyst.
		PHARES ET FANAUX.
42	a.	Exécution de travaux et acquisition d'objets nécessaires pour améliorer les phares et fanaux des ports d'Ostende et de Nieuport.
	b.	Établissement, sur le musoir prolongé de l'estacade d'ouest du port d'Ostende, d'une tourelle en fer pour le service des feux de marées, signaux, cabestans de sauvetage, etc..
		TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.
		CINQUIÈME SECTION.
		FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS. — ROUTES, BATIMENTS CIVILS, TRAVAUX HYDRAULIQUES. — CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.
43	o	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications. fr.
		TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.
		SIXIÈME SECTION.
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.
44	o	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement
45	o	Traitements et indemnités des chefs de bureau et des commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées.
46	o	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil
		TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
195,150 »	82,800 »	277,950 »	255,850 »	22,100 »	»	
»	15,000 »	15,000 »	35,000 »	»	20,000 »	
»	»	»	6,000 »	»	6,000 »	
»	25,000 »	115,000 »	105,000 »	10,000 »	»	
»	88,000 »					
»	1,000 »	16,000 »	16,000 »	»	»	
»	15,000 »					
195,150 »	226,800 »	421,950 »	415,850 »	52,100 »	26,000 »	
AUGMENTATION. fr.				6,100 »		
28,000 »	»	28,000 »	28,000 »	»	»	
28,000 »	»	28,000 »	28,000 »	»	»	
667,270 »	10,000 »	687,270 »	687,270 »	»	»	
681,995 »	13,000 »	694,995 »	694,995 »	»	»	
12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	»	»	
1,571,265 »	23,000 »	1,594,265 »	1,594,265 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre II.		
		1 ^{re} SECTION. — Ponts et chaussées.
		2 ^e — — Bâtimens civils
		3 ^e — — Service des canaux et rivières, etc.
		4 ^e — — Ports et côtes
		5 ^e — — Frais d'études, d'adjudications, etc.
		6 ^e — — Personnel des ponts et chaussées.
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
MINES.		
1^{re} SECTION. — Personnel du conseil.		
47	•	Personnel du conseil des mines. — Traitemens.
48	•	— — — — — Frais de rouie
49	•	— — — — — Matériel
2^{me} SECTION. — Personnel du corps.		
50	•	Traitemens et indemnités du personnel du corps des mines, salaires des expéditionnaires employés par les ingénieurs
51	•	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines
52	•	Confection de la carte générale des mines.
3^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.		
53	•	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement
4^{me} SECTION. — Impressions, etc.		
54	•	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragemens et subventions; essais et expériences
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,250,080	"	5,250,080	5,250,780	10,500	"	
200,000	250,000	450,000	450,000	"	"	
850,750	1,039,650	1,890,400	1,850,250	60,150	"	
193,150	226,800	421,950	415,850	6,100	"	
28,000	"	28,000	28,000	"	"	
1,571,265	25,000	1,594,265	1,594,265	"	"	
5,895,245	1,559,450	7,454,695	7,558,145	76,550	"	
AUGMENTATION. fr.				76,550		
40,810	"	40,810	40,810	"	"	
500	"	500	500	"	"	
1,800	"	1,800	1,800	"	"	
209,000	"	209,000	209,000	"	"	
10,000	"	10,000	10,000	"	"	
"	15,000	15,000	15,000	"	"	
45,000	"	45,000	45,000	"	"	
7,000	"	7,000	7,000	"	"	
513,910	15,000	528,910	528,910	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.		
—		
PREMIÈRE SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
55	a.	Direction centrale du service
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc.
	c.	Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances.
	d.	Indemnités, frais de déplacement, intérim et travaux extraordinaires
<i>Salaire des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
56	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
	b.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.)
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
57	a.	Fourniture de billes.
	b.	— de rails et accessoires
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :</i>		
58	a.	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances.
	b.	Travaux d'amélioration et d'entretien extraordinaire
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et divers
	d.	Loyers de locaux pour bureaux de marchandises à l'intérieur des villes et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'Etat
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
64,140 »	»	433,740 »	433,740 »	»	»	
242,400 »	»					
98,200 »	»					
29,000 »	»					
2,104,500 »	»	5,037,000 »	5,037,000 »	»	»	
932,700 »	»					
852,900 »	214,000 »	2,070,900 »	2,070,900 »	»	»	
740,500 »	»					
283,500 »	»					
703,000 »	»	1,082,480 »	1,082,480 »	»	»	
270,000 »	»					
55,480 »	»					
54,000 »	»					
6,410,120 »	214,000 »	6,624,120 »	6,624,120 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
59	a.	Direction centrale du service
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations, approvisionnements
	c.	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général
	d.	Indemnités. — Frais de déplacement, intérim, travail extraordinaire
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
60	a.	Traction des convois (machinistes et chauffeurs)
	b.	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, waggons, etc., dans les stations
	c.	Grandes réparations du matériel en général à l'arsenal
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel
	e.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.)
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
61	a.	Pour économie constatée dans la consommation du coke
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
62	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc.
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
63	a.	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, waggons, matériel fixe, mobilier, etc.
	b.	Renouvellement et amélioration du matériel
	c.	Entretien et renouvellement de bureaux ambulants pour le service des postes
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
95,080 °	°	381,480 °	572,480 °	9,000 °	°	
104,450 °	°					
105,050 °	°					
16,900 °	°					
931,000 °	°	3,932,000 °	5,952,000 °	°	°	
849,000 °	°					
850,000 °	°					
470,000 °	°					
852,000 °	°					
70,000 °	°	107,000 °	107,000 °	°	°	
37,000 °	°					
1,546,000 °	°	2,000,000 °	2,000,000 °	°	°	
454,000 °	°					
2,373,800 °	°	4,728,800 °	4,728,800 °	°	°	
2,330,000 °	°					
25,000 °	°					
11,149,280 °	°	11,140,280 °	11,140,280 °	9,000 °	°	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N°MÉRO de articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
64	a. b. c. d.	a. Direction centrale du service b. Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des waggons; convoyage des voyageurs et des marchandises. c. Trafic. — Surveillance du service; distribution des coupons; inscription des bagages et des marchandises; factage; pertes et avaries; relations internationales, etc. d. Indemnités. — Frais de déplacement; intérim; travail extraordinaire; découchers des gardes-convois, etc.
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois et des manœuvres :</i>		
65	a. b. c.	a. Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. b. Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes-freins, veilleurs, etc. c. Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords
<i>Frais d'exploitation :</i>		
66	a. b. c.	a. Matériel et consommation pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc. b. Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement; outils, ustensiles, etc. c. Usage de la station d'Herbesthal; quote-part des dépenses du personnel des convois rhénans et du service belge-allemand; autres dépenses analogues
67	.	Camionnage. — Prise et remise à domicile des marchandises
68	.	Pertes et avaries. — Indemnités aux ayants-droit et frais d'expertise, de procédure, etc.; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer
69	.	Redevances aux compagnies, pour l'usage de leur matériel.
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFERENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
201,500	»	»				
962,850	»	»				
		2,992,750	2,992,750	»	»	
1,750,780	»	»				
77,600	»	»				
1,436,260	»	»				
618,000	»	2,204,260	2,204,260	»	»	
150,000	»	»				
722,500	»	»				
161,000	»	898,500	898,500	»	»	
15,000	»	»				
730,000	»	730,000	730,000	»	»	
100,000	»	100,000	100,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
6,930,400	»	6,930,400	6,930,400	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
POSTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
70	a.	Direction centrale. -- Surveillance et contrôle
	b.	Bureaux de perception et de distribution
	c.	Bureaux ambulants
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>		
71	a.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les villes desservies par un bureau de perception (facteurs de ville).
	b.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux)
	c.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc.
<i>Transport des dépêches :</i>		
72	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches
	b.	Indemnités ou subsides pour transport des dépêches par services affluents, messageries et bateaux à vapeur
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses
73	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées
75	"	Indemnités à payer en cas de perte ou de spoliation de valeurs déclarées. (<i>Credit non limitatif</i>).
74	"	<i>Matériel.</i> — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, entretien et appropriation des bâtiments de l'État, fourniture et entretien de mobilier, menues dépenses
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		
CINQUIÈME SECTION.		
TÉLÉGRAPHES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
75	a.	Direction centrale et surveillance du service
	b.	Bureaux de transmission et de réception, frais de déplacements et d'intérim, et indemnités pour travail extraordinaire, etc.
76	"	<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois.</i>
77	"	<i>Entretien des lignes et des appareils, mobilier et consommations diverses, etc.</i>
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
107,250	"	"				
1,018,650	"	1,509,200	1,278,800	50,400	"	"
185,500	"	"				
672,800	"	"				
1,064,450	"	1,877,000	1,877,000	"	"	"
139,750	"	"				
62,000	"	"				
466,000	"	"				
60,000	"	622,000	622,000	"	"	"
54,000	"	"				
10,000	"	10,000	10,000	"	"	"
511,500	"	511,500	511,500	"	"	"
4,529,700	"	4,529,700	4,299,500	50,400	"	"
139,200	"	"				
		800,365	766,915	55,450	"	"
661,165	"	"				
417,500	"	417,500	387,500	50,000	"	"
165,000	"	165,000	150,000	15,000	"	"
1,582,865	"	1,582,865	1,504,415	78,450	"	"

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SIXIÈME SECTION.		
SERVICES EN GÉNÉRAL. (<i>Chemins de fer, postes et télégraphes.</i>)		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
78	a.	Surveillance et contrôle des gestions comptables, atelier du timbre, masse d'habillement, magasin central et dépôts de réception
	b.	Indemnités. — Frais de déplacement et d'intérêts, travail extraordinaire, etc.
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
79	a.	Entretien et classement des approvisionnements, et délivrance aux dépôts, etc., par le magasin central
	b.	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des approvisionnements présentés en réception.
	c.	Fabrication de timbres-poste et de coupons Edmond'son, etc.
80	»	<i>Matériel et fournitures de bureau pour tous les services, à l'exception de celui des postes. — Papiers, impressions, publications, mobilier et fournitures de bureau, frais de loyer et de régie aux agents du chemin de fer et du télégraphe, dont les bureaux ne sont pas installés dans un local de l'État, ou qui sont tenus à pourvoir au chauffage et à l'éclairage de leurs bureaux; menues dépenses</i>
81	»	<i>Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration</i>
82	»	<i>Conférences des chemins de fer belges</i> (Les crédits portés aux articles 2, litt. C, 55, 59, 64, 70, 75 et 78, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre IV.		
1 ^{re} SECTION. — Voies et travaux		
2 ^e — — Traction et matériel		
3 ^e — — Transports		
4 ^e — — Postes		
5 ^e — — Télégraphes		
6 ^e — — Services en général. (Chemins de fer, postes et télégraphes)		
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>																																																																																										
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																											
125,115	"	158,115	158,115	"	"																																																																																											
15,000	"						20,500	"	79,600	79,600	"	"		20,500	"	29,800	"	460,000	"	460,000	460,000	"	"		20,000	"	20,000	20,000	"	"		1,000	"	1,000	1,000	"	"		698,715	"	698,715	698,715	"	"		6,410,120	214,000	6,624,120	6,624,120	"	"		11,149,280	"	11,149,280	11,140,280	9,000	"		6,950,490	"	6,950,490	6,950,490	"	"		4,529,700	"	4,529,700	4,290,500	50,400	"		1,582,865	"	1,582,865	1,504,415	78,450	"		698,715	"	698,715	698,715	"	"		50,901,170	214,000	51,115,170	50,997,520	117,850	"		AUGMENTATION. . . fr.	
20,500	"	79,600	79,600	"	"																																																																																											
20,500	"																																																																																															
29,800	"						460,000	"	460,000	460,000	"	"		20,000	"	20,000	20,000	"	"		1,000	"	1,000	1,000	"	"		698,715	"	698,715	698,715	"	"		6,410,120	214,000	6,624,120	6,624,120	"	"		11,149,280	"	11,149,280	11,140,280	9,000	"		6,950,490	"	6,950,490	6,950,490	"	"		4,529,700	"	4,529,700	4,290,500	50,400	"		1,582,865	"	1,582,865	1,504,415	78,450	"		698,715	"	698,715	698,715	"	"		50,901,170	214,000	51,115,170	50,997,520	117,850	"		AUGMENTATION. . . fr.				117,850								
460,000	"	460,000	460,000	"	"																																																																																											
20,000	"	20,000	20,000	"	"																																																																																											
1,000	"	1,000	1,000	"	"																																																																																											
698,715	"	698,715	698,715	"	"																																																																																											
6,410,120	214,000	6,624,120	6,624,120	"	"																																																																																											
11,149,280	"	11,149,280	11,140,280	9,000	"																																																																																											
6,950,490	"	6,950,490	6,950,490	"	"																																																																																											
4,529,700	"	4,529,700	4,290,500	50,400	"																																																																																											
1,582,865	"	1,582,865	1,504,415	78,450	"																																																																																											
698,715	"	698,715	698,715	"	"																																																																																											
50,901,170	214,000	51,115,170	50,997,520	117,850	"																																																																																											
AUGMENTATION. . . fr.				117,850																																																																																												

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
COMMISSIONS.		
1^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.		
83	"	Frais de route et de séjour.
84	"	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.
2^{me} SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.		
85	"	Frais de route et de séjour.
86	"	Publication du recueil, frais de bureau, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
87	"	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
88	"	Premier terme des pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux publics
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
89	"	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
90	"	Dépenses imprévues non libellées au Budget.
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,000 »	»	1,000 »	1,000 »	»	»	
1,000 »	»	1,000 »	1,000 »	»	»	
800 »	»	800 »	800 »	»	»	
4,200 »	»	4,200 »	4,200 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
»	59,500 »	59,500 »	59,500 »	»	»	
»	59,500 »	59,500 »	59,500 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
15,952 »	»	15,952 »	15,952 »	»	»	
15,952 »	»	15,952 »	15,952 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	526	Administration centrale
II.	<i>ib.</i>	Ponts et chaussées
III.	540	Mines
IV.	542	Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes
V.	552	Commissions des procédés nouveaux et des Annales des travaux publics
VI.	<i>ib.</i>	Traitements de disponibilité
VII.	<i>ib.</i>	Pensions
VIII.	<i>ib.</i>	Secours.
IX.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues.
		TOTAL DU BUDGET.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT proposé POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinares et pe- mauantes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
985,105	"	985,105	974,705	10,400	"	
5,895,245	1,550,450	7,451,695	7,558,145	76,550	"	
515,910	15,000	528,910	528,910	"	"	
50,001,170	214,000	51,115,170	50,997,520	117,850	"	
7,000	"	7,000	7,000	"	"	
"	59,500	59,500	59,500	"	"	
15,000	"	15,000	15,000	"	"	
15,952	"	15,952	15,952	"	"	
18,000	"	18,000	18,000	"	"	
58,151,560	1,827,950	59,979,510	59,774,510	204,800	"	
AUGMENTATION fr.				204,800		

(356)

ANNEXE**AU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS****, POUR L'EXERCICE 1870****TABLEAU**

des personnes admises à la pension, à charge du trésor public, depuis le 1^{er} novembre 1868 jusqu'au 31 mars 1869, dressé conformément à l'article 4 de la loi du 17 février 1849, sur les pensions.



ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N.° D'INSCRIPTION.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'ordre d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
979	Bosard, François-Joseph.	Postillon	Flamisoul	25 mars 1805.
980	Hinque, Lambert-Joseph.	Id.	Flamierge	15 juin 1801.
981	Thisquen, J.-B.-Max.-Corn	Commis au chemin de fer.	8 juin 1868.	Limbourg	11 fév. 1820.
982	Lhoir, Jean-Baptiste	Chef de station en disponibilité.	50 juill. 1868.	Nimy-Maisières	23 juill. 1805.
985	Vervloesem, Henri.	Facteur des postes	15 Id.	Messelbroeck.	8 juill. 1810.
984	Gosset, François-Joseph	Facteur rural	15 Id.	Anay	5 sept. 1811.
985	Vandendorpe, Pierre	Facteur des postes	15 Id.	Aerschot	17 avril 1821.
986	Langulier, Jean-Baptiste	Facteur rural	14 août 1868.	Dinant	5 mars 1798.
987	De Ghelder, Pierre-Jean.	Id.	28 Id.	Gand	25 fév. 1812.
988	Delanoye, Constantin.	Id.	51 Id.	Beerst	17 juin 1829.
989	Chausteur, Jean-Joseph	Facteur des postes	16 sept 1868.	Lodelinsart	15 déc. 1804.
990	Maton, Heubert-Joseph	Postillon	Chapelle-à-Wattines	7 mai 1805.
991	Philippy, Charles-Joseph	Id.	Chokier	26 sept. 1825.
992	Hestermans, Bernard	Id.	Tongres	9 juill. 1812.
993	Lamberty, Nicol.-Jos.-Auguste.	Percepteur des postes.	20 sept. 1868.	Stavelot	8 avril 1805.
994	Schotley, Désiré-Charles.	Commis des ponts et chaussées en disponibilité.	4 Id.	Bruges	15 août 1819.
995	Cordonier, Math.-Joseph.	Ingénieur des ponts et chauss.	14 oct. 1868.	Vesqueville	25 janv. 1802.
996	Baulewyn, Alphonse	Facteur des postes en disponib.	51 Id.	Nederbrakel	5 nov. 1807.
997	Booms, Jacq.-Math.	Facteur rural en disponibilité	51 Id.	Maestricht.	25 fév. 1812.
998	Eldor, Henri-Bernard	Facteur rural	8 Id.	Anvers	9 avril 1815.
999	Fagot, Jacques	Id.	51 Id.	Tournai	6 sept. 1825.
1000	Fourrier, Jean-Baptiste	Id.	9 nov. 1868.	Givry	7 mai 1802.
1001	Cardinael, Maximilien	Id.	12 Id.	Lens	6 sept. 1806.
1002	Chuchart, Jean-Baptiste-Joseph.	Id.	12 Id.	Forges	18 janv. 1812.
1005	Pourveur, Henri	Facteur des postes.	15 Id.	Anvers	1 mars 1819.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1870.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1814 et 1819.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actif.	Séculaires ou militaires.						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.					
		20 " "	"	Art. 14 de la loi du 19 frim. an VII.	200 "	1 oct. 1868.	9 nov. 1868.
		20 " "	"	Id.	200 "	Id.	Id.
	27 4 20	27 4 20	1,800 "	Art. 5, 6 et 8, § 1 ^{er}	756 "	1 juill. 1868.	Id.
	50 5 24	50 5 24	1,985 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	928 "	1 août 1868.	Id.
19 8 "	"	19 8 "	1,100 "	Art. 5 et 8, § 2.	595 "	Id.	Id.
26 4 "	" 9 "	27 1 "	795 85	Art. 5 et 8	590 "	Id.	Id.
17 5 "	1 3 27	18 6 27	795 85	Id.	264 "	Id.	Id.
51 9 "	"	51 9 "	800 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 2	461 "	1 sept. 1868.	Id.
7 9 "	8 2 25	15 11 25	760 "	Art. 5 et 8	202 "	Id.	Id.
14 5 "	" 9 "	15 " "	711 67	Id.	192 "	Id.	Id.
28 4 "	11 1 4	39 5 4	922 30	Art. 5, 8 et 15	615 "	1 oct. 1868.	Id.
		20 " "	"	Loi du 19 frimaire an VII	200 "	1 janv. 1869.	9 janv. 1869.
		20 " "	"	Id.	200 "	Id.	Id.
		20 " "	"	Id.	200 "	Id.	Id.
	52 8 "	52 8 "	2,290 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	1,150 "	1 oct. 1868.	22 janv. 1869.
	28 1 15	28 1 15	1,095 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	861 "	Id.	Id.
	44 1 "	44 1 "	4,986 67	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} et 15	5,524 "	1 nov. 1868.	Id.
25 10 "	9 1 21	54 11 21	925 "	Art. 5 et 8	565 "	Id.	Id.
22 6 "	12 7 "	55 1 "	798 55	Id.	481 "	Id.	Id.
25 4 "	7 9 "	55 1 "	749 17	Id.	454 "	Id.	Id.
18 5 "	"	18 5 "	762 50	Id.	255 "	Id.	Id.
51 5 "	"	51 5 "	799 17	Art. 1 ^{er} et 8, § 2	466 "	1 déc. 1868.	Id.
52 2 "	"	52 2 "	799 17	Id.	467 "	Id.	Id.
27 5 "	"	27 5 "	799 17	Id.	598 "	Id.	Id.
28 5 "	"	28 5 "	1,099 17	Art. 5 et 8, § 2.	564 "	Id.	Id.
TOTAL fr.					14,154 "		
Les extinctions de pensions, constatées du 1 ^{er} novembre 1868 au 31 mars 1869, au nombre de 9, s'élèvent ensemble à					4,671 "		
RESTE fr.					9,485 "		
SITUATION GÉNÉRALE.							
Au 1 ^{er} avril 1869, les pensions inscrites, au nombre de 1005, s'élèvent à					600,519 "		
Et les pensions éteintes, au nombre de 495, à					289,564 "		
RESTE fr.					510,755 "		

(36)

XI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1870.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1870, est basé sur une force moyenne de 42,367 hommes et de 8,782 chevaux.

Cet effectif est le même que celui qui est porté au Budget de l'exercice 1869.

RECETTES.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au Trésor, pendant l'année 1870, et qui figurent au Budget des Voies et Moyens, s'élèvent à fr.

256,258 »

SAVOIR :

Pensions des élèves de l'École militaire fr.	96,200 »
Remboursement des avances faites à quelques villes de garnison pour construction d'écuries	8,900 »
Valeurs de chevaux de réforme et de matériel hors de service	76,472 »
Loyer des herbages des fortifications, pêche des fossés, etc.	52,186 »
Remboursements divers	2,000 »
Bénéfice à produire par les établissements d'artillerie.	500 »

SOMME ÉGALE. fr. 256,258 »

Indépendamment de ces recettes, l'Administration de la Guerre donne lieu à des produits que l'on peut classer en deux catégories,

SAVOIR :

Produits directs, estimés approximativement à 280,000 francs, et provenant des droits d'enregistrement et de timbre sur toutes les fournitures; du transport par le chemin de fer, de troupes, de matériel, d'approvisionnements de blé et de denrées fourragères, enfin de ports de lettres, etc.

Produits indirects, non susceptibles d'évaluation, attendu qu'ils sont essentiellement variables. Ils consistent en droits de douane sur tous les objets de provenance étrangère; timbres de requêtes adressées par des par-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ticuliers; droits de timbre, d'enregistrement et de greffe en cas de contestation; timbres pour saisies-arrêts et exploits; contributions pour les immeubles que le Département de la Guerre tient en location, etc.

DÉPENSES.

Les crédits demandés par le Département de la Guerre, pour l'exercice 1870, s'élèvent à la somme de fr. 56,885,500 »

SAVOIR :

Pour les dépenses ordinaires et permanentes. . . . fr. 34,553,852 54
 — extraordinaires et temporaires 179,647 66
 Pour l'entretien du corps de la gendarmerie 2,150,000 »

SOMME ÉGALE. . . . fr. 56,885,500 »

Le crédit général demandé pour 1869 est de 56,885,000 »

En conséquence, l'ensemble des crédits demandés pour 1870, comparé à celui du Budget de l'exercice de 1869, présente une diminution nette de fr. 1,500 »

Cette diminution provient des différences en plus ou en moins que présentent quelques articles du Budget et qui sont résumées dans le tableau ci-dessous.

NOMBRE des articles.	SERVICES.	DIFFÉRENCES entre les Budgets de 1869 et 1870.	
		EN PLUS pour 1870.	EN MOINS pour 1869.
6	État-major général	°	1,529 20
12	Traitement et solde de l'infanterie	150,000 »	»
14	— de l'artillerie	75,000 »	»
15	— du génie.	25,000 »	»
21	Matériel du génie.	»	250,000 »
55	Dépenses imprévues	29 20	»
		<u>250,029 20</u>	<u>251,529 20</u>
	RESTE DIMINUTION NETTE. . . . fr.	1,500 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les différences mentionnées ci-dessus sont expliquées par les détails qui suivent :

CHAPITRE II.

ART. 6. — *État-major général.*

Diminution nette.	fr.	1,529 20
---------------------------	-----	----------

Cette différence provient :

1° De la suppression du supplément de solde alloué au Budget de 1869 pour un colonel commandant de brigade, soit 1,060 francs, moins $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments	fr.	1,054 70
--	-----	----------

2° De la suppression d'une ration de fourrages supplémentaire accordée au même colonel commandant de brigade, soit 565 journées à fr. 1 50 c.		474 50
---	--	--------

TOTAL.	fr.	1,529 20
----------------	-----	----------

CHAPITRE IV.

ART. 12. — <i>Traitement et solde de l'infanterie.</i> Augmentation	fr.	150,000 »
ART. 14. — — — — — <i>de l'artillerie.</i> —		75,000 »
ART. 15. — — — — — <i>du génie.</i> —		25,000 »

TOTAL DES AUGMENTATIONS.	fr.	250,000 »
----------------------------------	-----	-----------

CHAPITRE VII.

ART. 21. — <i>Matériel du génie.</i> Diminution	fr.	250,000 »
---	-----	-----------

L'augmentation de 250,000 francs que présente le chapitre IV du Budget de 1870, est compensée par la suppression du crédit extraordinaire qui a été obtenu en 1869 pour le chapitre VII.

La loi du 5 avril 1868 sur la nouvelle organisation de l'armée, a étendu les cadres de l'infanterie, de l'artillerie et du génie, et cette augmentation du nombre des officiers et sous-officiers devait naturellement entraîner une majoration des crédits alloués antérieurement pour l'entretien du personnel de ces trois armes.

Mais lorsque le Gouvernement a présenté le Budget de la Guerre pour l'exercice 1869, il savait que dans le courant de cette année, il ne lui serait pas possible de pourvoir à la totalité des nouveaux emplois créés par la loi d'organisation et qu'il resterait disponible, de ce chef, des sommes importantes sur les articles 12, 14 et 15 de ce Budget.

Cette circonstance a engagé le Gouvernement à opérer sur ces articles, des diminutions beaucoup plus fortes qu'en 1868, pour vacances et congés,

NOTE PRÉLIMINAIRE.

et à reporter le montant de ces réductions au chapitre VII, afin de pouvoir disposer d'un crédit extraordinaire de 250,000 francs pour améliorer le casernement d'Anvers, sans devoir augmenter le chiffre normal du Budget de la Guerre.

La note préliminaire du Budget de 1869 démontre en effet qu'il a été diminué, *en plus qu'en 1868*, pour vacances et congés, sur les articles 12, 14 et 15, les sommes suivantes :

ART. 12. — <i>Infanterie</i>	fr.	149,752 54
— 14. — <i>Artillerie</i>		75,998 02
— 15. — <i>Génie</i>		28,255 02
TOTAL.		<u>fr. 253,985 58</u>

Aujourd'hui que les cadres de ces trois armes ont été successivement complétés dans le courant de l'année 1869, le Département de la Guerre a dû ramener, en 1870, les diminutions opérées sur les articles précités du Budget, au chiffre ordinaire des années précédentes.

CHAPITRE XI.

ART. 52. — *Dépenses imprévues.*

Augmentation.	fr.	<u>29 20</u>
-----------------------	-----	--------------

pour arrondir le chiffre total du Budget.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre est fixé, pour l'exercice 1870, à la somme de *trente-six millions huit cent quatre-vingt-trois mille cinq cents francs* (36,885,500 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 10, 12, 13, 14, 15, 16, 24, 28 et 30 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédit qui pourrait résulter du renchérissement du froment, de la viande et des denrées fourragères, sur les articles 6, 7, 8, 22, 23 et 34.

ART. 3.

Lorsque le Gouvernement jugera nécessaire, dans l'intérêt du Trésor, d'assurer dans quelques localités, le service de la viande par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

Donné à Bruxelles, le 25 février 1869.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

RENARD.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	} 425,810 »
2	— des employés civils	155,910 »	900 »	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	16,000 »	»	
4	Matériel	40,000 »	»	
5	Dépôt de la guerre	19,000 »	175,000 »	
CHAPITRE II.				
ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général	849,288 25	»	} 1,545,260 95
7	— — des provinces et des places	524,472 20	»	
8	— du service de l'intendance	171,500 50	»	
CHAPITRE III.				
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.				
9	Traitement des officiers de santé	244,910 »	»	} 921,410 »
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	544,500 »	»	
11	Service pharmaceutique	132,000 »	»	
CHAPITRE IV.				
SOLEE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie	12,029,000 »	»	} 20,924,000 »
13	— — de la cavalerie	5,487,000 »	»	
14	— — de l'artillerie	4,061,000 »	»	
15	— — du génie	919,000 »	»	
16	— — du bataillon d'administration	428,000 »	»	
<p>Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.</p>				
A REPORTER fr.		25,440,580 95	175,900 »	25,616,480 95

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	25,440,580 95	175,900 »	25,616,480 95
	CHAPITRE V. ÉCOLE MILITAIRE.			
17	État-major, corps enseignant et solde des élèves	192,400 »	•	218,400 •
18	Dépenses d'administration	26,000 »	•	
	CHAPITRE VI. ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements	50,000 »	•	850,000 •
20	Matériel de l'artillerie	800,000 »	•	
	CHAPITRE VII. MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie	700,000 »	•	700,000 •
	CHAPITRE VIII. PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.			
22	Pain et viande	4,459,500 »	•	9,097,150 »
23	Fourrages en nature	2,962,000 »	•	
24	Casernement des hommes	641,000 »	•	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	100,000 »	•	
26	Frais de route et de séjour des officiers	100,000 »	•	
27	Transports généraux	75,000 »	•	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde, etc.	58,000 »	•	
29	Remonte	721,650 »	•	
	CHAPITRE IX. TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires	108,126 90	775 80	158,900 •
31	Frais de représentation	50,000 »	•	
	CHAPITRE X. PENSIONS ET SECOURS.			
32	Pensions et secours	95,026 14	2,975 86	98,000 »
	A REPORTER. fr.	34,557,285 20	179,647 66	34,716,950 95

POUR L'EXERCICE 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT fr.	54,557,285 29	179,647 66	54,716,950 95
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
55	Dépenses imprévues non libellées au Budget	16,569 05	»	16,569 05
		54,555,852 54	179,647 66	54,755,500 »
	CHAPITRE XII. GENDARMERIE.			
54	Traitement et solde de la gendarmerie	2,150,000 »	»	2,150,000 »
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET. fr.	56,705,852 54	179,647 66	56,885,500 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1869.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de la Guerre,

RENARD.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(370)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1870.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAUX des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE I^{er}.				
<i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE.</i>				
1	"	Traitement du Ministre fr.	21,000	"
	"	— des fonctionnaires et employés civils 151,900	"	"
2	"	— des huissiers, messagers et gens de service. 22,010	155,910	900
	"	— d'un employé civil en non-activité 900	"	"
3	"	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. 10,000	16,000	"
	"	— aux sous officiers — — — — — 6,000	"	"
<i>Matériel.</i>				
4	"	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais . . . 18,000	40,000	"
	"	Chauffage et éclairage 7,600	"	"
	"	Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, etc. 14,400	"	"
<i>Dépôt de la guerre.</i>				
5	a.	Reconnaisances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes 19,000	19,000	175,000
	b.	Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 175,000	"	"
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}			249,910	175,000

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.		CRÉDIT ajouté POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	21,000 »		»	»	
154,810 »	154,810 »		»	»	
16,000 »	16,000 »		»	»	
40,000 »	40,000 »		»	»	
194,000 »	194,000 »		»	»	
425,810 »	425,810 »		»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	CARRIÈRES des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE II.						
ÉTATS-MAJORS.						
<i>État-major général.</i>						
Officiers généraux.						
SECTION D'ACTIVITÉ.						
		9	56	Lieutenants généraux, à fr. 18,500 . . . fr. 166,500 »		
		18	54	Généraux-majors, à 12,700 . . . 228,600 »		
		27	90	595,100 »		
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 1,975 50		
				595,124 50		
SECTION DE RÉSERVE.						
		2	6	Lieutenants-généraux non employés à un ser- vice sédentaire, à fr. 14,800 . . . fr. 29,600 »		
		4	8	Généraux-majors en service actif sédentaire, à . . . 10,160 . . . 40,640 »		
		6	14	70,240 »		
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 531 20		
				69,888 80		
				TOTAL fr. 465,015 50		
				A DÉDUIRE :		
				Pour un lieutenant-général de la section d'activité (Ministre de la Guerre) fr. 18,500 »		
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 92 50		
				18,407 50		
				444,605 80		
				A AJOUTER :		
				Le supplément de traitement dû à deux généraux-majors, chargés provisoirement des fonctions attribuées aux lieute- nants-généraux fr. 4,000 »		
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. 0/0 pour médicaments 20 »		
				5,980 »		
				RESTE fr. 418,585 80		
Corps d'état-major.						
		5	9	Colonels, à fr. 9,500 fr. 28,500 »		
		5	6	Lieutenants-colonels, à 7,100 21,500 »		
		6	12	Majors, à 6,500 57,800 »		
		24	48	Capitaines de 1 ^{re} , de 2 ^e et de 3 ^e classe au traitement moyen de 4,500 108,000 »		
		8	24	Lieutenants, à 5,250 26,000 »		
		8		Sous-lieutenants, à 2,800 22,400 »		
		52	99	244,000 »		
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 1,220 »		
				242,780 »		
		85	205	A REPORTER fr. 691,565 80		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.		CRÉDIT ou POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LIVRÉES des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		HOMMES.	CHEVAUX.			
		85	205	Report. fr. 691,565 80		
				Aides de camp et officiers d'ordonnance.		
				Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade; Sçavoir :		
				" 2 1 Capitaine d'infanterie de 1 ^{re} classe . . . à. fr. 1,500 . . . fr. 1,500 "		
				" 10 5 — — de 2 ^e classe . . . à. . 1,000 . . . 5,000 "		
				" 12 6 — — de 3 ^e classe . . . à. . 1,000 . . . 6,000 "		
				" 12 6 Lieutenants d'infanterie à. . 1,150 . . . 6,900 "		
c.				" 2 1 Lieutenant d'artillerie à. . 500 . . . 500 "		
				" 2 1 Capitaine en 1 ^{er} du génie à. . 500 . . . 500 "		
				" 2 1 Lieutenant du génie à. . 500 . . . 500 "		
			42		20,700 "	
				A déduire $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments 103 50		
					20,596 50	
		85	245	TOTAL. fr. 711,962 50		
				d. Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative) 1,424 45		
6 (suite).				Indemnité de fourrages.		
				245 chevaux \times 565 = 89.425 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^e fr. 116,252 50		
e.				A ajouter pour 2 rations supplémentaires pour les généraux-majors comman- dants de division fr. 949 "	849,288 25	
					117,201 50	
				Frais de bureau.		
				1 lieutenant-général gouverneur de la résidence fr. 500 "		
f.				14 généraux-majors, chargés du commandement des brigades, à 500 . . . 7,000 "		
				Pour les 4 divisions territoriales et les 4 divisions d'infanterie, à 2,500 . . . 10,000 "		
				— 2 — de cavalerie, à 600 . . . 1,200 "		
					18,700 "	
				A REPORTER. fr.	849,288 25	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTELLA des développements.	EFFECTIF. HOMMES CHEVAUX		DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				REPORT. fr.	840,288 25	»
				<i>État-major des provinces et des places.</i>		
				<i>État-major des provinces.</i>		
	a.	5	10	Généraux-majors ou colonels, à 10,160 francs fr.	50,800	»
		•	9	Supplément de traitement aux aides de camp des commandants de province.	5,760	»
		5	19		56,560	»
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments.	282 80	
					56,277 20	
				<i>État-major des places.</i>		
		4		Commandants de 1 ^{re} classe, à fr.	7,500	50,000
		11		— de 2 ^e — , à	5,500	60,500
		5		— de 3 ^e — , à	4,500	13,500
	b.	4	a) 12	Majors, à	5,800	15,200
		6		Adjudants de 1 ^{re} classe, à	5,000	18,000
		12		— de 2 ^e — , à	2,400	28,800
		11		— de 3 ^e — , à	1,900	20,900
		51	12			186,900
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments	954 50	
		56	51			185,965 50
				<i>Portiers-consignes.</i>		
	c.	10	•	Portiers-consignes de 1 ^{re} classe, à fr.	550	5,500
		24	•	— de 2 ^e — , à	500	7,200
		54	•			10,700
						524,472 20
				<i>Aumôniers.</i>		
	d.			Traitement de 55 aumôniers et desservants		55,200
				<i>Indemnité de fourrages.</i>		
	e.			51 chevaux \times 365 = 11,515 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c.		14,709 50
				<i>Frais de bureau.</i>		
		9		commandants de province b).		11,000
		1		— de place, à	1,000	1,000
		2		— , à	800	1,600
	f.	5		— , à	500	2,500
		9		— , à	400	5,600
		8		— , à	240	1,920
						21,620
				A REPORTER. fr.		1,175,760 45

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
840,288 25	830,817 45		0	1,529 20	
524,472 20	524,472 20		0	0	a) A répartir par M. le Ministre, selon les besoins du service.
1,175,760 45	1,175,289 65		0	1,529 20	b) A répartir par décisions spéciales, en raison de l'importance des commandements.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.		CRÉDIT à l'oué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																			
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																				
1,175,760 45	1,175,980 05		»	1,320 20	<p>a) COMPOSITION ORGANIQUE.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>INTENDANS.</th> <th>Officiers COMPTABLES des corps.</th> <th>TOT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Intendant en chef</td> <td>1</td> <td>»</td> <td rowspan="2">22</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td>5</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>5</td> <td>1</td> <td rowspan="2">120</td> </tr> <tr> <td>Sous-intendants de 1^{re} classe</td> <td>7</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>8</td> <td>»</td> <td rowspan="2">51</td> </tr> <tr> <td>Capitaines quartiers-maitres</td> <td>»</td> <td>51</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs</td> <td>»</td> <td>65</td> <td rowspan="2">51</td> </tr> <tr> <td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem^t.</td> <td>»</td> <td>51</td> </tr> <tr> <td></td> <td>22</td> <td>(*) 125</td> <td>147</td> </tr> </tbody> </table> <p>(*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations. (Chapitres IV et XII)</p> <p>b) A répartir tous les ans, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.</p>	INTENDANS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOT.	Intendant en chef	1	»	22	— de 1 ^{re} classe	5	»	— de 2 ^{me} —	5	1	120	Sous-intendants de 1 ^{re} classe	7	»	— de 2 ^{me} —	8	»	51	Capitaines quartiers-maitres	»	51	Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	65	51	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	»	51		22	(*) 125	147
INTENDANS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOT.																																						
Intendant en chef	1	»	22																																					
— de 1 ^{re} classe	5	»																																						
— de 2 ^{me} —	5	1	120																																					
Sous-intendants de 1 ^{re} classe	7	»																																						
— de 2 ^{me} —	8	»	51																																					
Capitaines quartiers-maitres	»	51																																						
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	65	51																																					
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	»	51																																						
	22	(*) 125	147																																					
171,500 50	171,500 50		»																																					
1,545,260 05	1,548,790 15		»	1,520 20																																				

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE III.					
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX (a).					
Traitement des officiers de santé.					
		EFFECTIF.			
		HOMMES. CHEVAUX.			
		1 2			
		1 1	Inspecteur général, à fr. 12,700	12,700	°
		3 1	Médecin en chef, à 9,500	9,500	°
		7 1	Médecins principaux, à 7,100	21,500	°
		1 1	— de garnison, à 6,500	41,100	°
		1 1	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à 4,200	4,200	°
		20 1	— adjoints, à 2,500	50,000	°
		1 1	Pharmacien principal, à 5,100	5,100	°
		8 1	Pharmaciens de 1 ^{re} classe, à 4,200	33,600	°
		12 1	— de 2 ^e classe, à 2,800	33,600	°
		10 1	— de 3 ^e classe, à 2,550	25,500	°
		1 1	Inspecteur vétérinaire, à 5,100	5,100	°
		63 5		242,700	°
			A DÉBITER $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments.	1,215 50	
					211,486 50
9			Indemnité de fourrages		
	b		5 chevaux \times 365 = 1.825 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c. fr.	1,425 50	244,910 °
			Frais de bureau.		
	c		Inspecteur général du service de santé.	2,000	°
			<i>Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.</i>		
13			600,200 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux et les infirmeries, à 90 centimes fr.	540,180	°
			4,800 journées de miliciens non-incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation.	4,520	°
					544,500 °
			<i>Service pharmaceutique.</i>		
11			Achat de médicaments, linge à panser et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades dans les localités où il ne réside pas de médecin militaire; menues dépenses	152,000	°
			TOTAL DU CHAPITRE III. fr.	921,410	°

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																								
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																									
					<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">COMPOSITION organique.</th> </tr> <tr> <th>SERVICE des HÔPITAUX.</th> <th>SERVICE des CORPS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Médecins en chef principaux</td> <td>4</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de garnison</td> <td>7</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de régiment</td> <td>»</td> <td>50</td> </tr> <tr> <td>— de bataillon de 1^{re} classe.</td> <td>1</td> <td>28</td> </tr> <tr> <td>— — de 2^{me}</td> <td>»</td> <td>45</td> </tr> <tr> <td>— adjoints.</td> <td>20</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Pharmacien principal</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td>8</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>12</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 3^{me} —</td> <td>10</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur vétérinaire</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Vétérinaires de 1^{re} classe</td> <td>»</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>»</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>— de 3^{me} —</td> <td>»</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td></td> <td>65</td> <td>(*) 129</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2" style="text-align: center;">194</td> </tr> </tbody> </table>	COMPOSITION organique.		SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.	Inspecteur général	1	»	Médecins en chef principaux	4	»	— de garnison	7	»	— de régiment	»	50	— de bataillon de 1 ^{re} classe.	1	28	— — de 2 ^{me}	»	45	— adjoints.	20	»	Pharmacien principal	1	»	— de 1 ^{re} classe	8	»	— de 2 ^{me} —	12	»	— de 3 ^{me} —	10	»	Inspecteur vétérinaire	1	»	Vétérinaires de 1 ^{re} classe	»	11	— de 2 ^{me} —	»	10	— de 3 ^{me} —	»	7		65	(*) 129			194	
COMPOSITION organique.																																																													
SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.																																																												
Inspecteur général	1	»																																																											
Médecins en chef principaux	4	»																																																											
— de garnison	7	»																																																											
— de régiment	»	50																																																											
— de bataillon de 1 ^{re} classe.	1	28																																																											
— — de 2 ^{me}	»	45																																																											
— adjoints.	20	»																																																											
Pharmacien principal	1	»																																																											
— de 1 ^{re} classe	8	»																																																											
— de 2 ^{me} —	12	»																																																											
— de 3 ^{me} —	10	»																																																											
Inspecteur vétérinaire	1	»																																																											
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	»	11																																																											
— de 2 ^{me} —	»	10																																																											
— de 3 ^{me} —	»	7																																																											
	65	(*) 129																																																											
		194																																																											
244,010	»	244,010	»	»																																																									
544,500	»	544,500	»	»	<p>b) Infanterie 451,100 journées. Cavalerie 90,000 » Artillerie 61,000 » Génie 14,000 » Compagnies d'administration 800</p> <p style="text-align: right;">Total. 606,200 journées.</p>																																																								
152,000	»	152,000	»	»																																																									
921,410	»	921,410	»	»																																																									

(*) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations. (Chapitre IV, *Salle des troupes.*)

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE							
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.						
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>HOMMES.</th> <th>COURAUX.</th> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>		EFFECTIF.		HOMMES.	COURAUX.				
EFFECTIF.											
HOMMES.	COURAUX.										
		<p>CHAPITRE IV.</p> <p>SOLDE DES TROUPES.</p> <p>Traitement et solde de l'infanterie.</p> <p>Traitement, solde et accessoires.</p>									
		1739	226	Officiers de tous grades fr.	4,804,168 50						
		24409	"	Sous-officiers et soldats	6,725,557 40						
		26148	226								
				Haute paye pour chevrons d'ancienneté fr.	52,000 »						
				Indemnité aux sous-officiers promus officiers	19,200 »						
				Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres	30,000 »						
12	a.			Première mise de petit équipement à allouer à 7,400 miliciens et à 600 volontaires à incorporer, soit, à 50 francs	288,000 »						
				Première mise de petit équipement des 1,000 hommes de la 2 ^e partie du contingent, à 25 francs	25,000 »						
				Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes.	40,000 »						
				11,961,715 90							
				A DÉDUIRE :							
				Pour 454,400 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 61 centimes. fr.	264,984 »						
				Pour vacances et petites permissions	241,068 90						
				506,052 90							
				11,455,665 »							
				A REPORTER. fr.	11,455,665 »						

(384 bis)

1868-69

N° 78

Infanterie

Composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.		CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUUMENTATION.	DIMINUTION.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N°S DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 11,455,005 »		
		Indemnité de fourrages.		
b.		226 chevaux × 503 = 82,490 journées d'indemnité, représentative, à fr. 1 30 c. fr. 107,237 »		
		Moyens de transport.		
c.		Moyens de transport aux troupes en marche 150,000 »		
		Logement et nourriture.		
			12,029,000 »	
12 (suite)	d.	Militiens à incorporer 20,000 journées.		
		Mouvements éventuels pendant l'année 20,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 24,000		
		————— 44,600		
		64,000 journées à fr. 1 25 c. 80,000 »		
		Frais d'administration et d'instruction (?).		
		1 régiment des carabiniers, à fr. 16,000 »		
		Les 15 autres régiments, à 14,500 francs 217,500 »		
e.		2 compagnies sédentaires, à 400 francs 800 »		
		1 école d'enfants de troupe 800 »		
		1 division de discipline 1,000 »		
		————— 256,100 »		
		A REPORTER. fr. 12,029,000 »		
		(?) Écoles régimentaires et des illettrés.		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.		CRÉDIT. alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			Augmentation.	Diminution.	
12,029,000 »	11,879,000 »		150,000 »	»	
12,029,000 »	11,879,000 »		150,000 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	12,029,000	»
		EFFETUÉ.		
		<i>Traitement et solde de la cavalerie.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
		572 668 Officiers de tous grades fr. 1,459,591 58		
		5,114 4,502 Sous-officiers, brigadiers et soldats 1,759,099 25		
		5,486 5,170		
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté fr. 11,500 »		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers 8,500 »		
15	a.	— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. 6,000 »		
		Première mise de petit équipement à allouer à 760 miliciens et à 500 volontaires à incorporer, à 50 francs 35,000 »		
		5,297,490 65		
		A DÉDUIRE :		
		Pour 90,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 84 centimes. fr. 75,600 »		
		Pour vacances et petites permissions 39,810 55		
		115,410 55		
		3,182,080 10		
		A REPORTER. fr. 5,182,080 10	12,029,000	»

(388 bis)

1868-69

N° 78

Cavalerie

Composition de cette arme

cfr 35 mm film

1 plan(s)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
12,029,000	»	11,879,000	»	150,000	»
12,029,000	»	11,879,000	»	150,000	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 3,182,080 10	12,020,000 »	»
		Harnachement, etc.		
b.		Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux de troupe, soit 1,645,250 journées, à 9 centimes fr. 147,890 70		
		Casernement des chevaux.		
c.		1,645,250 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes 65,720 20		
		Moyens de transport.		
d.		Moyens de transport aux troupes en marche. 6,000 »	5,487,000 »	»
		Logement et nourriture.		
		Miliciens à incorporer 3,010 journées.		
e.		Mouvements éventuels pendant l'année 10,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 12,000		
		22,000		
		25,010 journées, à fr. 1 25 c. 51,500 »		
		Frais d'administration et d'instruction (1).		
f.		Six régiments à 5 escadrons actifs, à . . . fr. 7,200 fr. 45,200 »		
		Un régiment à 6 escadrons actifs, à 10,800 »		
		54,000 »		
		A REPORTER. fr. 15,516,000 »		»

15
(suite)

(1) Écoles régimentaires et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
12,020,000	»	11,870,000	»	150,000	»
5,487,000	»	5,487,000	»	»	»
15,516,000	»	15,566,000	»	150,000	»

(392 bis)

1868-69

N° 78

Artillerie

Composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
15,516,000 »	15,560,000 »	150,000 »	»	
15,516,000 »	15,560,000 »	150,000 »	»	

(*) Y compris les aspirants d'artillerie nommés en vertu de la loi du 27 mai 1868, et qui tiennent la place des sous-lieutenants qui manquent à l'effectif.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report fr. 5,850,702 10	15,516,000 »	»
		Indemnité de fourrages.		
b.		Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 38 chevaux \times 505 = 19,390 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c fr. 18,051 »		
		Harnachement.		
c.		Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 1,562 chevaux de troupe, soit pour 570,150 journées, à 9 centimes fr. 51,511 70		
		Casernement des chevaux.		
d.		1,562 chevaux \times 505 = 570,150 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes fr. 22,805 20		
		Moyens de transport.		
14 (suite).	e.	Moyens de transport aux troupes en marche 15,000 »	4,061,000 »	»
		Logement et nourriture.		
	f.	Miliciens à incorporer 5,700 journées.		
		Mouvements éventuels pendant l'année 5,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 5,000		
		— — à Brasschaet (id.). 20,100		
		26,100		
		29,800 journées, à fr. 1 25 c. 57,250 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).		
	g.	Inspecteur général. fr. 2,500 »		
		Deux directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs 2,400 »		
		Inspecteur des armes de guerre. 500 »		
		Directeur de la fonderie de canons 500 »		
		Six régiments, à 9,000 francs 54,000 »		
		59,900 »		
		A REPORTER. fr. 19,577,000 »		

(1) Écoles régimentaires et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
18,510,000 »	18,300,000 »		150,000 »	»	
4,061,000 »	3,986,000 »		75,000 »	»	
19,577,000 »	19,332,000 »		225,000 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAUX des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				REPORT. fr.	10,577,000 »
				<i>Traitement et solde du génie.</i>	
				<i>Traitement, solde et accessoires.</i>	
				ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.	
				<i>Officers.</i>	
		5	6	Colonels, à	9,500 . . . fr. 28,500 »
		6	6	Lieutenants-colonels, à	7,100 42,600 »
		6	6	Majors, à	6,500 37,800 »
		17	7	Capitaines en 1 ^{re} , à	4,600 78,200 »
		11		— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à	5,700 40,700 »
		11		Lieutenants, à	2,750 50,250 »
		54	25		258,050 »
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.	1,200 25
					256,759 75
				<i>Gardes.</i>	
		5	"	Gardes principaux, à 2,600.	fr. 15,000 »
		10	"	— de 1 ^{re} classe, à 2,200.	22,000 »
		15	"	— de 2 ^e — , à 1,800.	27,000 »
		15	"	— de 3 ^e — , à 1,400.	21,000 »
		5	"	Éclusiers, à 900.	4,500 »
		50	"		87,500 »
				<i>Régiment.</i>	
		68	11	Officiers de tous grades (1).	247,954 »
		967	"	Sous-officiers et soldats.	298,455 20
		1055	11		
				Haute paye pour chevrons d'ancienneté	1,000 »
				Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	800 »
				Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres.	2,000 »
				Première mise de petit équipement à allouer à 240 miliciens et à 48 volontaires à incorporer, à 56 francs.	10,568 »
					904,854 95
				A DÉDUIRE :	
				Pour 14,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 66 centimes.	9,240 »
				Pour vacances et petites permissions	12,051 05
					21,291 05
				RESTE	885,545 »
				A REPORTER. fr.	885,545 » 10,577,000 »

(396 a)

GÉNIE.

Cette arme se compose : 1° d'un état-major particulier; 2° d'un régiment de dix compagnies et d'un dépôt; 3° de trois compagnies spéciales.

OFFICIERS.

GRADES.	COMPOSITION DE L'ÉTAT-MAJOR ET DES COMPAGNIES.									TRAITEMENT annuel.	MONTANT.
	ÉTAT-MAJOR du régiment.		10 compagn. actives.	1 compagn. spéciale.	1 compagn. de pontonniers.	1 compagn. d' ouvriers.	1 compagn. de dépôt.	TOTAL.			
	Hommes.	Chevaux.						Hommes.	Chevaux.		
<i>État-major du corps.</i>											
Colonel	1	2	»	»	»	»	»	1	2	9,500 »	9,500 »
Lieutenant-colonel	1	2	»	»	»	»	»	1	2	7,100 »	7,100 »
Majors	3	6	»	»	»	»	»	3	6	6,300 »	18,900 »
Capitaine en 1 ^{re} adjudant-major	1	1	»	»	»	»	»	1	1	5,100 »	6,100 »
Lieutenants adjudants-majors	3	»	»	»	»	»	»	3	»	3,150 »	9,450 »
Capitaine quartier-maitre	1	»	»	»	»	»	»	1	»	3,800 »	3,800 »
Sous-lieutenant officier payeur	1	»	»	»	»	»	»	1	»	2,200 »	2,200 »
Capitaine administrateur d'habillement	1	»	»	»	»	»	»	1	»	3,400 »	3,400 »
Médecin de régiment, major	1	»	»	»	»	»	»	1	»	6,300 »	6,300 »
— de bataillon de 1 ^{re} classe	1	»	»	»	»	»	»	1	»	4,200 »	4,200 »
<i>Compagnies.</i>											
Capitaine en 1 ^{re}	»	»	10	1	1	1	1	14	»	4,600 »	64,400 »
— en second de 1 ^{re} et 2 ^e cl.	»	»	10	»	1	»	»	11	»	3,700 »	40,700 »
Lieutenants	»	»	10	1	2	1	1	16	»	2,750 »	41,250 »
Sous-lieutenants	»	»	10	1	1	1	1	14	»	2,350 »	32,900 »
	14	11	40	3	5	3	3	68	11		249,200 »
A déduire 1/3 p. 0/0 pour médicaments											1,216 »
Resre. fr.											247,984 »

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION DE L'ÉTAT-MAJOR et des compagnies.							NOMBRE de jours.	SOLDE journalière.	MONTANT.
	ÉTAT-MAJOR du corps.	10 compagn. actives.	1 compagn. spéciale.	1 compagn. de pontonniers.	1 compagn. d' ouvriers.	1 compagn. de dépôt.	TOTAL.			
<i>État-major du corps.</i>										
Adjudants sous-officiers	2	»	»	»	»	»	2	750	2 75	2,007 50
Sergent-clairon	1	»	»	»	»	»	1	368	2 10	766 50
Caporal-clairon	1	»	»	»	»	»	1	368	1 13	410 75
Sergent-major secrétaire	1	»	»	»	»	»	1	368	2 03	748 25
Sergent armurier	1	»	»	»	»	»	1	368	1 88	675 25
Maitres tailleur et cordonnier	2	»	»	»	»	»	2	750	» 98	693 50
Sergent garde-magasin	1	»	»	»	»	»	1	368	1 88	675 25
<i>Compagnies.</i>										
Sergents-majors	»	10	1	1	1	1	14	5,110	2 05	10,478 50
Sergents	»	60	»	6	6	6	78	28,470	1 85	53,669 50
— fourriers	»	10	1	1	1	1	14	5,110	1 85	9,453 50
Caporaux	»	80	»	8	8	8	104	37,960	» 98	56,062 »
Clairons	»	20	2	2	2	»	26	9,490	» 72	6,832 80
Élèves-clairons	»	»	»	»	»	»	2	750	» 63	489 90
Soldats de 1 ^{re} classe	»	210	»	20	20	»	250	91,250	» 73	68,437 50
— de 2 ^e classe	»	300	»	40	40	»	470	171,350	» 63	108,076 50
	9	780	4	78	78	18	967	382,983		298,453 20

(396%)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
19,577,000 »	19,552,000 »		225,000 »	»	
19,577,000 »	19,552,000 »		225,000 »	»	

(1) Y compris les aspirants du génie nommés en vertu de la loi du 27 mai 1868, et qui tiennent la place des sous-lieutenants qui manquent à l'effectif.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 883,545 »	19,577,000 »	•
		Indemnité de fourrages.		
b.		Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 56 chevaux X 365 = 13,140 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c.	17,082 »	
		Moyens de transport.		
c.		Moyens de transport aux troupes en marche.	2,000 »	
		Logement et nourriture.		
			919,000 »	•
15 (suite)		Miliciens à incorporer 500 journées.		
d.		Mouvements éventuels pendant l'année 1,600		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 1,000		
		————— 2,600 ———		
		3,100 journées, à fr. 1 25 c.	5,875 »	
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).		
		Inspecteur général.	2,500 »	
e.		2 directeurs dans les divisions territoriales	3,000 »	
		Le régiment	7,000 »	
		—————	12,500 »	
		A REPORTER. fr.	20,496,000 »	•

(1) École régimentaire et des illettes.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.		CRÉDIT ouvert POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION	
10,577,000 »	10,352,000 »	225,000 »	»		
919,000 »	894,000 »	25,000 »	»		
20,496,000 »	20,246,000 »	250,000 »	»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	20,496,000 »	»
		<i>Traitement et solde du bataillon d'administration.</i>		
		Traitement, solde et accessoires.		
	EFFECTIF.			
	57	Officiers de tous grades fr.	125,270 50	
	18	Commis aux écritures.	20,700 »	
	532	Sous-officiers et soldats	217,981 »	
a.	627			
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté	6,000 »	
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers campés à Beverloo	300 »	
		Première mise de petit équipement à 75 volontaires et miliciens à incorporer, à 15 francs	1,125 »	
			401,876 50	
		A DÉDUIRE :		
		Pour 800 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 c'	880 »	
		Pour vacances et petites permissions	5,596 50	
			4,276 50	
		RESTE. fr.	597,600 »	
b.		55 Sœurs hospitalières, à 800 francs.	26,400 »	428,000 »
c.		Frais d'administration	4,000 »	»
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	20,924,000 »	»

Récapitulation de l'effectif.

	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
	Officiers.	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
Art. 12. — Infanterie	»	»	»	1,750	24,409	26,148
» 13. — Cavalerie	»	»	»	372	5,114	5,486
» 14. — Artillerie	59	66	125	388	6,551	6,719
» 15. — Génie	54	50	104	68	967	1,055
» 16. — Bataillon d'administration	»	»	»	57	570	627
	115	116	229	2,624	37,591	40,015

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																											
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																												
20,496,000	20,246,000	250,000	»	<p>Ce bataillon se compose :</p> <p>1° D'une administration centrale;</p> <p>2° De quatre compagnies qui se subdivisent chacune en trois sections, Savoir :</p> <p>1° Service des hôpitaux; 2° service des boulangeries; 3° service des fourrages.</p>																																																																																																																																																																																											
TOTAL.	TOTAL.			<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th colspan="4">NOMBRE D'OFFICIERS.</th> <th rowspan="2">TOTAL.</th> <th rowspan="2">Traitement annuel.</th> <th rowspan="2">MONTANT.</th> </tr> <tr> <th>Élite-major.</th> <th>Hôpitaux.</th> <th>Boulangeries.</th> <th>Fourrages.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>Officiers.</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Officier supérieur d'administration . . .</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1</td> <td>4,500</td> <td>4,500 »</td> </tr> <tr> <td>Officiers subalternes d'admin. de 1^{re} classe.</td> <td>»</td> <td>3</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>7</td> <td>3,000</td> <td>21,000 »</td> </tr> <tr> <td>Id. id. de 2^e id.</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>13</td> <td>9,300</td> <td>37,800 »</td> </tr> <tr> <td>Id. id. de 3^e id.</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>3</td> <td>17</td> <td>9,100</td> <td>33,700 »</td> </tr> <tr> <td>Id. id. de 4^e id.</td> <td>1</td> <td>6</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>17</td> <td>1,600</td> <td>27,200 »</td> </tr> <tr> <td>Totaux</td> <td>9</td> <td>25</td> <td>17</td> <td>15</td> <td>57</td> <td></td> <td>123,900 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A déduire 1/2 p. 100 pour médicaments.</td> <td>629 50</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Reste . . . fr.</td> <td>123,270 50</td> </tr> <tr> <td><i>Commis aux écritures.</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Commis aux écritures de 1^{re} classe</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>9</td> <td>1,200</td> <td>10,800 »</td> </tr> <tr> <td>Idem de 2^e id.</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>9</td> <td>1,100</td> <td>9,900 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>TOTAL . . . fr.</td> <td>20,700 »</td> </tr> </tbody> </table>	GRADES.	NOMBRE D'OFFICIERS.				TOTAL.	Traitement annuel.	MONTANT.	Élite-major.	Hôpitaux.	Boulangeries.	Fourrages.	<i>Officiers.</i>								Officier supérieur d'administration . . .	1	»	»	»	1	4,500	4,500 »	Officiers subalternes d'admin. de 1 ^{re} classe.	»	3	1	1	7	3,000	21,000 »	Id. id. de 2 ^e id.	»	6	3	4	13	9,300	37,800 »	Id. id. de 3 ^e id.	»	6	6	3	17	9,100	33,700 »	Id. id. de 4 ^e id.	1	6	3	3	17	1,600	27,200 »	Totaux	9	25	17	15	57		123,900 »							A déduire 1/2 p. 100 pour médicaments.	629 50							Reste . . . fr.	123,270 50	<i>Commis aux écritures.</i>								Commis aux écritures de 1 ^{re} classe	»	6	»	»	9	1,200	10,800 »	Idem de 2 ^e id.	»	6	»	»	9	1,100	9,900 »							TOTAL . . . fr.	20,700 »																																																																							
GRADES.	NOMBRE D'OFFICIERS.					TOTAL.	Traitement annuel.	MONTANT.																																																																																																																																																																																							
	Élite-major.	Hôpitaux.	Boulangeries.	Fourrages.																																																																																																																																																																																											
<i>Officiers.</i>																																																																																																																																																																																															
Officier supérieur d'administration . . .	1	»	»	»	1	4,500	4,500 »																																																																																																																																																																																								
Officiers subalternes d'admin. de 1 ^{re} classe.	»	3	1	1	7	3,000	21,000 »																																																																																																																																																																																								
Id. id. de 2 ^e id.	»	6	3	4	13	9,300	37,800 »																																																																																																																																																																																								
Id. id. de 3 ^e id.	»	6	6	3	17	9,100	33,700 »																																																																																																																																																																																								
Id. id. de 4 ^e id.	1	6	3	3	17	1,600	27,200 »																																																																																																																																																																																								
Totaux	9	25	17	15	57		123,900 »																																																																																																																																																																																								
						A déduire 1/2 p. 100 pour médicaments.	629 50																																																																																																																																																																																								
						Reste . . . fr.	123,270 50																																																																																																																																																																																								
<i>Commis aux écritures.</i>																																																																																																																																																																																															
Commis aux écritures de 1 ^{re} classe	»	6	»	»	9	1,200	10,800 »																																																																																																																																																																																								
Idem de 2 ^e id.	»	6	»	»	9	1,100	9,900 »																																																																																																																																																																																								
						TOTAL . . . fr.	20,700 »																																																																																																																																																																																								
428,000	428,000	»	»	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th colspan="4">EFFECTIF sous les armes.</th> <th rowspan="2">Nombre de jours.</th> <th rowspan="2">MONTANT.</th> </tr> <tr> <th>Hôpitaux.</th> <th>Boulangeries.</th> <th>Fourrages.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>Sous-officiers et soldats.</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Service des hôpitaux.</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Magasiniers et dépositaires de 1^{re} classe . . .</td> <td>10</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>10</td> <td>3,650</td> <td>1 60 5,840 »</td> </tr> <tr> <td>Id. id. de 2^e id.</td> <td>10</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>10</td> <td>3,650</td> <td>1 40 5,110 »</td> </tr> <tr> <td>Infirmiers-majors de 1^{re} id.</td> <td>12</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>12</td> <td>4,580</td> <td>1 60 7,008 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>12</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>12</td> <td>4,580</td> <td>1 40 6,152 »</td> </tr> <tr> <td>Portiers de 1^{re} id.</td> <td>6</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>2,190</td> <td>1 45 5,173 50</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>6</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>2,190</td> <td>1 25 2,737 50</td> </tr> <tr> <td>Cuisiniers de 1^{re} id.</td> <td>8</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>8</td> <td>2,920</td> <td>1 45 4,251 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>8</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>8</td> <td>2,920</td> <td>1 25 3,650 »</td> </tr> <tr> <td>Tisanners de 1^{re} id.</td> <td>6</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>2,190</td> <td>1 45 5,173 50</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>6</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>2,190</td> <td>1 25 2,737 50</td> </tr> <tr> <td>Infirmiers de 1^{re} id.</td> <td>80</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>80</td> <td>29,200</td> <td>1 10 52,120 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>80</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>80</td> <td>29,200</td> <td>1 » 29,200 »</td> </tr> <tr> <td><i>Service des boulangeries.</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sergents surveillants</td> <td>»</td> <td>20</td> <td>»</td> <td>20</td> <td>7,500</td> <td>1 90 15,870 »</td> </tr> <tr> <td>Brigadiers</td> <td>»</td> <td>24</td> <td>»</td> <td>24</td> <td>8,760</td> <td>1 60 14,016 »</td> </tr> <tr> <td>Ouvriers de 1^{re} classe</td> <td>»</td> <td>50</td> <td>»</td> <td>50</td> <td>10,950</td> <td>1 20 13,140 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>»</td> <td>62</td> <td>»</td> <td>62</td> <td>22,650</td> <td>1 10 24,895 »</td> </tr> <tr> <td><i>Service des fourrages.</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sergents surveillants</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>12</td> <td>12</td> <td>4,580</td> <td>1 90 8,522 »</td> </tr> <tr> <td>Brigadiers</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>16</td> <td>16</td> <td>5,840</td> <td>1 60 9,544 »</td> </tr> <tr> <td>Ouvriers de 1^{re} classe</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>40</td> <td>40</td> <td>14,600</td> <td>1 20 17,520 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>104</td> <td>104</td> <td>37,960</td> <td>1 10 41,756 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>TOTAL . . .</td> <td>247,981 »</td> </tr> </tbody> </table>	GRADES.	EFFECTIF sous les armes.				Nombre de jours.	MONTANT.	Hôpitaux.	Boulangeries.	Fourrages.	TOTAL.	<i>Sous-officiers et soldats.</i>							<i>Service des hôpitaux.</i>							Magasiniers et dépositaires de 1 ^{re} classe . . .	10	»	»	10	3,650	1 60 5,840 »	Id. id. de 2 ^e id.	10	»	»	10	3,650	1 40 5,110 »	Infirmiers-majors de 1 ^{re} id.	12	»	»	12	4,580	1 60 7,008 »	Id. de 2 ^e id.	12	»	»	12	4,580	1 40 6,152 »	Portiers de 1 ^{re} id.	6	»	»	6	2,190	1 45 5,173 50	Id. de 2 ^e id.	6	»	»	6	2,190	1 25 2,737 50	Cuisiniers de 1 ^{re} id.	8	»	»	8	2,920	1 45 4,251 »	Id. de 2 ^e id.	8	»	»	8	2,920	1 25 3,650 »	Tisanners de 1 ^{re} id.	6	»	»	6	2,190	1 45 5,173 50	Id. de 2 ^e id.	6	»	»	6	2,190	1 25 2,737 50	Infirmiers de 1 ^{re} id.	80	»	»	80	29,200	1 10 52,120 »	Id. de 2 ^e id.	80	»	»	80	29,200	1 » 29,200 »	<i>Service des boulangeries.</i>							Sergents surveillants	»	20	»	20	7,500	1 90 15,870 »	Brigadiers	»	24	»	24	8,760	1 60 14,016 »	Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	50	»	50	10,950	1 20 13,140 »	Id. de 2 ^e id.	»	62	»	62	22,650	1 10 24,895 »	<i>Service des fourrages.</i>							Sergents surveillants	»	»	12	12	4,580	1 90 8,522 »	Brigadiers	»	»	16	16	5,840	1 60 9,544 »	Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	40	40	14,600	1 20 17,520 »	Id. de 2 ^e id.	»	»	104	104	37,960	1 10 41,756 »							TOTAL . . .	247,981 »
GRADES.	EFFECTIF sous les armes.					Nombre de jours.	MONTANT.																																																																																																																																																																																								
	Hôpitaux.	Boulangeries.	Fourrages.	TOTAL.																																																																																																																																																																																											
<i>Sous-officiers et soldats.</i>																																																																																																																																																																																															
<i>Service des hôpitaux.</i>																																																																																																																																																																																															
Magasiniers et dépositaires de 1 ^{re} classe . . .	10	»	»	10	3,650	1 60 5,840 »																																																																																																																																																																																									
Id. id. de 2 ^e id.	10	»	»	10	3,650	1 40 5,110 »																																																																																																																																																																																									
Infirmiers-majors de 1 ^{re} id.	12	»	»	12	4,580	1 60 7,008 »																																																																																																																																																																																									
Id. de 2 ^e id.	12	»	»	12	4,580	1 40 6,152 »																																																																																																																																																																																									
Portiers de 1 ^{re} id.	6	»	»	6	2,190	1 45 5,173 50																																																																																																																																																																																									
Id. de 2 ^e id.	6	»	»	6	2,190	1 25 2,737 50																																																																																																																																																																																									
Cuisiniers de 1 ^{re} id.	8	»	»	8	2,920	1 45 4,251 »																																																																																																																																																																																									
Id. de 2 ^e id.	8	»	»	8	2,920	1 25 3,650 »																																																																																																																																																																																									
Tisanners de 1 ^{re} id.	6	»	»	6	2,190	1 45 5,173 50																																																																																																																																																																																									
Id. de 2 ^e id.	6	»	»	6	2,190	1 25 2,737 50																																																																																																																																																																																									
Infirmiers de 1 ^{re} id.	80	»	»	80	29,200	1 10 52,120 »																																																																																																																																																																																									
Id. de 2 ^e id.	80	»	»	80	29,200	1 » 29,200 »																																																																																																																																																																																									
<i>Service des boulangeries.</i>																																																																																																																																																																																															
Sergents surveillants	»	20	»	20	7,500	1 90 15,870 »																																																																																																																																																																																									
Brigadiers	»	24	»	24	8,760	1 60 14,016 »																																																																																																																																																																																									
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	50	»	50	10,950	1 20 13,140 »																																																																																																																																																																																									
Id. de 2 ^e id.	»	62	»	62	22,650	1 10 24,895 »																																																																																																																																																																																									
<i>Service des fourrages.</i>																																																																																																																																																																																															
Sergents surveillants	»	»	12	12	4,580	1 90 8,522 »																																																																																																																																																																																									
Brigadiers	»	»	16	16	5,840	1 60 9,544 »																																																																																																																																																																																									
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	40	40	14,600	1 20 17,520 »																																																																																																																																																																																									
Id. de 2 ^e id.	»	»	104	104	37,960	1 10 41,756 »																																																																																																																																																																																									
						TOTAL . . .	247,981 »																																																																																																																																																																																								
20,024,000	20,674,000	250,000	»																																																																																																																																																																																												

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE V.		
		ÉCOLE MILITAIRE.		
		<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>		
		<i>État-major et employés du service intérieur.</i>		
		1 commandant fr. 5,000 »		
		1 directeur des études 2,900 »		
		1 commandant en second 2,000 »		
		2 examinateurs permanents 4,000 »		
		1 instructeur 600 »		
		2 instructeurs adjoints 1,000 »		
		4 inspecteurs des études 6,000 »		
		1 secrétaire 2,500 »		
		2 dessinateurs 2,200 »		
		1 aumônier 2,200 »		
		1 médecin 800 »		
a.		1 mécanicien 1,340 »		
		1 préparateur de chimie 1,200 »		
		1 waguemestre conservateur des bâtiments 700 »		
		1 garde conservateur du matériel 560 »		
		1 conservateur des modèles 560 »		
		1 infirmier 440 »		
		2 portiers 1,700 »		
		5 hommes de peine 2,200 »		
		2 tambours et 1 clairon 547 50		
		1 surveillant à l'école d'équitation 400 »		
		1 brigadier et 10 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (le brigadier à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour) 547 50		
17		56,995 »		
		Corps enseignant.		
		8 professeurs militaires 8,500 »		
		10 — civils 45,600 »		
b.		11 répétiteurs militaires 7,700 »	192,400 »	
		5 — civils 9,000 »		
		1 maître militaire 700 »		
		5 — civils 8,200 »		
		79,700 »		
c.		Solde des élèves 75,705 »		
		Dépenses d'administration.		
		Frais de bureau 2,000 »		
		Manège 5,500 »		
		Chauffage et éclairage 8,000 »		
		Manipulations des élèves au laboratoire 1,400 »		
		Indemnité aux travailleurs 755 »		
18		Ménage des domestiques : 9 hommes, à 50 centimes par jour 1,642 50	26,000 »	
		Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc. 700 »		
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'école). 2,000 »		
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'école et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues 6,004 50		
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr. 218,400 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE VI.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>				
19	a.	Traitement des employés de la manufacture d'armes fr. 10,500 »	50,000	»
	b.	— — de la fonderie de canons 25,200 »		
	c.	— — de l'arsenal de construction 11,200 »		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 5,100 »		
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
	a.	Dépenses diverses dans les places fortes ressortissant aux directions de l'artillerie dans les divisions territoriales 205,570 »		
	b.	Fabrication d'amorces fulminantes, culots, artifices divers, etc. 27,000 »		
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 »		
Manufacture d'armes.				
Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.				
20	d.	<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i>		
		Achat de matériaux fr. 70,000 »		
		Salaire des ouvriers 258,000 »		
		Menues dépenses 2,000 »		
			510,000 »	
		A DÉDUIRE la solde des ouvriers militaires . . . fr. 20,000 »	290,000 »	
Fonderie de canons.				
Fabrication de bouches à feu, projectiles, râteliers d'armes, etc.				
e.	<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>			
		Achat de matériaux fr. 58,150 »		
		Salaire des ouvriers 21,400 »		
		Menues dépenses 1,850 »	61,400 »	
	A REPORTER fr. 665,770 »	50,000 »	»	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
50,000 "		50,000 "	"	"	
50,000 "		50,000 "	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 665,770 »	50,000 »	»
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 40,000 »	800,000 »	»
		Salaire des ouvriers 55,950 »		
		Menues dépenses 2,800 »		
		————— 96,750 »		
20 (suite)	g.	Dépenses relatives à l'école de pyrotechnie 8,500 »		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 »		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. 4,000 »		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr. 850,000 »	850,000 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	50,000 »	50,000 »	»	»	
	800,000 »	800,000 »	»	»	
	850,000 »	850,000 »	»	»	

. DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LÉTTÈRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VII.		
		MATÉRIEL DU GÉNIE.		
		Entretien ordinaire.		
	a.	Bâtiments militaires fr. 98,420 »		
		Ouvrages de fortification 55,950 »		
		Ouvrages mixtes 19,860 »		
		————— 154,230 »		
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'Etat dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.		
	b.	Bâtiments militaires fr. 265,570 »		
		Ouvrages de fortification 131,510 »		
		Ouvrages mixtes 16,190 »		
		————— 451,270 »		
	c.	Frais de surveillance générale 22,000 »	700,000 »	
	d.	Achat d'immubles 6,500 »		
	e.	Location de bâtiments pour le service militaire dans les places et pour le logement du général commandant supérieur dans la résidence royale; location de terrains pour tirs à la cible, etc. 27,000 »		
	f.	Frais de bureau ordinaires des commandants du génie dans les places et de la brigade topographique du génie. — Loyer, chauffage et éclairage des locaux servant de bureau. 24,000 »		
	g.	Frais d'instruction pratique des troupes du régiment du génie 25,000 »		
	h.	Levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées et de leurs zones stratégiques; levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires, etc. 10,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.	700,000 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
		AUUMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
TOTAL.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="3">DÉSIGNATION DES PLACES.</th> <th colspan="6">DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR</th> <th rowspan="3">TOTAL par place.</th> </tr> <tr> <th colspan="3">A. Entretien ordinaire.</th> <th colspan="3">B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensemencement, etc.</th> </tr> <tr> <th>Bâtimens militaires.</th> <th>Fortifica- tions.</th> <th>Ouvrages mixtes.</th> <th>Bâtimens militaires.</th> <th>Fortifica- tions.</th> <th>Ouvrages mixtes.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Alust</td> <td>4,570</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>2,840</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>7,410</td> </tr> <tr> <td>Audenarde</td> <td>260</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>260</td> </tr> <tr> <td>Bruges</td> <td>1,160</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,160</td> </tr> <tr> <td>Gand</td> <td>3,900</td> <td>"</td> <td>420</td> <td>4,540</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>8,720</td> </tr> <tr> <td>Ostende</td> <td>2,700</td> <td>"</td> <td>740</td> <td>4,060</td> <td>"</td> <td>980</td> <td>8,480</td> </tr> <tr> <td>Termonde</td> <td>2,890</td> <td>1,680</td> <td>450</td> <td>6,840</td> <td>7,460</td> <td>2,960</td> <td>22,380</td> </tr> <tr> <td>Charleroi</td> <td>4,250</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,760</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>6,010</td> </tr> <tr> <td>Mons</td> <td>740</td> <td>"</td> <td>250</td> <td>2,090</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>3,060</td> </tr> <tr> <td>Namur (ville)</td> <td>980</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>3,840</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>4,820</td> </tr> <tr> <td>— (citadelle)</td> <td>5,780</td> <td>5,460</td> <td>340</td> <td>3,940</td> <td>8,800</td> <td>"</td> <td>24,320</td> </tr> <tr> <td>Tournai (ville)</td> <td>560</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>4,380</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>4,940</td> </tr> <tr> <td>— (citadelle)</td> <td>150</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>3,650</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>3,780</td> </tr> <tr> <td>Beverloo (camp)</td> <td>19,480</td> <td>"</td> <td>3,100</td> <td>89,860</td> <td>"</td> <td>2,590</td> <td>115,050</td> </tr> <tr> <td>Hasselt</td> <td>2,140</td> <td>"</td> <td>20</td> <td>770</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>2,950</td> </tr> <tr> <td>Liège (ville)</td> <td>3,210</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>3,490</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>8,750</td> </tr> <tr> <td>— (citadelle)</td> <td>3,880</td> <td>2,590</td> <td>660</td> <td>6,140</td> <td>7,840</td> <td>180</td> <td>21,290</td> </tr> <tr> <td>— (Chartreuse)</td> <td>1,370</td> <td>2,520</td> <td>550</td> <td>1,350</td> <td>2,260</td> <td>770</td> <td>8,600</td> </tr> <tr> <td>Anvers (ville et fortin de Berchem)</td> <td>3,520</td> <td>90</td> <td>690</td> <td>58,590</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>61,690</td> </tr> <tr> <td>Anvers (citad. du sud). Anvers (enceinte, fortin et lunette de Dourne, lunette d'Hoboke)</td> <td>4,770</td> <td>"</td> <td>360</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>270</td> <td>5,400</td> </tr> <tr> <td>Anvers (forts du camp retranché et route mi- taire)</td> <td>2,170</td> <td>11,400</td> <td>4,500</td> <td>"</td> <td>71,420</td> <td>4,200</td> <td>100,690</td> </tr> <tr> <td>Anvers Tête de Flandre (fort)</td> <td>3,570</td> <td>4,250</td> <td>1,580</td> <td>12,120</td> <td>36,470</td> <td>840</td> <td>58,850</td> </tr> <tr> <td>Brasschaet (polygone). Liefkenshoek (fort)</td> <td>4,650</td> <td>850</td> <td>710</td> <td>9,580</td> <td>2,610</td> <td>210</td> <td>15,390</td> </tr> <tr> <td>Lillo (—)</td> <td>3,120</td> <td>"</td> <td>350</td> <td>22,170</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>25,640</td> </tr> <tr> <td>St-Marie (—)</td> <td>670</td> <td>650</td> <td>1,440</td> <td>2,540</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>5,080</td> </tr> <tr> <td>Bruxelles</td> <td>1,120</td> <td>4,580</td> <td>1,550</td> <td>340</td> <td>6,020</td> <td>720</td> <td>11,110</td> </tr> <tr> <td>Diest (ville)</td> <td>290</td> <td>520</td> <td>1,810</td> <td>"</td> <td>5,000</td> <td>2,100</td> <td>9,720</td> </tr> <tr> <td>— (citadelle)</td> <td>3,510</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>6,960</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>10,270</td> </tr> <tr> <td>Lierre</td> <td>1,590</td> <td>4,280</td> <td>80</td> <td>2,760</td> <td>5,500</td> <td>160</td> <td>12,170</td> </tr> <tr> <td>Louvain</td> <td>1,560</td> <td>450</td> <td>360</td> <td>660</td> <td>350</td> <td>"</td> <td>3,540</td> </tr> <tr> <td>Malines</td> <td>80</td> <td>70</td> <td>90</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>210</td> <td>420</td> </tr> <tr> <td>Vilvorde</td> <td>290</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>810</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,100</td> </tr> <tr> <td>St-Bernard</td> <td>990</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>990</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,980</td> </tr> <tr> <td></td> <td>710</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,100</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,810</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1,980</td> <td>"</td> <td>50</td> <td>7,020</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>9,080</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>98,620</td> <td>33,950</td> <td>19,860</td> <td>263,570</td> <td>151,510</td> <td>16,190</td> <td>583,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>154,250</td> <td></td> <td></td> <td>431,270</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	DÉSIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.	A. Entretien ordinaire.			B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensemencement, etc.			Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Alust	4,570	"	"	2,840	"	"	7,410	Audenarde	260	"	"	"	"	"	260	Bruges	1,160	"	"	"	"	"	1,160	Gand	3,900	"	420	4,540	"	"	8,720	Ostende	2,700	"	740	4,060	"	980	8,480	Termonde	2,890	1,680	450	6,840	7,460	2,960	22,380	Charleroi	4,250	"	"	1,760	"	"	6,010	Mons	740	"	250	2,090	"	"	3,060	Namur (ville)	980	"	"	3,840	"	"	4,820	— (citadelle)	5,780	5,460	340	3,940	8,800	"	24,320	Tournai (ville)	560	"	"	4,380	"	"	4,940	— (citadelle)	150	"	"	3,650	"	"	3,780	Beverloo (camp)	19,480	"	3,100	89,860	"	2,590	115,050	Hasselt	2,140	"	20	770	"	"	2,950	Liège (ville)	3,210	"	"	3,490	"	"	8,750	— (citadelle)	3,880	2,590	660	6,140	7,840	180	21,290	— (Chartreuse)	1,370	2,520	550	1,350	2,260	770	8,600	Anvers (ville et fortin de Berchem)	3,520	90	690	58,590	"	"	61,690	Anvers (citad. du sud). Anvers (enceinte, fortin et lunette de Dourne, lunette d'Hoboke)	4,770	"	360	"	"	270	5,400	Anvers (forts du camp retranché et route mi- taire)	2,170	11,400	4,500	"	71,420	4,200	100,690	Anvers Tête de Flandre (fort)	3,570	4,250	1,580	12,120	36,470	840	58,850	Brasschaet (polygone). Liefkenshoek (fort)	4,650	850	710	9,580	2,610	210	15,390	Lillo (—)	3,120	"	350	22,170	"	"	25,640	St-Marie (—)	670	650	1,440	2,540	"	"	5,080	Bruxelles	1,120	4,580	1,550	340	6,020	720	11,110	Diest (ville)	290	520	1,810	"	5,000	2,100	9,720	— (citadelle)	3,510	"	"	6,960	"	"	10,270	Lierre	1,590	4,280	80	2,760	5,500	160	12,170	Louvain	1,560	450	360	660	350	"	3,540	Malines	80	70	90	"	"	210	420	Vilvorde	290	"	"	810	"	"	1,100	St-Bernard	990	"	"	990	"	"	1,980		710	"	"	1,100	"	"	1,810		1,980	"	50	7,020	"	"	9,080													98,620	33,950	19,860	263,570	151,510	16,190	583,500						154,250			431,270		
DÉSIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
	A. Entretien ordinaire.			B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensemencement, etc.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
	Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
Alust	4,570	"	"	2,840	"	"	7,410																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Audenarde	260	"	"	"	"	"	260																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Bruges	1,160	"	"	"	"	"	1,160																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Gand	3,900	"	420	4,540	"	"	8,720																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Ostende	2,700	"	740	4,060	"	980	8,480																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Termonde	2,890	1,680	450	6,840	7,460	2,960	22,380																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Charleroi	4,250	"	"	1,760	"	"	6,010																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Mons	740	"	250	2,090	"	"	3,060																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Namur (ville)	980	"	"	3,840	"	"	4,820																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— (citadelle)	5,780	5,460	340	3,940	8,800	"	24,320																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Tournai (ville)	560	"	"	4,380	"	"	4,940																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— (citadelle)	150	"	"	3,650	"	"	3,780																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Beverloo (camp)	19,480	"	3,100	89,860	"	2,590	115,050																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Hasselt	2,140	"	20	770	"	"	2,950																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Liège (ville)	3,210	"	"	3,490	"	"	8,750																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— (citadelle)	3,880	2,590	660	6,140	7,840	180	21,290																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— (Chartreuse)	1,370	2,520	550	1,350	2,260	770	8,600																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Anvers (ville et fortin de Berchem)	3,520	90	690	58,590	"	"	61,690																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Anvers (citad. du sud). Anvers (enceinte, fortin et lunette de Dourne, lunette d'Hoboke)	4,770	"	360	"	"	270	5,400																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Anvers (forts du camp retranché et route mi- taire)	2,170	11,400	4,500	"	71,420	4,200	100,690																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Anvers Tête de Flandre (fort)	3,570	4,250	1,580	12,120	36,470	840	58,850																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Brasschaet (polygone). Liefkenshoek (fort)	4,650	850	710	9,580	2,610	210	15,390																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Lillo (—)	3,120	"	350	22,170	"	"	25,640																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
St-Marie (—)	670	650	1,440	2,540	"	"	5,080																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Bruxelles	1,120	4,580	1,550	340	6,020	720	11,110																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Diest (ville)	290	520	1,810	"	5,000	2,100	9,720																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— (citadelle)	3,510	"	"	6,960	"	"	10,270																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Lierre	1,590	4,280	80	2,760	5,500	160	12,170																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Louvain	1,560	450	360	660	350	"	3,540																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Malines	80	70	90	"	"	210	420																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Vilvorde	290	"	"	810	"	"	1,100																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
St-Bernard	990	"	"	990	"	"	1,980																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
	710	"	"	1,100	"	"	1,810																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
	1,980	"	50	7,020	"	"	9,080																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
				98,620	33,950	19,860	263,570	151,510	16,190	583,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
					154,250			431,270																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
700,000	950,000	"	250,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
700,000	950,000	"	250,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N°S DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VIII.		
		PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.		
		<i>Pain.</i>		
	a.	a) 12,856,908 rations de pain, à 16 centimes fr. 2,055,905 28		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 78,905 28		
		1,975,000 »		
22		<i>Viande.</i>		
	b.	b) 12.820.683 rations, à 20 centimes fr. 2.564,157 »	4,459,500 »	
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 99,657 »		
		2,464,500 »		
		<i>Fouurrages en nature.</i>		
		1,151,575 rations fortes, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 25 c' fr. 1,459,468 75		
23		1,424,960 rations légères, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 10 c' 1,567,456 »		
		2,370,535 (c)		
		3,006,924 75		
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 44,924 75		
		2,962,000 »		
		A REPORTER. fr. 7,401,500 »		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.	CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869	DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS																																																																		
		AUGMENTATION	DIMINUTION																																																																			
TOTAL.																																																																						
				<p>a) Décomposition de ces rations</p> <table border="1"> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">RAIIONS</td> </tr> <tr> <td>Infanterie</td> <td>8,000,285</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>1,866,610</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,510,810</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Général</td> <td>352,955</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>112,420</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>13,552,085</td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Le 1/5 des journées des enfants de troupe, au 1/5 % de l'effectif</th> <th rowspan="2"></th> </tr> <tr> <th>de marche</th> <th>d'hommes aux hôpitaux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>44,000</td> <td>434,400</td> <td>20,277</td> <td></td> </tr> <tr> <td>22,000</td> <td>90,000</td> <td>"</td> <td></td> </tr> <tr> <td>26,100</td> <td>61,000</td> <td>"</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2,600</td> <td>14,000</td> <td>"</td> <td></td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>800</td> <td>"</td> <td></td> </tr> <tr> <td>94,700</td> <td>600,200</td> <td>20,277</td> <td>713,177</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Reste</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">12,870,908</td> </tr> </table>			RAIIONS		Infanterie	8,000,285			Cavalerie	1,866,610			Artillerie	2,510,810			Général	352,955			Bataillon d'administration	112,420			TOTAL	13,552,085			JOURNÉES		Le 1/5 des journées des enfants de troupe, au 1/5 % de l'effectif		de marche	d'hommes aux hôpitaux	44,000	434,400	20,277		22,000	90,000	"		26,100	61,000	"		2,600	14,000	"		"	800	"		94,700	600,200	20,277	713,177			Reste				12,870,908	
		RAIIONS																																																																				
Infanterie	8,000,285																																																																					
Cavalerie	1,866,610																																																																					
Artillerie	2,510,810																																																																					
Général	352,955																																																																					
Bataillon d'administration	112,420																																																																					
TOTAL	13,552,085																																																																					
JOURNÉES		Le 1/5 des journées des enfants de troupe, au 1/5 % de l'effectif																																																																				
de marche	d'hommes aux hôpitaux																																																																					
44,000	434,400	20,277																																																																				
22,000	90,000	"																																																																				
26,100	61,000	"																																																																				
2,600	14,000	"																																																																				
"	800	"																																																																				
94,700	600,200	20,277	713,177																																																																			
		Reste																																																																				
		12,870,908																																																																				
4,450,500	4,430,500			<p>b) Décomposition de ces rations</p> <table border="1"> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">RAIIONS</td> </tr> <tr> <td>Infanterie</td> <td>8,000,285</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>1,866,610</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,510,810</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Général</td> <td>352,955</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>112,420</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>13,552,085</td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Les 1/5 des journées des enfants de troupe</th> <th rowspan="2"></th> </tr> <tr> <th>de marche</th> <th>d'hommes aux hôpitaux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>44,000</td> <td>434,400</td> <td>56,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>22,000</td> <td>90,000</td> <td>"</td> <td></td> </tr> <tr> <td>26,100</td> <td>61,000</td> <td>"</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2,600</td> <td>14,000</td> <td>"</td> <td></td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>800</td> <td>"</td> <td></td> </tr> <tr> <td>94,700</td> <td>600,200</td> <td>56,500</td> <td>751,400</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Reste</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">12,820,685</td> </tr> </table>			RAIIONS		Infanterie	8,000,285			Cavalerie	1,866,610			Artillerie	2,510,810			Général	352,955			Bataillon d'administration	112,420			TOTAL	13,552,085			JOURNÉES		Les 1/5 des journées des enfants de troupe		de marche	d'hommes aux hôpitaux	44,000	434,400	56,500		22,000	90,000	"		26,100	61,000	"		2,600	14,000	"		"	800	"		94,700	600,200	56,500	751,400			Reste				12,820,685	
		RAIIONS																																																																				
Infanterie	8,000,285																																																																					
Cavalerie	1,866,610																																																																					
Artillerie	2,510,810																																																																					
Général	352,955																																																																					
Bataillon d'administration	112,420																																																																					
TOTAL	13,552,085																																																																					
JOURNÉES		Les 1/5 des journées des enfants de troupe																																																																				
de marche	d'hommes aux hôpitaux																																																																					
44,000	434,400	56,500																																																																				
22,000	90,000	"																																																																				
26,100	61,000	"																																																																				
2,600	14,000	"																																																																				
"	800	"																																																																				
94,700	600,200	56,500	751,400																																																																			
		Reste																																																																				
		12,820,685																																																																				
2,962,000	2,962,000			<p>c) Décomposition de ces rations</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHEVAUX</th> <th colspan="2">RATIONS</th> </tr> <tr> <th>de gros cavalerie</th> <th>de cavalerie légère</th> <th>fortes</th> <th>légères</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>263</td> <td>3,850</td> <td>97,820</td> <td>1,597,930</td> </tr> <tr> <td>1,072</td> <td>"</td> <td>591,240</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>1,815</td> <td>74</td> <td>662,175</td> <td>27,010</td> </tr> <tr> <td>3,150</td> <td>3,924</td> <td>1,251,235</td> <td>1,424,960</td> </tr> </tbody> </table>	CHEVAUX		RATIONS		de gros cavalerie	de cavalerie légère	fortes	légères	263	3,850	97,820	1,597,930	1,072	"	591,240	"	1,815	74	662,175	27,010	3,150	3,924	1,251,235	1,424,960																																										
CHEVAUX		RATIONS																																																																				
de gros cavalerie	de cavalerie légère	fortes	légères																																																																			
263	3,850	97,820	1,597,930																																																																			
1,072	"	591,240	"																																																																			
1,815	74	662,175	27,010																																																																			
3,150	3,924	1,251,235	1,424,960																																																																			
7,401,500	7,401,500																																																																					

() 268 chevaux des escadrons de et lanciers, incorporés aux 3^e et 4^e lanciers, et contiennent recevoir la ration forte. seront remplacés par des chevaux de cavalerie légère à mesure des extinctions

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr.	7,401,500 »	»
		<i>Casernement des hommes. (a)</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires. (Contrat du 9 août 1858.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000 »		
		24,450 — à une — 15 — 566,750 »		
		----- 590 750 »		
		Fournitures appartenant aux communes.		
	b.	b) 5,400,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes 170,000 »	641,000 »	»
24		Fournitures appartenant à l'État.		
	c.	c) 1,608,275 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes. 32,165 50		
		Dépenses diverses.		
		Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations fr. 5,084 50		
	d.	Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivouacs, matelas, draps de lit, laine, et couchettes de fer et de bois 43,000 »		
		----- 48,084 50		
		<i>Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. (d)</i>		
		Infanterie fr. 96,046 »		
		Cavalerie. 110,514 80		
		Artillerie. 29,164 20		
		Génie. 2,029 »		
		Bataillon d'administration 606 80		
		----- 258,560 80		
		A DÉBITER, pour objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année. 158,560 80		
		----- 100,000 »		
		A REPORTER. fr.	8,142,500 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																												
		AVOUMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																													
7,401,500 »	7,401,500 »	»	»	<table border="1" style="float: right; margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie fr.</td> <td>8,909,285</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>1,806,610</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,510,815</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>532,955</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>112,120</td> </tr> <tr> <td>TOTAL.</td> <td>13,532,085</td> </tr> <tr> <td>A déduire les journées de marche</td> <td>94,700</td> </tr> <tr> <td>RESTE.</td> <td>13,437,385</td> </tr> </tbody> </table> <p>23,650 fournitures de la Société des lits militaires, à 368 jours d'occupation 9,587,900 journées. A déduire 1/10 pour non-occupation 958,790 » RESTE. 8,449,110 »</p> <p>b) Fournitures appartenant aux communes 5,400,000 » c) — — à l'État 1,608,273 » TOTAL ÉGAL. 13,437,385</p>	JOURNÉES.		Infanterie fr.	8,909,285	Cavalerie	1,806,610	Artillerie	2,510,815	Génie	532,955	Bataillon d'administration	112,120	TOTAL.	13,532,085	A déduire les journées de marche	94,700	RESTE.	13,437,385																																																																																																										
JOURNÉES.																																																																																																																																
Infanterie fr.	8,909,285																																																																																																																															
Cavalerie	1,806,610																																																																																																																															
Artillerie	2,510,815																																																																																																																															
Génie	532,955																																																																																																																															
Bataillon d'administration	112,120																																																																																																																															
TOTAL.	13,532,085																																																																																																																															
A déduire les journées de marche	94,700																																																																																																																															
RESTE.	13,437,385																																																																																																																															
641,000 »	641,000 »	»	»	<p style="text-align: center;">d) BASE DE L'ALLOCATION.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">CORPS.</th> <th rowspan="2">Hommes.</th> <th rowspan="2">Chevaux.</th> <th colspan="2">ALLOCATION annuelle</th> <th colspan="2">MONTANT de l'allocation.</th> <th rowspan="2">TOTAL.</th> </tr> <tr> <th>par homme.</th> <th>par cheval.</th> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Régiment des grenadiers</td> <td>4,478</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>»</td> <td>26,868</td> <td>»</td> <td>26,868</td> </tr> <tr> <td>Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales</td> <td>69,178</td> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>69,178</td> <td>»</td> <td>69,178</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 40px;">Infanterie</td> <td>75,656</td> <td>»</td> <td></td> <td></td> <td>96,046</td> <td>»</td> <td>96,046</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 40px;">Cavalerie</td> <td>7,189</td> <td>6,563</td> <td>1</td> <td>20</td> <td>8,626</td> <td>80</td> <td>110,514</td> </tr> <tr> <td>Batteries à cheval</td> <td>664</td> <td>726</td> <td>1</td> <td>33</td> <td>1,029</td> <td>20</td> <td>6,992</td> </tr> <tr> <td>— montées et train</td> <td>4,015</td> <td>5,888</td> <td>»</td> <td>30</td> <td>2,007</td> <td>59</td> <td>18,551</td> </tr> <tr> <td>— de siège et compag. spéc.</td> <td>10,850</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>40</td> <td>4,340</td> <td>»</td> <td>4,340</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 40px;">Artillerie</td> <td>15,529</td> <td>4,614</td> <td></td> <td></td> <td>7,376</td> <td>70</td> <td>21,787</td> </tr> <tr> <td>Régiment du génie</td> <td>2,029</td> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>2,029</td> <td>»</td> <td>2,029</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>1,517</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>40</td> <td>606</td> <td>80</td> <td>606</td> </tr> <tr> <td></td> <td>99,920</td> <td>10,982</td> <td></td> <td></td> <td>114,683</td> <td>30</td> <td>125,673</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>258,569</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A déduire pour les objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année 158,560</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>TOTAL ÉGAL au crédit demandé. 100,000</td> </tr> </tbody> </table>	CORPS.	Hommes.	Chevaux.	ALLOCATION annuelle		MONTANT de l'allocation.		TOTAL.	par homme.	par cheval.	Hommes.	Chevaux.	Régiment des grenadiers	4,478	»	6	»	26,868	»	26,868	Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales	69,178	»	1	»	69,178	»	69,178	Infanterie	75,656	»			96,046	»	96,046	Cavalerie	7,189	6,563	1	20	8,626	80	110,514	Batteries à cheval	664	726	1	33	1,029	20	6,992	— montées et train	4,015	5,888	»	30	2,007	59	18,551	— de siège et compag. spéc.	10,850	»	»	40	4,340	»	4,340	Artillerie	15,529	4,614			7,376	70	21,787	Régiment du génie	2,029	»	1	»	2,029	»	2,029	Bataillon d'administration	1,517	»	»	40	606	80	606		99,920	10,982			114,683	30	125,673								258,569								A déduire pour les objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année 158,560								TOTAL ÉGAL au crédit demandé. 100,000
CORPS.	Hommes.	Chevaux.	ALLOCATION annuelle					MONTANT de l'allocation.		TOTAL.																																																																																																																						
			par homme.	par cheval.	Hommes.	Chevaux.																																																																																																																										
Régiment des grenadiers	4,478	»	6	»	26,868	»	26,868																																																																																																																									
Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales	69,178	»	1	»	69,178	»	69,178																																																																																																																									
Infanterie	75,656	»			96,046	»	96,046																																																																																																																									
Cavalerie	7,189	6,563	1	20	8,626	80	110,514																																																																																																																									
Batteries à cheval	664	726	1	33	1,029	20	6,992																																																																																																																									
— montées et train	4,015	5,888	»	30	2,007	59	18,551																																																																																																																									
— de siège et compag. spéc.	10,850	»	»	40	4,340	»	4,340																																																																																																																									
Artillerie	15,529	4,614			7,376	70	21,787																																																																																																																									
Régiment du génie	2,029	»	1	»	2,029	»	2,029																																																																																																																									
Bataillon d'administration	1,517	»	»	40	606	80	606																																																																																																																									
	99,920	10,982			114,683	30	125,673																																																																																																																									
							258,569																																																																																																																									
							A déduire pour les objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année 158,560																																																																																																																									
							TOTAL ÉGAL au crédit demandé. 100,000																																																																																																																									
8,142,500 »	8,142,500 »	»	»																																																																																																																													

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	8,142,500 »	»
		<i>Frais de route et de séjour des officiers.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires fr. 95,000 »	100,000 »	»
		b. Frais de route et de séjour du Ministre 5,000 »		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	»	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	75,000 »	»
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	»	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivouacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes	58,000 »	»
		<i>Remonte.</i>		
		(Remonte ordinaire, calculée à raison de $\frac{1}{7}$ de l'effectif des chevaux.)		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
29	a.	508 chevaux de chasseurs et de lanciers. à fr. 650. . fr. 421,640 »	711,650 »	»
		151 — de guides et de l'école de cavalerie, à 950. . . . 124,620 »		
		75 — de selle d'artillerie, à. 950. . . . 67,890 »		
		150 — de trait — , à. 650. . . . 97,500 »		
		865	721,650 »	»
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	9,097,150 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUUMENTATION.	DIMINUTION.	
8,142,500 »	»	8,142,500 »	»	»	
100,000 »	»	100,000 »	»	»	
75,000 »	»	75,000 »	»	»	
58,000 »	»	58,000 »	»	»	
721,650 »	»	721,650 »	»	»	
9,097,150 »	»	9,097,150 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	EFFECTIF		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT			
						DEMANDÉ POUR L'EXERCICE			
		HOMMES.	CHEVAUX.			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.		
		CHAPITRE IX.							
		TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.							
		Traitement de disponibilité.							
		1	2	Général-major	fr. 8.460	•			
		Traitement de non-activité.							
		1	•	Lieutenant colonel, à	fr. 3,250	•	3,250	•	
		9	•	Majors, à	2,750	•	24,750	•	
		7	•	Capitaines de 1 ^{re} classe, à	1,900	•	15,500	•	
		8	•	— de 2 ^e —, à	1,700	•	15,600	•	
		5	•	— de 5 ^e —, à	1,500	•	7,500	•	
		17	•	Lieutenants, à	1,050	•	17,850	•	
		7	•	Sous-lieutenants, à	900	•	6,500	•	
		1	•	Médecin de bataillon de 1 ^{re} classe, à	1,700	•	1,700	•	
		1	•	— de 2 ^e classe, à	1,050	•	1,050	•	
		56	•						
		Traitement de réforme.							
		1	•	Lieutenant	525	•			
					98,285	•			
				A déduire 1 p. 0/0 pour médicaments.	491	42			
					97,793	58			
		Charges extraordinaires.							
50		1	•	Lieutenant de corps franc, à fr. 2 12 c ^t par jour.	775	80			
					98,567	58			
		59	2						
		Indemnité de fourrages.							
							108,126	20	
	b.			2 chevaux × 565 = 750 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^t	fr. 949	•		775	
	c.			Honoraires d'avocats et frais de procédure	9,585	62			
		Frais de représentation.							
51	•			Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale.			50,000	•	
		TOTAL DU CHAPITRE IX.						138,126	775

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
108,900	»	108,900	»	»	
50,000	»	50,000	»	»	
158,000	»	158,900	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE X.		
		PENSIONS ET SECOURS.		
	a.	Pensions temporaires et arriérés fr. 64,876 14		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires 11,500 »		
	c.	Secours à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre. 16,630 »		
		95,026 14		
	d.	Secours aux réfugiés politiques. fr. 540 »		
	e.	Secours à des veuves d'anciens officiers décédés aux Indes, et qui touchaient, sous l'ancien Gouvernement, une pension sur la caisse des veuves et orphelins de l'armée des Indes 2,455 86	95,026 14	2,975 86
		2,975 86		
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.	95,026 14	2,975 86
		CHAPITRE XI.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget fr.	16,569 05	»
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	16,569 05	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
96,000 »	96,000 »	»	»		
96,000 »	96,000 »	»	»		
16,569 05	16,559 85	20 20	»		
16,569 05	16,559 85	20 20	»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE XII.			
		GENDARMERIE. (a)			
		Traitement, solde et accessoires.			
		EFFECTIF.			
		HORNES. CHEVAUX			
		46	60	Officiers de tous grades fr.	182,254 25
		1,515	1,007	Sous-officiers, brigadiers et gendarmes	1,466,825 50
		1,501	1,127		1,649,059 75
a.		Haute paye pour chevrons d'ancienneté		97,000 00	
				1,676,059 75	
		A DÉDUIRE, pour incomplets et congés.		49,107 20	
				1,626,952 55	
		Fourrages.			
		21,900 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 50 c ^t		28,470 00	
		87,600 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes stationnés dans les villes de garnison, où le service des fourrages se fait par entreprise ou en régie, à fr. 1 25 c ^t		109,500 00	
b.		501,865 journées d'indemnité représentative pour ceux qui se trouvent en station dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré de la même manière, à fr. 1 10 c ^t		552,040 50	
		411,535		470,010 50	
		A DÉDUIRE, pour incomplets fr.		19,272 00	
				450,738 50	
		Entretien de la buvette et du harnachement.			
54		448 gendarmes à pied, à 1 franc		448 00	
c.		1,007 — à cheval, à 2 francs.		2,151 00	
				2,582 00	2,150,000 00
		Casernement des hommes.			
d.		552,975 journées de casernement de sous-officiers et gendarmes, à raison de 5 centimes. fr.		27,648 75	
		Casernement des chevaux.			
e.		589,455 journées de casernement de chevaux de troupe, à raison de 4 centimes. . . . fr.		15,578 20	
		Frais de bureau.			
f.		Frais de bureau pour les neuf compagnies et pour l'administration centrale		16,500 00	
g.		Moyens de transport aux troupes en marche		200 00	
h.		Frais de route, de séjour et de tournée des officiers		10,000 00	
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.		2,150,000 00	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																													
		AUGMENTATION	DIMINUTION																																																																																																																																																																																														
TOTAL.																																																																																																																																																																																																	
				<p><i>1/2</i> Cette unité est composée d'un et de deux majors, et de deux compagnies, comportant l'effectif ci-après</p> <p style="text-align: center;">Officiers.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Officiers de gendarmerie</th> <th>Officiers comptables</th> <th>Chevaux</th> <th>GRADES.</th> <th>RATIONS de fourrages</th> <th>TRAITEM. annuel.</th> <th>MONTANT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>5</td> <td>Colonel</td> <td>1,095</td> <td>10,000 »</td> <td>10,000 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Lieutenant colonel</td> <td>750</td> <td>7,500 »</td> <td>7,500 »</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>Majors</td> <td>2,100</td> <td>6,600 »</td> <td>19,800 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Capitaine adjudant-major de 1^{re} cl.</td> <td>750</td> <td>5,500 »</td> <td>5,500 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— quartier-maître de 1^{re} cl.</td> <td>»</td> <td>5,800 »</td> <td>5,800 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— administrateur d'habil.</td> <td>»</td> <td>5,400 »</td> <td>5,400 »</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>»</td> <td>14</td> <td>Capitaines de 1^{re} classe</td> <td>5,110</td> <td>58,500 »</td> <td>58,500 »</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>»</td> <td>4</td> <td>— de 2^e classe</td> <td>1,460</td> <td>4,700 »</td> <td>9,400 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>»</td> <td>9</td> <td>Lieutenants</td> <td>5,285</td> <td>5,250 »</td> <td>29,250 »</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>»</td> <td>20</td> <td>Sous-lieutenants</td> <td>7,500</td> <td>2,800 »</td> <td>56,000 »</td> </tr> <tr> <td>44</td> <td>2</td> <td>60</td> <td></td> <td>21,900</td> <td></td> <td>185,150 »</td> </tr> <tr> <td>46</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A déduire 1 1/2 p. 100 pour médicaments. 91. 7.</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Reste fr. 182,251 2.</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">Troupes.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes</th> <th>Chevaux</th> <th>GRADES.</th> <th>JOURNÉES de sous-officiers et adarmes</th> <th>RATIONS de fourrages</th> <th>SOLDE journalière</th> <th>MONTANT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 10</td> <td>5,936 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux des logis chets</td> <td>5,285</td> <td>5,285</td> <td>5 60</td> <td>11,826 »</td> </tr> <tr> <td>62</td> <td>62</td> <td>Maréchaux des logis à cheval</td> <td>22,650</td> <td>22,650</td> <td>5 40</td> <td>76,912 »</td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>»</td> <td>— — à pied</td> <td>6,570</td> <td>»</td> <td>2 60</td> <td>17,082 »</td> </tr> <tr> <td>158</td> <td>158</td> <td>Brigadiers à cheval</td> <td>50,570</td> <td>50,570</td> <td>5 10</td> <td>156,117 »</td> </tr> <tr> <td>46</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>16,790</td> <td>»</td> <td>2 40</td> <td>40,296 »</td> </tr> <tr> <td>854</td> <td>854</td> <td>Gendarmes à cheval</td> <td>511,710</td> <td>511,710</td> <td>2 75</td> <td>837,202 »</td> </tr> <tr> <td>584</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>140,160</td> <td>»</td> <td>2 15</td> <td>591,514 »</td> </tr> <tr> <td>1,815</td> <td>1,967</td> <td></td> <td>552,975</td> <td>589,655</td> <td></td> <td>1,466,825 10</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Chevaux d'officiers</td> <td></td> <td>21,900</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>111,558</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Officiers de gendarmerie	Officiers comptables	Chevaux	GRADES.	RATIONS de fourrages	TRAITEM. annuel.	MONTANT	1	»	5	Colonel	1,095	10,000 »	10,000 »	1	»	2	Lieutenant colonel	750	7,500 »	7,500 »	5	»	6	Majors	2,100	6,600 »	19,800 »	1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	750	5,500 »	5,500 »	»	1	»	— quartier-maître de 1 ^{re} cl.	»	5,800 »	5,800 »	»	1	»	— administrateur d'habil.	»	5,400 »	5,400 »	7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	5,110	58,500 »	58,500 »	2	»	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	9,400 »	9	»	9	Lieutenants	5,285	5,250 »	29,250 »	20	»	20	Sous-lieutenants	7,500	2,800 »	56,000 »	44	2	60		21,900		185,150 »	46													A déduire 1 1/2 p. 100 pour médicaments. 91. 7.							Reste fr. 182,251 2.	Hommes	Chevaux	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et adarmes	RATIONS de fourrages	SOLDE journalière	MONTANT	4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 10	5,936 »	9	9	Maréchaux des logis chets	5,285	5,285	5 60	11,826 »	62	62	Maréchaux des logis à cheval	22,650	22,650	5 40	76,912 »	18	»	— — à pied	6,570	»	2 60	17,082 »	158	158	Brigadiers à cheval	50,570	50,570	5 10	156,117 »	46	»	— à pied	16,790	»	2 40	40,296 »	854	854	Gendarmes à cheval	511,710	511,710	2 75	837,202 »	584	»	— à pied	140,160	»	2 15	591,514 »	1,815	1,967		552,975	589,655		1,466,825 10			Chevaux d'officiers		21,900							111,558		
Officiers de gendarmerie	Officiers comptables	Chevaux	GRADES.	RATIONS de fourrages	TRAITEM. annuel.	MONTANT																																																																																																																																																																																											
1	»	5	Colonel	1,095	10,000 »	10,000 »																																																																																																																																																																																											
1	»	2	Lieutenant colonel	750	7,500 »	7,500 »																																																																																																																																																																																											
5	»	6	Majors	2,100	6,600 »	19,800 »																																																																																																																																																																																											
1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	750	5,500 »	5,500 »																																																																																																																																																																																											
»	1	»	— quartier-maître de 1 ^{re} cl.	»	5,800 »	5,800 »																																																																																																																																																																																											
»	1	»	— administrateur d'habil.	»	5,400 »	5,400 »																																																																																																																																																																																											
7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	5,110	58,500 »	58,500 »																																																																																																																																																																																											
2	»	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	9,400 »																																																																																																																																																																																											
9	»	9	Lieutenants	5,285	5,250 »	29,250 »																																																																																																																																																																																											
20	»	20	Sous-lieutenants	7,500	2,800 »	56,000 »																																																																																																																																																																																											
44	2	60		21,900		185,150 »																																																																																																																																																																																											
46																																																																																																																																																																																																	
						A déduire 1 1/2 p. 100 pour médicaments. 91. 7.																																																																																																																																																																																											
						Reste fr. 182,251 2.																																																																																																																																																																																											
Hommes	Chevaux	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et adarmes	RATIONS de fourrages	SOLDE journalière	MONTANT																																																																																																																																																																																											
4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 10	5,936 »																																																																																																																																																																																											
9	9	Maréchaux des logis chets	5,285	5,285	5 60	11,826 »																																																																																																																																																																																											
62	62	Maréchaux des logis à cheval	22,650	22,650	5 40	76,912 »																																																																																																																																																																																											
18	»	— — à pied	6,570	»	2 60	17,082 »																																																																																																																																																																																											
158	158	Brigadiers à cheval	50,570	50,570	5 10	156,117 »																																																																																																																																																																																											
46	»	— à pied	16,790	»	2 40	40,296 »																																																																																																																																																																																											
854	854	Gendarmes à cheval	511,710	511,710	2 75	837,202 »																																																																																																																																																																																											
584	»	— à pied	140,160	»	2 15	591,514 »																																																																																																																																																																																											
1,815	1,967		552,975	589,655		1,466,825 10																																																																																																																																																																																											
		Chevaux d'officiers		21,900																																																																																																																																																																																													
				111,558																																																																																																																																																																																													
2,150,000 »	2,150,000 »	»	»																																																																																																																																																																																														
2,150,000 »	2,150,000 »	»	»																																																																																																																																																																																														

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
CHAPITRES.	PAGES.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
RÉCAPITULATION.				
I.	272	Administration centrale	249,910 "	173,000 "
II.	574	États-majors.	1,543,260 95	"
III.	382	Service de santé des hôpitaux	931,410 "	"
IV.	384	Solde des troupes	20,924,000 "	"
V.	402	École militaire	218,400 "	"
VI.	404	Établissements et matériel de l'artillerie	850,000 "	"
VII.	408	Matériel du génie	700,000 "	"
VIII.	410	Pain, viande, fourrages et autres allocations.	9,097,150 "	"
IX.	410	Traitements divers et honoraires	158,126 20	775 80
X.	418	Pensions et secours.	95,026 14	2,975 80
XI.	ib.	Dépenses imprévues	16,569 05	"
			54,353,852 54	179,647 66
XII.	420	Gendarmerie.	2,150,000 "	"
		TOTAUX. fr.	56,705,852 54	179,647 66

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
495,810 »	425,810 *	»	»		
1,345,260 05	1,346,790 15	»	1,529 20		
921,410 »	921,410 *	»	»		
20,924,000 »	20,674,000 *	250,000 »	°		
218,400 »	218,400 »	°	°		
850,000 »	850,000 »	°	°		
700,000 »	950,000 *	°	250,000 »		
9,097,150 »	9,097,150 »	°	°		
158,900 »	158,900 »	°	°		
96,000 »	96,000 °	°	°		
16,569 03	16,559 85	20 20	*		
54,755,500 »	54,755,000 »	250,020 20	251,529 20		
2,150,000 »	2,150,006 »	°	°		
56,885,500 »	56,885,000 »	250,020 20	251,529 20		
DIMINUTION. . . . fr.		1,500 »			

ANNEXE.

État nominatif des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension de retraite depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1868.

DATES DES ARRÊTÉS d'admission à la PENSION.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 8 dernières années.	MONTANT de la pension.
				Ans.	Mois.	Jours.			
1868.									
20 juin.	Gillet, P.-E.	Mécanicien à l'école de pyrotechnie.	66	12	5	12	Infirmités	1,950 »	572 »
11 juillet.	Deayussa, A.	Chef de bureau au Ministère de la Guerre.	69	44	5	»	Grand âge	4,490 »	2,995 »
8 nov.	Godart, P.	Sous-chef de bureau au Ministère de la Guerre.	71	55	10	15	Id.	5,517 50	1,828 »
Id.	Legoy, A.	Commis aux écritures à l'arsenal de construction.	71	52	9	4	Id.	1,566 66	789 »
Id.	Duchêne, H.	Sous-chef de division au Ministère de la Guerre.	65	53	1	»	Infirmités	5,618 55	5,291 »
TOTAL fr.									9,275 »

État nominatif des pensions civiles dont l'extinction a été constatée depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 30 septembre 1868.

NUMÉROS		NOM DU TITULAIRE DE LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou de l'extinction de la pension.	CAUSE de la cessation de la pension.	MONTANT de la pension éteinte.	Observations.
d'ordre.	d'in- scription.					
67	67	Dechange, A.	25 juillet 1868 .	Décès	2,540 »	
68	75	Van Wymers, J.	18 juin 1868. .	Id.	702 »	Au 1 ^{er} janvier 1869 : 112 pensions inscrites . . fr. 112,523
69	89	Voncken, A.	2 août 1868 .	Id.	5,895 »	
70	57	Dequinze, A.	6 sept. 1868 .	Id.	907 »	Au 1 ^{er} octobre 1868 : 70 pensions éteintes . . . 58,621
TOTAL fr.					8,042 »	42 — à servir au 1 ^{er} jans. 1869. fr. 54,702